



**AGNICO EAGLE**

**Notice annuelle  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**En date du 27 mars 2020**

# MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

## NOTICE ANNUELLE

### Table des matières

|                                                                                                                                       | <u>Page</u> |                                                                                        | <u>Page</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| NOTES PRÉLIMINAIRES                                                                                                                   | ii          | DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL                                                 | 114         |
| Monnaie et cours du change                                                                                                            | ii          | NOTATION                                                                               | 114         |
| Énoncés prospectifs                                                                                                                   | ii          | MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES                                                  | 115         |
| Présentation de l'information financière                                                                                              | iv          | ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ                                            | 116         |
| Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations relatives aux réserves minérales et aux ressources minérales | iv          | Administrateurs                                                                        | 116         |
|                                                                                                                                       |             | Comités                                                                                | 117         |
| Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant certaines mesures du rendement                                               | v           | Dirigeants                                                                             | 118         |
| PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES                                                                                                       | 1           | Actionnariat des administrateurs et des dirigeants                                     | 119         |
| GLOSSAIRE MINIER                                                                                                                      | 2           | Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions                            | 119         |
| STRUCTURE DE L'ENTREPRISE                                                                                                             | 10          | Conflits d'intérêts                                                                    | 120         |
| DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ                                                                                                             | 12          | COMITÉ D'AUDIT                                                                         | 120         |
| DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ                                                                                                   | 13          | Composition du comité d'audit                                                          | 121         |
| EXPLOITATION ET PRODUCTION                                                                                                            | 19          | Formation et expérience pertinentes                                                    | 121         |
| Unités d'exploitation et activités à l'étranger                                                                                       | 19          | Politiques et procédures d'approbation préalable                                       | 121         |
| Activités du Nord                                                                                                                     | 19          | Honoraires pour les services de l'auditeur externe                                     | 121         |
| Activités du Sud                                                                                                                      | 65          | POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI                                                    | 122         |
| Activités d'exploration régionales                                                                                                    | 78          | MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES | 123         |
| Réserves minérales et ressources minérales                                                                                            | 79          | AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES                         | 123         |
| Principaux produits et distribution                                                                                                   | 94          | CONTRATS IMPORTANTS                                                                    | 123         |
| Employés                                                                                                                              | 94          | INTÉRÊTS DES EXPERTS                                                                   | 127         |
| Concurrence                                                                                                                           | 94          | INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE                                                             | 128         |
| Développement durable                                                                                                                 | 94          | ANNEXE A RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT DE LA SOCIÉTÉ                                        | A-1         |
| Santé et sécurité des employés                                                                                                        | 95          |                                                                                        |             |
| Collectivités                                                                                                                         | 96          |                                                                                        |             |
| Protection de l'environnement                                                                                                         | 96          |                                                                                        |             |
| FACTEURS DE RISQUE                                                                                                                    | 98          |                                                                                        |             |
| DIVIDENDES                                                                                                                            | 114         |                                                                                        |             |

# NOTES PRÉLIMINAIRES

## Monnaie et cours du change

**Monnaie :** Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle » ou la « Société ») présente ses états financiers consolidés en dollars américains. Toutes les sommes en dollars indiquées dans la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») sont en dollars américains (« \$ » ou « \$ US »), à moins d'indication contraire. Dans la présente notice annuelle, certaines informations sont présentées en dollars canadiens (« \$ CA »), en euros (« euros » ou « € ») ou en pesos mexicains (« MXN »).

**Cours du change :** Les tableaux suivants présentent, en dollars canadiens, les cours du change du dollar américain fondés sur le taux de change moyen quotidien pour 2015 à 2019 et les taux de change moyens quotidiens pour mars 2020 (jusqu'au 17 mars 2020) et les six mois précédents publiés, dans chacun des cas, par la Banque du Canada (le « taux de change américain »). Le 17 mars 2020, le taux de change américain était de 1,00 \$ US pour 1,4157 \$ CA.

|                   | Exercices clos les 31 décembre |        |        |        |        |
|-------------------|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                   | 2019                           | 2018   | 2017   | 2016   | 2015   |
| Haut              | 1,3600                         | 1,3642 | 1,3743 | 1,4589 | 1,3990 |
| Bas               | 1,2988                         | 1,2288 | 1,2128 | 1,2544 | 1,1728 |
| Fin de la période | 1,2988                         | 1,3642 | 1,2545 | 1,3427 | 1,3840 |
| Moyenne           | 1,3269                         | 1,2957 | 1,2986 | 1,3248 | 1,2787 |

|                   | 2020                       |         |         | 2019     |          |         |           |
|-------------------|----------------------------|---------|---------|----------|----------|---------|-----------|
|                   | Mars<br>(jusqu'au 17 mars) | Février | Janvier | Décembre | Novembre | Octobre | Septembre |
| Haut              | 1,4157                     | 1,3429  | 1,3233  | 1,3302   | 1,3307   | 1,3330  | 1,3343    |
| Bas               | 1,3356                     | 1,3224  | 1,2970  | 1,2988   | 1,3148   | 1,3056  | 1,3153    |
| Fin de la période | 1,4157                     | 1,3429  | 1,3233  | 1,2988   | 1,3289   | 1,3160  | 1,3243    |
| Moyenne           | 1,3657                     | 1,3286  | 1,3087  | 1,3172   | 1,3239   | 1,3190  | 1,3241    |

Les 31 décembre 2019 et 17 mars 2020, 1,00 \$ US équivalait à 0,8902 € et à 0,9106 €, respectivement, selon l'information communiquée par la Banque centrale européenne.

## Énoncés prospectifs

**Énoncés prospectifs :** Certains énoncés contenus dans la présente notice annuelle (appelés dans les présentes « énoncés prospectifs ») constituent de l'« information prospective » au sens attribué au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « *forward-looking statements* » dans la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés portent notamment sur les plans, les objectifs, les attentes, les estimations, les opinions, les stratégies et les intentions de la Société, et on peut généralement les reconnaître à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel, d'expressions comme « prévoir », « estimer », « croire », « probable », « budget », « estimation », « prévision », « projet », « échéancier », « cible » et leurs dérivés, ou d'autres mots ou expressions semblables. Dans la présente notice annuelle, les énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- les perspectives de la Société pour 2020 et les périodes subséquentes;
- les énoncés à l'égard des bénéfices futurs et de la sensibilité des bénéfices aux cours de l'or et des autres métaux;
- les tendances et niveaux prévus des prix de l'or et des sous-produits des métaux extraits par la Société ou des taux de change entre les devises dans lesquelles la Société réunit des capitaux, génère des produits et engage des charges;
- les estimations de la production minérale et des ventes futures;

- les estimations des coûts futurs, y compris les coûts d'exploitation minière, le total des coûts au comptant par once, les charges de maintien tout compris par once, les coûts des sites miniers par tonne et les autres coûts;
- les estimations des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploration futures et des autres besoins de trésorerie, ainsi que des attentes quant à leur financement;
- les énoncés concernant l'exploration, le développement et l'exploitation projetées de gisements de minerai, y compris les estimations des frais d'exploration, de développement et de production et des autres dépenses d'investissement et les estimations quant au moment de l'exploration, du développement et de la production ou les décisions s'y rapportant;
- les estimations des réserves minérales et des ressources minérales et de leur sensibilité aux cours de l'or et à d'autres facteurs, les estimations des teneurs du minerai et des taux de récupération des métaux et les énoncés à l'égard des résultats prévus des travaux d'exploration;
- les estimations des flux de trésorerie;
- les estimations de la durée de vie des mines;
- les prévisions quant au moment où devraient se produire certains événements aux mines de la Société, les projets de développement de mines et les projets d'exploration de la Société;
- les estimations des frais et autres passifs futurs au titre de mesures environnementales correctrices;
- les énoncés concernant la législation et la réglementation prévues, notamment en matière de changement climatique, et leur incidence estimative sur la Société;
- les autres tendances prévues à l'égard des ressources en capital et des résultats d'exploitation de la Société;
- les énoncés concernant le plan de la Société visant à interrompre toutes ses activités minières dans la région de l'Abitibi, au Québec, ainsi que la durée prévue de cette interruption;
- les énoncés concernant le plan de la Société visant à réduire les activités à la mine Meliadine et au complexe Meadowbank et le détail des activités devant être réalisées pendant cette période de réduction des activités, ainsi que la durée de cette période;
- les énoncés concernant les plans de la Société visant à interrompre les activités d'exploration au Canada;
- les énoncés concernant le calendrier de reprise des niveaux d'exploitation normaux pour chacune des exploitations de la Société;
- les énoncés concernant les plans de la Société à l'égard de l'affectation de la somme de 1,0 milliard de dollars prélevée sur la facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 1,2 milliard de dollars américains;
- les autres énoncés concernant l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises pour réduire la propagation de celle-ci sur les exploitations et sur l'ensemble des activités de la Société.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, bien qu'ils soient jugés raisonnables par Agnico Eagle à la date de ces énoncés, sont par nature assujettis à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Dans la présente notice annuelle, les énoncés prospectifs sont fondés sur des facteurs et des hypothèses retenus par Agnico Eagle qui peuvent se révéler inexacts, y compris les hypothèses énoncées ailleurs dans la présente notice annuelle et les hypothèses suivantes : la durée ou la portée de l'ordonnance prononcée par le gouvernement du Québec le 23 mars 2020 visant à fermer toutes les entreprises non essentielles en réponse à l'écllosion de la COVID-19 ne sera pas prolongée ou modifiée; les gouvernements, la Société ou d'autres parties ne prendront pas d'autres mesures, notamment en réponse à la pandémie de COVID-19, qui, individuellement ou dans l'ensemble, auraient une incidence importante sur la capacité de la Société d'exercer ses activités; les activités d'Agnico Eagle ne subiront aucune autre perturbation importante, que ce soit en raison de conflits de travail, de problèmes d'approvisionnement, de dommages causés au matériel, de phénomènes naturels ou d'origine humaine, de pandémies, de problèmes d'extraction ou de broyage, de changements politiques, de problèmes relatifs à des titres de propriété, de protestations de la population, notamment de groupes issus des Premières Nations, ou d'autres facteurs; l'obtention des permis, le développement, l'expansion et les activités de démarrage à chacune des mines et à chacun des projets de développement de mines et des projets d'exploration d'Agnico Eagle se dérouleront conformément aux attentes et Agnico Eagle ne modifiera pas ses plans d'exploration et de développement

relativement à ces projets; les taux de change entre le dollar canadien, l'euro, le peso mexicain et le dollar américain demeureront environ aux niveaux actuels ou s'établiront aux niveaux prévus dans la présente notice annuelle; les prix de l'or, de l'argent, du zinc et du cuivre concorderont avec les attentes d'Agnico Eagle; les prix des fournitures clés utilisées dans l'extraction et la construction et le coût de la main-d'œuvre demeureront conformes aux attentes d'Agnico Eagle; la production respectera les attentes actuelles; les estimations actuelles d'Agnico Eagle au sujet des réserves minérales, des ressources minérales, des teneurs du minerai et des taux de récupération des métaux se révéleront exactes; il ne se produira aucun retard important dans la réalisation des projets de développement et aucune modification importante ayant une incidence sur Agnico Eagle ne sera apportée au régime fiscal et au cadre réglementaire actuels.

Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle reflètent les opinions de la Société en date de la présente notice annuelle et comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes ou d'autres facteurs qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société ou du secteur minier et ceux qui sont mentionnés de façon explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent les facteurs de risque énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » ci-dessous. Étant donné ces incertitudes, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont valides qu'à la date à laquelle ils sont formulés. Sauf exigence contraire de la loi, la Société décline expressément toute obligation et ne prend nullement l'engagement de publier une mise à jour de ces énoncés qui tiendrait compte de changements dans les attentes de la Société ou dans les situations, contextes ou circonstances sur lesquels ces énoncés sont fondés.

**Sens des expressions « y compris », « notamment », « dont » et « comme » :** Lorsqu'elles sont utilisées dans la présente notice annuelle, les expressions « y compris », « notamment », « dont » et « comme » et les autres expressions semblables ne sont aucunement limitatives.

## **Présentation de l'information financière**

**Normes internationales d'information financière :** La Société présente ses résultats financiers en vertu des Normes internationales d'information financière (« IFRS »). La Société a adopté comme référentiel comptable les IFRS, qui remplacent les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Par conséquent, les états financiers consolidés d'Agnico Eagle sont présentés selon les IFRS. La transition de la Société vers la présentation de l'information selon les IFRS n'a eu aucune incidence importante sur la conception ou l'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière. La Société a adopté comme référentiel comptable les IFRS pour assurer la comparabilité de ses résultats avec ceux d'autres sociétés aurifères. À moins d'indication contraire, tous les renvois aux résultats financiers dans les présentes se rapportent aux résultats calculés selon les IFRS.

## **Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant les estimations relatives aux réserves minérales et aux ressources minérales**

Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales contenues dans la présente notice annuelle ont été établies en conformité avec le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). Ces normes sont similaires à celles publiées dans l'Industry Guide No. 7 de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») telles qu'elles sont interprétées par le personnel de la SEC (le « Guide No. 7 »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 diffèrent à certains égards de celles du Guide No. 7. Par conséquent, l'information concernant les réserves minérales et les ressources minérales contenue dans la présente notice annuelle pourrait ne pas être comparable à l'information similaire publiée par des sociétés américaines. Aux termes du Guide No. 7, une minéralisation ne peut être classée dans les « réserves », à moins qu'il n'ait été établi qu'elle peut être économiquement et légalement mise en production ou extraite au moment de l'établissement des réserves. Pour les besoins de la présentation d'information aux États-Unis, la SEC a modifié ses règles de communication d'information (les « règles de modernisation de la SEC ») afin de moderniser les obligations d'information concernant les biens miniers qui incombent aux émetteurs dont les titres sont inscrits auprès de la SEC en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1934 »). Ces modifications, entrées en vigueur le 25 février 2019, harmonisent plus étroitement les exigences et les politiques de la SEC en matière d'information concernant les biens miniers avec les pratiques et les normes réglementaires sectorielles et mondiales, y compris le Règlement 43-101, et remplacent les obligations d'information historiques des sociétés minières inscrites concernant les biens miniers qui étaient énoncées dans le Guide No. 7. Les émetteurs doivent commencer à respecter les règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou après cette date; toutefois, les émetteurs canadiens assujettis aux obligations d'information aux États-Unis aux termes du régime d'information multinational (le « RIM ») peuvent continuer à suivre le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'inscription et de rapport annuel de la SEC prévus par le RIM. Le Guide No. 7 demeure

en vigueur jusqu'à ce que tous les émetteurs aient à respecter les règles de modernisation de la SEC, après quoi il sera annulé.

Par suite de l'adoption de ses règles de modernisation, la SEC reconnaît dorénavant les estimations de « ressources minérales mesurées », de « ressources minérales indiquées » et de « ressources minérales présumées ». De plus, dans le cadre de ses règles de modernisation, la SEC a modifié les définitions des termes « réserves minérales prouvées » et « réserves minérales probables » en les rendant semblables pour l'essentiel aux définitions utilisées dans le Règlement 43-101. Les investisseurs des États-Unis noteront que, bien que la SEC reconnaisse maintenant les termes « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées », ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans l'une de ces catégories sera converti en ressources minérales d'une catégorie supérieure ou en réserves minérales. Les ressources que décrivent ces termes comportent un degré élevé d'incertitude quant à leur faisabilité économique et légale. Par conséquent, les investisseurs ne doivent pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » dont la Société fait état dans la présente notice annuelle sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. De plus, le terme « ressources minérales présumées » implique une grande incertitude quant à l'existence des ressources, et quant à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Selon la réglementation canadienne, sauf dans des circonstances limitées, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est ou sera économiquement ou légalement exploitable.

Les données relatives aux réserves minérales et aux ressources minérales énoncées dans la présente notice annuelle sont des estimations, et rien ne garantit que les teneurs et les tonnages prévus seront obtenus ni que le taux de récupération indiqué sera atteint. Dans son calcul des onces contenues, la Société ne tient pas compte des onces d'or équivalentes relatives aux sous-produits métalliques compris dans les réserves minérales, et les réserves minérales ne sont pas présentées comme une sous-catégorie des ressources minérales. Pour plus de renseignements, voir la rubrique « Réserves minérales et ressources minérales » de la présente notice annuelle.

## **Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant certaines mesures du rendement**

La présente notice annuelle contient certaines mesures, dont le « total des coûts au comptant par once », les « charges de maintien tout compris par once » et les « coûts des sites miniers par tonne », qui ne constituent pas des mesures reconnues selon les IFRS. Ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés de production aurifère. On trouvera dans le rapport de gestion de la Société pour la période close le 31 décembre 2019 (le « rapport de gestion annuel ») un rapprochement entre ces mesures et l'information financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers annuels (au sens attribué à ce terme ci-dessous) dressés conformément aux IFRS ainsi qu'une explication de la manière dont la direction utilise ces mesures.

Le total des coûts au comptant par once d'or produite est présenté pour les sous-produits (coûts de production moins les produits tirés des sous-produits des métaux) et pour les coproduits (compte non tenu des produits tirés des sous-produits des métaux). Le total des coûts au comptant par once d'or produite pour les sous-produits est calculé en ajustant les coûts de production comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au titre des produits tirés des sous-produits, des coûts de production associés aux stocks et des charges de fonderie, d'affinage et de commercialisation et d'autres ajustements, puis en divisant ceux-ci par le nombre d'onces d'or produites. Le total des coûts au comptant par once d'or produite pour les coproduits est calculé selon la même méthode que celle utilisée pour calculer le total des coûts au comptant par once d'or produite pour les sous-produits, sauf qu'aucun ajustement n'est effectué pour tenir compte des produits tirés des sous-produits des métaux. Par conséquent, le total des coûts au comptant par once d'or produite pour les coproduits ne tient pas compte d'une réduction des coûts de production ou des charges de fonderie, d'affinage et de commercialisation associée à la production et à la vente des sous-produits des métaux. Le total des coûts au comptant par once d'or produite fournit de l'information au sujet de la capacité des activités minières de la Société de générer de la trésorerie. La direction utilise également cette mesure pour surveiller la performance des activités minières de la Société. Étant donné que le prix de l'or est exprimé en montant par once, l'utilisation du total des coûts au comptant par once d'or produite pour les sous-produits permet à la direction d'évaluer la capacité de génération de trésorerie en fonction de divers prix de l'or. À moins d'indication contraire, tous les renvois au total des coûts au comptant par once dans la présente notice annuelle se rapportent au total des coûts au comptant par once présenté pour les sous-produits.

Les charges de maintien tout compris par once servent à calculer le coût total de la production d'or dans les activités courantes. Les charges de maintien tout compris par once d'or produite pour les sous-produits correspondent à la somme du total des coûts au comptant par once pour les sous-produits, des dépenses d'investissement de maintien (y compris les frais d'exploration capitalisés), des frais généraux et des charges administratives (y compris les options sur actions), des paiements de location relatifs au maintien des actifs et des frais de restauration des lieux, divisée par le nombre d'onces d'or produit. Les charges de maintien tout compris par once d'or produite pour les coproduits sont calculées selon la même méthode que celle utilisée pour calculer les charges de maintien tout compris par once d'or produite pour les sous-produits, sauf que le total des coûts au comptant par once pour les coproduits est utilisé, ce qui signifie qu'aucun ajustement n'est effectué pour tenir compte des produits tirés des sous-produits des métaux. Le mode de calcul des charges de maintien tout compris par once qu'utilise la Société peut différer de celui utilisé par d'autres sociétés de production aurifère qui présentent ce type de coûts. La Société pourrait changer le mode de calcul de ses charges de maintien tout compris par once. À moins d'indication contraire, tous les renvois aux charges de maintien tout compris par once dans la présente notice annuelle se rapportent aux charges de maintien tout compris par once présentées pour les sous-produits. La direction est consciente que ces mesures de rendement par once produite peuvent être soumises aux fluctuations des taux de change et, dans le cas du total des coûts au comptant par once d'or produite pour les sous-produits, aux fluctuations des prix des sous-produits des métaux. La direction atténue les limites inhérentes à ces mesures en les combinant à la mesure des coûts des sites miniers par tonne et à d'autres données établies selon les IFRS.

Le World Gold Council (le « WGC ») est un organisme de développement du marché de l'or non axé sur la réglementation. Bien que le WGC ne soit pas un organisme de réglementation du secteur minier, il travaille en étroite collaboration avec ses sociétés membres afin d'élaborer des mesures non conformes aux PCGR pertinentes. La Société respecte les lignes directrices sur les charges de maintien tout compris publiées par le WGC en novembre 2018. L'adoption de la mesure relative aux charges de maintien tout compris est volontaire; par conséquent, même si la Société a adopté les lignes directrices du WGC, l'information sur les charges de maintien tout compris par once d'or produite fournie par la Société pourrait ne pas être comparable aux données publiées par d'autres sociétés de production aurifère. La Société est d'avis que cette mesure fournit de l'information utile sur la performance opérationnelle. Toutefois, cette mesure non conforme aux PCGR doit être prise en compte conjointement avec d'autres données établies selon les IFRS, parce qu'elle n'est pas nécessairement représentative des mesures des coûts d'exploitation ou des flux de trésorerie établies selon les IFRS.

Les coûts des sites miniers par tonne sont calculés en procédant à un ajustement des coûts de production comptabilisés dans les états du résultat consolidés pour tenir compte des coûts de production liés aux stocks et des autres ajustements, puis en divisant ceux-ci par le nombre de tonnes de minerai traité. Étant donné que le total des coûts au comptant par once d'or produite peut être soumis aux fluctuations des prix des sous-produits des métaux et des taux de change, la direction croit que les coûts des sites miniers par tonne fournissent des renseignements supplémentaires sur le rendement des activités minières, ce qui élimine l'incidence de la variation des niveaux de production. La direction utilise aussi cette mesure pour déterminer la rentabilité des blocs d'exploitation. Comme chaque bloc d'exploitation est évalué en fonction de la valeur de réalisation nette de chaque tonne extraite, les produits estimatifs par tonne doivent être supérieurs aux coûts des sites miniers par tonne pour que le bloc d'exploitation soit rentable. La direction est consciente que cette mesure de rendement par tonne peut subir l'incidence des fluctuations des niveaux de traitement et elle atténue les limites inhérentes à cette mesure en la combinant à la mesure des coûts de production préparés selon les IFRS.

La direction effectue également des analyses de sensibilité pour quantifier les effets des fluctuations des taux de change et des prix des métaux. À l'occasion, la Société fournit également de l'information au sujet de données futures estimatives du total des coûts au comptant par once, des charges de maintien tout compris par once et des coûts des sites miniers par tonne. Ces estimations reposent sur le total des coûts au comptant par once, les charges de maintien tout compris par once et les coûts des sites miniers par tonne que la Société prévoit engager pour extraire de l'or à ses mines et à ses projets et, conformément au rapprochement de ces coûts et des coûts réels, elles n'incluent pas les coûts de production reflétant les coûts de mise hors service des immobilisations, notamment les charges de désactualisation, qui varieront au fil du temps à mesure que chaque projet sera développé et exploité. Par conséquent, on ne saurait établir de rapprochement entre ces mesures financières prospectives non conformes aux PCGR et les mesures les plus comparables conformes aux IFRS.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

Les principales données financières suivantes pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans close le 31 décembre 2019 sont tirées des états financiers consolidés d'Agnico Eagle audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Les principales données financières doivent être lues avec la rétrospective financière et opérationnelle et les perspectives de la société présentées dans les états financiers consolidés audités annuels d'Agnico Eagle au 31 décembre 2019 et pour la période close à cette date, y compris les notes y afférentes (les «états financiers annuels») et le rapport de gestion annuel.

|                                                                                                         | Exercices clos les 31 décembre |             |             |             |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                                                                         | 2019                           | 2018        | 2017        | 2016        | 2015        |
| <i>(en milliers de dollars américains, sauf les données sur les actions et les montants par action)</i> |                                |             |             |             |             |
| <b>Données tirées des états du résultat</b>                                                             |                                |             |             |             |             |
| Produits tirés des activités minières                                                                   | 2 494 892                      | 2 191 221   | 2 242 604   | 2 138 232   | 1 985 432   |
| Production                                                                                              | 1 247 705                      | 1 160 355   | 1 057 842   | 1 031 892   | 995 295     |
| Exploration et expansion de l'entreprise                                                                | 104 779                        | 137 670     | 141 450     | 146 978     | 110 353     |
| Amortissement des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines                            | 546 057                        | 553 933     | 508 739     | 613 160     | 608 609     |
| Charges administratives                                                                                 | 120 987                        | 124 873     | 115 064     | 102 781     | 96 973      |
| Perte de valeur de titres de capitaux propres                                                           | –                              | –           | 8 532       | –           | 12 035      |
| (Profit) perte sur instruments financiers dérivés                                                       | (17 124)                       | 6 065       | (17 898)    | (9 468)     | 19 608      |
| Charges financières                                                                                     | 105 082                        | 96 567      | 78 931      | 74 641      | 75 228      |
| Autres (produits) charges                                                                               | (13 169)                       | (35 294)    | (3 877)     | 16 233      | 12 028      |
| Coûts des mesures environnementales correctives                                                         | 2 804                          | 14 420      | 1 219       | 4 058       | 2 003       |
| (Reprise) perte de valeur                                                                               | (345 821)                      | 389 693     | –           | (120 161)   | –           |
| Profit à la vente de titres de capitaux propres                                                         | –                              | –           | –           | (3 500)     | (24 600)    |
| Perte (profit) de change                                                                                | 4 850                          | 1 991       | 13 313      | 13 157      | (4 728)     |
| Résultat avant impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière                                     | 738 742                        | (259 052)   | 339 289     | 268 461     | 82 628      |
| Charge d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière                                           | 265 576                        | 67 649      | 98 494      | 109 637     | 58 045      |
| Résultat net de l'exercice                                                                              | 473 166                        | (326 701)   | 240 795     | 158 824     | 24 583      |
| Résultat net par action – de base                                                                       | 2,00                           | (1,40)      | 1,05        | 0,71        | 0,11        |
| Résultat net par action – dilué                                                                         | 1,99                           | (1,40)      | 1,04        | 0,70        | 0,11        |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base                                      | 236 933 791                    | 233 251 255 | 230 251 876 | 223 736 595 | 216 167 950 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué                                        | 238 229 593                    | 233 251 255 | 232 460 918 | 225 753 589 | 217 101 431 |
| Dividendes en espèces déclarés par action ordinaire                                                     | 0,55                           | 0,44        | 0,41        | 0,36        | 0,32        |
| <b>Données tirées des états de la situation financière<br/>(à la fin de la période)</b>                 |                                |             |             |             |             |
| Immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines                                              | 7 003 665                      | 6 234 302   | 5 626 552   | 5 106 036   | 5 088 967   |
| Total de l'actif                                                                                        | 8 789 885                      | 7 852 843   | 7 865 601   | 7 107 951   | 6 683 180   |
| Dette à long terme                                                                                      | 1 724 108                      | 1 721 308   | 1 371 851   | 1 072 790   | 1 118 187   |
| Provision pour restauration des lieux                                                                   | 439 801                        | 380 747     | 345 268     | 265 308     | 276 299     |
| Actif net                                                                                               | 5 111 514                      | 4 550 012   | 4 946 991   | 4 492 474   | 4 141 020   |
| Actions ordinaires                                                                                      | 5 589 352                      | 5 362 169   | 5 288 432   | 4 987 694   | 4 707 940   |
| Capitaux propres                                                                                        | 5 111 514                      | 4 550 012   | 4 946 991   | 4 492 474   | 4 140 020   |
| Total des actions ordinaires en circulation                                                             | 239 619 035                    | 234 458 597 | 232 250 441 | 224 965 140 | 217 650 795 |



## GLOSSAIRE MINIER

|                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « <b>abattage par accès transversal à chambre vide</b> »                                                               | Méthode d'extraction souterraine consistant à excaver le minerai en couches horizontales perpendiculaires à la longueur du gisement de minerai, l'abattage s'effectuant vers le haut. Le minerai est récupéré sous le niveau abattu au moyen d'un système d'extraction au point de soutirage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| « <b>affleurement</b> »                                                                                                | Partie d'une formation rocheuse qui est visible à la surface de la terre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| « <b>aire de retenue des résidus</b> »,<br>« <b>bassin de retenue des résidus</b> »<br>ou « <b>bassin de résidus</b> » | Zone dont la partie inférieure est fermée par un mur contraignant ou bassin où sont envoyés les résidus, principalement afin de permettre le dépôt des métaux et la destruction naturelle du cyanure avant que l'eau ne soit ramenée à l'usine ou rejetée dans le bassin hydrographique local.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| « <b>altération</b> »                                                                                                  | Modification physique ou chimique qui se produit dans la composition minérale d'une roche après sa formation, généralement sous l'effet de la météorisation ou de solutions hydrothermales. Modification moins prononcée et plus localisée que le métamorphisme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| « <b>altération hydrothermale</b> »                                                                                    | Altération de roches ou de minéraux résultant de l'interaction avec des fluides hydrothermaux (magmatiques).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| « <b>anastomosé</b> »                                                                                                  | S'entend d'un réseau de failles ou de filons ramifiés et interreliés à leur surface.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| « <b>andésite</b> »                                                                                                    | Roche volcanique foncée à grains fins et calco-alkaline de composition intermédiaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| « <b>argent aurifère</b> »                                                                                             | Lingots d'or et d'argent brut destiné à être affiné pour obtenir du métal presque pur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| « <b>assise rocheuse</b> »                                                                                             | Roche solide exposée à la surface de la terre ou recouverte de matière non consolidée, de roche météorisée ou de terre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| « <b>auréole de contact</b> »                                                                                          | Surface plane ou irrégulière entre des roches de deux types ou de deux âges différents.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| « <b>boue</b> »                                                                                                        | Fines particules de roche présentes dans l'eau en circulation dans une usine de traitement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| « <b>brèche</b> »                                                                                                      | Roche composée de fragments de roche anguleux entourés d'une masse de minéraux à grains fins.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| « <b>broyage semi-autogène</b> »                                                                                       | Méthode consistant à broyer la roche à l'aide de gros blocs de roche et de boulets d'acier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| « <b>broyeur</b> »                                                                                                     | Tambour rotatif servant à broyer le minerai en prévision du traitement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| « <b>ceinture de roches vertes</b> »                                                                                   | Zone recouverte de roches volcaniques et sédimentaires métamorphosées, qui se trouve généralement dans un bouclier continental.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| « <b>chalcopryrite</b> »                                                                                               | Minéral sulfuré de cuivre et de fer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| « <b>chambre</b> »                                                                                                     | Toute excavation pratiquée dans une mine dans le but d'extraire le minerai, à l'exclusion des travaux préparatoires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| « <b>circuit de charbon en pulpe</b> »                                                                                 | Étape de la récupération des métaux précieux à l'usine. Après que l'or et l'argent ont été lixiviés du minerai broyé, ils sont adsorbés sur des granules de charbon activé, et le charbon est ensuite séparé par criblage et traité pour en extraire les métaux précieux. Un circuit de charbon en pulpe se compose d'une série de bassins dans lesquels s'écoule une boue lixiviée. L'or est capté par du charbon activé qui est déplacé à contre-courant d'un bassin à l'autre. Le charbon contenu dans le réservoir de tête est extrait périodiquement pour récupérer l'or adsorbé, puis réintégré dans les bassins situés au début du circuit. |

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « circuit d'élution Zadra »      | Processus utilisé à l'usine de traitement de l'or afin de séparer l'or et l'argent des grenailles de charbon et les transférer dans une solution.                                                                                                                                                                 |
| « cisaillement »                 | Déformation de la roche causée par le déplacement latéral le long d'innombrables plans parallèles, généralement sous l'effet de la pression, donnant naissance à des structures métamorphiques comme le clivage et la schistosité.                                                                                |
| « concentré »                    | Produit nettoyé récupéré par flottation sur mousse à l'usine.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| « conglomérat »                  | Roche sédimentaire à grains grossiers composée de fragments arrondis contenus dans une matrice cimentée à grains fins.                                                                                                                                                                                            |
| « coup de toit »                 | Effondrement soudain et souvent violent d'une masse rocheuse provenant de la paroi d'une mine, causée par la rupture d'une roche soumise à une forte pression et par la libération rapide d'énergie de déformation accumulée.                                                                                     |
| « cyanuration »                  | Méthode d'extraction des particules d'or ou d'argent exposées à partir du minerai concassé ou broyé par dissolution (lixiviation) dans une solution de cyanure diluée. Cette étape peut être réalisée dans des réservoirs à l'intérieur de l'usine ou dans des tas de minerai à l'extérieur (lixiviation en tas). |
| « déblais »                      | Roche (minerai ou stériles) abattue finement sous terre.                                                                                                                                                                                                                                                          |
| « décantation à contre-courant » | Clarification de l'eau de lavage et concentration des résidus au moyen de l'utilisation de plusieurs épaisseurs en série. L'eau s'écoule en direction opposée aux solides. Les produits finaux sont la boue, qui est retirée, et l'eau claire, qui est réutilisée dans le circuit.                                |
| « descenderie »                  | Puits de mine interne.                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| « développement »                | Préparation d'un terrain ou d'un secteur minier en vue d'analyser un gisement de minerai et d'en estimer le tonnage et la qualité. Le développement est une étape intermédiaire entre l'exploration et l'extraction.                                                                                              |
| « digue »                        | Remblai de terre situé, par exemple, autour d'un bassin à boue ou d'un réservoir, ou servant à retenir un bassin d'eau ou de résidus.                                                                                                                                                                             |
| « dilution »                     | Contamination du minerai par de la roche encaissante stérile au moment de l'abattage, qui se traduit par une augmentation du tonnage extrait et une diminution de la teneur globale du minerai.                                                                                                                   |
| « direction »                    | Orientation par rapport au nord géographique d'une ligne horizontale tirée le long d'un filon ou d'une formation rocheuse perpendiculairement au pendage.                                                                                                                                                         |
| « disséminé »                    | S'entend d'un gisement minéral (surtout de métaux) dans lequel le minerai cible est présent sous forme de particules dispersées dans la roche, mais en quantité suffisante pour constituer un gisement de minerai. Les gisements disséminés peuvent être de très grande taille.                                   |
| « ductile »                      | S'entend d'une roche qui, dans certaines conditions, peut se déformer de 5 % à 10 % avant de se casser ou de se failler.                                                                                                                                                                                          |
| « dyke »                         | Roche ignée tabulaire qui recoupe les roches adjacentes.                                                                                                                                                                                                                                                          |
| « enveloppe »                    | 1. Couche externe d'un pli, plus particulièrement d'une structure pliée comportant une cassure structurelle.<br>2. Roche métamorphique entourant une intrusion ignée.<br>3. Dans un minerai, partie externe ayant une origine différente de celle d'une partie interne.                                           |
| « épaisseur »                    | Distance à angle droit entre l'éponte supérieure et l'éponte inférieure d'une veine ou d'une lentille.                                                                                                                                                                                                            |
| « épaisseur »                    | Cuve servant à réduire la proportion d'eau dans la pâte par décantation.                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>« épigénétique »</b>                                                         | S'entend d'un gisement de minerai qui a été formé par des fluides et des gaz hydrothermaux qui se sont introduits et ont rempli des cavités dans la roche hôte.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>« épithermal »</b>                                                           | S'entend d'un gisement minéral qui s'est formé après les roches encaissantes et qui est composé de filons et d'amas de remplacement contenant des métaux précieux ou, plus rarement, des métaux de base.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>« éponte inférieure »</b>                                                    | Roche qui se trouve au-dessous d'un filon incliné ou d'un gisement de minerai (par opposition à l'éponte supérieure).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>« éponte supérieure »</b>                                                    | Roche qui se trouve au-dessus d'un filon ou d'un gisement de minerai.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>« étude de faisabilité »</b>                                                 | Étude technique et économique exhaustive de la méthode de développement choisie pour un projet minier, qui comporte des évaluations suffisamment détaillées d'hypothèses réalistes concernant l'extraction, le traitement, la métallurgie et la commercialisation, certains facteurs économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux et d'autres facteurs pertinents relatifs à l'exploitation, de même qu'une analyse financière approfondie, lesquelles sont nécessaires pour démontrer, au moment de la communication de l'information, que l'extraction est raisonnablement justifiée (c.-à-d. que l'exploitation minière est rentable). Les résultats de l'étude peuvent raisonnablement être utilisés comme fondement de la décision définitive d'un promoteur ou d'une institution financière d'entreprendre le développement du projet ou de le financer. Une étude de faisabilité est plus fiable qu'une étude de préfaisabilité. |
| <b>« étude préliminaire de faisabilité »<br/>ou « étude de préfaisabilité »</b> | Étude exhaustive de la viabilité technique et économique, sous différents aspects, d'un projet minier qui est au stade où la méthode d'extraction (dans le cas d'une exploitation souterraine) ou la configuration de la mine (dans le cas d'une fosse à ciel ouvert) a été établie et où une méthode efficace de traitement du minéral a été déterminée. Elle comporte une analyse financière fondée sur des hypothèses raisonnables concernant l'extraction, le traitement, la métallurgie et la commercialisation, certains facteurs économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, de même que l'évaluation de tous les autres facteurs pertinents qui sont suffisants pour permettre à une personne qualifiée, agissant de manière raisonnable, de déterminer si la totalité ou une partie des ressources minérales peut être classée dans les réserves minérales.                                                                  |
| <b>« explosif à émulsion en vrac »</b>                                          | Type d'explosif résistant à l'eau qui est pompé dans un trou de mine, puis allumé à distance afin de fracturer le minerai dans le cycle de production.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>« extraction électrolytique »</b>                                            | Procédé électrochimique au cours duquel un métal dissous dans un électrolyte est plaqué sur une électrode. Ce procédé est utilisé pour récupérer les métaux comme le cuivre et l'or dans la solution provenant de la lixiviation de concentré.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>« faille »</b>                                                               | Fracture ou zone de fracture dans la roche crustale dont les côtés se sont déplacés l'un par rapport à l'autre parallèlement à la fracture, que ce soit sur quelques pouces ou plusieurs kilomètres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>« faille de transfert »</b>                                                  | Structure capable de supporter des variations latérales de la déformation et de la pression.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>« felsique »</b>                                                             | Roche de couleur claire contenant du feldspath, des feldspathoïdes et de la silice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>« filon »</b>                                                                | Minéraux contenus dans une faille ou une autre fracture dans la roche encaissante.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>« filon-couche »</b>                                                         | Lame de roche ignée intrusive d'épaisseur plus ou moins uniforme introduite entre les plans de stratification de la roche existante.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>« filon de cisaillement<br/>d'extension »</b>                                | Filon présent dans une fracture d'extension causée par la déformation de la roche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « filonnets »                | Veinules minérales discontinues et subparallèles présentent dans une roche hôte.                                                                                                                                                                                                                                   |
| « flottation »               | Méthode de séparation des minéraux consistant à utiliser une mousse créée à partir de divers agents réactifs pour faire remonter à la surface certains minéraux finement concassés pendant que les autres minéraux coulent au fonds. Le concentré de flottation riche en métaux est ensuite récupéré à la surface. |
| « foliation »                | Terme général désignant l'organisation planaire d'une roche, particulièrement la structure planaire d'une roche métamorphique.                                                                                                                                                                                     |
| « forage intercalaire »      | Forage effectué dans une zone minéralisée déterminée afin de mieux définir une minéralisation connue.                                                                                                                                                                                                              |
| « foreuse au diamant »       | Outil de forage muni d'un trépan rotatif creux incrusté de diamants servant à creuser un canal circulaire autour d'une carotte, qui peut être extraite afin d'obtenir un échantillon plus ou moins continu et complet, en forme de colonne, de la roche forée.                                                     |
| « formation de fer »         | Roche sédimentaire chimique, habituellement finement stratifiée ou laminée, contenant au moins 15 % de fer d'origine sédimentaire et renfermant souvent des couches de chert.                                                                                                                                      |
| « formation de fer rubanée » | Formation de fer présentant un rubanement marqué, généralement formé de minéraux riches en fer et de chert ou de quartz à grains fins.                                                                                                                                                                             |
| « fracture »                 | Toute cassure provoquée par la pression dans une roche, causant ou non un déplacement, y compris les fissures, les diaclases et les failles.                                                                                                                                                                       |
| « fragile »                  | S'entend des minéraux ayant tendance à se casser sous une faible pression. Cette caractéristique a une incidence sur la comminution du minerai lorsqu'un type de minerai se casse plus facilement que les autres au moment où il est concassé.                                                                     |
| « galerie »                  | Passage horizontal creusé à l'intérieur ou à proximité d'un gisement de minerai et parallèlement à celui-ci dans le sens longitudinal, contrairement au travers-banc, qui traverse le gisement.                                                                                                                    |
| « gisement »                 | Occurrence naturelle d'un minéral ou d'un agrégat de minéraux dont la quantité et la qualité présentent un intérêt du point de vue de l'exploitation.                                                                                                                                                              |
| « gradin »                   | Saillie dans une mine à ciel ouvert qui forme un seul niveau d'exploitation au-dessus duquel les minéraux ou les stériles sont extraits. Le minerai ou les stériles sont retirés par couches successives (les gradins), dont plusieurs peuvent être exploitées simultanément.                                      |
| « grès »                     | Roche sédimentaire composée de grains de sable cimentés les uns aux autres.                                                                                                                                                                                                                                        |
| « groupes lithologiques »    | Groupes de formations rocheuses.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| « horst »                    | Bloc de roche soulevé par une faille.                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| « inclinaison »              | Angle entre un axe de pli ou une autre structure linéaire et le plan horizontal mesuré en fonction du plan vertical.                                                                                                                                                                                               |
| « intrusif »                 | S'entend d'un bloc de roche ignée formé par la consolidation de magma ayant pénétré dans d'autres roches sous la surface, à l'opposé de la lave, qui est rejetée en surface.                                                                                                                                       |
| « lentille »                 | Gisement géologique ayant un centre épais qui s'aplatit vers les extrémités, à l'image d'une lentille convergente.                                                                                                                                                                                                 |
| « lixiviation »              | Procédé chimique permettant d'extraire les minéraux utiles du minerai; la lixiviation est également un processus naturel par lequel les eaux souterraines dissolvent les minéraux.                                                                                                                                 |
| « lixiviation au carbone »   | Étape de la récupération des métaux précieux à l'usine. L'or et l'argent sont lixiviés du minerai broyé et sont en même temps adsorbés sur des granules de charbon activé, qui est ensuite séparé par criblage et traité                                                                                           |

pour en extraire les métaux précieux.

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « mafique »                 | S'entend d'une roche ignée composée principalement de minéraux silicatés de couleur foncée riches en fer et en magnésium.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| « marteau fond de trou »    | Perforatrice de roche à percussion munie d'un piston (marteau) dont les mouvements de va-et-vient exercent une pression directement sur le forat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| « massif »                  | S'entend d'un gîte minéral, notamment de sulfures, caractérisé par une forte concentration de minerai à un endroit donné, par opposition à un gîte disséminé ou en forme de veine. S'entend d'une roche présentant une texture ou une fabrique homogène sur une grande surface, sans stratification ou autre structure directionnelle similaire.                                                                                                                                                                                |
| « matrice »                 | Matière rocheuse à grains fins dans laquelle est intégré un minéral plus important.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| « métamorphisme »           | Processus de transformation de la forme ou de la structure de roches sédimentaires ou ignées sous l'influence de la chaleur et de la pression.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| « once »                    | Unité de mesure de la masse utilisée surtout pour l'or, l'argent et les métaux du groupe du platine. Une once troy équivaut à 31,1035 grammes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| « or libre »                | Or qui n'est combiné à aucune autre substance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| « oxydation »               | Réaction chimique provoquée par l'exposition à l'oxygène qui modifie la composition chimique d'un minéral.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| « oxydation sous pression » | Procédé au moyen duquel les minéraux sulfurés sont oxydés afin d'exposer l'or contenu dans le minerai. Un circuit d'oxydation sous pression se compose principalement d'un réservoir pressurisé (autoclave) dont les principaux paramètres réglables sont le niveau d'oxygène, la température de traitement et l'acidité.                                                                                                                                                                                                       |
| « pendage »                 | Angle d'inclinaison d'un filon, d'une structure ou d'une assise rocheuse par rapport au plan horizontal, mesuré perpendiculairement à la direction.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| « pilier »                  | Bloc de minerai ou d'autre roche entièrement entouré de chambres d'abattage, laissé volontairement aux fins du contrôle des pressions de terrain ou en raison de sa faible valeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| « polydéformé »             | S'entend d'une roche qui a été soumise à plusieurs épisodes de plissement, de formation de failles, de cisaillement, de compression ou d'extension sous l'effet de diverses forces tectoniques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| « porphyre »                | Roche ignée renfermant des cristaux de taille relativement grande contenus dans une matrice à grains fins.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| « porphyrique »             | Texture d'une roche renfermant un ou plusieurs minéraux dont les grains sont de plus grande taille que ceux des minéraux qui lui sont associés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| « procédé Merrill-Crowe »   | Technique de séparation servant à extraire l'or d'une solution au cyanure. La solution est séparée du minerai grâce à des méthodes comme la filtration et la décantation à contre-courant, et l'or est ensuite précipité sur de la poudre de zinc. L'argent et le cuivre peuvent également être précipités. Le précipité est ensuite filtré pour récupérer les schlamms fins aurifères, qui sont raffinés davantage (p. ex. au moyen de la fusion pour enlever le zinc et de l'ajout d'acide nitrique pour dissoudre l'argent). |
| « pyrite »                  | Sulfure de fer de couleur jaune dont la formule chimique est $\text{FeS}_2$ et qui a généralement peu de valeur. La pyrite est parfois appelée « or des fous ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| « pyroclastique »           | S'entend d'une roche formée par la cendre, les fragments et le matériel vitreux projetés par un volcan.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| « rabattage longitudinal »  | Méthode d'extraction souterraine consistant à excaver le minerai en couches horizontales le long du gisement de minerai, l'abattage s'effectuant vers le haut. Le minerai est récupéré dans la chambre, sous le niveau abattu.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| « récupération »            | Pourcentage du métal utile contenu dans le minerai qui est récupéré lors                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                          | du traitement métallurgique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>« redevance calculée à la sortie de la fonderie »</b> | Redevance versée par un producteur de métaux et calculée sur le produit de la vente de produits minéraux après déduction des coûts de traitement hors site et de distribution, y compris les coûts de fonderie, d'affinage, de transport et d'assurance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>« réserves minérales »</b>                            | Partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées attestée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant que l'extraction peut être rentable au moment de la rédaction du rapport. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions pour les pertes subies lors de l'extraction.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>« réserves minérales probables »</b>                  | Partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées attestée par au moins une étude préliminaire de faisabilité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>« réserves minérales prouvées »</b>                   | Partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées attestée par au moins une étude préliminaire de faisabilité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>« résidus »</b>                                       | Matières rejetées par une usine de traitement une fois que les minéraux utiles récupérables sur les plans technique et économique ont été extraits.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>« ressources minérales »</b>                          | Concentration ou occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle, y compris des métaux de base, des métaux précieux, du charbon ou des minéraux industriels, dans l'écorce terrestre ou sur celle-ci d'une teneur et quantité et d'une qualité telles qu'elle présente des perspectives raisonnables d'extraction rentable. La localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques. Les investisseurs ne doivent pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans une catégorie de ressources donnée sera un jour converti en réserves minérales.                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>« ressources minérales indiquées »</b>                | <p>Partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.</p> <p>Ce terme est reconnu par les organismes de réglementation canadiens, mais non par la SEC. Les investisseurs ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux classés dans cette catégorie seront un jour convertis en réserves minérales.</p> |
| <b>« ressources minérales mesurées »</b>                 | Partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre une considération adéquate de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

la géologie et des teneurs.

Ce terme est reconnu par les organismes de réglementation canadiens, mais non par la SEC. Les investisseurs ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux classés dans cette catégorie seront un jour convertis en réserves minérales.

**« ressources minérales  
présumées »**

Partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

Ce terme est reconnu par les organismes de réglementation canadiens, mais non par la SEC. Les investisseurs ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux classés dans cette catégorie passeront un jour à une catégorie supérieure. Ils ne doivent pas supposer non plus qu'une partie ou la totalité des ressources minérales présumées existe ou peut être exploitée de façon rentable ou légal.

**« roche ignée »**

Roche formée par la solidification de matière en fusion provenant des profondeurs de la terre.

**« roches sédimentaires »**

Roches formées par la consolidation de sédiments meubles qui se sont accumulés par couches, comme, par exemple, le calcaire, le schiste et le grès.

**« schiste »**

Roche cristalline très foliée qui peut facilement être clivée en éclats ou en plaquettes minces en raison du parallélisme bien développé de plus de 50 % des minéraux qu'elle contient, comme le mica ou la hornblende.

**« sous-produit »**

Métal ou produit minéral secondaire récupéré au cours du traitement de la roche.

**« sulfure »**

Minéral composé de soufre et d'un métal, comme la pyrite ( $\text{FeS}_2$ ).

**« tabulaire »**

S'entend d'une structure dont deux des dimensions sont beaucoup plus grandes que la troisième, comme un dyke.

**« tènement »**

Droit d'accéder à un gisement minéral, de le développer et de l'exploiter. Il peut s'agir notamment d'un claim minier ou d'un bail minier. Synonyme de titre minier.

**« teneur »**

Quantité relative ou pourcentage de métal contenu dans un gisement de minerai (p. ex. grammes d'or par tonne de roche ou pourcentage de cuivre).

**« teneur du minerai traité »**

Teneur moyenne du minerai traité par une usine.

**« teneur limite »**

La teneur en métal minimale en deçà de laquelle un minerai ne peut être exploité de manière économique.

**« till »**

Débris rocheux généralement sous forme de mélange non stratifié et non consolidé qui a été déposé directement par un glacier.

**« titrage »**

Pratique consistant à analyser les proportions de métal contenu dans un minerai ou à analyser un minerai ou un minéral pour en connaître la composition, la pureté, la masse ou d'autres propriétés présentant un intérêt commercial.

**« tonne »**

Mesure métrique de la masse. Une tonne équivaut à 1 000 kilogrammes, à 2 204,6 livres ou à 1,1 tonne.

|                                 |                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>« tranchée »</b>             | Excavation étroite creusée dans les morts-terrains ou abattue dans la roche dans le but d'exposer un filon ou une structure minéralisée aux fins d'échantillonnage ou d'observation.                    |
| <b>« travers-banc »</b>         | Passage souterrain creusé à partir d'un puits vers le minerai, perpendiculairement (ou presque) à la direction d'un filon ou d'un autre gisement de minerai.                                            |
| <b>« usine »</b>                | Installation où sont effectués le concassage, le broyage humide et d'autres traitements du minerai.                                                                                                     |
| <b>« veine »</b>                | Gîte minéral composé de veines, de filonnets ou de disséminations.                                                                                                                                      |
| <b>« wacke »</b>                | « Grès sale » composé de fragments de minerai et de roche mélangés dans une matrice abondante d'argile et de silt fin.                                                                                  |
| <b>« zone »</b>                 | Secteur contenant une minéralisation distincte (comme un gisement).                                                                                                                                     |
| <b>« zone de cisaillement »</b> | Zone tabulaire de roche écrasée et bréchifiée par de nombreuses fractures parallèles causées par des contraintes de cisaillement. Ces zones sont souvent minéralisées par des solutions minéralisantes. |



## STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Mines Agnico Eagle Limitée est une société constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La Société a été constituée aux termes de statuts de fusion sous le régime des lois de la province d'Ontario le 1<sup>er</sup> juin 1972 à la suite de la fusion d'Agnico Mines Limited (« Agnico Mines ») et d'Eagle Gold Mines Limited (« Eagle »). Agnico Mines avait été constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 21 janvier 1953 sous la dénomination « Cobalt Consolidated Mining Corporation Limited » et a remplacé sa dénomination par Agnico Mines Limited le 25 octobre 1957. Eagle avait été constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 14 août 1945.

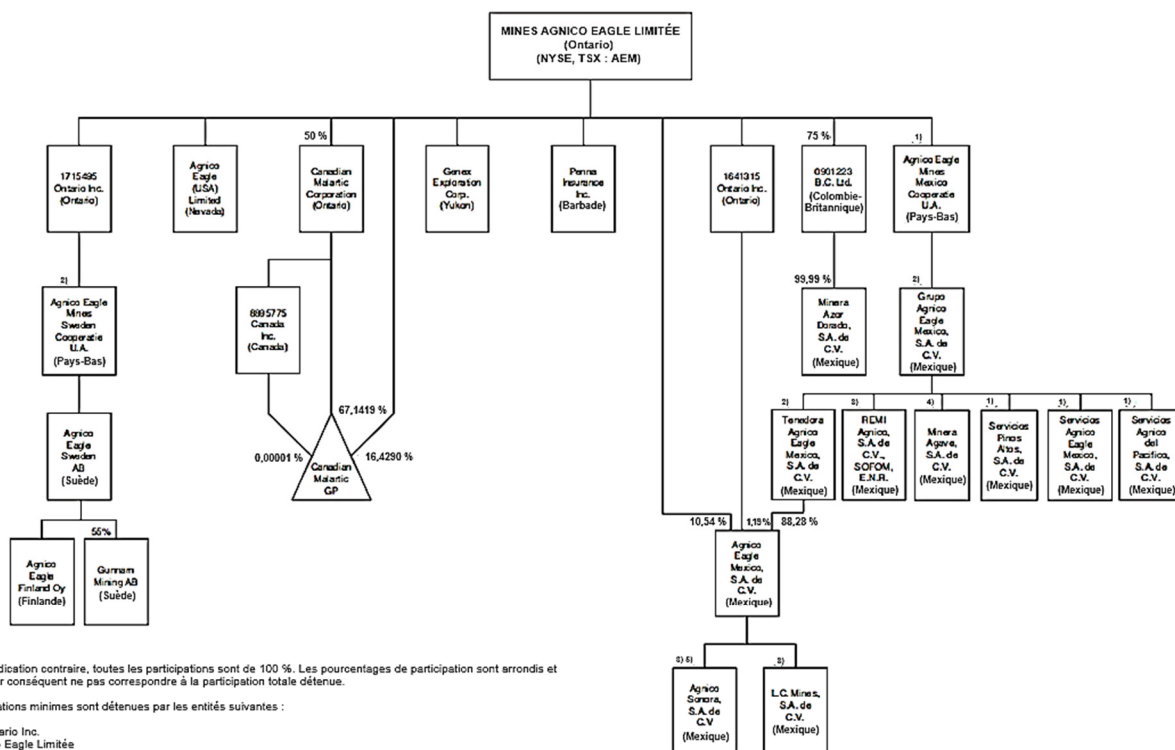
Depuis 1972, plusieurs modifications ont été apportées à la structure de l'entreprise. Le 22 août 1972, les statuts de la Société ont été modifiés afin de permettre à la Société de faire ce qui suit : (i) contracter des emprunts sur le crédit de la Société, (ii) émettre ou vendre des titres d'emprunt ou les donner en garantie et (iii) grever d'une charge, notamment d'une hypothèque, les biens de la Société ou les donner en garantie. Le 27 juin 1980, des statuts de modification ont été déposés afin de permettre à la Société d'utiliser la dénomination « Mines Agnico-Eagle Limitée ». Le 5 juillet 1984, les statuts de la Société ont été modifiés afin de supprimer, dans son intégralité, la mention des objets de la Société et de préciser qu'aucune restriction ne limite les activités ou les pouvoirs que la Société peut exercer. Le 3 juillet 1986, des statuts de modification ont été déposés afin de fixer à cinq le nombre minimal d'administrateurs de la Société, et à neuf, le nombre maximal. Le 29 juillet 1988, les statuts de la Société ont été modifiés afin de prévoir que la Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions.

Le 31 décembre 1992, la Société a fusionné avec Lucky Eagle Mines Limited. Le 30 juin 1993, le nombre maximal d'administrateurs de la Société a été augmenté, pour passer de 9 à 12. Le 1<sup>er</sup> janvier 1996, la Société a fusionné avec Goldex Mines Limited et 1159885 Ontario Limited. Le 17 octobre 2001, la Société a fusionné avec Mentor Exploration and Development Co. Le 12 juillet 2002, la dénomination de la Société est devenue « Agnico-Eagle Mines Limited/Mines Agnico-Eagle Limitée ». Le 1<sup>er</sup> août 2007, la Société a fusionné avec Cumberland Resources Ltd., Agnico-Eagle Acquisition Corporation et Meadowbank Mining Corporation. Le 4 mai 2010, le nombre maximal d'administrateurs de la Société a été augmenté, pour passer de 12 à 15.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société a fusionné avec 1816276 Ontario Inc. (l'entité ayant remplacé Comaplex Minerals Corp.). Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a fusionné avec 1886120 Ontario Inc. (la Société ayant remplacé 9237-4925 Québec Inc.). Le 26 avril 2013, des statuts de modification ont été déposés afin de supprimer le trait d'union entre « Agnico » et « Eagle » et de modifier la dénomination officielle de la Société, qui est devenue « Agnico Eagle Mines Limited/Mines Agnico Eagle Limitée ». Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Société a fusionné avec 2421451 Ontario Inc., qui faisait autrefois partie de la structure par l'entremise de laquelle la Société détenait sa participation dans la mine Canadian Malartic.

Le siège et principal établissement de la Société est situé au 145 King Street East, Suite 400, Toronto (Ontario) Canada M5C 2Y7, son numéro de téléphone est le 416-947-1212 et son site Web se trouve au [www.agnicoeagle.com](http://www.agnicoeagle.com). L'information contenue dans le site Web de la Société (ou un autre site Web mentionné dans les présentes) ne fait pas partie de la présente notice annuelle. Le bureau principal de la Société aux États-Unis est situé au 1675 E. Prater Way, Suite 102, Sparks, Nevada 89434.

L'organigramme suivant présente la structure organisationnelle de la Société, y compris ses principales filiales et certaines autres entités, ainsi que les territoires de constitution de la Société et de chacune de ces filiales ou entités (détenues en propriété exclusive par la Société, directement ou indirectement, à moins d'indication contraire) au 17 mars 2020.



Notes :

1. À moins d'indication contraire, toutes les participations sont de 100 %. Les pourcentages de participation sont arrondis et pourraient par conséquent ne pas correspondre à la participation totale détenue.
2. Des participations minimales sont détenues par les entités suivantes :
- 1) 1641315 Ontario Inc.
  - 2) Mines Agnico Eagle Limitée
  - 3) Tenedora Agnico Eagle Mexico, S.A. de C.V.
  - 4) Agnico Eagle Mexico, S.A. de C.V.
  - 5) Grupo Agnico Eagle Mexico, S.A. de C.V.

### 3. Propriété des mines :

Mines Agnico Eagle Limitée – La Ronde, Lapa, Goldex, Meadowbank, Meliadine, Amarq  
Agnico Eagle Finland Oy – Kittilä  
Agnico Eagle Mexico, S.A. de C.V. – Pinos Altos, Creston Mascota  
Agnico Sonora, S.A. de C.V. – La India  
Canadian Malartic GP – Canadian Malartic

## DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Société est un producteur d'or canadien actif à l'échelle mondiale qui compte des exploitations minières dans le nord-ouest du Québec, le nord du Mexique et le nord de la Finlande ainsi qu'au Nunavut, et qui exerce des activités d'exploration au Canada, en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis. La Société se consacre sans interruption depuis plus de trois décennies à la production d'or provenant principalement de l'extraction souterraine.

La Société a pour stratégie de produire une croissance vigoureuse tout en respectant des normes de performance élevées en matière de santé, de sécurité, d'environnement et d'acceptabilité sociale, de développer un solide portefeuille de projets en vue de soutenir la production future et d'employer le personnel le plus talentueux et de le motiver pour qu'il atteigne son plein potentiel. Au cours des 12 dernières années, la Société, qui était auparavant un producteur minier régional exploitant une seule mine, est devenue un producteur d'or international exploitant plusieurs mines.

Le tableau suivant indique la date d'acquisition, la date de début des travaux de construction, la date d'entrée en production commerciale et la durée de vie estimative des mines en exploitation de la Société.

|                                 | Date<br>d'acquisition <sup>1)</sup> | Date de début<br>des travaux<br>de construction <sup>1)</sup> | Date d'entrée<br>en production<br>commerciale <sup>1)</sup> | Durée de vie<br>estimative<br>de la mine <sup>2)</sup> |
|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Mine LaRonde</b>             | 1992                                | 1985                                                          | 1988                                                        | 2029                                                   |
| <b>Mine LaRonde, zone 5</b>     | 2003                                | 2017                                                          | Juin 2018                                                   | 2027                                                   |
| <b>Mine Goldex<sup>3)</sup></b> | Décembre 1993                       | Juillet 2012                                                  | Octobre 2013                                                | 2027                                                   |
| <b>Mine Canadian Malartic</b>   | Juin 2014                           | s.o.                                                          | s.o.                                                        | 2026                                                   |
| <b>Mine Kittila</b>             | Novembre 2005                       | Juin 2006                                                     | Mai 2009                                                    | 2034                                                   |
| <b>Complexe Meadowbank</b>      | Avril 2007                          | Avant avril 2007                                              | Mars 2010                                                   | 2026                                                   |
| <b>Mine Meliadine</b>           | Juillet 2010                        | 2017                                                          | Mai 2019                                                    | 2032                                                   |
| <b>Mine Pinos Altos</b>         | Mars 2006                           | Août 2007                                                     | Novembre 2009                                               | 2026                                                   |
| <b>Mine Creston Mascota</b>     | Mars 2006                           | 2010                                                          | Mars 2011                                                   | 2020                                                   |
| <b>Mine La India</b>            | Novembre 2011                       | Septembre 2012                                                | Février 2014                                                | 2024                                                   |

Notes :

- 1) Date d'acquisition de la totalité du titre de propriété, sauf pour la mine Canadian Malartic, pour laquelle il s'agit de la date d'acquisition de 50 % du titre de propriété. Lorsque la mine Canadian Malartic a été acquise, sa construction était terminée et elle était déjà en production commerciale depuis mai 2011.
- 2) Estimation de la date de fin de la production aurifère en fonction des plans de la Société portant sur la durée de vie de la mine. La durée de vie estimative de la mine au complexe Meadowbank tient compte de la production provenant du gisement satellite Amaruq à Meadowbank. Le gisement satellite Amaruq à Meadowbank est entré en production commerciale en septembre 2019.
- 3) La construction de l'infrastructure destinée aux activités d'extraction de la zone Goldex Extension (la « zone GEZ ») a commencé en juillet 2005 et la zone GEZ est entrée en production commerciale en août 2008. Les activités d'extraction dans la zone GEZ sont suspendues depuis octobre 2011. L'exploitation et la production des zones M et E de la mine Goldex ont commencé à la fin de 2013.

En 2019, la Société a produit 1 782 147 onces d'or à des coûts de production par once d'or de 735 \$, un total des coûts au comptant par once d'or de 673 \$ et un total des charges de maintien tout compris par once de 938 \$. Des commentaires au sujet de l'utilisation des mesures non conformes aux PCGR « total des coûts au comptant par once » et « total des charges de maintien tout compris par once » sont présentés sous la rubrique « Notes préliminaires – Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant certaines mesures du rendement ». La Société a toujours vendu la totalité de sa production au prix au comptant de l'or en raison de sa politique générale qui consiste à ne pas vendre à terme sa production d'or future.

## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

### Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

#### 2017

Le 15 février 2017, la Société a annoncé qu'elle avait approuvé des plans en vue de construire des installations minières au projet Meliadine et au gisement satellite Amaruq à Meadowbank; ces deux emplacements sont entrés en production commerciale en mai 2019 et en septembre 2019, respectivement.

Le 27 mars 2017, la Société a annoncé qu'elle avait convenu d'émettre et de vendre 5 003 412 de ses actions ordinaires directement à un investisseur institutionnel aux États-Unis au prix de 43,97 \$ l'action, pour une contrepartie totale d'environ 220 millions de dollars.

Le 5 mai 2017, la Société a conclu avec certains investisseurs institutionnels une convention de souscription de billets, prévoyant l'émission de billets de premier rang de série A à 4,42 % échéant en 2025 d'un capital de 40 millions de dollars, de billets de premier rang de série B à 4,64 % échéant en 2027 d'un capital de 100 millions de dollars, de billets de premier rang de série C à 4,74 % échéant en 2029 d'un capital de 150 millions de dollars et de billets de premier rang de série D à 4,89 % échéant en 2032 d'un capital de 10 millions de dollars. Pour plus de renseignements, voir la rubrique « Contrats importants – Conventions de souscription de billets » ci-dessous.

Le 25 octobre 2017, la Société a modifié et mis à jour la facilité de crédit qu'elle a conclue avec un groupe d'institutions financières à l'égard de sa facilité de crédit bancaire renouvelable non assortie d'une sûreté de 1,2 milliard de dollars. Pour plus de renseignements, voir la rubrique « Contrats importants – Facilité de crédit » ci-dessous.

Le 2 novembre 2017, la Société a acquis auprès de GoGold Resources Inc. le projet aurifère Santa Gertrudis moyennant une contrepartie en espèces d'environ 80 millions de dollars et l'attribution d'une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % à GoGold Resources Inc. La moitié de la redevance calculée à la sortie de la fonderie peut être rachetée par la Société à tout moment au prix de 7,5 millions de dollars. La propriété de 42 000 hectares est située à environ 180 kilomètres au nord d'Hermosillo, dans l'État de Sonora, au Mexique.

Le tableau suivant présente la ventilation des dépenses d'investissement de la Société en 2017.

|                                                 | Dépenses d'investissement en 2017<br>(en milliers de dollars) |                             |                                       |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
|                                                 | Charges de<br>maintien                                        | Charges de<br>développement | Frais<br>d'exploration<br>capitalisés |
| Mine LaRonde                                    | 65 858                                                        | –                           | 1 270                                 |
| Mine LaRonde, zone 5                            | –                                                             | 22 621                      | –                                     |
| Mine Canadian Malartic                          | 59 559                                                        | 18 671                      | 8 320                                 |
| Mine Meadowbank                                 | 22 720                                                        | –                           | –                                     |
| Gisement Amaruq de la mine Meadowbank           | –                                                             | 88 796                      | –                                     |
| Mine Kittila                                    | 53 999                                                        | 30 710                      | 3 080                                 |
| Mine Goldex                                     | 24 707                                                        | 26 989                      | 5 354                                 |
| Mine Lapa                                       | –                                                             | –                           | –                                     |
| Mine Pinos Altos                                | 39 692                                                        | 9 351                       | 294                                   |
| Gisement Creston Mascota de la mine Pinos Altos | 5 465                                                         | 1 355                       | 1 288                                 |
| Mine La India                                   | 6 639                                                         | 2 624                       | 1 520                                 |
| Projet Meliadine                                | –                                                             | 372 071                     | –                                     |
| Autres                                          | –                                                             | 1 883                       | 41                                    |
| <b>Total des dépenses</b>                       | <b>278 638</b>                                                | <b>575 071</b>              | <b>21 167</b>                         |

#### 2018

Le 27 février 2018, la Société a conclu avec certains investisseurs institutionnels une convention de souscription de billets, prévoyant l'émission de billets de premier rang de série A à 4,38 % échéant en 2028 d'un capital de 45 millions de dollars, de billets de premier rang de série B à 4,48 % échéant en 2030 d'un capital de 55 millions de dollars et de billets de premier rang de série C à 4,63 % échéant en 2033 d'un capital de 250 millions de dollars.

Ces billets ont été émis le 5 avril 2018. Pour plus de renseignements, voir la rubrique « Contrats importants – Conventions de souscription de billets » ci-dessous.

Le 28 mars 2018, la Société a fait l'acquisition de la participation indirecte de 50 % de Yamana Gold Inc. (« Yamana ») dans les actifs d'exploration canadiens de Corporation Canadian Malartic (« CCM »), dont les projets aurifères Kirkland Lake et Hammond Reef ainsi que des claims et des actifs miniers supplémentaires situés en Ontario et au Québec (les « actifs de CCM »). Dans le cadre de cette opération, la Société a fait l'acquisition de la totalité de la participation indirecte de 50 % de Yamana dans les actifs de CCM, de sorte que la Société est devenue propriétaire de la totalité des actifs de CCM. Le prix d'achat réel après la distribution du produit de la vente par CCM à ses actionnaires était de 162,5 millions de dollars en espèces.

Le 14 décembre 2018, la Société a modifié et mis à jour la facilité de crédit qu'elle a conclue avec un groupe d'institutions financières à l'égard de sa facilité de crédit bancaire renouvelable non assortie d'une sûreté de 1,2 milliard de dollars. Pour plus de renseignements, voir la rubrique « Contrats importants – Facilité de crédit » ci-dessous.

Le tableau suivant présente la ventilation des dépenses d'investissement de la Société en 2018.

|                                                 | Dépenses d'investissement en 2018<br>(en milliers de dollars) |                             |                                       |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
|                                                 | Charges de<br>maintien                                        | Charges de<br>développement | Frais<br>d'exploration<br>capitalisés |
| Mine LaRonde                                    | 66 242                                                        | 10 174                      | 1 072                                 |
| Mine LaRonde, zone 5                            | 3 058                                                         | 21 418                      | –                                     |
| Mine Canadian Malartic                          | 46 419                                                        | 31 973                      | 4 441                                 |
| Mine Meadowbank                                 | 14 876                                                        | –                           | –                                     |
| Gisement Amaruq de la mine Meadowbank           | –                                                             | 187 477                     | –                                     |
| Mine Kittila                                    | 47 108                                                        | 119 373                     | 7 223                                 |
| Mine Goldex                                     | 20 165                                                        | 31 380                      | 1 312                                 |
| Mine Lapa                                       | –                                                             | –                           | –                                     |
| Mine Pinos Altos                                | 34 834                                                        | 5 227                       | 236                                   |
| Gisement Creston Mascota de la mine Pinos Altos | 3 511                                                         | 15 333                      | 656                                   |
| Mine La India                                   | 6 672                                                         | 1 852                       | 673                                   |
| Projet Meliadine                                | –                                                             | 388 736                     | –                                     |
| Autres                                          | –                                                             | 2 918                       | 217                                   |
| <b>Total des dépenses</b>                       | <b>242 885</b>                                                | <b>815 861</b>              | <b>15 830</b>                         |

## 2019

La mine Meliadine et le gisement satellite Amaruq à Meadowbank sont entrés en production commerciale en mai 2019 et en septembre 2019, respectivement.

Le tableau suivant présente la ventilation des dépenses d'investissement de la Société en 2019.

| Dépenses d'investissement en 2019<br>(en milliers de dollars) |                     |                          |                                 |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------------------|
|                                                               | Charges de maintien | Charges de développement | Frais d'exploration de maintien |
| Mine LaRonde                                                  | 71 086              | 20 011                   | 1 079                           |
| Mine LaRonde, zone 5                                          | 6 207               | 2 770                    | —                               |
| Mine Canadian Malartic                                        | 45 522              | 37 171                   | 358                             |
| Complexe Meadowbank                                           | 18 801              | 174 886                  | —                               |
| Projet souterrain Amaruq                                      | —                   | 38 380                   | —                               |
| Mine Meliadine                                                | 27 724              | 91 554                   | 3 213                           |
| Mine Kittila                                                  | 70 147              | 101 597                  | 8 035                           |
| Mine Goldex                                                   | 22 711              | 21 223                   | —                               |
| Mine Pinos Altos                                              | 27 568              | 13 861                   | 530                             |
| Gisement Creston Mascota                                      | —                   | —                        | —                               |
| Mine La India                                                 | 10 203              | 4 516                    | 648                             |
| Autres                                                        | —                   | 4 713                    | 314                             |
| <b>Total des dépenses</b>                                     | <b>299 969</b>      | <b>510 682</b>           | <b>14 177</b>                   |

## 2020

Le 24 mars 2020, la Société a annoncé que, en application de l'ordonnance du gouvernement du Québec publiée le 23 mars 2020 (l'« ordonnance ») visant la fermeture de toutes les entreprises dont l'activité n'est pas essentielle, la Société prendra les mesures nécessaires pour interrompre ses activités dans la région de l'Abitibi du Québec (le complexe La Ronde, la mine Goldex et la mine Canadian Malartic (50 %)) de façon ordonnée tout en assurant la sécurité du personnel et la viabilité de l'infrastructure. L'ordonnance faisait partie des mesures adoptées par le gouvernement du Québec en réaction à la pandémie de COVID-19. Chacune de ces exploitations fera uniquement l'objet de travaux d'entretien jusqu'au 13 avril 2020 et, conformément aux consignes, les travaux seront réduits au minimum durant cette période. En outre, la Société réduira les activités aux exploitations minières Meliadine et Meadowbank, au Nunavut, qui sont accessibles uniquement au moyen d'un service de navette aérienne à partir de Mirabel et de Val-d'Or, au Québec. Les activités d'exploration seront également suspendues durant cette période. Le 19 mars 2020, la Société avait décidé de retourner chez eux tous les employés de ses exploitations Meliadine et Meadowbank qui sont des résidents du Nunavut pendant une période de quatre semaines par mesure de précaution dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Également le 24 mars 2020, compte tenu de la réduction des activités de production au Québec et au Nunavut en raison de l'ordonnance, ainsi que des incertitudes quant à l'évolution de la pandémie de COVID-19, notamment sa durée, sa gravité et son ampleur, et des mesures prises pour endiguer sa propagation, la Société a retiré ses indications de production et de coûts au comptant pour l'ensemble de l'exercice 2020.

En mars 2020, la Société a commercialisé des billets auprès d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé. La Société s'attend à émettre des billets d'un capital de 200 millions de dollars ayant une durée moyenne pondérée de 11 ans et portant un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,83 % en avril 2020. Les autres modalités de ces billets devraient être sensiblement les mêmes que celles des billets de la Société actuellement en circulation, qui sont décrits à la rubrique « Contrats importants – Convention de souscription de billets » ci-dessous. La Société a l'intention d'affecter le produit de ce placement de billets au remboursement d'une tranche de ses billets de premier rang de série B à 6,67 % échéant en 2020 d'un capital de 360 millions de dollars et à ses besoins généraux.

En mars 2020, la Société a prélevé une somme de 1,0 milliard de dollars sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 1,2 milliard de dollars. La Société a prélevé ces fonds à titre de précaution devant les

incertitudes que soulève actuellement la pandémie de COVID-19 et n'a pas actuellement de plans en ce qui concerne leur affectation, quoiqu'une partie de ceux-ci pourrait être affectée au remboursement d'une tranche de ses billets de série B à 6,67 % échéant en 2020 d'un capital de 360 millions de dollars. Voir la rubrique « Facteurs de risque – La Société est exposée aux risques liés aux pandémies et aux éclosions de maladies transmissibles, ainsi qu'aux incidences économiques qui en résultent. ».

Le tableau suivant présente la ventilation des dépenses d'investissement de la Société prévues pour 2020. À la date de la présente notice annuelle, la Société ne s'attend pas à ce que la pandémie de COVID-19 ait un effet sur son programme de dépenses d'investissement prévues pour 2020, mais ne saurait garantir que ces dépenses ne seront pas retardées ou annulées en conséquence de la pandémie de COVID-19, des mesures prises dans ce contexte ou pour tout autre motif. Voir la rubrique « Facteurs de risque – La Société est exposée aux risques liés aux pandémies et aux éclosions de maladies transmissibles, ainsi qu'aux incidences économiques qui en résultent. ».

|                                | Dépenses d'investissement prévues pour 2020<br>(en milliers de dollars) |                             |                                 |                                   |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
|                                | Charges de<br>maintien                                                  | Charges de<br>développement | Frais d'exploration capitalisés |                                   |
|                                |                                                                         |                             | Charges de<br>maintien          | Charges autres<br>que de maintien |
| Complexe LaRonde               | 87 900                                                                  | 37 100                      | 2 000                           | –                                 |
| Mine Canadian Malartic (50 %)* | 52 600                                                                  | 22 400                      | –                               | –                                 |
| Complexe Meadowbank            | 46 600                                                                  | 47 200                      | –                               | –                                 |
| Projet souterrain Amaruc       | –                                                                       | 29 000                      | –                               | –                                 |
| Mine Meliadine*                | 37 800                                                                  | 64 500                      | 2 900                           | 4 000                             |
| Mine Kittila                   | 38 600                                                                  | 134 100                     | 9 000                           | –                                 |
| Mine Goldex                    | 25 500                                                                  | 14 700                      | 4 300                           | 2 100                             |
| Mine Pinos Altos               | 29 100                                                                  | 8 200                       | 500                             | –                                 |
| Gisement Creston Mascota       | –                                                                       | –                           | –                               | –                                 |
| Mine La India                  | 12 200                                                                  | 24 900                      | 700                             | –                                 |
| Autres                         | 2 000                                                                   | –                           | 100                             | –                                 |
| <b>Total des dépenses</b>      | <b>332 300</b>                                                          | <b>382 100</b>              | <b>19 500</b>                   | <b>6 100</b>                      |

\* Les dépenses d'investissement estimatives prévues pour la mine Canadian Malartic et la mine Meliadine en 2020 tiennent compte de la production prévue avant l'entrée en production commerciale de 15 500 et 16 500 onces d'or, respectivement.

## Avant 2017

La Société a initialement acquis une participation dans la propriété LaRonde en 1974 au moyen d'un placement indirect dans Mines Dumagami Limitée (« Dumagami »). Le 19 décembre 1989, la Société a acquis la totalité des actions en circulation de Dumagami, puis, le 29 décembre 1992, Dumagami a cédé la totalité de ses biens et éléments d'actif, y compris la mine LaRonde, à la Société et a été par la suite dissoute.

Au deuxième trimestre de 2004, la Société a acquis une participation d'environ 14 % dans Riddarhyttan Resources AB (« Riddarhyttan »). Riddarhyttan était alors une société suédoise d'exploration et de développement de métaux précieux et de métaux de base qui était inscrite à la bourse de Stockholm et dont le principal actif était la propriété Kittila. En novembre 2005, la Société a conclu une offre publique d'achat visant la totalité des actions émises et en circulation de Riddarhyttan dont elle n'était pas alors propriétaire (l'« offre relative à Riddarhyttan »). Dans le cadre de l'offre relative à Riddarhyttan, la Société a émis 10 023 882 actions ordinaires et elle a versé et engagé une somme globale de 5,1 millions de dollars en espèces au titre de la contrepartie versée aux actionnaires de Riddarhyttan. Le 28 mars 2011, Riddarhyttan a fusionné avec Agnico Eagle AB et Agnico Eagle Sweden AB, cette dernière étant l'entité issue de la fusion.

Au premier trimestre de 2005, la Société a conclu une convention d'exploration et d'option avec Industrias Penoles S.A. de C.V. (« Penoles ») en vue de l'acquisition de la propriété Pinos Altos, située dans le nord du Mexique. La Société a exercé cette option en février 2006 et a acquis la propriété Pinos Altos le 15 mars 2006. Aux termes de la convention d'exploration et d'option, le prix d'achat de 66,8 millions de dollars devait être réglé par le versement d'une somme de 32,5 millions de dollars en espèces et l'émission de 2 063 635 actions ordinaires de la Société.

En février 2007, la Société a fait une offre d'échange visant la totalité des actions en circulation de Cumberland Resources Ltd. (« Cumberland ») dont elle n'était pas alors propriétaire. Cumberland était alors une société minière en phase de démarrage exerçant des activités de préparation à la production inscrite à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et à l'American Stock Exchange. Son actif principal était la propriété Meadowbank. En mai 2007, la Société a acquis environ 92 % des actions émises et en circulation de Cumberland dont elle n'était pas propriétaire et, en juillet 2007, elle a complété l'acquisition de la totalité des actions de Cumberland dans le cadre d'une acquisition forcée. Dans le cadre de l'acquisition de Cumberland, la Société a émis 13 768 510 actions ordinaires au total et a versé une somme en espèces de 9,6 millions de dollars à titre de contrepartie aux actionnaires de Cumberland.

En avril 2010, la Société a conclu avec Comaplex Minerals Corp. (« Comaplex ») une entente de principe en vue de faire l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Comaplex dont elle n'était pas déjà propriétaire. À l'époque, Comaplex était inscrite à la cote de la TSX et l'unique propriétaire du terrain aurifère à un stade avancé Meliadine. En mai 2010, la Société a conclu des ententes définitives avec Comaplex et, en juillet 2010, aux termes d'un plan d'arrangement en vertu de la loi de l'Alberta intitulée *Business Corporations Act*, la Société a acquis la totalité de la participation dans la propriété aurifère Meliadine par l'intermédiaire de l'acquisition de Comaplex. Aux termes de l'arrangement, Comaplex a transféré à Geomark Exploration Ltd. la totalité des actifs et des passifs connexes, à l'exception de ceux liés au projet Meliadine. Dans le cadre de l'arrangement, à titre de contrepartie, la Société a émis 10 210 848 actions ordinaires aux actionnaires de Comaplex.

En septembre 2011, la Société a conclu avec Grayd Resource Corporation (« Grayd ») une convention d'acquisition aux termes de laquelle la Société a présenté une offre d'acquisition visant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Grayd. À l'époque, Grayd était une société canadienne du secteur des ressources naturelles qui était inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSX de croissance ») et l'unique propriétaire de la propriété La India. En octobre 2011, la Société a présenté une offre au moyen d'une note d'information relative à une offre publique d'achat, dans sa version modifiée et complétée, et, en novembre 2011, a acquis environ 95 % des actions ordinaires de Grayd en circulation. En janvier 2012, la Société a procédé à l'acquisition forcée du reste des actions ordinaires en circulation de Grayd, qui est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société. Au total, la Société a émis 1 319 418 actions ordinaires et versé une somme en espèces de 179,7 millions de dollars canadiens aux actionnaires de Grayd dans le cadre de cette opération.

En mai 2013, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'Urastar Gold Corp. (« Urastar ») aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act*. À l'époque, Urastar était une société d'exploration aurifère canadienne qui était inscrite à la cote de la TSX de croissance et détenait une participation de 100 % dans certains terrains miniers à Sonora, au Mexique. Selon les modalités de l'arrangement, chaque actionnaire d'Urastar a reçu 0,25 \$ CA par action ordinaire, et les porteurs de bons de souscription d'Urastar dans le cours qui n'avaient pas été exercés ont reçu 0,15 \$ CA par bon de souscription. Au total, la Société a versé aux actionnaires et aux porteurs de bons de souscription d'Urastar 10,1 millions de dollars en espèces dans le cadre de l'opération.

Le 16 juin 2014, la Société et Yamana ont acquis conjointement la totalité des actions en circulation d'Osisko Mining Corporation (« Osisko ») aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (l'« arrangement relatif à Osisko ») pour une contrepartie totalisant environ 3,9 milliards de dollars canadiens, constituée d'une somme en espèces d'environ 1,0 milliard de dollars canadiens et d'une combinaison d'actions ordinaires de la Société, d'actions ordinaires de Yamana et d'actions de Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Nouvelle Osisko »), société nouvellement constituée issue d'une scission dont les actions ont commencé à être négociées à la TSX immédiatement après l'arrangement relatif à Osisko. À l'époque, Osisko était une société de production aurifère canadienne qui était inscrite à la cote de la TSX. Osisko était propriétaire de la totalité de la mine Canadian Malartic, située dans la région de l'Abitibi, au Québec. Aux termes de l'arrangement relatif à Osisko, chaque action d'Osisko a été échangée contre : (i) 2,09 \$ CA en espèces (1,045 \$ CA par action provenant de la Société et de Yamana); (ii) 0,07264 action ordinaire de la Société; (iii) 0,26471 action ordinaire de Yamana; et (iv) 0,1 action ordinaire de la Nouvelle Osisko.

Dans le cadre de l'arrangement relatif à Osisko, la quasi-totalité des actifs et des obligations concernant la mine Canadian Malartic au Québec ont été transférés à Canadian Malartic GP (la « Société en nom collectif »), entité nouvellement constituée dans laquelle la Société et Yamana détiennent chacune une participation indirecte de 50 %. La Société et Yamana ont mis sur pied un comité de gestion conjointe chargé d'exploiter la mine Canadian Malartic. Le 17 juin 2014, Osisko et la société constituée par la Société et Yamana pour faire l'acquisition d'Osisko ont fusionné pour former CCM, société dans laquelle Agnico et Yamana détiennent chacune une participation de 50 %.



En novembre 2014, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Cayden Resources Inc. (« Cayden ») aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act*. À l'époque, Cayden était une société d'exploration aurifère canadienne qui était inscrite à la cote de la TSX de croissance et détenait indirectement une participation de 100 %, ou l'option d'acquérir une participation de 100 %, dans certains terrains miniers situés dans les États de Jalisco et de Guerrero, au Mexique, y compris la propriété El Barqueño. Selon les modalités de l'arrangement, les actionnaires de Cayden ont reçu pour chaque action qu'ils détenaient 0,09 action ordinaire de la Société et 0,01 \$ CA en espèces.

En juin 2015, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Soltoro Ltd. (« Soltoro ») aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. À l'époque, Soltoro était une société d'exploration aurifère canadienne qui était inscrite à la cote de la TSX de croissance et détenait indirectement une participation de 100 %, ou l'option d'acquérir une participation de 100 %, dans certains terrains miniers situés dans l'État de Jalisco, au Mexique, y compris la propriété El Rayo (qui est contiguë à la propriété El Barqueño de la Société). Dans le cadre de l'arrangement, les actionnaires de Soltoro ont reçu pour chaque action qu'ils détenaient 0,00793 action ordinaire de la Société, 0,01 \$ CA en espèces et une action ordinaire d'une valeur de 0,02 \$ CA d'une société ontarienne nouvellement constituée sous la dénomination Palamina Corp.

En juin 2015, la Société a acquis auprès d'Orex Minerals Inc. (« Orex ») 55,0 % des actions ordinaires émises et en circulation de Gunnarn Mining AB (« Gunnarn »), qui est propriétaire du projet Barsele, situé dans le nord de la Suède. La contrepartie de l'acquisition était constituée d'une somme de 6 millions de dollars versée à Orex à la clôture et d'une contrepartie supplémentaire de 2 millions de dollars, en espèces, devant être remise à Orex à chacun des premier et deuxième anniversaires de la clôture. La Société a également convenu d'affecter des dépenses d'exploration de 7 millions de dollars au projet Barsele et pourrait acquérir une participation supplémentaire de 15,0 % dans Gunnarn si elle réalise une étude de préfaisabilité relative au projet Barsele. La Société détient la majorité des sièges au conseil d'administration de Gunnarn et est le seul exploitant du projet Barsele.

## EXPLOITATION ET PRODUCTION

### Unités d'exploitation et activités à l'étranger

La Société exerce ses activités par l'intermédiaire de trois unités d'exploitation : Activités du Nord, Activités du Sud et Exploration.

Les Activités du Nord comprennent les activités que la Société exerce au Canada et en Finlande. Les propriétés canadiennes de la Société comprennent une participation directe de 100 % dans le complexe LaRonde (qui comprend la mine LaRonde et la zone 5 de la mine LaRonde), dans la mine Goldex, dans le complexe Meadowbank (qui comprend les installations de traitement du site minier de Meadowbank et l'exploitation minière du gisement satellite Amaruq) et dans la mine Meliadine, respectivement, et une participation de 50 % dans la mine Canadian Malartic, qui est détenue indirectement par la Société en nom collectif, qui est détenue à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire d'une participation de 50 % de la Société dans CCM. En Finlande, la Société exerce ses activités par l'intermédiaire de sa filiale indirecte, Agnico Eagle Finland Oy, propriétaire de la mine Kittila. En 2019, environ 84 % de la production d'or de la Société provenait de sa division Activités du Nord.

Les Activités du Sud comprennent les activités que la Société exerce au Mexique. La Société détient la mine Pinos Altos, y compris le gisement Creston Mascota, par l'intermédiaire de sa filiale indirecte Agnico Eagle Mexico, S.A. de C.V. La mine La India appartient à la filiale en propriété indirecte de la Société, Agnico Sonora, S.A. de C.V. En 2019, environ 16 % de la production d'or de la Société provenait de sa division Activités du Sud.

Le groupe Exploration de la Société est axé principalement sur la recherche de nouvelles réserves minérales et ressources minérales et de nouvelles occasions de développement dans des régions aurifères reconnues et politiquement stables. Les activités d'exploration sont actuellement concentrées au Canada, en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis. Au cours de 2019, plusieurs projets ont été évalués dans ces régions qui, de l'avis de la Société, offrent d'excellentes chances de découvrir de l'or, présentent un environnement politique stable et favorisent l'industrie minière. La Société gère actuellement 78 terrains au Canada, 5 terrains aux États-Unis, 3 groupes de terrains en Finlande, 2 terrains en Suède et 21 terrains au Mexique. Les activités d'exploration sont gérées depuis des bureaux situés à Val-d'Or, au Québec, à Kirkland Lake, en Ontario, à Reno, au Nevada, à Chihuahua et à Hermosillo, au Mexique, à Kittila, en Finlande, à Storuman, en Suède, et à Vancouver, en Colombie-Britannique.

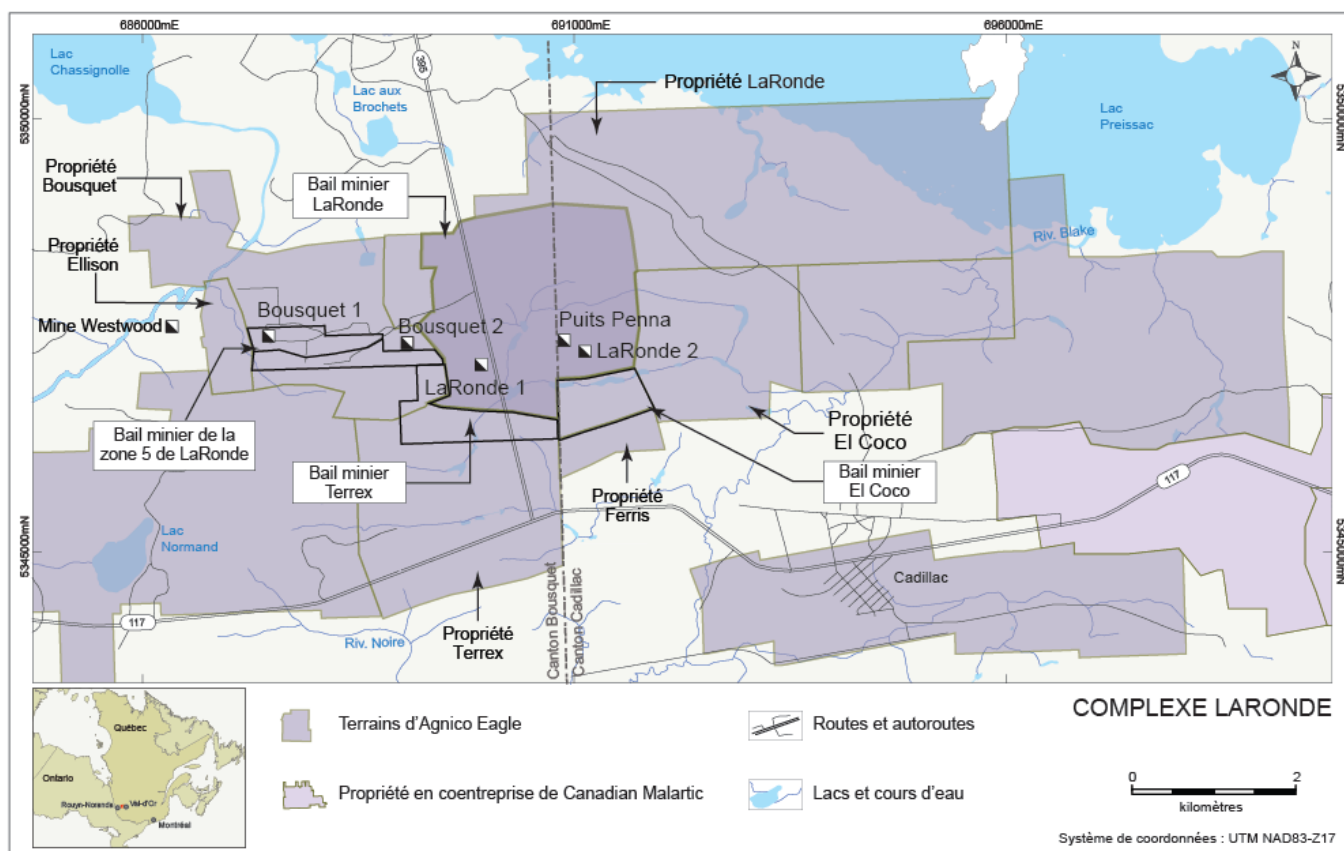
### Activités du Nord

#### Complexe LaRonde

Le complexe LaRonde est situé environ à mi-chemin entre Rouyn-Noranda et Val-d'Or, dans le nord-ouest du Québec (à environ 470 kilomètres au nord-ouest de Montréal, au Québec), dans les municipalités de Preissac et de Cadillac, et est constitué de la mine LaRonde et de la zone 5 de la mine LaRonde. Au 31 décembre 2019, les réserves minérales prouvées et probables de la mine LaRonde étaient estimées à environ 2,9 millions d'onces d'or contenu dans 14,9 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 6,02 grammes par tonne. Le complexe LaRonde se compose de la propriété LaRonde et des propriétés contiguës El Coco, Terrex et Bousquet, dont la Société est l'unique propriétaire et exploitant. Le complexe LaRonde est accessible à partir de Val-d'Or à l'est et de Rouyn-Noranda à l'ouest, villes toutes deux situées à environ 60 kilomètres de la mine LaRonde, en empruntant la route provinciale québécoise 117. La mine LaRonde est située à environ deux kilomètres au nord de la route 117, sur la route régionale québécoise 395. La Société a accès au chemin de fer du Canadien National à partir de Cadillac, au Québec, à environ six kilomètres de la mine LaRonde. La Société a initialement acquis une participation dans la propriété LaRonde en 1974 au moyen d'un placement indirect dans Dumagami.

La mine LaRonde est exploitée aux termes de baux miniers accordés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec et de certificats d'approbation délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Québec). La propriété LaRonde comprend 36 claims miniers contigus et un bail minier provincial. La propriété El Coco comprend 22 claims miniers contigus et un bail minier provincial. La propriété Terrex comprend 21 claims miniers et un bail minier provincial. Les baux miniers des propriétés LaRonde, El Coco et Terrex arrivent à échéance en 2028, en 2021 et en 2034, respectivement. Chacun de ces baux est renouvelable pour 3 périodes additionnelles de 10 ans moyennant le paiement de droits peu élevés, sauf le bail de la mine LaRonde, qui est renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans. La Société est également titulaire de trois baux des droits de surface ayant trait au droit de passage de la canalisation d'eau à partir du lac Preissac et au prolongement vers l'est du bassin de résidus n° 7 de LaRonde sur la propriété El Coco. Les baux des droits de surface sont renouvelables annuellement.

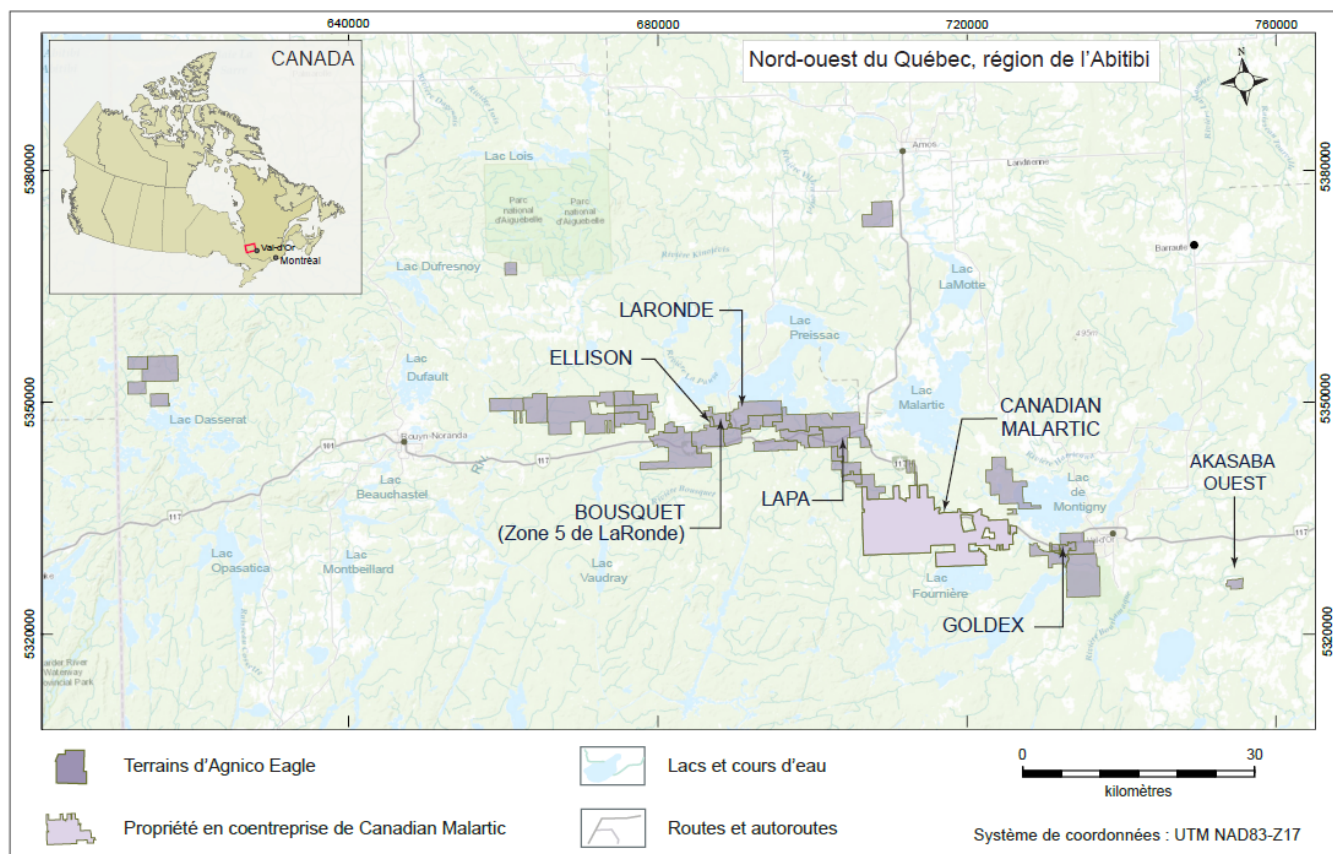
## Emplacement du complexe LaRonde (au 31 décembre 2019)



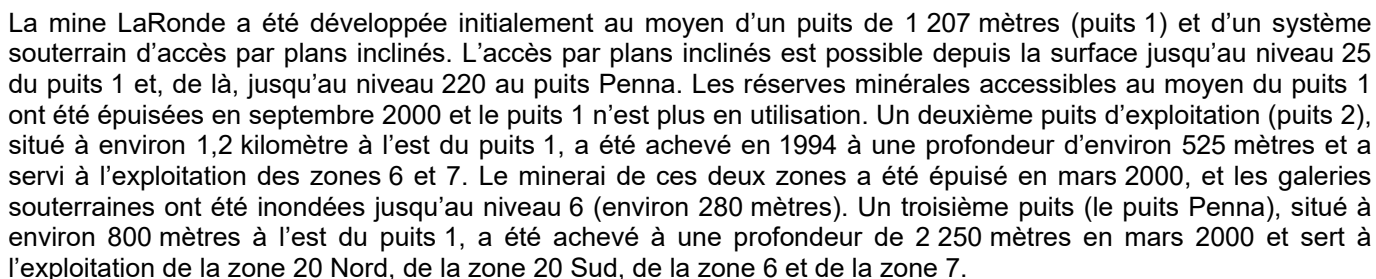
La mine LaRonde comprend l'exploitation souterraine des propriétés LaRonde et El Coco, dont l'accès se fait par le puits Penna, un broyeur, une usine de traitement, un concasseur secondaire et des installations connexes. En 2003, des travaux d'exploration ont été entrepris afin d'étendre l'exploitation à l'extérieur de la propriété LaRonde jusqu'à la propriété Terrex, où une extension en plongement de la zone 20 Nord a été découverte. La propriété Terrex est assujettie à une redevance nette de 5 % sur les profits payable à Delfer Gold Mines Inc. La Société ne prévoit pas verser de redevances pour cette partie du terrain en 2020. En 2019, 94 % du minerai extrait de la mine LaRonde provenait de la partie plus profonde de la mine (soit en deçà du niveau 245) ou du « prolongement de la mine LaRonde ».

La zone 5 de la mine LaRonde, exploitation souterraine à laquelle on accède au moyen d'un plan incliné, est adjacente à la mine LaRonde, avec qui elle partage certaines infrastructures. La zone 5 de la mine LaRonde est entrée en production commerciale le 1<sup>er</sup> juin 2018. La méthode d'extraction est similaire à celle qui est actuellement utilisée aux mines LaRonde et Goldex (soit l'abattage par longs trous avec remblais en pâte cimentés), et le minerai est traité au moyen du circuit de traitement de la mine Lapa, à l'usine de traitement de LaRonde.

Carte de la région de l'Abitibi indiquant l'emplacement des mines LaRonde, Lapa, Goldex et Canadian Malartic et de la zone 5 de la mine LaRonde



## Plan de surface du complexe LaRonde (au 31 décembre 2019)



La production provenant du prolongement de la mine LaRonde continue de progresser vers l'atteinte des niveaux constants prévus. Bon nombre des retards survenus en 2019 étaient liés à la sismicité; en effet, certaines parties de la mine ont été fermées périodiquement afin d'atténuer les risques liés à la sismicité, ce qui a entraîné des retards dans le développement. La Société s'attend à ce que les niveaux de sismicité continuent d'évoluer, et elle continue d'ajuster les méthodes d'extraction, le soutien du sol, les protocoles et les processus de surveillance afin de s'adapter à ces changements. Plus la Société effectue de travaux d'extraction en profondeur à la mine LaRonde, plus il y a de risques que la fréquence et l'intensité de l'activité sismique augmentent. C'est pourquoi la Société examine diverses méthodes d'exploitation minière pour la mine LaRonde 3 (soit la portion de la mine située en deçà d'une profondeur de 3,1 kilomètres).

En 2019, la Société a poursuivi le développement de la partie inférieure de la mine LaRonde, et les travaux d'aménagement des plans inclinés des parties est et ouest de la mine ont continué de progresser. La construction d'un système de refroidissement dans la partie est a commencé cette année, et ce système devrait entrer en

service vers le milieu de 2020. En outre, en 2019, la zone LR11-3, zone antérieurement aménagée sous Bousquet 2 située juste à l'ouest de la propriété LaRonde, est devenue accessible. En 2020, la Société prévoit achever des travaux de développement sur environ 13,7 kilomètres, dont une partie sera réservée à la zone LR11-3 (environ 1,2 kilomètre).

### *Méthodes d'extraction*

La source de minerai principale du complexe LaRonde demeure l'exploitation souterraine. En 2019, deux méthodes d'extraction ont été utilisées : le rabattage longitudinal avec remblais en pâte et l'abattage par accès transversal à chambre vide avec remblais en pâte et remblais non cimentés. En outre, pour remédier aux difficultés posées par la fréquence et l'intensité de l'activité sismique dans les parties profondes de la mine LaRonde, une combinaison de ces deux méthodes a été utilisée. Dans la mine souterraine, des sous-niveaux sont percés à des intervalles verticaux de 30 mètres à 40 mètres, selon la profondeur. Les chambres sont havées en panneaux de 15 mètres. Selon la méthode du rabattage longitudinal, les chambres sont dégagées en sections de 15 mètres et sont ensuite remplies de remblais en pâte cimentés. Selon la méthode de l'abattage par accès transversal à chambre vide, environ 50 % du minerai est extrait dans la première cheminée, qui est ensuite remplie de remblais en pâte cimentés. Le reste du minerai est extrait dans la deuxième cheminée, qui est ensuite remplie de remblais en roche non cimentés ou de remblais en pâte cimentés. À la zone 5 de la mine LaRonde, les mêmes méthodes d'extraction sont utilisées (soit le rabattage longitudinal avec remblais en pâte et l'abattage par accès transversal à chambre vide avec remblais en pâte et remblais non cimentés). En 2019, la mine LaRonde a traité en moyenne 5 636 tonnes de minerai par jour, comparativement à 5 775 tonnes de minerai par jour en 2018. En 2019, la zone 5 de la mine LaRonde a traité en moyenne 2 384 tonnes de minerai par jour, comparativement à 1 940 tonnes de minerai par jour en 2018.

Les activités de la mine LaRonde atteignent une profondeur de plus de trois kilomètres sous la surface. Il existe très peu de ressources permettant de modéliser les conditions géomécaniques à cette profondeur, où les activités sont assujetties à des niveaux de pression élevés et à une forte activité sismique. La Société fait appel à des consultants spécialisés dans l'exploitation souterraine profonde afin d'effectuer périodiquement des examens techniques de ses activités à cette profondeur et a créé un comité d'experts qui se réunit régulièrement, puis elle adapte les pratiques exemplaires du secteur minier et rajuste la séquence d'extraction en fonction des résultats de ces examens et des conseils du comité d'experts. La Société estime que l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre de l'exploitation à ces niveaux lui a permis de bâtir un modèle de réussite pour les activités futures d'exploitation souterraine en profondeur. La Société a mis au point ce qu'elle estime être l'un des plus importants systèmes de surveillance de l'activité sismique sur les sites miniers du monde, lequel lui permet de surveiller la mine et, s'il y a lieu, d'appliquer des protocoles préventifs d'interdiction d'accès au site minier et d'avoir en permanence du personnel technique prêt à réagir à toute activité sismique détectée, ainsi qu'un système d'alarme évolué. En outre, la Société a installé l'infrastructure de la mine LaRonde (y compris le puits et le broyeur) à des endroits qu'elle juge stables.

### *Installations de surface*

Les installations de surface de la mine LaRonde comprennent une usine de traitement d'une capacité de 7 000 tonnes de minerai par jour; cette capacité, qui s'établissait initialement à 1 630 tonnes par jour, a été augmentée quatre fois depuis 1987. Depuis 1999, la transition aux gisements de sulfures massifs polymétalliques de la mine LaRonde a nécessité de nombreuses modifications à l'usine de traitement. En 2008, on a achevé l'installation d'un circuit de séparation par flottation du cuivre et du plomb, après celle du circuit de flottation du cuivre. Toujours en 2008, une usine de cyanuration pour le traitement des concentrés sulfurés provenant de la mine Goldex est entrée en exploitation. Un circuit de lixiviation au carbone a été construit et remplace le circuit existant de récupération de métaux précieux Merrill-Crowe de la mine LaRonde depuis avril 2013. La mine LaRonde est également le site de l'usine de traitement du minerai provenant de la mine Lapa (2 000 tonnes par jour), mise en service au deuxième trimestre de 2009 et où est maintenant traité le minerai provenant de la zone 5 de la mine LaRonde.

Le minerai provenant de la mine LaRonde traverse divers circuits de broyage, de flottation du cuivre et du plomb, de flottation du zinc et de lixiviation des résidus de zinc pour en extraire des métaux précieux, et est ensuite soumis à un procédé de circuit de charbon en pulpe. Le circuit de flottation du cuivre est utilisé pour améliorer le taux de récupération total de l'or. D'après les essais en laboratoire et l'expérience en traitement, on obtient un taux de récupération de l'or supérieur en combinant la flottation du cuivre et la lixiviation. Un traitement par flottation du zinc est effectué périodiquement, selon la teneur en zinc et la redevance calculée à la sortie de la fonderie prévue. Une usine de remblai en pâte et des installations de destruction du cyanure sont exploitées par intermittence, selon les besoins souterrains. Une deuxième usine de remblai en pâte, située près du gisement de la zone 5 de la mine

LaRonde, a été mise en service en 2018 pour approvisionner la zone 5 de la mine LaRonde. L'aire de retenue des résidus possède des installations de destruction du cyanure et de précipitation des métaux où l'eau est traitée avant d'être réacheminée vers le broyeur. Une station de traitement biologique des eaux enraie la présence de thiocyanate dans les bassins de résidus de la mine LaRonde. Le traitement se fait au moyen de bactéries qui oxydent et détruisent le thiocyanate dans l'eau et extraient le phosphate avant son rejet dans l'environnement.

Le circuit de concentration de Goldex reçoit la pulpe transportée par camion de l'usine Goldex. La matière passe ensuite avec le reste de la pulpe de la mine LaRonde dans le circuit de lixiviation et de charbon en pulpe de la mine LaRonde, où l'or est récupéré.

L'usine de traitement de la zone 5 de la mine LaRonde (auparavant utilisée pour le traitement du minerai provenant de la mine Lapa) fait appel à un circuit à deux étapes qui permet de réduire la granularité du minerai. La pulpe résiduelle subit une lixiviation conventionnelle par cyanuration au carbone qui dissout le reste des métaux précieux. Un circuit d'extraction du carbone permet de récupérer l'or contenu dans le carbone, qui est recyclé dans le circuit de lixiviation.

### *Production et récupération des métaux*

En 2019, la production payable de la mine LaRonde s'est établie à 343 154 onces d'or, à 882 935 onces d'argent, à 13 161 tonnes de zinc et à 3 397 tonnes de cuivre provenant de 2,1 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 5,46 grammes d'or par tonne et de 18,2 grammes d'argent par tonne, de 0,89 % de zinc et de 0,21 % de cuivre. Le total des coûts de production par once d'or produite à la mine LaRonde en 2019 s'est établi à 627 \$. Le total des coûts au comptant par once d'or produite à la mine LaRonde en 2019 pour les sous-produits s'est établi à 464 \$ et celui pour les coproduits s'est établi à 660 \$. L'usine de traitement de la mine LaRonde a traité en moyenne 5 636 tonnes de minerai par jour et a fonctionné à 91,2 % du temps disponible. La récupération de l'or et de l'argent a atteint en moyenne 95,00 % et 86,37 %, respectivement. Le taux de récupération du zinc a atteint en moyenne 84,33 %, et la qualité du concentré de zinc s'est établie à 54,08 %. Le taux de récupération du cuivre a atteint en moyenne 84,62 %, et la qualité du concentré de cuivre s'est établie à 19,04 %. En 2019, les coûts de production par tonne à la mine LaRonde se sont établis à 139 \$ CA, et les coûts du site minier par tonne se sont établis à 125 \$ CA.

Le tableau suivant présente les taux de récupération des métaux et les teneurs des concentrés à la mine LaRonde en 2019.

|               | Teneur du minerai traité | Concentré de cuivre<br>(18 937 tonnes produites) |                      | Concentré de zinc<br>(28 629 tonnes produites) |                      | Taux de récupération globaux des métaux | Production payable |
|---------------|--------------------------|--------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------|--------------------|
|               |                          | Teneur                                           | Taux de récupération | Teneur                                         | Taux de récupération |                                         |                    |
| <b>Or</b>     | 5,46 g/t                 | 403 g/t                                          | 67,92 %              | 15,9 g/t                                       | 4,22 %               | 95,00 %                                 | 343 154 oz         |
| <b>Argent</b> | 18,21 g/t                | 918 g/t                                          | 46,42 %              | 161,8 g/t                                      | 12,54 %              | 86,37 %                                 | 882 935 oz         |
| <b>Cuivre</b> | 0,207 %                  | 19,04 %                                          | 84,62 %              | – %                                            | – %                  | 84,62 %                                 | 3 397 t            |
| <b>Zinc</b>   | 0,893 %                  | 2,67 %                                           | 2,75 %               | 54,08 %                                        | 84,33 %              | 87,08 %                                 | 13 161 t           |

En 2019, la production payable de la zone 5 de la mine LaRonde s'est établie à 59 830 onces d'or tirées de 0,9 million de tonnes de minerai d'une teneur de 2,27 grammes d'or par tonne. Les coûts de production par once d'or produite à la zone 5 de la mine LaRonde en 2019 se sont établis à 689 \$. Le total des coûts au comptant par once d'or produite à la zone 5 de la mine LaRonde en 2019 s'est établi à 722 \$ pour les sous-produits et à 725 \$ pour les coproduits. Le circuit de traitement de la zone 5 de la mine LaRonde à l'usine de LaRonde a traité en moyenne 2 384 tonnes de minerai par jour et a fonctionné à 95,4 % du temps disponible. Le taux de récupération de l'or a atteint en moyenne 95,04 %. En 2019, les coûts de production par tonne à la zone 5 de la mine LaRonde se sont établis à 63 \$ CA, et les coûts du site minier par tonne se sont établis à 66 \$ CA.



Le tableau suivant présente les taux de récupération des métaux à la zone 5 de la mine LaRonde en 2019.

|    | Teneur du<br>minerai traité | Taux de<br>récupération<br>globaux des métaux | Production<br>payable |
|----|-----------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| Or | 2,27 g/t                    | 95,4 %                                        | 59 830 oz             |

#### *Environnement, permis et facteurs sociaux*

En 2019, la Société s'est vu accorder une révision du certificat d'autorisation du complexe LaRonde qui a permis de regrouper les permis pour l'ensemble du site. Le certificat d'autorisation global confère une souplesse accrue; par exemple, il autorise le traitement du minerai provenant de la zone 5 de la mine LaRonde au moyen du circuit de l'usine de la mine LaRonde.

Au complexe LaRonde, il existe actuellement diverses usines de traitement d'eau. L'eau contenue dans les résidus devant servir au remblayage souterrain est traitée au moyen d'un procédé de dégradation du cyanure faisant appel au dioxyde de soufre et à l'air. Les résidus entrant dans les bassins de résidus sont d'abord décantés, puis l'eau claire est soumise à un procédé de dégradation naturelle du cyanure. L'eau est ensuite transférée au bassin de polissage n° 1 avant de subir un deuxième traitement à une usine située entre les bassins de polissage n°s 1 et 2. Cette usine utilise un procédé peroxyde-silicate pour détruire le cyanure, ainsi que la chaux et les agents de coagulation (sulfate de fer) afin de précipiter les métaux dans le bassin de polissage n° 2. Le bassin de résidus occupe environ 175 hectares. Les stériles qui ne sont pas utilisés pour le remblayage souterrain sont entreposés en surface au sud du bassin de résidus afin d'être utilisés pour construire des batardeaux et des bermes à l'intérieur des bassins pour accroître la capacité de stockage. En 2019, la plus récente construction du montage en amont a été achevée en utilisant ces stériles. Une ancienne halde située au nord de l'usine contient environ 100 000 tonnes de stériles. Ces matières seront éventuellement utilisées au bassin de résidus pour la mise en forme finale précédant la restauration. À la zone 5 de la mine LaRonde, une halde d'environ 147 000 tonnes ne produisant pas d'acide est située au nord de la fosse n° 5 sur une superficie d'environ 24 hectares. La réhabilitation des installations de gestion des résidus et des haldes de stériles est incluse dans le plan de fermeture.

En raison de la forte teneur en soufre du minerai de la mine LaRonde, la Société règle les problèmes de toxicité dans l'eau de ses bassins de résidus en traitant cette eau au moyen de bactéries à une station de traitement des eaux, et les effluents ne sont plus toxiques depuis 2006. En outre, l'eau provenant du drainage des roches acides entourant les usines et la halde de minerai stérile est traitée dans une usine de traitement à la chaux des boues à haute densité afin d'en retirer les métaux. Une partie de cette eau est ensuite pompée sous terre pour servir à l'exploitation de la mine LaRonde tandis que l'eau restante est acheminée vers les effluents terminaux pour être rejetée.

En 2020, la Société prévoit commencer la construction d'une nouvelle cellule de gestion de l'eau et d'une station de filtration d'eau dans le cadre de son projet de changer de méthode de gestion des résidus pour passer de l'entreposage de boues à l'empilement des résidus à sec.

Le service de relations avec la collectivité de la mine LaRonde maintient le dialogue avec les populations locales de Cadillac et de Preissac afin de mieux répondre à leurs inquiétudes en ce qui a trait à la circulation, au bruit, à la vibration et à l'activité sismique. Des discussions sont en cours avec des collectivités des Premières Nations dans la région.

#### *Dépenses d'investissement*

En 2019, les dépenses d'investissement au complexe LaRonde se sont établies à environ 101,2 millions de dollars, compte tenu des dépenses d'investissement de maintien, des charges différées, des dépenses d'investissement liées au développement et des frais d'exploration capitalisés. Le budget de 2020 prévoit des dépenses d'investissement de 127,0 millions de dollars au complexe LaRonde, compte tenu des frais d'exploration capitalisés.

#### *Travaux de développement*

En 2019, à la mine LaRonde, des travaux de développement latéral ont été réalisés sur 12,7 kilomètres et ont porté sur la préparation de la couche productrice inférieure de la mine et de l'infrastructure permanente, notamment un système de refroidissement et un réseau de ventilation. Le développement vers la zone LR11-3 a également commencé. En 2019, à la zone 5 de la mine LaRonde, des travaux de développement latéral ont été réalisés sur



5,0 kilomètres et ont porté sur la préparation des niveaux de production et l'avancement du développement du plan incliné vers les niveaux inférieurs.

En 2020, la Société prévoit réaliser des travaux de développement latéral sur 12,5 kilomètres au total à la mine LaRonde. Les travaux demeurent centrés sur le prolongement de la mine LaRonde et sur le développement de la zone LR11-3. En 2020, la Société prévoit réaliser des travaux de développement latéral sur 5,0 kilomètres à la zone 5 de la mine LaRonde afin de poursuivre l'aménagement du plan incliné et de préparer les nouveaux niveaux.

### Géologie, minéralisation, exploration et forage

#### *Géologie*

La propriété LaRonde est située à proximité de la limite sud des sous-provinces archéennes (2,7 milliards d'années) de l'Abitibi et de Pontiac, dans la province géologique du lac Supérieur du Bouclier canadien. La plus importante structure régionale est la zone de faille Cadillac-Larder Lake au point de contact entre les sous-provinces de l'Abitibi et de Pontiac, située à environ deux kilomètres au sud de la propriété LaRonde.

La géologie sous-jacente à la mine LaRonde est constituée de trois groupes de formations rocheuses régionales de direction est-ouest à pendage abrupt vers le sud dont les faces sont généralement orientées en direction sud. Ces groupes sont, du nord au sud : (i) 400 mètres (épaisseur réelle approximative) du groupe de Kewagama, constitués d'épaisses bandes de wackes interstratifiées; (ii) 1 500 mètres du groupe de Blake River, assemblage volcanique qui comprend toutes les minéralisations économiquement exploitables connues du terrain; et (iii) 500 mètres du groupe de Cadillac, constitués d'épaisses bandes de wackes interstratifiées avec du schiste pélitique et une petite formation de fer.

Dans tout le terrain, des zones d'altération en séricite forte et en chlorite, qui encaissent une minéralisation sulfurée allant de massive à disséminée (y compris le minerai extrait pour produire de l'or, de l'argent, du zinc et du cuivre à la mine LaRonde), suivent des zones de cisaillement anastomosées à pendage abrupt de direction est-ouest dans les unités volcaniques du groupe de Blake River. Les zones de cisaillement font partie de la zone structurelle Doyon-Dumagami, hôte de plusieurs occurrences aurifères importantes (dont la mine d'or Doyon, la mine Westwood et les anciennes mines Bousquet), ont été repérées sur plus de 10 kilomètres dans le groupe de Blake River à partir de la mine LaRonde en direction ouest, jusqu'à la mine d'or Mouska.

#### *Minéralisation*

Le gisement LaRonde est un gisement de sulfures massifs volcanogènes riches en or. Les lentilles LaRonde ont été formées principalement par la précipitation de sulfures du fluide hydrothermal sur le plancher océanique et par le remplacement des roches hôtes par suite du recouvrement des lentilles. L'empilement des lentilles LaRonde découle d'événements volcaniques successifs, entrecoupés de cycles d'activité hydrothermale associée à la réactivation de failles synvolcaniques.

Les zones aurifères de la mine LaRonde sont constituées de lentilles, allant de fins cordons à des agrégats massifs, de pyrite brute disséminée contenant du zinc, du cuivre et de l'argent. Dix zones, dont la taille varie de 50 000 tonnes à 40 millions de tonnes, ont été repérées, dont quatre sont (ou sont estimées comme étant) économiquement exploitables. La teneur en or n'est pas proportionnelle à la teneur totale en sulfure, mais elle s'accroît avec la teneur en cuivre. Les teneurs en or sont également plus élevées là où les lentilles de pyrite sont recoupées par des fractures nord-sud étroitement espacées.

Ces mêmes rapports, qui ont été relevés dans la zone principale du puits 1 de LaRonde, existent dans les zones entourant le puits Penna. La minéralisation zinc/argent (c.-à-d. la zone 20 Nord) contenant de plus faibles valeurs aurifères, qui est courante dans la partie supérieure de la mine, se transforme en minéralisation or/cuivre dans la partie inférieure de la mine. Les principaux sulfures de métal commun présents dans la mine LaRonde sont la chalcopryrite (cuivre) et la sphalérite (zinc).

De l'avis de la Société, la zone 20 Nord est l'une des plus vastes zones minéralisées de sulfure massif aurifère du monde et l'une des plus grandes zones minéralisées connues de l'Abitibi, en Ontario et au Québec. La zone 20 Nord contient la majeure partie des réserves minérales et des ressources minérales de la mine LaRonde, dont 14,9 millions de tonnes de réserves minérales prouvées et probables d'une teneur de 6,0 g/t d'or, ce qui représente 100 % du total des réserves minérales prouvées et probables de la mine LaRonde, 4,0 millions de tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur de 3,5 g/t d'or, ce qui représente 90 % du total des ressources minérales mesurées et indiquées de la mine LaRonde, et 3,1 millions de tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur de 6,0 g/t d'or, ce qui représente 51 % du total des ressources minérales présumées de la mine LaRonde.

La zone 20 Nord se manifeste à une profondeur de 700 mètres à au moins 3 700 mètres sous la surface, et est ouverte en profondeur. Grâce à un plus grand accès aux niveaux inférieurs de la mine (soit en deçà du niveau 245 et aux niveaux 257 et 278 par un puits interne), la transformation du gisement de minerai de zinc/argent en un gisement d'or/cuivre a été achevée en 2017. Le développement de la partie ouest de la mine, entre les niveaux 278 et 314, donne accès à un nouveau secteur riche en zinc et en argent depuis la fin de 2017.

La zone 20 Nord peut être divisée en zone enrichie de zinc/argent faible en or au niveau supérieur et en zone enrichie d'or/cuivre au niveau inférieur. La zone de zinc/argent a été repérée sur une distance verticale de 1 700 mètres et une distance horizontale de 570 mètres, son épaisseur atteignant près de 40 mètres. La zone d'or/cuivre a été repérée sur une distance verticale de plus de 2 200 mètres et une distance horizontale de 900 mètres, son épaisseur variant de 3 à 40 mètres. La zone de zinc/argent consiste en une minéralisation massive de zinc/argent contenant de 50 % à 90 % de pyrite massive et de 10 % à 50 % de sphalérite massive brun pâle. La minéralisation de la zone d'or/cuivre renferme de 30 % à 70 % de pyrite, allant de pyrite finement disséminée à pyrite massive contenant de 1 % à 10 % de filonnets de chalcopryrite, de sphalérite diffuse en petite quantité et de rares parcelles d'or visible. Les teneurs en or sont généralement reliées à la teneur en chalcopryrite ou en cuivre. En profondeur, la lentille de sulfure massif devient plus riche en or et en cuivre.

L'horizon de la zone 5 de la mine LaRonde est constitué d'une couche de 4 à 30 mètres d'épaisseur de minéralisation sulfurée qui se présente tantôt sous forme disséminée, tantôt sous forme de filonnets, renfermant de 5 % à 20 % de pyrite et des traces de chalcopryrite avec de rares fragments de dimension millimétrique d'or visible. L'horizon de la zone 5 de la mine LaRonde a une large empreinte géologique et, selon les estimations, contiendrait une masse de plus de 26 millions de tonnes. L'horizon de la zone 5 de la mine LaRonde peut être suivi sur 900 mètres de longueur en direction est-ouest sur la propriété Bousquet et sur 400 mètres additionnels sur la propriété Ellison, pour une longueur totale de 1 300 mètres. La zone 5 de la mine LaRonde a été tracée verticalement sur près de 1 000 mètres et présente un pendage abrupt en direction sud-ouest. Dans une partie agrandie de la zone 5 de la mine LaRonde, il existe une concentration d'or près des marges de l'enveloppe. La zone 5 de la mine LaRonde inclut deux parties à forte teneur appelées éponte inférieure de la zone 5 et éponte supérieure de la zone 5.

#### *Exploration et forage*

Des sulfures massifs ont été découverts en affleurements à la propriété LaRonde en 1937. Des travaux d'exploration de reconnaissance modernes entrepris sur la propriété dans les années 1960 ont mené à la publication en 1965, par Dumagami, d'une première estimation historique des ressources minérales.

L'exploration à LaRonde se fait au moyen de forage au diamant. Parmi les trous forés en 2019, 10 (4 880 mètres) constituaient des forages de définition (conversion) et 20 (10 966 mètres), des forages d'exploration. En 2019, les dépenses affectées au forage à la mine LaRonde se sont établies à environ 2,2 millions de dollars canadiens, dont des dépenses de 1,4 million de dollars canadiens au titre du forage qui ont été incluses dans les dépenses d'investissement liées à la mine LaRonde et des dépenses de 0,8 million de dollars canadiens qui ont été affectées au forage d'exploration. Il n'y a eu aucuns travaux de forage d'exploration à la zone 5 de la mine LaRonde en 2019.

En 2019, les travaux d'exploration visaient principalement la poursuite de l'investigation et de la conversion de la zone 20 Nord en profondeur dans les parties ouest et est de la mine, en portant les cibles de forage à une profondeur de 3,5 kilomètres, et l'exploration de l'horizon des zones 6 et 7 en profondeur à partir des accès aménagés vers l'ouest aux niveaux 292 à 311. Le programme de conversion de la zone 20 Nord de 2019 était axé sur le forage intercalaire dans la partie est de la mine LaRonde 3 et sur la conversion des ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées à des profondeurs de 3,3 à 3,5 kilomètres, dans les parties ouest, centre et est du gisement. Les résultats positifs de ce programme de 2016 à 2018 ont permis d'ajouter des réserves minérales probables du niveau 311 au niveau 335 en décembre 2018.

Le programme de conversion devrait se poursuivre en 2020 et continuera de mener à l'investigation de la possibilité d'accroître les ressources minérales indiquées sur une profondeur de 3,5 kilomètres. Le forage pour la zone 6 des niveaux 292 à 311 a donné des résultats positifs qui ont permis d'accroître les ressources minérales présumées sur une profondeur de 3,4 kilomètres. En 2020, le forage se poursuivra dans la zone 6 afin d'étudier l'étendue de la minéralisation en profondeur et vers l'ouest. En outre, les travaux d'exploration s'intensifient à la propriété Bousquet, qui est adjacente et où la Société obtient d'excellents résultats d'exploitation à la zone 5 de la mine LaRonde et au développement minier de la zone LR11-3. En 2020, les travaux d'exploration cibleront les zones Bousquet, qui montrent un bon potentiel à des profondeurs allant de 2 000 mètres à 3 000 mètres. Les données historiques sur l'ensemble de la propriété Bousquet continueront d'être compilées. À la zone 5 de la mine LaRonde, il est prévu de réaliser des travaux de forage de conversion sur 1 500 mètres afin de convertir les ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées en profondeur à la frontière est.

En 2020, la Société prévoit affecter 1,5 million de dollars au forage d'exploration sur 9 500 mètres et 2,0 millions de dollars au forage de définition (conversion) sur 20 600 mètres au complexe LaRonde.

### Réserves minérales et ressources minérales

La quantité combinée d'or des réserves minérales prouvées et probables à la mine LaRonde à la fin de 2019 s'est établie à 2,9 millions d'onces (14,9 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 6,02 g/t d'or, de 18,33 g/t d'argent, de 0,26 % de cuivre et de 0,80 % de zinc), ce qui représente une diminution de 193 000 onces d'or contenu par rapport aux données de la fin de 2018, à la suite de la production de 343 154 onces d'or (361 125 onces d'or in situ extraites en 2019). La diminution des réserves minérales s'explique principalement par l'extraction de minerai réalisée en 2019, contrebalancée en partie par la conversion des ressources minérales en réserves minérales à la mine LaRonde 3 (soit la partie de la mine située en deçà d'une profondeur de 3,1 kilomètres), et par les résultats de forage positifs obtenus dans la même zone. La teneur en or des réserves minérales a augmenté pour passer de 5,85 g/t d'or par tonne à la fin de 2018 à 6,02 g/t d'or à la fin de 2019. Les ressources minérales souterraines indiquées à la mine LaRonde ont diminué de 21 000 onces d'or contenu pour s'établir au total à 4,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 3,42 g/t d'or, de 27,33 g/t d'argent, de 0,19 % de cuivre et de 1,15 % de zinc, essentiellement en raison de la conversion de ressources minérales indiquées en réserves minérales à la mine LaRonde 3, comme il est expliqué ci-dessus. Les ressources minérales présumées souterraines à la mine LaRonde ont diminué de 20 000 onces d'or pour s'établir au total à 5,9 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 4,47 g/t d'or, de 14,95 g/t d'argent, de 0,23 % de cuivre et de 0,64 % de zinc.

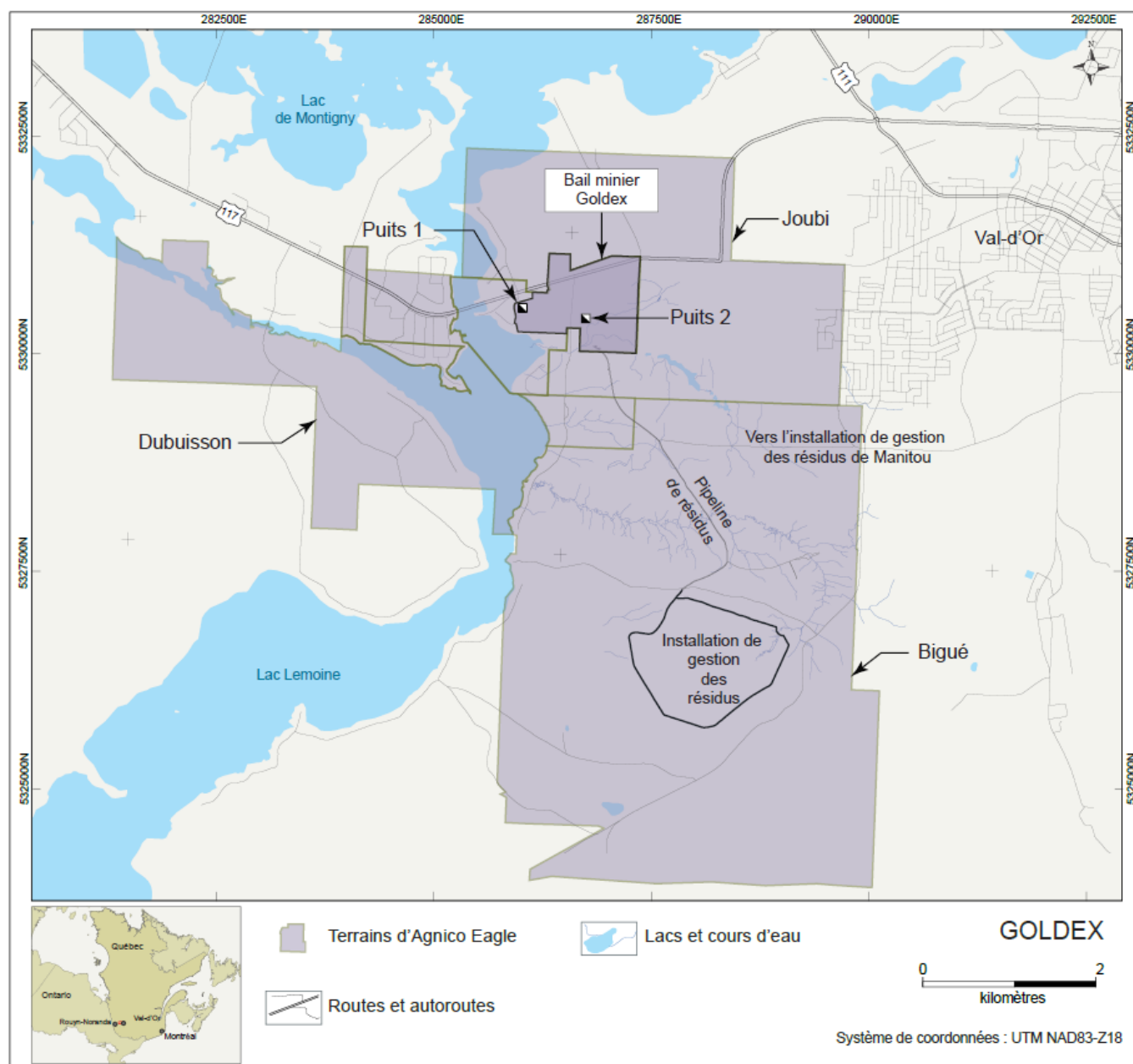
La quantité combinée d'or des réserves minérales prouvées et probables à la zone 5 de la mine LaRonde à la fin de 2019 s'est établie à 0,7 million d'onces (9,3 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,30 g/t d'or), ce qui représente une augmentation de 5 000 onces d'or contenu par rapport aux données de la fin de 2018, à la suite de la production de 59 830 onces d'or (63 309 onces d'or in situ extraites en 2019). L'augmentation des réserves minérales s'explique principalement par la conversion de ressources minérales en réserves minérales et par la modification de la chambre, qui s'est traduite par l'ajout de réserves minérales jusqu'au niveau 50. La teneur des réserves minérales a augmenté pour passer de 2,25 g/t d'or à la fin de 2018 à 2,30 g/t d'or à la fin de 2019. Les ressources minérales indiquées souterraines à la zone 5 de la mine LaRonde ont augmenté de 113 000 onces d'or pour s'établir au total à 8,5 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,29 g/t d'or, essentiellement en raison de l'ajout de nouvelles ressources minérales indiquées sous le niveau 50. Les ressources minérales présumées souterraines à la zone 5 de la mine LaRonde ont augmenté de 113 000 onces d'or pour s'établir au total à 4,7 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 4,04 g/t d'or.

## Mine Goldex

La mine Goldex est située dans la ville de Val-d'Or, au Québec, à environ 60 kilomètres à l'est du complexe LaRonde, et est reliée à la route provinciale québécoise 117. Au 31 décembre 2019, les réserves minérales prouvées et probables à la mine Goldex étaient estimées à environ 1,1 million d'onces d'or contenu dans 21,0 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 1,61 gramme d'or par tonne.

La mine Goldex est exploitée aux termes d'un bail minier obtenu du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec et aux termes de certificats d'autorisation délivrés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. La propriété Goldex est constituée de 19 claims miniers contigus et de deux baux miniers provinciaux. Les claims sont renouvelables tous les deux ans moyennant le versement de droits minimes. Un bail minier expire en 2028 et est renouvelable pour 3 autres périodes de 10 ans chacune moyennant le versement de droits minimes. Le second bail minier expire en 2038. La Société détient également un bail de surface affecté à un bassin de résidus auxiliaire. Ce bail est renouvelable annuellement moyennant le versement de droits.

Emplacement de la mine Goldex (au 31 décembre 2019)



Agnico Eagle détient une participation de 100 % dans la propriété Goldex depuis décembre 1993. Durant la période de 1985 à 1996, le puits 1 a été foncé et des travaux de forage largement espacés ont mené à la découverte la zone GEZ et à l'amorce de son développement. La zone GEZ a été exploitée de 2008 à 2011. La Société ne prévoit pas produire plus d'or dans la zone GEZ tant que les problèmes géotechniques concernant la roche au-dessus de la couche productrice n'auront pas été réglés, ce qui pourrait ne jamais se produire.

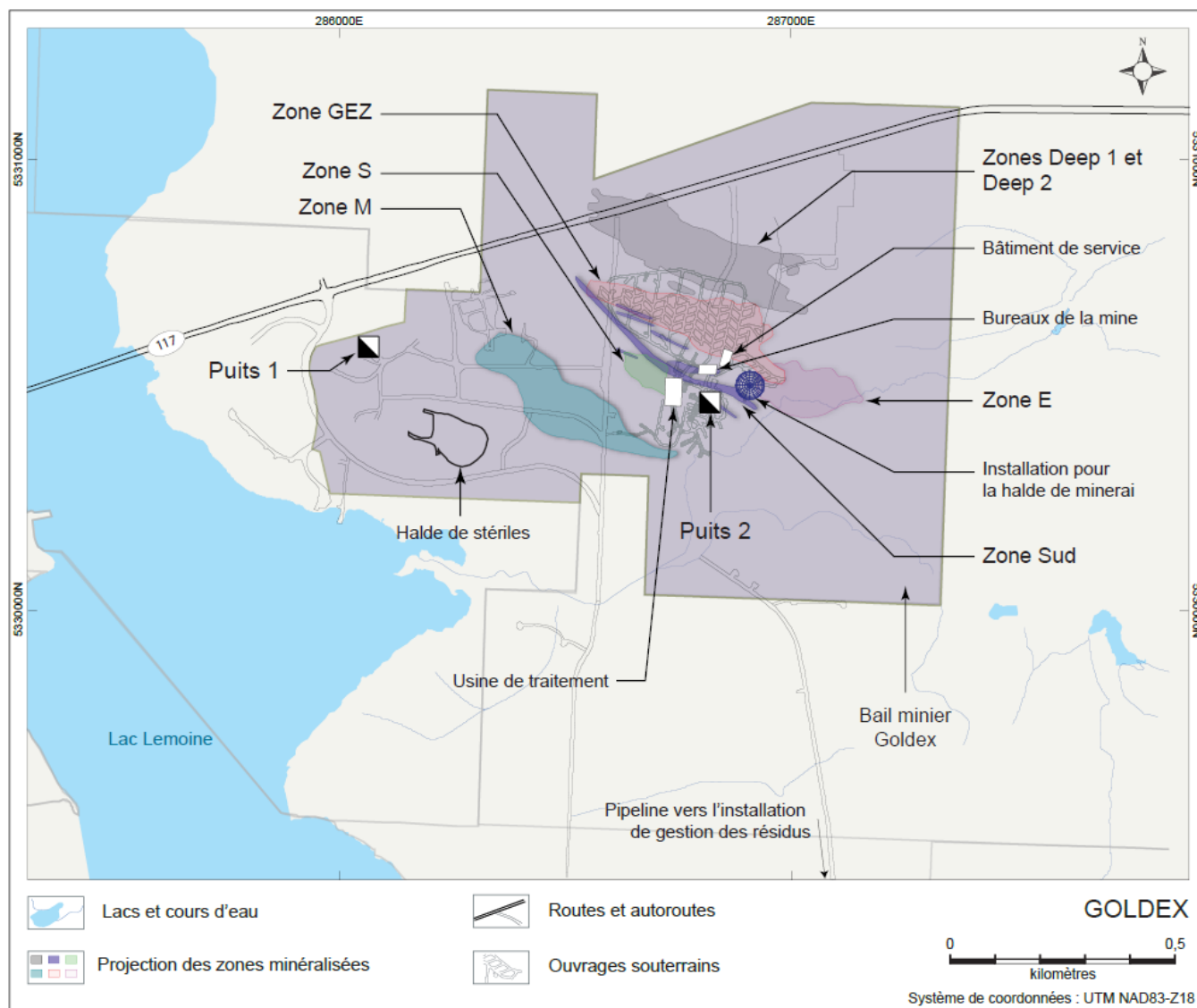
En juillet 2012, la Société a approuvé le développement des zones M et E de la mine Goldex, qui sont entrées en production commerciale en octobre 2013.

En 2015, le conseil d'administration d'Agnico Eagle (le « conseil » ou le « conseil d'administration ») a approuvé la mise en production du projet Deep 1 à la mine Goldex, lequel est entré en production commerciale le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les travaux d'extraction se concentrent à une profondeur se situant entre 850 et 1 200 mètres, à l'aide de l'infrastructure, du matériel et du personnel existant de Goldex. La méthode d'extraction utilisée au projet Deep 1 est celle de l'abattage par chambres primaires et secondaires par trous profonds avec des remblais en pâte cimentés, soit la même méthode que celle qui est utilisée actuellement dans les zones M et E.

En janvier 2019, la zone Sud est entrée en production. Elle est constituée de filons multiples de quartz-biotite-sulfure superposés encaissés dans les roches volcaniques situées au sud du gisement principal de Goldex. Les travaux d'extraction se concentrent sur la partie est de la zone Sud à une profondeur se situant entre 970 et 1 120 mètres, à l'aide de l'infrastructure, du matériel et du personnel existant de Goldex. La méthode d'extraction utilisée pour la zone Sud est celle du rabattage longitudinal avec des remblais en pâte cimentés.

## Installations d'extraction et de broyage

Plan de surface de la mine Goldex (au 31 décembre 2019)



Les installations de surface de Goldex comprennent un chevalement, un bâtiment abritant l'installation de levage, une halde de minerai couverte, une usine de traitement, une usine de remblai en pâte et un bâtiment abritant un atelier de mécanique, un entrepôt et un bureau. En outre, la propriété Goldex comportait un puits d'une profondeur de 790 mètres (le puits 1) qui était utilisé pour accéder aux galeries souterraines. Le puits 1 a, par la suite, servi au chauffage et à la ventilation des galeries souterraines. Son démantèlement a eu lieu en 2018 et la surface a été réhabilitée dans le cadre du programme de réhabilitation permanent de Goldex.

Le puits actuellement en exploitation (puits 2) a été achevé en 2007. Ce puits a une profondeur de 865 mètres et comporte cinq stations. Une poulie Koepe remise à neuf a été installée pour les besoins de la production et des services connexes, et un treuil auxiliaire a été installé pour le service du personnel et les situations d'urgence.

La remise en état de l'ancien plan incliné situé près du puits 1, achevée en 2015, permet d'accéder à la partie supérieure de la zone M. Le plan incliné est utilisé pour transporter de l'équipement dans la mine et comme sortie de secours.

À la zone Deep 1, l'installation, en 2017, d'un système Rail-Veyor dans un plan incliné réservé à la manutention du minerai permet d'acheminer le minerai entre le niveau 120 et le réseau de concassage existant situé au niveau 73. Le système de chargement Rail-Veyor au niveau 120 est alimenté par une chambre de brise-roche située au niveau 115. Une baie de maintenance devrait être ajoutée en 2020 pour maximiser le temps d'utilisation du système Rail-Veyor.

En 2018, la Société a approuvé l'aménagement d'un plan incliné pour des activités d'exploration dans le prolongement de la zone Deep (la zone Deep 2), commençant au niveau 120 pour se terminer au niveau 130. En 2019, l'infrastructure au niveau 125 a été complétée et le niveau 130 a été achevé (1 300 mètres de profondeur). Pour 2020, la Société a approuvé le prolongement du plan incliné pour des activités d'exploration dans la zone Deep 2 qui descendra jusqu'au niveau 140 (1 400 mètres de profondeur).

#### *Méthodes d'extraction*

La Société extrait le minerai des zones M et E en utilisant les méthodes d'abattage par chambres primaires et secondaires par trous longs. Le forage s'effectue au moyen de marteaux fond de trou. Les trous de production ont un diamètre de 4,5 pouces ou de 6,5 pouces. Des explosifs à émulsion en vrac sont principalement utilisés pour l'abattage des chambres souterraines. Dans les deux zones, les chambres ont une hauteur d'environ 55 mètres. Leur largeur et leur longueur dépendent de la qualité de la masse rocheuse locale, mais une chambre moyenne devrait produire entre 20 000 et 120 000 tonnes de minerai. La manutention du minerai dans la zone M s'effectue au moyen d'un chargeur-transporteur-déchargeur de 15 verges. La machine décharge le minerai dans une cheminée à minerai accessible à chaque niveau. Dans la zone E, située en dessous du puits 2, la manutention du minerai s'effectue au moyen d'un chargeur-transporteur-déchargeur de 15 verges et de camions de 45 tonnes.

Toutes les chambres sont sécurisées à l'aide de câbles de 10 à 15 mètres munis de boulons d'ancrage. De plus, la stabilité de certaines chambres est surveillée à distance en temps réel. La Société utilise également du remblai en pâte, ce qui lui permet d'obtenir un ratio d'extraction élevé et d'augmenter la stabilité à long terme.

La méthode d'extraction utilisée dans la zone Deep 1 est la même que celle qui est utilisée dans les zones M et E, sauf qu'un système Rail-Veyor est utilisé pour la manutention du minerai entre le niveau le plus bas de Deep 1 (niveau 120) et les installations de manutention du minerai actuelles (niveau 76). Le système de chargement Rail-Veyor au niveau 120 est alimenté par une chambre de brise-roche située au niveau 115. Pour les niveaux 85 à 115, des chargeurs-transporteurs-déchargeurs de 15 verges déchargent le minerai dans une cheminée à minerai reliée à la chambre de brise-roche du niveau 115. Pour les chambres situées au niveau 120, des camions de 45 tonnes sont utilisés pour la manutention du minerai jusqu'au niveau 115.

En 2018, la Société a achevé une chambre d'essai dans la zone Sud afin de valider la teneur du minerai et les paramètres d'extraction. Dans la zone Sud, l'extraction se fait au moyen de la méthode de rabattage longitudinal avec un espacement de 25 mètres entre les niveaux. Les niveaux sont situés entre les profondeurs de 970 mètres et 1 120 mètres. Cette méthode d'extraction a été choisie en raison de l'étroitesse du gisement (3 mètres de large à son minimum). À la suite de l'achèvement de cette chambre d'essai, le premier secteur de la zone Sud, situé entre les profondeurs de 970 mètres et 1 060 mètres, a été ajouté au plan de mine pour 2019 et 2020. En 2019, un second horizon a été ajouté au plan sur la base des résultats positifs des forages de conversion effectués et les travaux de développement ont été entrepris entre les profondeurs de 970 mètres et 1 120 mètres. La manutention du minerai s'effectuera au moyen de chargeurs-transporteurs-déchargeurs de 11 verges et de camions de 45 tonnes.

#### *Installations de surface*

La construction de l'usine à Goldex s'est terminée au premier trimestre de 2008. Le broyage à l'usine Goldex se fait en deux étapes suivant un circuit composé d'un broyeur semi-autogène et d'un broyeur à boulets, ainsi que d'un concasseur de surface afin de réduire la taille du minerai. Environ les deux tiers de l'or sont récupérés au moyen d'un circuit de concentration par gravité et d'une table à secousses et sont affinés sur place. Le reste de l'or et de la pyrite est récupéré au moyen d'un processus de flottation de sulfures en vrac. Le concentré est ensuite épaissi puis transporté par camion à l'usine de la mine LaRonde, où il est traité par cyanuration. L'or récupéré est ajouté aux métaux précieux provenant du circuit LaRonde.

En 2013, une nouvelle usine de remblai en pâte a été construite au site. La sousverse de l'épaississeur de résidus alimente l'usine et deux filtres à disques augmentent la densité de la pâte avant le malaxage continu, un liant étant ajouté à la pâte dans une proportion d'environ 3,6 % avant qu'elle ne soit acheminée vers la mine souterraine à l'aide de deux pompes volumétriques. À l'heure actuelle, l'usine a une capacité de production d'environ 9 000 tonnes de pâte par jour.

#### *Production et récupération des métaux*

En 2019, la production payable de la mine Goldex s'est établie à 140 884 onces d'or tirées de 2,78 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 1,71 gramme d'or par tonne. Les coûts de production par once d'or produite à la mine Goldex en 2019 ont été de 586 \$. Le total des coûts au comptant par once d'or produite à la mine Goldex en 2019 a été de 584 \$ pour les sous-produits et les coproduits. L'usine de traitement de Goldex a traité en moyenne 7 630 tonnes de minerai par jour et a fonctionné à 95,1 % du temps disponible. En 2019, le taux de récupération de



l'or s'est établi en moyenne à 91,1 %. En 2019, les coûts de production par tonne à la mine Goldex ont été de 39 \$ CA et les coûts du site minier par tonne ont été de 39 \$ CA.

Le tableau suivant présente les taux de récupération des métaux à la mine Goldex en 2019.

|    | Teneur du<br>minerai traité | Taux de<br>récupération<br>global des métaux | Production<br>payable |
|----|-----------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|
| Or | 1,71 g/t                    | 91,9 %                                       | 140 884 oz            |

#### *Environnement, permis et facteurs sociaux*

Les permis environnementaux nécessaires à la construction et à l'exploitation de la mine Goldex ont été obtenus du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec en octobre 2005. Ces permis couvrent également la construction et l'exploitation d'un bassin de décantation destiné au traitement des eaux de mine et des eaux usées. En juin 2011, les permis ont été modifiés afin de permettre l'agrandissement de la mine et de faire passer le taux de production de l'usine à 9 500 tonnes par jour. En juin 2012, les permis environnementaux nécessaires ont été obtenus pour la construction et l'exploitation d'une usine de remblai en pâte en vue du développement des zones M et E.

En novembre 2006, la Société et le gouvernement du Québec ont conclu une entente permettant l'élimination de résidus de Goldex au site Manitou, parc de résidus autrefois utilisé par un tiers qui a été laissé entre les mains du gouvernement du Québec. Le parc de résidus du site Manitou présentait des problèmes de drainage acide; la construction par la Société d'installations de gestion des résidus et le dépôt des résidus provenant de Goldex dans le parc de résidus du site Manitou ont été acceptés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec comme étant un mode de réhabilitation valide pour traiter le problème de drainage acide du site Manitou. Aux termes de l'entente, la Société gère la construction et l'exploitation des installations de gestion des résidus et verse une somme correspondant au budget qu'elle a établi pour ces installations dans l'étude de faisabilité de Goldex. Le gouvernement du Québec prend en charge l'excédent des coûts par rapport à cette somme et conserve la responsabilité de la totalité de la contamination environnementale au parc de résidus Manitou et de la fermeture définitive des installations. La Société a également construit un parc de résidus distinct près de la mine Goldex devant servir pendant les travaux d'entretien de la canalisation des résidus. Les permis environnementaux nécessaires à la construction et à l'exploitation du bassin de résidus auxiliaire ont été obtenus en mars 2007. La réhabilitation du parc de résidus Manitou devrait se poursuivre au cours de l'exploitation des zones M et E et d'autres zones minières, y compris la zone Deep 1.

Le projet Akasaba Ouest, un gisement cupro-aurifère situé à moins de 30 kilomètres de la mine Goldex, a obtenu ses permis aux échelons fédéral et provincial en 2019. La Société continue d'examiner le calendrier d'intégration du projet Akasaba Ouest dans le profil de production de Goldex.

#### *Dépenses d'investissement*

En 2019, les dépenses d'investissement à la mine Goldex se sont établies à environ 43,9 millions de dollars, compte tenu des investissements de maintien, des charges différées et des frais d'exploration capitalisés. Le total des dépenses d'investissement estimatives pour 2020 s'établit à 46,6 millions de dollars, y compris les frais d'exploration capitalisés.

#### *Travaux de développement*

En 2019, des travaux de développement latéral sur environ 7 979 mètres et de développement vertical sur 144 mètres ont été réalisés à la mine Goldex. Ces travaux de développement visaient à soutenir la production de la zone Deep 1, à approfondir le plan incliné du prolongement de la zone Deep jusqu'à 1 300 mètres, à offrir des plateformes pour le forage et à commencer le développement du deuxième horizon de la zone Sud.

En 2020, des travaux de développement latéral sur un total d'environ 7 500 mètres sont prévus pour suivre la séquence d'extraction de la zone Deep, approfondir le plan incliné du prolongement de la zone Deep et ouvrir un accès dans la zone Sud. De plus, le budget prévoit des travaux de développement vertical sur 255 mètres pour l'installation d'un réseau de ventilation dans le plan incliné du prolongement de la zone Deep ainsi que dans la zone Sud.

## *Géologie*

La propriété Goldex est située près de la limite méridionale de la sous-province archéenne de l'Abitibi (2,7 milliards d'années), terrain de granite et de roches vertes caractéristique qui se trouve dans la province du lac Supérieur du Bouclier canadien. La structure régionale la plus importante est la zone de faille Cadillac-Larder Lake, qui borne les sous-provinces de l'Abitibi et de Pontiac, et qui présente une orientation est-sud-est. Le gisement Goldex se trouve dans un filon-couche de diorite quartzique, la « granodiorite » de Goldex, encaissée dans une succession de roches volcaniques mafiques à ultramafiques, dont l'orientation générale est généralement ouest-nord-ouest. Le gisement satellite de Goldex, appelé zone Sud, est encaissé dans les roches volcaniques (basalte, gabbro, komatite) situées au sud du gisement principal de Goldex.

La zone M a une longueur d'environ 440 mètres, une hauteur de 350 mètres et une épaisseur de 130 mètres. La zone E borde l'extrémité est de la zone GEZ et a une longueur d'environ 250 mètres, une hauteur de 290 mètres et une épaisseur de 130 mètres. La zone Deep (y compris la zone Deep 1 et le prolongement de la zone Deep) est la continuité de la minéralisation GEZ en profondeur. Pour des raisons de sécurité, un pilier de 90 mètres d'épaisseur a été laissé en place sous la zone GEZ, de sorte que l'extraction dans la zone Deep commence à 850 mètres sous la surface et s'étend jusqu'à 1 800 mètres sous la surface. Sa longueur est estimée à environ 350 mètres, sa hauteur, à 950 mètres et son épaisseur, à 120 mètres.

## *Minéralisation*

La minéralisation d'or primaire de la mine Goldex est un gisement aurifère classique du genre veine de quartz-tourmaline. Les filons et le stockwerk du filon aurifères de quartz-tourmaline-pyrite, qui se trouvent dans un dyke de diorite quartzique, sont le résultat d'un contrôle structural très marqué, lié à un cisaillement ductile et à la formation de failles. La structure la plus importante directement reliée à la minéralisation est une zone de cisaillement bien définie, connue sous le nom de mylonites de Goldex, dont la largeur peut atteindre cinq mètres et que l'on observe dans les granodiorites de Goldex, immédiatement au sud de la zone Deep 1 et au nord de la zone M.

Les zones M, E et Deep 1 comportent plusieurs environnements filoniens, dont le plus important se compose de filons de cisaillement d'extension qui présentent un pendage d'environ 30 degrés vers le sud. Les environnements filoniens et les halos d'altération qui les accompagnent forment ensemble des enveloppes lithostratigraphiques pouvant atteindre une épaisseur de 30 mètres.

Une altération de carbonate d'albite des roches hôtes de quartz-diorite de moyenne à forte intensité entoure les filons de quartz-tourmaline-pyrite et recouvre presque 80 % de la zone minéralisée. À l'extérieur des enveloppes, une chloritisation antérieure a altéré la diorite quartzique et lui a imprimé une couleur gris-vert plus foncée. À l'occasion, des enclaves de diorite quartzique de couleur gris-vert moyen relativement peu altérées (non filoniennes ni aurifères) se trouvent dans les zones M, E et Deep 1. Elles sont enlevées avec le reste du minerai de la chambre, ce qui permet la configuration souple exigée aux fins de l'extraction.

La majeure partie de l'or apparaît sous forme de particules microscopiques qui accompagnent la plupart du temps la pyrite (elles sont en règle générale à proximité des grains et des cristaux de pyrite, mais 20 % des particules apparaissent également dans la pyrite). La pyrite aurifère présente dans les filons de quartz-tourmaline, ainsi que dans de minces fractures dans la diorite quartzique altérée par le carbonate d'albite (qui se trouvent la plupart du temps dans l'environnement immédiat des filons).

La minéralisation aurifère de la zone Sud est un gisement filonien de quartz-biotite-sulfure. L'or est principalement associé aux sulfures (pyrrhotite, chalcopryrite, sphalérite et pyrite) présents le long d'horizons altérés en silice et en biotite. Les roches hôtes sont une séquence de roches volcaniques (andésite, basalte, gabbro et komatite) située au sud du gisement principal de Goldex. Le gisement présente un contrôle structural très marqué, lié à un cisaillement ductile et à la formation de failles, selon les observations effectuées. Les études se poursuivent afin de mieux comprendre le modèle géologique.

## *Exploration et forage*

L'exploration initiale à la propriété Goldex s'est déroulée sur trois périodes concentrées entre 1963 et 1996, et a inclus le fonçage du puits 1 jusqu'à 457 mètres, des travaux de forage au diamant sur environ 32 000 mètres dans la zone M ainsi que la découverte et le développement initial de la zone GEZ. En 1996, le puits 1 a été approfondi jusqu'à 790 mètres et les travaux d'exploration se sont concentrés sur l'échantillonnage en vrac et le forage souterrain dans la zone GEZ.

Des travaux d'exploration intensifs ont été entrepris dans les zones M et E en 2011. Les bons résultats des travaux de forage ont permis à la Société de mettre ces deux zones en production au troisième trimestre de 2013. Pendant que les travaux d'extraction se poursuivaient dans les zones M et E, des travaux d'exploration étaient effectués dans la zone Deep 1 à des profondeurs de 760 mètres à 1 200 mètres entre 2012 et 2017. La zone Deep 1 est entrée en production commerciale en juillet 2017 à la suite de l'obtention de résultats favorables des travaux de forage d'exploration et de conversion. Pendant que les travaux d'extraction se poursuivaient dans les zones M, E et Deep 1, des travaux d'exploration étaient effectués dans le prolongement de la zone Deep à des profondeurs de 1 200 mètres à 1 800 mètres entre 2017 et 2019, ainsi que dans la zone Sud.

En 2019, les travaux de forage au diamant à la mine Goldex ont totalisé 494 trous (89 912 mètres). De ce nombre, 33 trous (7 919 mètres) étaient des travaux de forage d'exploration des zones MMz et Sud au coût de 0,3 million de dollars; 368 trous (72 743 mètres) étaient des travaux de forage de conversion dans les zones MMx, E, Deep 1, Deep 2 et Sud au coût de 4,1 millions de dollars; 89 trous (8 823 mètres) étaient des travaux de forage de délimitation dans les zones Deep 1, Deep 2 et Sud au coût de 0,5 million de dollars; et 4 trous (427 mètres) ont été forés pour les besoins de travaux d'ingénierie et d'extraction au coût de 0,04 million de dollars. Aucuns travaux d'exploration passés en charges n'ont eu lieu à la mine Goldex en 2019.

En 2020, la Société s'attend à dépenser 6,9 millions de dollars pour des travaux de forage sur environ 79 000 mètres, dont 32 000 mètres de travaux de forage de surface et souterrains capitalisés concentrés sur les zones MMx, Deep 2 et Sud, 44 000 mètres de travaux de forage de conversion concentrés sur les zones Deep 1, Deep 2 et Sud, et 3 000 mètres de travaux de forage d'exploration passés en charges concentrés sur les parties les plus profondes de la zone Deep 2, de 1 500 mètres à 1 800 mètres de profondeur. Aucuns travaux de forage d'ingénierie ou d'extraction ne sont prévus à la mine Goldex en 2020.

#### Réserves minérales et ressources minérales

La quantité combinée d'or dans les réserves minérales prouvées et probables souterraines de la mine Goldex à la fin de 2019 s'est établie à 1,1 million d'onces (21,0 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 1,61 g/t d'or), ce qui représente une augmentation de 125 000 onces d'or dans les réserves minérales par rapport à la fin de 2018, à la suite de la production de 140 889 onces d'or (153 306 onces d'or in situ extraites). L'augmentation s'explique en grande partie par la conversion fructueuse de ressources minérales en réserves minérales, principalement dans les zones Deep 1, Deep 2 et Sud, augmentation qui a été contrebalancée par le minerai extrait au cours de 2019.

Les ressources minérales mesurées et indiquées souterraines de la mine Goldex ont augmenté de 328 000 onces d'or pour atteindre 39,2 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 1,60 g/t d'or (contenant 2,0 millions d'onces d'or) au 31 décembre 2019, principalement en raison de la conversion de ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées dans les zones Deep 1 et Deep 2. Cette conversion résulte du changement de méthode d'estimation, la modélisation de blocs par krigeage ordinaire étant maintenant la méthode utilisée.

En 2019, les ressources minérales présumées souterraines ont diminué d'environ 126 000 onces d'or pour atteindre 25,2 millions de tonnes d'une teneur de 1,50 g/t d'or (contenant 1,2 million d'onces d'or). Cette diminution des ressources minérales présumées est attribuable principalement au changement de méthode d'estimation pour les zones Deep 1 et Deep 2. Ce changement a permis d'ajouter de nouvelles ressources minérales présumées dans les extrémités est et ouest de ces zones en fonction de la continuité géologique et de la continuité de la teneur (variographie). Ces nouvelles ressources minérales présumées ont été contrebalancées par la conversion de ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées dans ces deux zones à la suite de forages de conversion.

#### Mine Canadian Malartic

La mine Canadian Malartic est située dans la ville de Malartic, au Québec, à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or et 80 kilomètres à l'est de la ville de Rouyn-Noranda. Elle chevauche les cantons de Fournière, de Malartic et de Surimau. Au 31 décembre 2019, les réserves minérales prouvées et probables de la mine Canadian Malartic étaient estimées à environ 2,39 millions d'onces d'or contenu dans 66,90 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 1,11 gramme par tonne (ce qui représente la participation de 50 % de la Société).

Le 16 juin 2014, la Société a fait l'acquisition de sa participation de 50 % dans la mine Canadian Malartic lorsqu'elle a acquis Osisko conjointement avec Yamana. Voir la rubrique « Développement général de l'activité – Avant 2017 » pour obtenir de plus amples renseignements sur l'acquisition, par la Société, d'une participation de 50 % dans la mine Canadian Malartic.

La mine Canadian Malartic est exploitée aux termes de baux miniers émis par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec et aux termes de certificats d'autorisation délivrés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. La propriété Canadian Malartic

comprend la propriété East Amphi, le projet Malartic CHL, la mine Canadian Malartic, les propriétés Fournière, Midway et Piché-Harvey, ainsi que la propriété Rand, qui a été acquise en mars 2019. Elle est constituée d'un bloc contigu comprenant une concession minière, cinq baux miniers et 289 claims miniers. Les dates d'échéance des baux miniers de la propriété Canadian Malartic vont du 24 novembre 2029 au 27 juillet 2037, et chacun des baux est renouvelable automatiquement pour trois périodes additionnelles de 10 ans moyennant le paiement de droits peu élevés.

La mine Canadian Malartic est accessible à partir de Val-d'Or à l'est et de Rouyn-Noranda à l'ouest, en empruntant la route provinciale québécoise 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété Canadian Malartic. La propriété Canadian Malartic est également accessible par un réseau de chemins forestiers. La mine Canadian Malartic est desservie par une voie de chemin de fer qui passe dans la ville de Malartic, et l'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or.

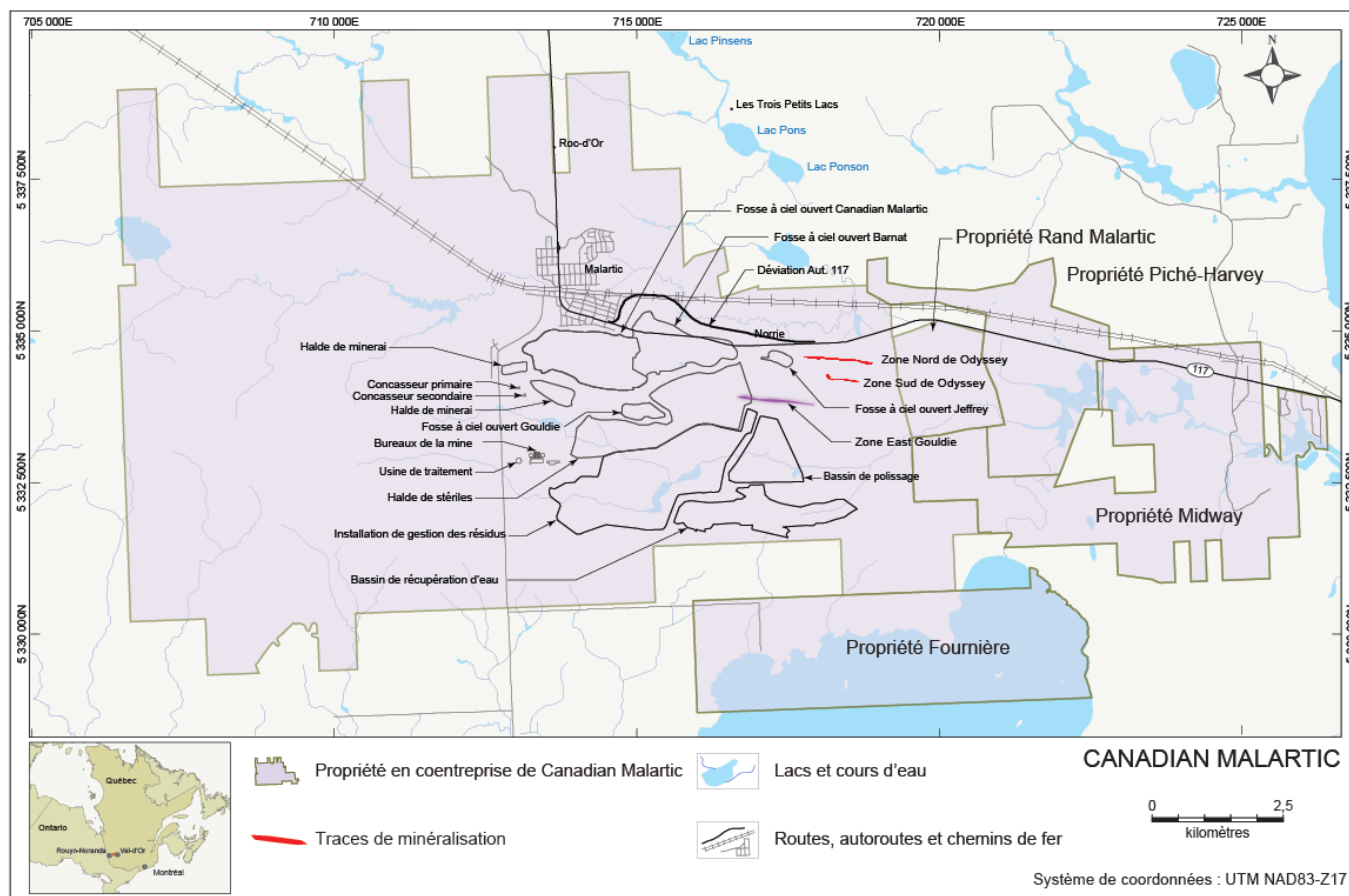
Une zone tampon d'une largeur de 135 mètres a été aménagée le long de la limite septentrionale de la fosse à ciel ouvert afin de réduire l'incidence des activités minières sur les résidents de Malartic. À l'intérieur de cette zone tampon, une crête paysagée a été construite principalement avec les roches et la couche de sol arable provenant des travaux préparatoires au décapage.

La plupart des claims miniers qui composent la mine Canadian Malartic sont assujettis à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 5 % payable à la Nouvelle Osisko. Les claims miniers qui composent le projet Malartic CHL sont assujettis à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 3 % payable à la Nouvelle Osisko et à Abitibi Royalties Inc. En outre, 172 des claims miniers qui composent la propriété Canadian Malartic sont également assujettis à d'autres redevances calculées à la sortie de la fonderie allant de 1 % à 2 % payables dans diverses circonstances. En 2019, la Société en nom collectif, qui est l'exploitante de la mine Canadian Malartic, a payé la somme totale de 75,3 millions de dollars canadiens au titre de ces redevances calculées à la sortie de la fonderie.

On a découvert de l'or dans la région de Malartic en 1923. La production aurifère à la propriété Canadian Malartic a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. À la suite de divers changements de propriétaire au cours des années qui ont suivi, Osisko a fait l'acquisition de la propriété Canadian Malartic en 2004. Se fondant sur une étude de faisabilité réalisée en décembre 2008, Osisko a terminé avant février 2011 la construction d'un complexe usinier de 55 000 tonnes par jour, d'une aire de retenue des résidus, d'un bassin de polissage de 5 millions de mètres cubes et d'un réseau routier, et la mine a été mise en service en mars 2011. L'entrée en production commerciale de la mine Canadian Malartic a eu lieu le 19 mai 2011.

## Installations d'extraction et de broyage

Plan de surface de la mine Canadian Malartic (au 31 décembre 2019)



La mine Canadian Malartic est une importante exploitation à ciel ouvert composée des fosses Canadian Malartic, Barnat et Jeffrey. En 2019, la Société en nom collectif a terminé la déviation de la route provinciale québécoise 117, qui a été officiellement ouverte au public en octobre 2019. Ces travaux ont donné à la Société en nom collectif accès au gisement Barnat et ont permis le début des travaux préparatoires à l'extraction. Les activités à la fosse Barnat se poursuivront en 2020 avec le décapage de morts-terrains, le forage topographique et la production de minéral. La fosse Jeffrey, située à 500 mètres à l'est de la fosse Barnat, a été exploitée en 2019 et sera remblayée avec des stériles en 2020.

### Méthodes d'extraction

L'extraction à la mine Canadian Malartic est effectuée à ciel ouvert au moyen d'excavatrices, de camions et de machinerie lourde. Les principaux outils de chargement sont les pelles hydrauliques et les outils de chargement secondaires sont les chargeuses à pneus. Le calendrier de production de la mine a été établi en fonction d'une charge d'alimentation de l'usine au taux nominal de 55 000 tonnes par jour. La continuité et l'uniformité de la minéralisation établies par des travaux de forage de définition rapprochés et confirmées par de nombreuses années d'exploitation minière démontrent la convenance des réserves minérales et des ressources minérales à la méthode d'extraction choisie.

En 2019, la production de la mine Canadian Malartic s'est établie en moyenne à 57 669 tonnes par jour, comparativement à 56 120 tonnes par jour en 2018. L'augmentation de la production en 2019 s'explique en grande partie par l'optimisation et la stabilité de l'usine ainsi que par le minéral concassé supplémentaire provenant du concasseur portable.

### Installations de surface

Les installations de surface de la mine Canadian Malartic comprennent le bâtiment abritant des bureaux administratifs et un entrepôt, le bâtiment abritant les bureaux de la mine et un atelier pour les camions, l'usine de

traitement et l'usine de broyage. L'usine de traitement a une capacité nominale de 55 000 tonnes de minerai par jour.

Le minerai est traité au moyen d'un procédé conventionnel de cyanuration. Le minerai abattu de la fosse est concassé une première fois dans un concasseur rotatif, puis une seconde fois, avant d'être broyé. Le minerai broyé alimente ensuite successivement le circuit de lixiviation, puis le circuit de charbon en pulpe. Un circuit d'élution Zadra est utilisé pour extraire l'or du charbon chargé. Une liqueur mère est traitée par extraction électrolytique et le précipité qui en résulte est fondu en barres d'argent aurifère. Les résidus de l'usine sont épaissis et détoxiqués au moyen du procédé à l'acide de Caro pour réduire le niveau de cyanure à moins de 20 parts par million. La boue détoxiquée est ensuite pompée dans une installation conventionnelle de gestion des résidus.

#### *Production et récupération des métaux*

En 2019, la part de 50 % d'Agnico Eagle dans la production payable de la mine Canadian Malartic s'est établie à 334 596 onces d'or et à 420 996 onces d'argent tirées de 20,8 millions de tonnes de minerai (pour une participation de 100 %) d'une teneur de 1,11 gramme d'or par tonne et de 1,65 gramme d'argent par tonne. Les coûts de production par once d'or produite à la mine Canadian Malartic en 2019 se sont élevés à 628 \$. Le total des coûts au comptant par once d'or produite à la mine Canadian Malartic en 2019 s'est élevé à 606 \$ pour les sous-produits et à 626 \$ pour les coproduits. L'usine de traitement de Canadian Malartic a traité en moyenne 57 669 tonnes par jour (pour une participation de 100 %) et a fonctionné à environ 95,5 % du temps disponible. Le taux de récupération de l'or et de l'argent a atteint en moyenne respectivement 88,7 % et 75,3 %. En 2019, les coûts de production par tonne à la mine Canadian Malartic et les coûts du site minier par tonne se sont tous deux établis à 26 \$ CA.

Le tableau suivant présente les taux de récupération des métaux à la mine Canadian Malartic pour 2019.

|               | <b>Teneur du<br/>minerai traité</b> | <b>Taux de<br/>récupération<br/>global des métaux</b> | <b>Production<br/>payable</b> |
|---------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Or</b>     | 1,11 g/t                            | 88,7 %                                                | 669 191 oz                    |
| <b>Argent</b> | 1,65 g/t                            | 75,3 %                                                | 841 991 oz                    |

#### *Environnement, permis et facteurs sociaux*

En 2015, la Société en nom collectif a élaboré et mis en œuvre un plan d'action afin de réduire le bruit, les vibrations, les émissions dans l'atmosphère et d'autres problèmes connexes liés à la mine Canadian Malartic. Des mesures d'atténuation ont été mises en place afin d'améliorer le processus et d'éviter tout incident de non-conformité sur le plan environnemental. Par conséquent, au fil du temps, la Société en nom collectif a amélioré sa performance environnementale. À l'égard des activités menées en 2019, la Société en nom collectif a reçu quatre avis de non-conformité, deux liés à la suppression et deux portant sur des émissions de NOx. L'équipe d'experts environnementaux du site de la mine surveille de façon continue la conformité à la réglementation en ce qui a trait aux approbations, aux permis et au respect des directives et des exigences et poursuit la mise en œuvre de mesures d'amélioration.

Depuis le printemps 2015, la Société en nom collectif travaille en collaboration avec la collectivité de Malartic et ses citoyens pour élaborer un « Guide de cohabitation ». La mise en œuvre du guide, qui comprend des programmes d'indemnisation et d'acquisition de résidences, a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Plus de 90 % des résidents de Malartic ont accepté de participer au programme d'indemnisation. L'indemnité offerte aux résidents admissibles de Malartic en 2019 sera versée au premier trimestre de 2020. En application du programme d'acquisition de résidences, 47 résidences ont été acquises à ce jour dans le secteur sud de Malartic, dont 37 ont par la suite été vendues dans le cadre du programme de revente de la Société en nom collectif qui a été lancé en avril 2018.

À l'automne 2019, la Société en nom collectif a réglé une action collective concernant des allégations à l'égard de la mine Canadian Malartic. Voir la rubrique « Poursuites et application de la loi » pour obtenir plus de renseignements sur l'action collective et le règlement.

Dans le cadre des initiatives d'interaction continue avec les parties prenantes, un projet d'entente avec quatre groupes des Premières Nations a été élaboré et présenté aux fins de consultation par les collectivités. À l'instar de ce qu'elle fait grâce au « Guide de cohabitation » et à ses autres initiatives en matière de relations avec les collectivités à Canadian Malartic, la Société en nom collectif collabore avec les parties prenantes pour établir des relations de coopération qui soutiennent le potentiel à long terme de la mine.

La halde de stériles a été conçue à l'origine pour recevoir environ 326 millions de tonnes de stériles nécessitant une capacité de stockage totale d'environ 161 millions de mètres cubes. La conception de la halde de stériles a été modifiée pour les besoins de l'agrandissement de la fosse Canadian Malartic et la halde permet maintenant de stocker environ 740 millions de tonnes de stériles.

L'agrandissement de la mine à ciel ouvert et la production future provenant de l'agrandissement de la fosse Canadian Malartic porteront à environ 300 millions de tonnes la quantité totale de résidus au cours de la durée de vie de la mine. La capacité totale de l'installation actuelle de gestion des résidus est estimée à 230 millions de tonnes, ce qui comprend une cellule pour résidus autorisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec en septembre 2017. La construction de cette cellule a débuté en 2017, et la cellule a été mise en exploitation en 2018. La Société en nom collectif projette aussi de stocker des résidus supplémentaires dans la fosse Canadian Malartic à la fin de son exploitation. Selon le plan de mine, entre 70 millions et 80 millions de tonnes de résidus pourraient être déposées dans la fosse Canadian Malartic lorsque l'extraction du minerai sera terminée.

Tous les permis liés à l'exploitation de l'agrandissement de la fosse Canadian Malartic ont été obtenus. La Société en nom collectif s'est engagée à réaliser, avant de commencer la mise en dépôt des résidus dans la fosse, une étude hydrogéologique visant à démontrer que la fosse Canadian Malartic fournirait un piège hydraulique et confinerait les résidus avec un risque minime pour l'environnement. Golder Associates Ltd. prépare cette étude.

Un bilan hydrique annuel du site est établi pour fournir une estimation annuelle des volumes d'eau à gérer dans les différents ouvrages du système de gestion des eaux de la mine Canadian Malartic au cours d'une année avec des conditions climatiques moyennes (en ce qui concerne les précipitations). Les résultats de ce bilan hydrique indiquent que l'excédent d'eau du bassin sud-est pourrait devoir être rejeté dans l'environnement. Une station de traitement des eaux traite les eaux rejetées dans l'environnement afin qu'elles respectent les exigences de qualité en la matière. En plus d'assurer que les effluents sont conformes, cette station de traitement des eaux réduit les risques liés à la gestion des eaux de surface et ajoute de la flexibilité au système d'utilisation des eaux.

Les frais de restauration des lieux et de fermeture ont été estimés en incluant la restauration de l'installation de gestion des résidus et de la halde de stériles, le rétablissement de la végétation dans la zone environnante, le démantèlement de l'usine et des infrastructures connexes et l'inspection et la surveillance environnementales pour une période de 10 ans. Conformément à la réglementation applicable, des garanties financières ont été fournies à l'égard de ces frais de restauration des lieux et de fermeture. Une mise à jour des plans de restauration est prévue en 2020, conformément aux exigences réglementaires.

#### *Dépenses d'investissement*

En 2019, la partie des dépenses d'investissement de la Société à la mine Canadian Malartic s'est établie à environ 83,1 millions de dollars, compte tenu des dépenses d'investissement de maintien, des charges différées, des frais d'exploration capitalisés et des coûts liés à l'agrandissement de la fosse Barnat. La partie des dépenses d'investissement de la Société indiquée dans le budget de 2020 est de 75,0 millions de dollars à la mine Canadian Malartic, compte tenu des frais d'exploration capitalisés.

#### *Travaux de développement*

En 2019, les travaux de développement de la mine Canadian Malartic ont été axés sur l'agrandissement de la fosse et la déviation de la route provinciale québécoise 117, qui a été officiellement ouverte au public en octobre 2019. Ces travaux ont donné à la Société en nom collectif accès à la fosse Barnat et ont permis le début des travaux préparatoires à l'extraction. En 2020, les travaux de développement devraient comprendre d'autres activités de décapage dans la zone d'agrandissement, du forage topographique et d'autres travaux sur le terrain.

#### Géologie, minéralisation, exploration et forage

##### *Géologie*

La propriété Canadian Malartic est située à la bordure sud du secteur est de la sous-province de l'Abitibi, une ceinture de roches vertes archéenne située dans le secteur sud-est de la province du lac Supérieur du Bouclier canadien. La sous-province de l'Abitibi est délimitée au nord par des gneiss et des plutons de la sous-province d'Opatika et au sud par des métasédiments et des roches intrusives de la sous-province de Pontiac. Le point de contact entre la sous-province de Pontiac et les roches de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi se caractérise par un corridor de faille majeure, la zone de faille de Cadillac-Larder Lake (la « ZFCLL ») d'orientation est-ouest. La faille part de Larder Lake, en Ontario, passe par Rouyn-Noranda, Cadillac, Malartic, Val-d'Or et Louvicourt, au Québec, où elle coupée par le front de Grenville.

La stratigraphie de la région du sud-est de l'Abitibi se divise en groupes de roches volcaniques et sédimentaires en alternance, orientés de façon générale à 280°N – 330°N et séparés par des zones de faille. Les principales divisions lithostratigraphiques de cette région sont, du sud au nord, le groupe de Pontiac de la sous-province de Pontiac, et les groupes de Piché, de Cadillac, de Blake River, de Kewagama et de Malartic de la sous-province de l'Abitibi. Les divers groupes lithologiques de la sous-province de l'Abitibi ont été métamorphosés en faciès de schistes verts. Le degré d'intensité du métamorphisme croît près de la limite sud de la ceinture de l'Abitibi, où les roches du groupe de Piché et du nord du groupe de Pontiac ont été métamorphosées en faciès supérieur de schistes verts.

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du groupe de Pontiac, situées directement au sud de la ZFCLL. La partie centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de la ZFCLL d'environ 9,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques intermédiaires et mafiques. Le groupe de Cadillac couvre la partie nord de la propriété (au nord de la ZFCLL). Il est composé de grauweekes contenant des lentilles de conglomérats.

### *Minéralisation*

Les forages en surface effectués par Lac Minerals Ltd. dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface faisant maintenant partie du gisement Canadian Malartic (les zones F, P, A, Wolfe et Gilbert), qui constituent toutes l'expression d'un plus grand système minéralisé continu situé en profondeur près des chantiers souterrains des mines Canadian Malartic et Sladen. En plus de ces zones, on retrouve sur la propriété la zone Porphyry Ouest, située à 1 kilomètre au nord-est du principal gisement Canadian Malartic, et la zone minéralisée Gouldie, située à environ 1,2 kilomètre au sud-est du principal gisement Canadian Malartic. Le gisement Odyssey est situé à environ 1,5 kilomètre à l'est et comprend une minéralisation associée à une zone de faille située le long des contacts entre l'éponte inférieure et l'éponte supérieure et formée d'une intrusion dioritique d'une largeur de 300 mètres.

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 % à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcopryrite, de sphalérite et de tellurure. La ressource minérale aurifère se retrouve principalement à l'intérieur des sédiments clastiques altérés du groupe de Pontiac (70 %) qui recouvrent une intrusion épizonale de diorite porphyrique. Une partie du gisement se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre (30 %).

Le gisement Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat Sud et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la ZFCLL. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks au gisement Barnat Sud est encaissée dans des grauweekes silicifiés avec altération potassique du groupe de Pontiac (au sud de la limite de la zone de faille) et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques (au nord de la limite de la zone de faille).

La zone East Gouldie, découverte à la fin de 2018, est comprise dans la séquence sédimentaire de Pontiac, au sud de la zone de déformation Cadillac-Larder Lake. La minéralisation aurifère est associée à une zone de cisaillement et à une altération siliceuse et de pyrite très fine disséminée de 1 % à 2 %.

Diverses zones minéralisées ont été répertoriées au sein de la ZFCLL (Barnat Sud, Buckshot, East Malartic, Jeffrey, Odyssey, East Amphi, Fourax), la plupart d'entre elles étant généralement spatialement associées aux stockwerks et aux disséminations dans des intrusions porphyriques mafiques ou intermédiaires.

### *Exploration et forage*

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant appelé zone Gouldie. Entre 1935 et 1983, les mines Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic ont produit environ 5,5 millions d'onces d'or et 1,9 million d'onces d'argent, principalement à partir d'exploitations souterraines.

L'exploration à la propriété Canadian Malartic se fait au moyen du forage au diamant. En 2019, plus de 80 trous (82 378 mètres) ont été forés en vue d'augmenter les ressources minérales présumées. Les dépenses de forage de conversion engagées à la mine Canadian Malartic en 2019 se sont établies à environ 7,5 millions de dollars canadiens (pour la participation de 50 % de la Société). En 2019, le programme de conversion visait principalement la zone East Gouldie, située à 700 mètres au sud de la zone de déformation Cadillac-Larder Lake. Les forages effectués à East Gouldie se sont étendus sur 1 400 mètres le long de l'axe et ont vérifié la minéralisation en plongement à des profondeurs de 800 mètres à 1 900 mètres. Un programme de moindre envergure a consisté à vérifier l'extension en profondeur de la minéralisation sous la fosse, le long de la zone de déformation Sladen.



En 2019, des travaux d'exploration régionale réalisés sur la propriété Canadian Malartic, sauf dans la zone de la fosse, ont comporté le forage de 44 trous (21 903 mètres) aux fins d'exploration dans la cible de la zone Marianne (qui fait partie du projet Odyssey) et aux fins d'exploration initiale dans la propriété Rand. Les dépenses d'exploration régionale engagées à la mine Canadian Malartic en 2019 se sont établies à environ 2,1 millions de dollars canadiens (pour la participation de 50 % de la Société).

En 2020, la Société s'attend à dépenser 7,5 millions de dollars (pour la participation de 50 % de la Société) aux fins de travaux de forage de conversion sur 90 000 mètres (pour une participation de 100 %), en vue d'augmenter la minéralisation connue de la zone East Gouldie et du projet Odyssey, y compris les zones East Malartic et Odyssey. Les travaux d'exploration régionale cibleront principalement les secteurs Rand et East Amphi de la propriété, mettant en jeu 22 000 mètres de forage d'exploration représentant des dépenses de 5,0 millions de dollars (pour la participation de 50 % de la Société).

### Réserves minérales et ressources minérales

La quantité combinée d'or des réserves minérales prouvées et probables à ciel ouvert à la propriété Canadian Malartic à la fin de 2019 (pour la participation de 50 % de la Société) s'établissait à 2,39 millions d'onces (66,9 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 1,11 g/t d'or), ce qui représente une diminution d'environ 391 416 onces d'or par rapport à la fin de 2018, à la suite de la production de 334 596 onces d'or (437 892 onces d'or in situ extraites). La diminution des réserves minérales s'explique principalement par l'extraction de minerai réalisée en 2019. Les ressources minérales mesurées et indiquées à la propriété Canadian Malartic ont diminué de 0,79 million de tonnes pour s'établir à 14,7 millions de tonnes d'une teneur de 1,79 g/t d'or, en raison surtout d'un ajustement des paramètres économiques liés aux ressources minérales à ciel ouvert et à la révision des paramètres d'exploitation géotechniques des ressources minérales souterraines. Les ressources minérales présumées à la propriété Canadian Malartic ont augmenté de 29,97 millions de tonnes en 2019 et se sont établies à 66,2 millions de tonnes d'une teneur de 2,30 g/t d'or, principalement en raison de l'ajout d'une nouvelle zone minéralisée (East Gouldie) et de ressources minérales souterraines sous les 1000 mètres de la surface dans la zone East Malartic. Au 31 décembre 2019, le gisement East Malartic avait des ressources minérales indiquées souterraines de 5,0 millions de tonnes d'une teneur de 2,18 g/t d'or et des ressources minérales présumées souterraines de 39,4 millions de tonnes d'une teneur de 2,05 g/t d'or. À la même date, le gisement Odyssey à proximité avait des ressources minérales indiquées souterraines de 1,0 million de tonnes de minerai d'une teneur de 2,10 g/t d'or et des ressources minérales présumées de 11,7 millions de tonnes d'une teneur de 2,22 g/t d'or. La découverte de East Gouldie à la fin de 2018 a permis d'ajouter des ressources minérales présumées de 12,8 millions de tonnes d'une teneur de 3,34 g/t d'or. Les estimations relatives aux réserves minérales et aux ressources minérales de Canadian Malartic, de East Gouldie, de East Malartic et de Odyssey représentent la participation de 50 % d'Agnico Eagle dans la propriété.

### Mine Kittila

La mine Kittila, qui est entrée en production commerciale en mai 2009, est située à environ 900 kilomètres au nord de Helsinki et à 50 kilomètres au nord-est de la ville de Kittila, dans le nord de la Finlande. Au 31 décembre 2019, les réserves minérales prouvées et probables de la mine Kittila étaient estimées à 4,10 millions d'onces d'or contenu dans 28,9 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 4,40 grammes d'or par tonne. La mine Kittila est reliée par une route pavée au village de Kiistala, situé dans la partie sud du bloc de claims principal. Le gisement d'or se trouve à proximité du petit village de Rouravaara, à environ 10 kilomètres au nord du village de Kiistala.

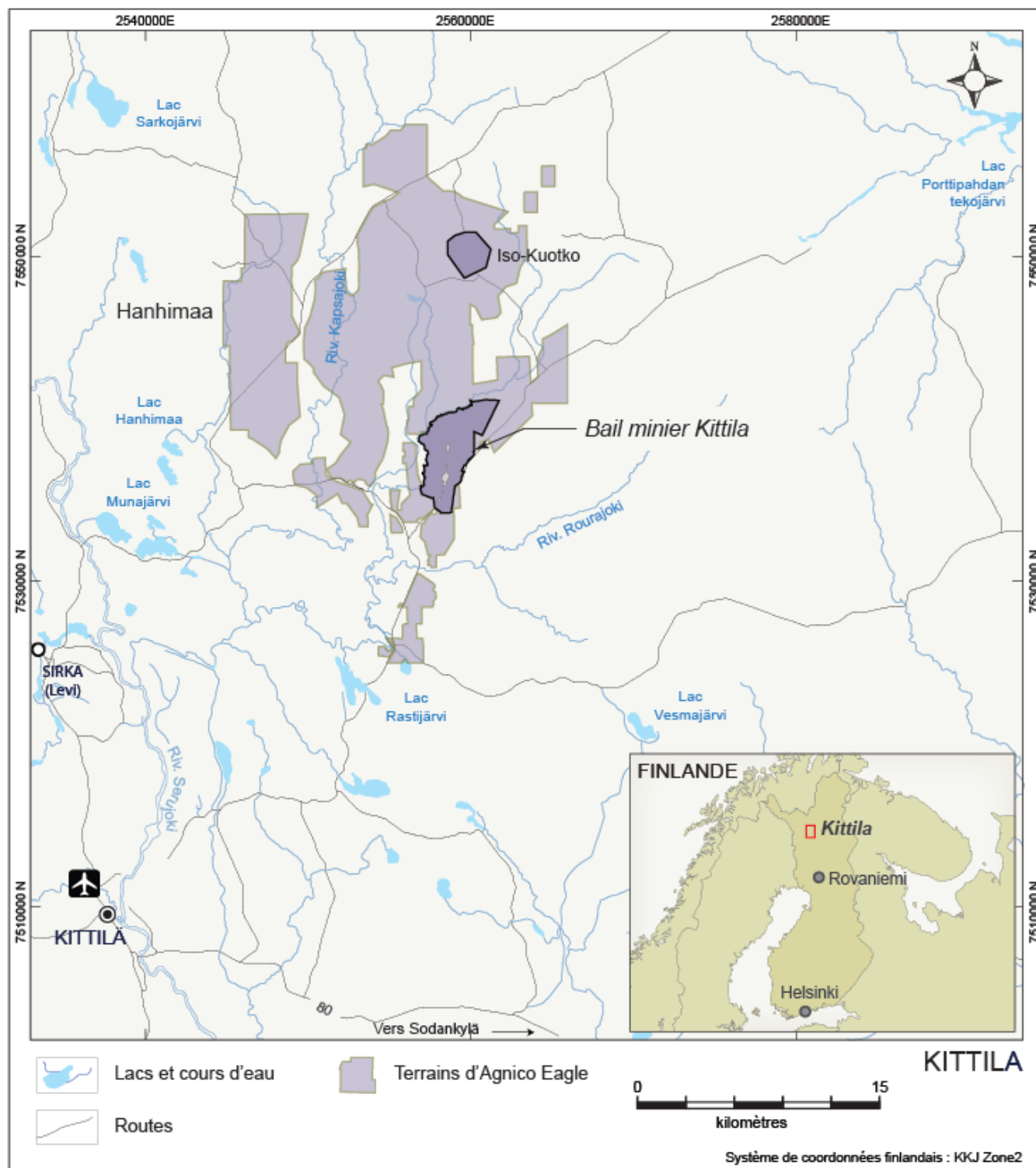
L'ensemble des terrains entourant et englobant la mine Kittila comprend deux territoires visés par un permis d'exploitation minière, de même que 76 tènements individuels. Les tènements forment un bloc continu autour du territoire visé par les permis d'exploitation des mines Kittila et Kuotko. Ce bloc est divisé en plusieurs zones, à savoir la zone Suurikuusikko (qui comprend la zone Rouravaara), la zone Suurikuusikko Ouest, la zone Suurikuusikko Est, la zone Hanhimaa et les zones visées par les permis d'exploitation des mines Kittila et Kuotko. La zone visée par le permis d'exploitation de la mine Kuotko se trouve à environ 15 kilomètres au nord de la mine Kittila.

Tous les tènements de la mine Kittila sont enregistrés au nom d'Agnico Eagle Finland Oy, filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. Les dates d'expiration des tènements varient, la plus rapprochée ayant eu lieu en janvier 2019 (à l'égard de laquelle des demandes de prolongement ont été soumises et devraient être accordées dans le cours normal). Les tènements sont initialement en vigueur pendant quatre ans, à condition que des travaux d'exploration soient déclarés chaque année et que des droits annuels soient réglés afin de conserver le tènement. Ils peuvent être prolongés pendant 11 ans moyennant le paiement de droits un peu plus élevés et la réalisation de travaux d'exploration sur une base active dans le secteur visé. Pendant la phase d'exploration, les limites des tènements peuvent être modifiées soit par la réduction de la totalité ou de parties d'un tènement, soit par la fusion

de tènements donnant lieu à des tènements plus étendus. Agnico Eagle Finland Oy détient également le permis d'exploitation pour la mine Kittila. Cette mine est assujettie à une redevance de 2,0 % calculée à la sortie de la fonderie payable à la République de Finlande.

La mine est située dans le cercle arctique, mais le climat y est tempéré par le Gulf Stream, qui passe au large de la Norvège; ainsi, le climat du nord de la Finlande se compare à celui de l'est du Canada. Les travaux d'exploration et d'extraction peuvent avoir lieu pendant toute l'année.

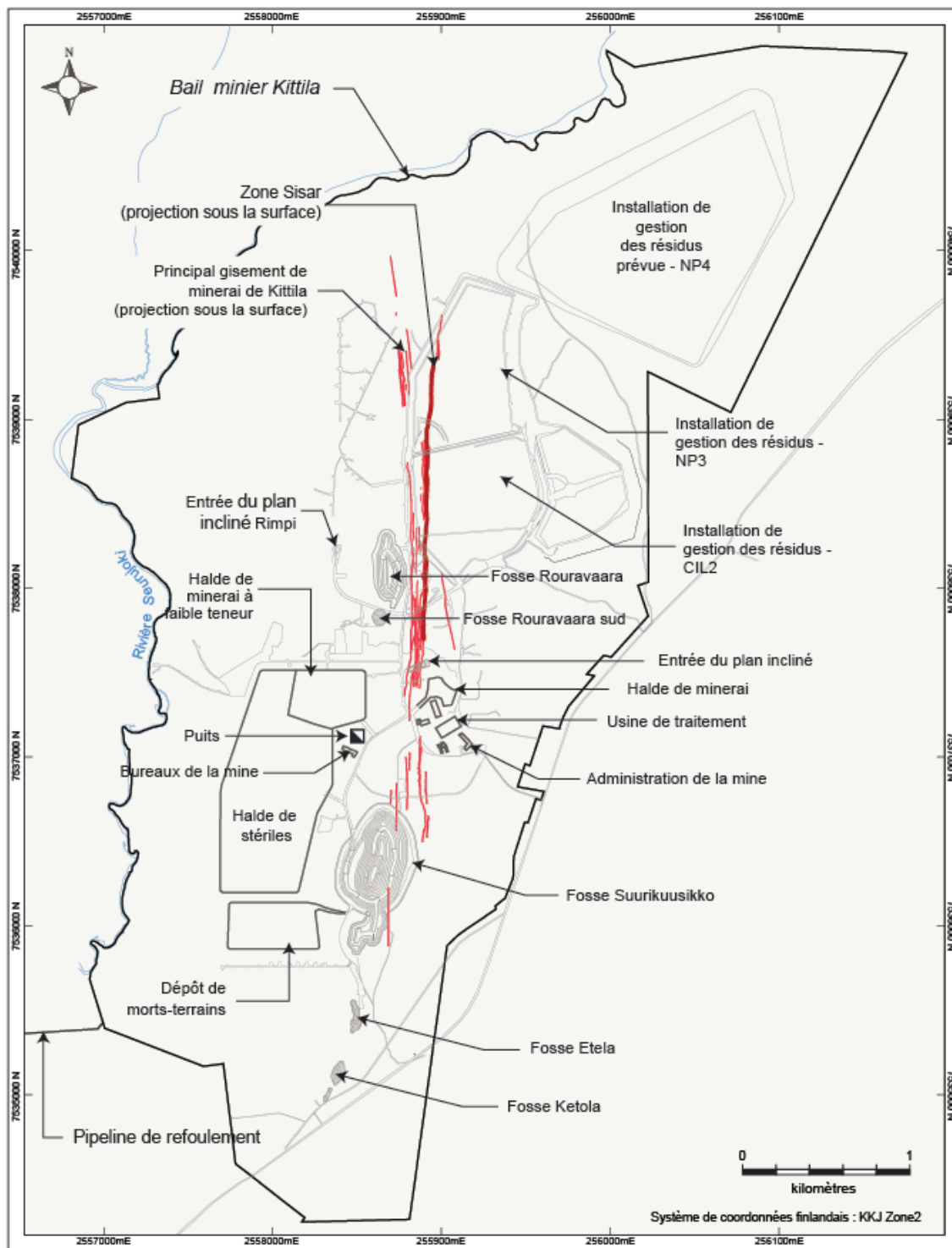
## Emplacement de la mine Kittila (au 31 décembre 2019)



La Société a fait l'acquisition de sa participation indirecte de 100 % dans la mine Kittila dans le cadre de l'acquisition de Riddarhyttan en novembre 2005. En juin 2006, la Société a approuvé la construction de la mine Kittila. À l'origine, la mine Kittila était exploitée à ciel ouvert. L'exploitation à ciel ouvert a pris fin en novembre 2012 et toutes les activités d'extraction se déroulent actuellement sous terre au moyen d'une rampe d'accès. Le minerai est traité dans une usine de surface d'une capacité de 3 750 tonnes par jour qui a été mise en service à la fin de 2008; la capacité, de 3 000 tonnes par jour à l'origine, a été portée à 3 750 tonnes par jour en 2014. La production limitée de concentré aurifère a commencé en septembre 2008 et celle d'argent aurifère, en janvier 2009.

## Installations d'extraction et de broyage

Plan de surface de la mine Kittila (au 31 décembre 2019)



Les gisements de Kittila ont initialement été exploités au moyen de deux fosses à ciel ouvert, et ensuite au moyen d'une exploitation souterraine dotée de rampes d'accès afin d'extraire le minerai du gisement plus en profondeur. De plus, d'autres petits chantiers à ciel ouvert peuvent servir à extraire éventuellement le reste des réserves minérales se trouvant près de la surface. Au 31 décembre 2019, 14,1 millions de tonnes de minerai au total avaient été traitées, ce qui inclut le minerai provenant aussi bien des fosses à ciel ouvert que du chantier souterrain, 0,2 million de tonnes de minerai étaient stockées en piles et 43,4 millions de tonnes de stériles avaient été extraites, les stériles provenant aussi bien de l'extraction à ciel ouvert que de l'extraction souterraine. Les travaux d'aménagement du plan incliné d'exploration et du plan incliné de la zone Rimpi se sont poursuivis en 2019, de même que d'autres travaux visant à donner accès aux réserves minérales souterraines, dont l'aménagement d'un plan incliné vers la zone Sisar. À la fin de 2019, les travaux de développement souterrain avaient progressé sur environ 130,7 kilomètres au total. L'exploitation souterraine a débuté au quatrième trimestre de 2010 et, à la fin de 2019, un total de 11,5 millions de tonnes de minerai avaient été extraites de la partie souterraine de la mine.

En 2018, la Société a commencé les travaux d'agrandissement du puits et de l'usine. En 2019, la Société a mis en service l'usine de remblai en pâte et la station de pompage centrale de Rimpi et commencé la construction du pipeline de refoulement et du nouveau niveau principal dans la mine souterraine. En 2020, la Société s'attend à mettre en service la première phase de la nouvelle installation de gestion des résidus NP4.

### *Méthodes d'extraction*

À la mine Kittila, les gisements Suurikuusikko et Rouravaara sont actuellement exploités par extraction souterraine et on y accède au moyen d'un plan incliné. Environ 5 000 tonnes de minerai par jour alimentent le concentrateur, ce qui dépasse la capacité nominale de 3 750 tonnes par jour. L'extraction souterraine se fait par stockage en chambre ouverte avec remblayage ultérieur. Les chambres ont une hauteur de 25 à 40 mètres et produisent de 8 000 à 40 000 tonnes de minerai chacune. Afin d'assurer une production de minerai suffisante dans l'avenir pour alimenter l'usine, plus de 17 000 mètres de tunnel seront développés chaque année. Après l'extraction, les chambres sont remplies de remblai en pâte ou de remblai cimenté pour assurer la sécurité de l'extraction du minerai dans les chambres adjacentes. Le minerai est acheminé au concasseur de surface au moyen de camions utilisant la rampe d'accès. Le 14 février 2018, le conseil a approuvé la construction d'un puits d'une profondeur de 1 044 mètres, l'agrandissement d'une usine de traitement ainsi que l'apport d'autres améliorations à l'infrastructure et aux services. En 2019, le projet d'expansion a progressé conformément à l'échéancier. Le chevalement par coffrage glissant a été achevé, l'équipement est en cours, le forage montant et l'alésage sont achevés jusqu'à 875 mètres et les travaux d'excavation de la paroi rocheuse sont terminés. En 2020, la Société prévoit se concentrer sur les travaux de construction de génie civil et sur l'équipement, ainsi que sur les raccordements définitifs.

### *Installations de surface*

La construction de l'usine de traitement et de l'équipement connexe a été achevée en 2008. On retrouve à la mine Kittila des immeubles abritant les bureaux, une installation d'entretien pour l'équipement minier, un entrepôt, un deuxième atelier d'entretien, une station de production d'oxygène, une usine de traitement, une usine de remblai en pâte, un parc de stockage, un concasseur, un abri pour le convoyeur à courroie, une trémie à minerai et une usine d'élimination des sulfates dans l'aire de retenue des résidus NP3. Par ailleurs, plusieurs structures temporaires abritent les bureaux de l'entrepreneur et des ateliers. Le projet d'agrandissement du puits et de l'usine comprend la construction d'un puits d'une profondeur de 1 044 mètres et une hausse prévue de la capacité de broyage, pour la faire passer de 1,6 million de tonnes par année à 2,0 millions de tonnes par année.

Les méthodes de traitement du minerai à la mine Kittila sont le broyage, la flottation, l'oxydation sous pression et le procédé de lixiviation au carbone. Le traitement du minerai comporte deux étapes après le broyage; la première consiste à enrichir le minerai par flottation, tandis que la deuxième consiste à extraire l'or au moyen de procédés d'oxydation sous pression et de lixiviation au carbone. À la fin de la deuxième étape, l'or est récupéré du carbone par le circuit d'élution Zadra et de la solution par extraction électrolytique et est finalement coulé en lingots d'argent aurifère à l'aide d'un four électrique à induction.

### *Production et récupération des métaux*

En 2019, la production payable à la mine Kittila s'est établie à 186 101 onces d'or tirées de 1,59 million de tonnes de minerai d'une teneur de 4,15 grammes d'or par tonne. Les coûts de production par once d'or produite à la mine Kittila en 2019 ont été de 766 \$. Le total des coûts au comptant par once d'or produite à la mine Kittila en 2019 a été de 736 \$ pour les sous-produits et de 737 \$ pour les coproduits. L'usine de traitement a traité en moyenne 4 359 tonnes de minerai par jour et a fonctionné à environ 86,9 % du temps disponible. En 2019, les taux de récupération par flottation se sont élevés en moyenne à 93,7 %; les taux de récupération à la deuxième étape du traitement se sont élevés en moyenne à 93,5 %; et les taux de récupération globaux se sont établis à 87,6 %. En

2019, les coûts de production par tonne à la mine Kittila ont été de 80 € et les coûts du site minier par tonne se sont établis à 76 €.

Le tableau suivant présente les taux de récupération des métaux à la mine Kittila en 2019.

|    | Teneur du minerai traité | Taux de récupération global des métaux | Production payable |
|----|--------------------------|----------------------------------------|--------------------|
| Or | 4,15 g/t                 | 87,6 %                                 | 186 101 oz         |

#### *Environnement, permis et facteurs sociaux*

Agnico Eagle Finland Oy détient actuellement un permis d'exploitation minière, un permis environnemental et des permis d'exploitation pour la mine Kittila.

La construction de la première phase de l'installation de gestion des résidus a été achevée à l'automne 2008. Les travaux de construction de la deuxième phase ont été achevés en 2010. Les travaux de construction de la troisième phase, qui comprenaient le relèvement du bassin, ont commencé en 2013. D'autres travaux de relèvement ont été achevés en 2017 et d'autres phases de travaux de relèvement ont été réalisées en 2018 et en 2019 avec l'injection de ciment pour accroître la stabilité. La construction d'une nouvelle cellule de gestion des résidus a commencé en 2019 après l'obtention des permis requis, et la mise en service de cette nouvelle cellule pour le dépôt des résidus est prévue pour 2021. Voir la rubrique « Facteurs de risque – En cas d'accidents miniers ou d'autres conditions défavorables, la production d'or de la société pourrait être inférieure aux estimations. ».

L'eau provenant du dénoyage de la mine et l'eau utilisée dans la mine sont collectées et traitées par décantation. L'eau récupérée des résidus neutralisés est traitée en usine afin d'en réduire la teneur en sulfates totale. Les émissions ainsi que l'impact environnemental sont contrôlés en conformité avec un programme de surveillance complet qui a été approuvé par les autorités environnementales finlandaises. Les travaux visant à améliorer l'épuration des effluents gazeux de l'usine ont abouti sur un projet de récupération de la fuite thermique afin de chauffer les immeubles. Les travaux d'ingénierie pour l'agrandissement d'un réseau de chauffage collectif se sont poursuivis en 2019, et on s'attend à ce que le projet soit achevé en 2020. Des garanties financières relatives à la fermeture du site au montant prescrit par le permis environnemental sont fournies chaque année aux autorités environnementales.

Le renouvellement du permis environnemental a été reçu en juillet 2013. Conformément aux exigences du permis, une station de traitement des eaux pour l'élimination des sulfates a été construite et mise en service au quatrième trimestre de 2016. Cette nouvelle station de traitement fait partie d'un plan de gestion des effluents modernisé, qui comprend le déplacement de la décharge des effluents. Les démarches aux fins de l'obtention du permis pour le nouvel emplacement de la décharge sont en cours et la Société a reçu un permis transitoire lui permettant d'atteindre les limites de décharge des effluents jusqu'à ce qu'un nouveau point de décharge des effluents soit autorisé et aménagé. Pour assurer la conformité aux exigences relatives à la concentration et à la charge totales d'azote, des mesures à court terme ont été appliquées pendant l'été pour traiter l'eau recyclée. La mise à l'essai d'une solution plus permanente a commencé en 2019 et se poursuivra en 2020.

#### *Dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement engagées en 2019 pour la mine Kittila ont totalisé environ 179,8 millions de dollars, compte tenu des coûts de développement souterrain, des dépenses d'investissement de maintien de la mine, des frais d'exploration capitalisés et des coûts liés au projet de construction du puits et d'agrandissement de l'usine.

En 2020, la Société s'attend à engager des dépenses d'investissement d'environ 181,7 millions de dollars à la mine Kittila, compte tenu des frais d'exploration capitalisés.

#### *Travaux de développement*

En 2019, les travaux de développement souterrain se sont poursuivis dans les zones minières Suuri, Roura, Etelä et Rimpi. Au total, 19 500 mètres de plans inclinés et d'accès sous-niveau ont été aménagés au cours de l'exercice. Au total, en 2019, 0,3 million de tonnes de minerai ont été extraites grâce aux travaux de développement et 1,5 million de tonnes de minerai ont été extraites des chambres. En 2020, la Société prévoit réaliser des travaux de développement latéral sur environ 16 400 mètres et des travaux de développement vertical sur environ 147 mètres.

## Géologie, minéralisation, exploration et forage

### *Géologie*

La mine Kittila se trouve dans la ceinture de roches vertes de Kittila, qui fait partie de la ceinture de roches vertes de Laponie, située dans la province géologique svécofennienne du Protérozoïque. L'apparence et la géologie de la région s'apparentent à celles de la région de l'Abitibi, dans le Bouclier canadien. Dans la partie nord de la Finlande, l'assise rocheuse est normalement recouverte d'une couche mince et uniforme de till non consolidé. Les affleurements rocheux sont rares et leur distribution est irrégulière.

Le sous-sol de la région où se trouve la mine est constitué de roches volcaniques mafiques et sédimentaires métamorphosées en assemblages de schistes verts et appartenant au groupement rocheux de Kittila. Les principales formations rocheuses sont orientées nord nord-est et presque verticales. Les roches volcaniques se répartissent en basaltes tholéitiques riches en fer à l'ouest et en basaltes tholéitiques riches en magnésium, en unités volcanoclastiques grossières, en schiste graphitique et en roches sédimentaires chimiques mineures situées à l'est. L'auréole de contact entre ces deux groupes de roches est une zone de transition (formation Porkonen) dont l'épaisseur varie de 50 à 200 mètres. Cette zone présente des cisaillements, des bréchifications et une altération hydrothermale très marquée ainsi qu'une minéralisation aurifère, des caractéristiques qui correspondent à celles des zones caractérisées par d'importantes déformations cassantes ductiles. Elle fait partie d'une importante zone de cisaillement situé au nord-nord-est (le « linéament Suurikuusikko »).

### *Minéralisation*

La formation Porkonen encaisse le gisement d'or Kittila, qui contient un grand nombre de zones minéralisées s'étendant sur une découverte de plus de 25 kilomètres. La majeure partie du travail d'exploration à la mine Kittila a porté sur la section de 4,5 kilomètres qui contient les réserves minérales et les ressources minérales d'or connues. Du nord au sud, les zones sont celles de Rimminvuoma (« Rimp-S »), du prolongement en profondeur de Rimminvuoma (le « prolongement en profondeur Rimp »), de Rouravaara Nord (« Roura-N »), de Rouravaara centre (« Roura-C »), du prolongement en profondeur de Rouravaara et de Suurikuusikko (le « prolongement en profondeur Suuri/Roura »), de Suurikuusikko (« Suuri »), d'Etelä et de Ketola. Les zones de Suuri et du prolongement en profondeur Suuri/Roura comprennent plusieurs sous-zones parallèles qui étaient précédemment désignées sous les noms de zone principale est, de zone principale centrale et de zone principale ouest. La zone de Suuri renferme environ 5 % des réserves d'or prouvées et probables estimatives actuelles, le prolongement en profondeur Suuri, environ 21 %, les zones Roura-N et Roura-C, environ 2 %, le prolongement en profondeur Roura, environ 39 %, le prolongement en profondeur Rimp, environ 27 % et la zone Rimp-S, environ 6 %.

La minéralisation aurifère de ces zones se présente sous forme d'une altération hydrothermale intense (carbone-albite-sulfure) et est presque exclusivement de type réfractaire, encastrée dans des minéraux de sulfure à grains fins, soit de l'arsénopyrite (environ 73 %) ou de la pyrite (environ 23 %). La quantité résiduelle se compose « d'or libre » qui se retrouve dans de très petits grains d'or contenus dans de la pyrite.

### *Exploration et forage*

De l'or a été découvert dans le village de Kiistala en 1986. L'exploration de la propriété Kittila se fait au moyen de forage au diamant. En 2019, l'exploration portant sur la zone visée par les permis d'exploitation minière s'est concentrée sur les zones Roura et Rimp, y compris la zone Sisar. Au total, en 2019, 878 trous ont été forés sur une longueur de 114 234 mètres. De ce nombre, 775 trous (74 289 mètres) étaient des forages de délimitation, 9 trous (546 mètres) étaient des forages de condamnation et étaient liés à des études techniques, 31 trous (8 731 mètres) étaient des forages de conversion et 63 trous (30 668 mètres) étaient liés à l'exploration minière. Le total des dépenses pour ces forages d'exploration et de délimitation au diamant en 2019 s'est établi à 12,5 millions de dollars, dont 0,9 million de dollars pour des forages de conversion et 6,3 millions de dollars pour des forages d'exploration. En 2019, il n'y a eu aucun forage dans la zone visée par le permis d'exploitation minière de la propriété Kuotko.

À l'extérieur des zones visées par les permis d'exploitation minière des propriétés Kittila et Kuotko, en 2019, des travaux de forage au diamant systématiques et des levés géophysiques ciblés se sont poursuivis le long du linéament Suurikuusikko, et un certain nombre de cibles ont été explorées au moyen de forages au diamant. Au total, 21 trous (4 539 mètres) ont été forés dans des cibles d'exploration situées à l'extérieur des zones visées par les permis d'exploitation minière en 2019, au coût de 2,5 millions de dollars.

Le budget des frais d'exploration capitalisés de 2020 pour la mine Kittila s'établit à environ 9,0 millions de dollars consacrés au forage de 46 000 mètres devant permettre de continuer à explorer le potentiel de réserves minérales et de ressources minérales de la mine et d'évaluer le potentiel de développement de la zone Sisar en tant que nouvelle couche productrice de la mine Kittila. À l'extérieur des zones visées par un permis d'exploitation minière, des dépenses d'exploration de 2,8 millions de dollars passés en charge, dont des travaux de forage au diamant de 12 000 mètres, sont prévues pour l'exploration le long des linéaments Suurikuusikko, Kapsa et Hanhima.aa.

#### **Réserves minérales et ressources minérales**

À la fin de 2019, la quantité combinée d'or des réserves minérales prouvées et probables de la mine Kittila s'établissait à 4,10 millions d'onces (28,9 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 4,40 g/t d'or), ce qui représente une diminution d'environ 317 700 onces d'or par rapport à la fin de 2018, à la suite de la production de 186 101 onces d'or (212 267 onces d'or in situ extraites). Cette diminution découle essentiellement d'une modification des paramètres utilisés pour l'estimation des réserves minérales. La teneur en or des réserves minérales a diminué, passant de 4,50 g/t d'or à la fin de 2018 à 4,40 g/t d'or à la fin de 2019.

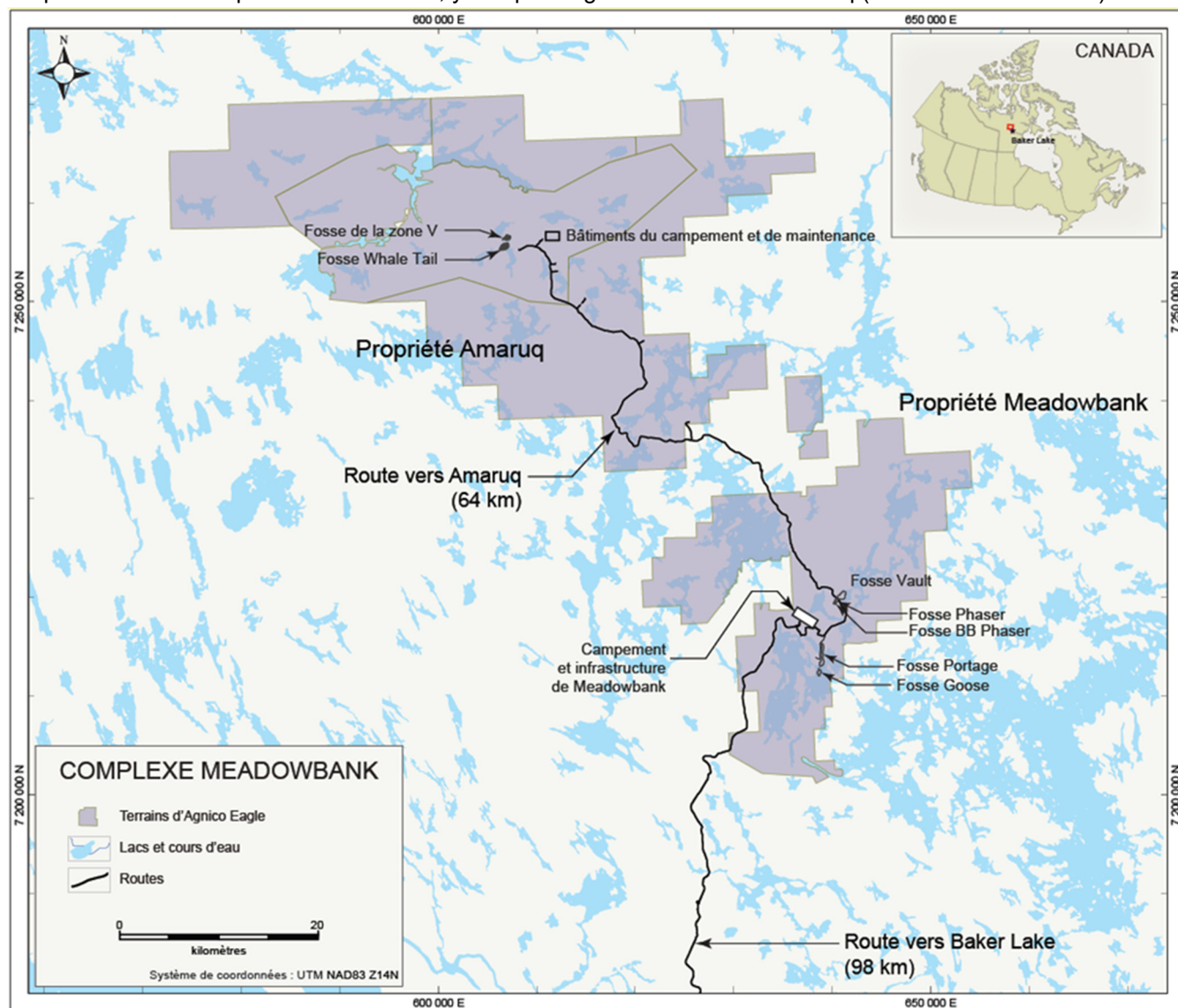
Les ressources minérales mesurées et indiquées (principalement souterraines) ont diminué de 0,66 million de tonnes pour s'établir à 18,1 millions de tonnes d'une teneur de 2,60 g/t d'or au 31 décembre 2019, en raison d'une modification des paramètres utilisés pour l'estimation des ressources minérales et de la conversion de ressources minérales indiquées souterraines en réserves minérales. Les ressources minérales présumées (principalement souterraines) ont augmenté de 5,6 millions de tonnes depuis 2018, pour s'établir à 13,8 millions de tonnes d'une teneur de 3,90 g/t d'or.

#### **Complexe Meadowbank (y compris la mine Meadowbank et le gisement satellite Amaruq)**

La mine Meadowbank, qui est entrée en production commerciale en mars 2010, est située dans la région de Third Portage Lake, dans le district de Kivalliq, au Nunavut, dans le nord du Canada, à environ 70 kilomètres au nord de Baker Lake. En 2017, la Société a approuvé le développement du gisement satellite Amaruq à Meadowbank, qui est situé à 50 kilomètres au nord-ouest de la mine Meadowbank. Amaruq est entré en production commerciale le 30 septembre 2019.

Au 31 décembre 2019, il a été estimé que le complexe Meadowbank, y compris le gisement satellite Amaruq à Meadowbank, contient des réserves minérales prouvées et probables de 3,32 millions d'onces d'or, à savoir 26,1 millions de tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 3,96 grammes d'or par tonne. La Société a acquis sa participation de 100 % dans la mine Meadowbank en 2007 en acquérant Cumberland. La Société est aussi propriétaire de la propriété Amaruq en raison de la conclusion d'ententes avec Nunavut Tunngavik Inc. (« NTI ») en 2013 et avec la Kivalliq Inuit Association (la « KIA ») en 2017.





Le complexe Meadowbank est détenu aux termes de 24 baux miniers de la Couronne, de 4 conventions d'exploration minière et de 1 claim minier de la Couronne. Les baux miniers de la Couronne, qui couvrent les gisements Portage, Goose et Goose Sud au site de Meadowbank, sont administrés aux termes de la législation fédérale. Ces baux, renouvelables pour des périodes de 21 ans, ne prévoient aucun engagement de travaux annuels, mais plutôt le versement d'un loyer annuel variant en fonction de leur date de renouvellement. Le bail d'exploitation conclu avec la KIA est un bail de surface qui prévoit le versement d'un loyer annuel de 71 000 \$ CA. La production des secteurs visés par les baux de droits miniers souterrains est assujettie à une redevance pouvant atteindre 14 % du bénéfice net rajusté, tel que ce terme est défini dans le *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut*. Pour mener des travaux d'exploration sur les terres inuites au complexe Meadowbank, la Société est tenue de faire approuver un projet de travaux annuels par la KIA, l'organisme détenant les droits de surface dans le district de Kivalliq et administrant l'utilisation du sol par l'intermédiaire de divers organes.

Les quatre conventions d'exploration minière de Meadowbank ont été accordées par NTI, société dont relève l'administration des droits miniers souterrains sur les terres inuites dans le territoire du Nunavut. La production découlant des conventions est assujettie à une redevance de 12 % sur le bénéfice net, pour l'établissement duquel les dépenses annuelles déductibles sont limitées à 85 % des produits bruts. Le seul claim minier de la Couronne est assujetti à des droits fonciers et à des engagements de travaux.

Afin de prendre une participation dans la propriété Amaruq initiale, la Société a entamé des négociations avec NTI qui ont abouti, au début de 2013, sur la signature d'une convention lui conférant une participation de 100 % dans la propriété. Cette convention d'exploration avec NTI a été désignée zone BL43-001 des terres inuites, dont la superficie a par la suite été portée à 40 839 hectares, y compris le bail de production de 285 hectares. Pendant la phase d'exploration, les terres visées par des conventions d'exploration peuvent être détenues pendant 20 ans au plus (expiration en 2032) et les baux de production peuvent être détenus pendant 10 ans au plus (expiration en 2029). En 2015 et en 2017, la Société a ajouté des droits miniers au projet, de sorte que les claims couvrent maintenant 76 981 hectares. Les claims supplémentaires sont détenus en vertu du *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut* et sont administrés par le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada; ils sont désignés comme des terres de la Couronne fédérales. Au mois de décembre 2019, la propriété totalisait 117 820 hectares.

En décembre 2016, le gisement satellite Amaruq à Meadowbank a fait l'objet d'un permis d'utilisation des eaux de type B modifié autorisant l'aménagement et la construction d'une entrée et d'un plan incliné ainsi que de l'infrastructure connexe. Un bail commercial conclu avec la KIA autorise la construction et l'exploitation d'un campement d'exploration ainsi que des activités d'exploration dans un secteur délimité. Un permis d'exploration obtenu de la KIA autorise les activités d'exploration qui se déroulent à l'extérieur de la zone visée par le bail commercial. La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la « CNER ») a octroyé à la Société, en novembre 2017, une dispense pour travaux de développement préalables et, en février 2018, un permis de type B permettant à la Société de commencer à expédier du matériel, à agrandir la route et à effectuer des travaux de développement préliminaires à la fosse Whale Tail. En mars 2018, le certificat de projet a été délivré par la CNER pour le gisement satellite Amaruq. Un permis d'utilisation des eaux de type A délivré par l'OEN en juillet 2018 a autorisé l'exercice d'activités de construction et d'extraction à la propriété Amaruq.

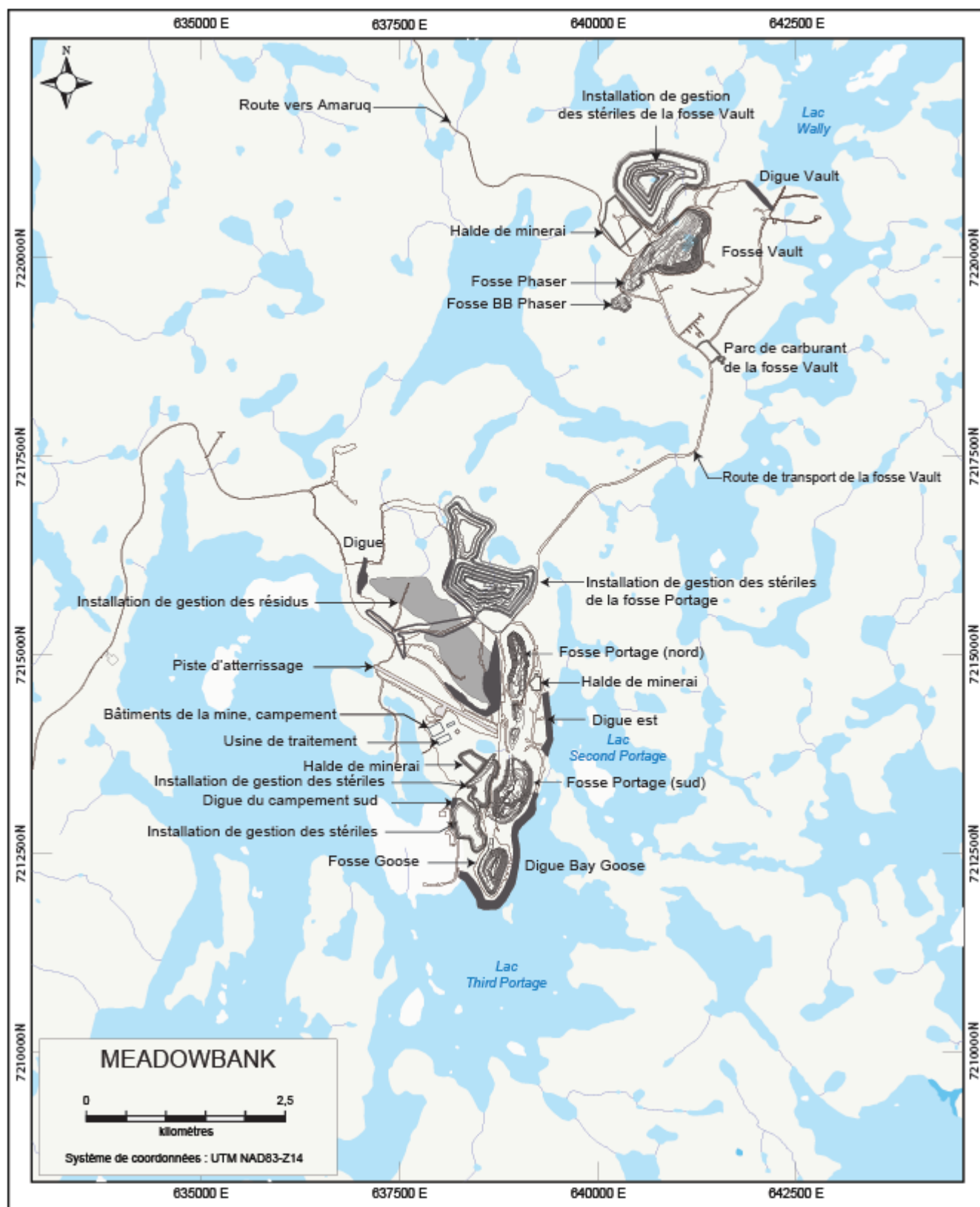
La zone de Meadowbank a un climat polaire aride. Les travaux géologiques de surface peuvent être effectués de la mi-mai à la mi-octobre, et les travaux d'extraction, de broyage et de forage d'exploration peuvent se dérouler tout au long de l'année, quoique les travaux extérieurs puissent être limités en décembre et en janvier en raison du froid et de la noirceur.

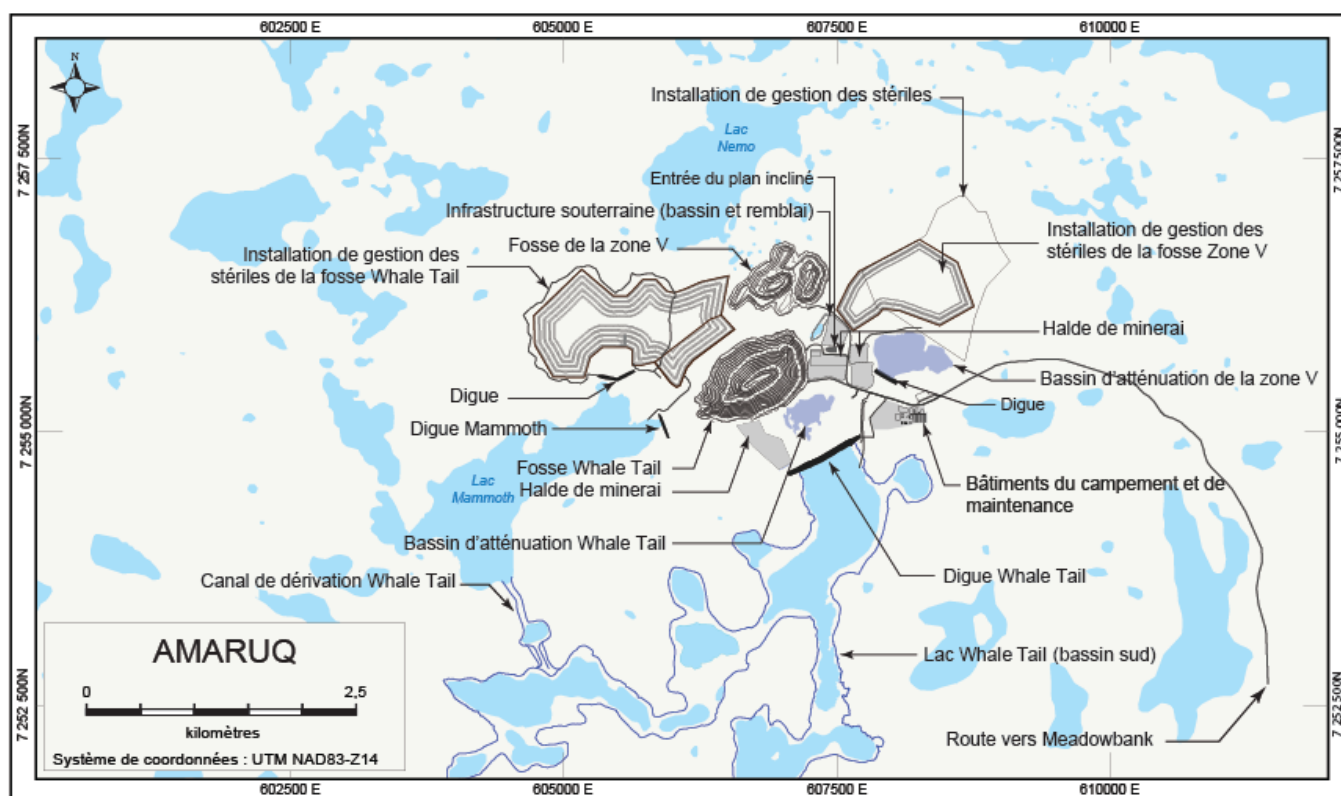
La mine Meadowbank est accessible à partir de Baker Lake, située à 70 kilomètres au sud, en empruntant une route de 110 kilomètres praticable en tout temps dont la construction s'est terminée en mars 2008. Baker Lake est accessible par voie maritime via la baie d'Hudson pendant deux mois et demi au cours de l'été et est dotée d'un aéroport ouvert à l'année. La mine Meadowbank comporte également une piste d'atterrissage en gravier d'une longueur de 1 752 mètres, qui la rend accessible par la voie des airs. Le carburant, le matériel, les matériaux en vrac et les fournitures sont transportés par barges ou par paquebots à partir de Montréal, au Québec (ou d'installations portuaires dans la baie d'Hudson) jusqu'à Baker Lake au moyen de barges et d'autres embarcations au cours de la période estivale pendant laquelle le port est accessible, soit à partir de la fin de juillet. De là, le carburant et les fournitures sont transportés à l'année jusqu'au chantier au moyen de semi-remorques conventionnelles. Le transport du personnel et du fret aérien est assuré par des vols réguliers ou nolisés.

Une route de 64 kilomètres allant du site de Meadowbank au gisement satellite Amaruq a été terminée en août 2017, puis élargie en novembre 2018 aux fins du transport de minerai. Le minerai tiré du gisement satellite Amaruq est transporté jusqu'à l'usine de Meadowbank par grands routiers tout-terrain.

### Installations d'extraction et de broyage

Plan de surface de la mine Meadowbank (au 31 décembre 2019)





Tous les agrégats utilisés au cours de l'extraction au site Meadowbank sont produits à partir de stériles provenant des fosses Portage et Vault. On applique le même principe au gisement satellite Amaruq à Meadowbank, en utilisant des matériaux provenant de carrières et de la fosse de départ Whale Tail. En 2008, une digue de dénoyage a été construite afin d'accéder à la moitié nord de la fosse Portage. La digue Bay Goose, importante digue de dénoyage requise pour accéder à la partie sud des fosses Portage et Goose, a été terminée en 2011. Trois digues de rétention de résidus, Saddle Dam 1, Saddle Dam 2 et Stormwater, ont été construites en 2009 et en 2010. L'érection de la digue Stormwater a été terminée en 2014. En 2012, la Société a entrepris la première phase de la construction de la principale digue de rétention de résidus, la digue centrale, dont la construction devrait se poursuivre pendant la durée de vie de la mine. La construction de la route d'accès à la fosse Vault d'une longueur de huit kilomètres a été achevée en 2013.

Il faut aménager des digues de dénoyage dans la partie nord du lac Whale Tail et à l'extrémité est du lac Mammoth pour exploiter le gisement Whale Tail à Amaruq. En isolant la fosse des lacs Whale Tail et Mammoth, la construction de la digue Whale Tail en 2018 et en 2019 et de la digue Mammoth en 2019 a permis l'exploitation du gisement Whale Tail. La digue NE a été construite en 2018 et en 2019 afin d'empêcher l'eau provenant du bassin hydrographique nord-est d'atteindre la fosse Whale Tail. La digue WRSF a été construite en 2018 et en 2019 pour empêcher l'eau de contact provenant de l'installation de gestion des stériles de la fosse Whale Tail d'atteindre le lac Mammoth.

#### Méthodes d'extraction

L'extraction a commencé à la fosse Portage en 2010, et à la fosse Goose, en mars 2012; la fosse Vault a été mise en production commerciale en avril 2014. La fosse Vault se trouve dans une région comprenant deux zones plus petites qui ont récemment été développées en tant que fosses, soit les fosses Phaser et BB Phaser. La mise en production a commencé en 2017 à la fosse Phaser et en 2018 à la fosse BB Phaser. Les activités minières ont cessé en 2015 à la fosse Goose, et en octobre 2019 à la fosse Portage (y compris le prolongement Portage) et à la fosse Vault. Tout le minerai du complexe Meadowbank provient maintenant du gisement satellite Amaruq à Meadowbank.

L'extraction minière au gisement satellite Amaruq à Meadowbank (provenant de la fosse Whale Tail) se fait à ciel ouvert, au moyen d'excavatrices et de camions. Le minerai est extrait de manière traditionnelle, par forage et abattage à l'explosif, et transporté par une flotte de grands routiers tout-terrain jusqu'à l'usine des installations du

site de Meadowbank où il est traité. La production commerciale a commencé le 30 septembre 2019 à la fosse Whale Tail.

### *Installations de surface*

Les installations du site de la mine Meadowbank incluent un bâtiment abritant le broyeur, un bâtiment abritant un atelier d'entretien mécanique, un bâtiment abritant la centrale électrique, un laboratoire d'analyse et un atelier d'entretien pour la machinerie lourde. Une structure abritant deux concasseurs distincts est située à côté du complexe de traitement principal. L'alimentation électrique est assurée par un groupe électrogène diesel à récupération de chaleur d'une puissance de 26,4 MW et un système d'entreposage et de distribution du carburant sur place. Le complexe abritant le broyeur, les bâtiments de service et le groupe électrogène est relié au complexe d'habitation par des passages fermés.

Le complexe d'habitation de la mine Meadowbank comprend un campement permanent et un campement temporaire pouvant accueillir des travailleurs supplémentaires. Le campement comprend un système de traitement des eaux usées, un système d'élimination des déchets solides et une usine d'eau potable.

Les installations construites à Baker Lake comprennent un quai de débarquement des barges situé à trois kilomètres à l'est de la collectivité et un complexe d'entreposage. Une installation d'entreposage et de distribution du carburant d'une capacité de 60 millions de litres de diesel et de 2 millions de litres de carburacteur est située à côté du quai de débarquement.

En 2015, le groupe d'exploration a été déplacé au gisement satellite Amaruq à Meadowbank dans un campement distinct pouvant accueillir 125 personnes, qui a par la suite été agrandi pour permettre d'accueillir jusqu'à 300 personnes. Un immeuble de service de surface a été construit pour la maintenance de l'équipement d'exploration souterrain et de nouvelles génératrices ont été installées pour alimenter l'immeuble de service ainsi que les futurs pavillons du campement et les structures de la station de traitement des eaux usées et de la station de traitement des eaux. Le campement compte un système de traitement des eaux usées, un système d'élimination des déchets solides et une usine d'eau potable.

Le procédé utilisé par l'usine de Meadowbank comprend le concassage en deux étapes, le broyage, la concentration par gravité, la cyanuration et la récupération de l'or dans un circuit de charbon en pulpe. L'usine a été conçue pour fonctionner à longueur d'année et a une capacité nominale de 3,1 millions de tonnes par année (8 500 tonnes par jour). L'ajout d'un concasseur secondaire en 2011 a permis d'accroître la capacité globale de l'usine et de la faire passer à 3,6 millions de tonnes traitées par année (9 840 tonnes par jour). Depuis l'installation du concasseur secondaire, l'usine a systématiquement traité plus de 8 500 tonnes par jour. D'importants essais métallurgiques ont été réalisés sur des échantillons provenant du gisement satellite Amaruq depuis 2014, afin de confirmer la convenance du traitement à l'usine de Meadowbank.

Le minerai du gisement satellite Amaruq à Meadowbank est transporté aux installations de Meadowbank par une flotte de grands routiers tout-terrain. Le minerai est déversé dans le concasseur rotatif ou stocké en pile. La charge d'alimentation obtenue du premier broyage est transportée jusqu'au concasseur à cône à circuit fermé avec tamis vibrant. Le minerai concassé est expédié à la halde de minerai grossier, puis acheminé à l'usine. Le circuit de broyage comprend un broyeur semi-autogène principal fonctionnant en circuit ouvert et un broyeur à boulets secondaire fonctionnant en circuit fermé avec des cyclones. Une partie du tamisat du cyclone est acheminée au concentrateur, qui sépare les minéraux lourds du minerai. Le circuit de broyage comporte un procédé de concentration par gravité permettant de récupérer l'or libre, qui est ensuite lixivié au moyen d'un procédé de récupération intensif combinant la cyanuration et l'extraction électrolytique directe.

Le trop-plein des cyclones est acheminé à l'épaississeur. Le trop-plein décanté est recyclé dans le circuit de broyage et le tamisat épaissi est pompé dans un circuit de préaération et de lixiviation. Le circuit de cyanuration compte sept réservoirs dont la capacité de rétention est d'environ 42 heures. La boue lixiviée s'écoule vers un circuit de charbon en pulpe à six réservoirs. L'or contenu dans la solution qui s'écoule du circuit de lixiviation est absorbé dans le charbon activé. L'or contenu dans le charbon est ensuite récupéré dans un circuit d'élution Zadra et à partir de la solution au moyen d'un procédé de recouvrement par extraction électrolytique. La boue aurifère est coulée en lingots d'argent aurifère dans un four électrique à induction.

Afin de détruire le cyanure, les résidus du circuit de charbon en pulpe sont traités au moyen d'un procédé standard d'oxydation dioxyde de soufre-air. Les résidus détoxiqués sont pompés dans l'installation permanente de gestion des résidus. L'aire de retenue des résidus est conçue pour empêcher tout déversement et la totalité de l'eau de traitement sera recirculée afin de réduire au minimum les besoins en eau.

## Production et récupération des métaux

En 2019, la production payable au complexe Meadowbank s'est établie à 193 489 onces d'or tirées de 2,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,35 grammes d'or par tonne, y compris une production précommerciale de 35 281 onces d'or. Les coûts de production par once d'or produite au complexe Meadowbank en 2019 ont été de 1 143 \$. En 2019, le total des coûts au comptant par once d'or produite au complexe Meadowbank a été de 1 152 \$ pour les sous-produits et de 1 161 \$ pour les coproduits. L'usine de traitement de Meadowbank a traité en moyenne 7 731 tonnes de minerai par jour et a fonctionné à environ 88 % du temps disponible. Le taux de récupération de l'or s'est établi en moyenne à 93,1 %. En 2019, les coûts de production par tonne au complexe Meadowbank ont été de 101 \$ CA et les coûts du site minier par tonne ont été de 103 \$ CA. Le calcul des coûts par once d'or produite au complexe Meadowbank pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ne tient pas compte de 35 281 onces de production d'or payable extraites avant que le gisement satellite Amaruq ait atteint la production commerciale le 30 septembre 2019.

Le tableau suivant présente les taux de récupération des métaux à la mine Meadowbank en 2019.

|    | Teneur du<br>minerai traité | Taux de<br>récupération<br>global des métaux | Production<br>payable |
|----|-----------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|
| Or | 2,35 g/t                    | 93,1 %                                       | 193 489 oz            |

## Environnement, permis (y compris l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits) et facteurs sociaux

Le développement de la mine Meadowbank a fait l'objet d'un examen environnemental détaillé aux termes de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (l'« Accord sur les revendications territoriales ») administré par la CNER. Le 30 décembre 2006, une entité remplacée par la Société a reçu le certificat de projet de la CNER, qui énonçait les modalités et conditions visant à assurer l'intégrité environnementale du processus de développement. En juillet 2008, la Société a obtenu un permis d'utilisation des eaux de l'Office des eaux du Nunavut (l'« OEN ») pour la construction et l'exploitation de la mine, sous réserve du respect de modalités et de conditions supplémentaires. Ces deux autorisations ont été approuvées par le ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada. Le permis d'utilisation des eaux susmentionné a été renouvelé en 2015 pour une durée de 10 ans.

En février 2007, une entité remplacée par la Société et le gouvernement du Nunavut ont conclu une entente de développement relativement à la mine Meadowbank. L'entente de développement établit un cadre permettant aux parties intéressées, y compris le gouvernement fédéral, les administrations municipales et la KIA, de maximiser les avantages socio-économiques à long terme de la mine Meadowbank pour le Nunavut.

Une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits concernant la mine Meadowbank (l'« ERAI relative à la mine Meadowbank ») a été conclue avec la KIA en mars 2006, puis modifiée le 18 octobre 2011. Aux termes de l'ERAI relative à la mine Meadowbank, les Inuits de Kivalliq doivent bénéficier des occasions d'emploi, de formation et d'affaires disponibles à l'échelle locale à chacune des étapes du projet. L'ERAI relative à la mine Meadowbank énonce également les apports et les dédommagements spéciaux devant être versés aux Inuits à des fins traditionnelles, sociales et culturelles.

En juillet 2008, la Société a signé un bail de production couvrant la construction et l'exploitation de la mine et de l'usine ainsi que toutes les activités connexes. Le 2 mai 2013, le bail de production a été modifié afin d'élargir la surface couverte aux termes du bail. En avril 2008, la Société et la KIA ont conclu un accord d'indemnisation relatif à l'eau pour la mine Meadowbank qui tient compte des droits des Inuits en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales et qui prévoit des indemnités pour l'utilisation de l'eau et les répercussions sur l'eau associées à la mine.

Le processus d'obtention des permis pour l'exploitation du gisement satellite Amaruq à Meadowbank a été achevé au troisième trimestre de 2018 et une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits ainsi qu'un accord d'indemnisation relatif à l'eau ont été conclus avec la KIA pour le projet. La construction de la digue a commencé en 2018 afin d'isoler la zone de la fosse Whale Tail du lac; le dénoyage de la zone de la fosse a commencé au deuxième trimestre de 2019. La route de roulage entre Meadowbank et Amaruq a également été élargie pour permettre le transport du minerai. En novembre 2019, la Société a reçu un avertissement d'Environnement et Changement climatique Canada parce que les critères de rejet d'effluents prévus par le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* avaient été dépassés. L'objet de



l'avertissement a été corrigé conformément aux directives données par Environnement et Changement climatique Canada.

Au complexe Meadowbank, quatre digues ont été construites pour isoler les activités minières des gisements Portage et Goose des lacs avoisinants. Une autre digue a été construite en 2013 pour isoler les activités minières du gisement Vault. Les stériles provenant des fosses Portage, Goose et Vault sont d'abord stockés aux installations de gestion de Portage et de Vault, et une partie des stériles est stockée dans la fosse Portage. La stratégie de contrôle employée pour le stockage des stériles inclut le contrôle des stériles par le gel au moyen de l'enfouissement dans le pergélisol et leur recouvrement par une couche de roche neutralisante isolante et convective (roches volcaniques ultramafiques ne produisant pas d'acide). L'installation de gestion des stériles de Vault ne nécessite pas de couche de roche isolante et convective étant donné que les roches qui se trouvent dans cette zone ne produisent pas d'acide. Les stériles dans la fosse Portage seront recouverts d'eau pendant la fermeture de la fosse afin d'empêcher la production d'acide. Étant donné que le pergélisol est d'une épaisseur de plus de 400 mètres, on prévoit que les stériles gèleront une fois recouverts, de sorte que le drainage acide (s'il y en a) sera peu important à long terme.

Les résidus du minerai des fosses Portage, Goose Bay et Vault ont été stockés dans la partie asséchée du lac Second Portage. Ils sont déposés sur des plages de résidus à l'intérieur d'une installation de gestion des résidus à deux cellules isolée par la digue centrale et une série de cinq digues de col. L'installation de gestion des résidus est dotée d'un bassin de décantation. Le dépôt des résidus commencé dans la cellule sud au quatrième trimestre de 2014 s'est terminé dans la cellule nord en 2015, et le recouvrement aux fins de la remise en état a débuté. La stratégie de contrôle employée pour réduire au minimum l'infiltration d'eau dans l'installation de gestion des résidus et la migration des effluents provenant de cette installation inclut le contrôle des résidus par le gel au moyen de l'enfouissement dans le pergélisol et le recouvrement complet des digues au moyen de membranes artificielles. Les résidus seront recouverts d'une couche sèche d'au moins deux mètres de remblai de roches ultramafiques ayant la capacité de neutraliser l'acide en formant une couche isolante et convective qui confinera la couche de pergélisol active dans des résidus relativement inertes. Les permis pour la mise en dépôt des résidus de l'usine de Meadowbank dans les fosses épuisées de Meadowbank ont été obtenus et la mise en dépôt des résidus dans les fosses a commencé en juillet 2019.

L'objectif en matière de gestion de l'eau pour le site de la mine Meadowbank consiste à réduire au minimum l'incidence potentielle sur la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine. Toute l'eau de contact provenant du site minier ou de l'usine est captée et acheminée à l'installation de gestion des résidus afin d'être réutilisée. Aucune eau provenant du site minier ou de la fosse Portage n'est rejetée dans des plans d'eau récepteurs hors site. Toute l'eau provenant de la fosse Vault, y compris de l'installation de gestion des stériles, est acheminée au bassin d'atténuation Vault et rejetée dans le lac Wally situé tout près. L'eau est traitée pour en extraire les matières solides (au besoin) avant d'être rejetée dans le lac Wally.

En janvier 2012, la Société a découvert des fibres d'amiante naturel dans des échantillons de poussière extraits du concasseur secondaire de la mine Meadowbank et a par la suite trouvé de petites concentrations de fibres dans le minerai provenant de certaines parties des mines à ciel ouvert. La Société a mis en œuvre des mesures de contrôle supplémentaires ainsi qu'un programme de gestion de l'amiante sur le site.

Un plan provisoire de fermeture et de remise en état a été soumis en 2014 comme le requiert le permis d'utilisation des eaux de type A délivré par l'OEN, et des garanties financières ont été fournies et actualisées en juillet 2015 dans le cadre du renouvellement de ce permis. En août 2018, une mise à jour du plan provisoire de fermeture et de restauration a été soumise comme le requiert le permis d'utilisation des eaux de type A délivré par l'OEN. En 2013, la Société a demandé à l'OEN l'autorisation d'augmenter sa consommation d'eau douce et, le 23 juillet 2014, a obtenu la modification du permis d'utilisation des eaux de type A. En mai 2018, le permis d'utilisation des eaux de type A a été modifié une deuxième fois pour tenir compte des changements devant être apportés en vue du traitement du minerai supplémentaire provenant de la fosse Whale Tail.

#### *Dépenses d'investissement*

En 2019, la Société a engagé des dépenses d'investissement d'environ 232,1 millions de dollars au complexe Meadowbank, y compris des dépenses d'investissement de 174,9 millions de dollars relativement à la construction de la fosse Whale Tail au gisement satellite Amaruq avant de déclarer le lancement de la production commerciale le 30 septembre 2019, et la somme de 38,4 millions de dollars relativement au projet souterrain Amaruq.

Des dépenses d'investissement totales de 122,8 millions de dollars ont été budgétées pour 2020 pour le complexe Meadowbank, y compris des dépenses d'investissement de 29,0 millions de dollars prévues pour le projet souterrain Amaruq.

## *Géologie*

La propriété Meadowbank renferme des gisements d'or archéens encaissés dans des roches volcaniques et sédimentaires polydéformées du groupe Woodburn Lake, qui fait partie du supergroupe de la province de Churchill occidentale, dans le nord du Canada.

Trois gisements d'or exploitables, Goose, Portage et Vault (maintenant épuisés), ont été découverts le long du linéament aurifère Meadowbank, d'une longueur de 25 kilomètres, et le gisement PDF (un quatrième gisement) a été délimité dans la partie nord-est du linéament. Ces ressources aurifères connues se trouvaient à moins de 225 mètres de la surface, ce qui les rend aptes à l'exploitation à ciel ouvert. Par ailleurs, les deux gisements exploitables découverts au gisement satellite Amaruq, soit Whale Tail et la zone V, se rejoignent en profondeur au nord-est du lac Whale Tail. Les deux gisements s'étendent vers l'intérieur à partir de la surface, ce qui les rend aptes à l'exploitation à ciel ouvert. Un plan incliné pour les travaux d'exploration est en voie d'aménagement entre les deux gisements afin de déterminer leur convenance à l'extraction souterraine future.

## *Minéralisation*

Le gisement satellite Amaruq à Meadowbank est situé à 50 kilomètres au nord-ouest de la mine Meadowbank. Le gisement Whale Tail est un gisement plissé d'une longueur définie de 2,3 kilomètres à partir de la surface, atteignant une profondeur de 915 mètres par endroits. La zone V est une série de filons de quartz parallèles, superposés, à faible pendage (30 degrés) près de la surface et à plus forte inclinaison (60 degrés) en profondeur, atteignant 635 mètres par endroits. Les deux gisements sont ouverts en bordure du linéament et en profondeur. Trois styles de minéralisation contrastés coexistent sur la propriété Amaruq. Dans les trois styles, l'or se trouve associé à de la pyrrhotite et/ou à de l'arsénopyrite en inclusions ou grains de 25 à 50 microns le long des fractures, ou simplement en grains libres dans une gangue riche en quartz.

Le premier style de minéralisation correspond à des occurrences de pyrrhotite-quartz-amphibole-carbonate en couches, en lentilles et/ou disséminés, concentrées pour la plupart dans les formations de fer à lithofaciès silicaté-sulfuré du domaine nord de Whale Tail. Le deuxième style de minéralisation comporte des injections de silice associées à des stockwerks et des disséminations de pyrrhotite, d'arsénopyrite et de pyrite locale, dans une gangue d'amphibole-carbonate. Le troisième style de minéralisation, d'une épaisseur allant de quelques décimètres à plusieurs mètres, est constitué de filons de quartz-sulfure-or natif entrecoupant la totalité de la séquence de roches Mammoth–Whale Tail–zone V. Ces filons se développent surtout dans les roches volcaniques mafiques et ultramafiques, où ils sont contenus dans des zones altérées en biotite et des zones modérément à fortement schisteuses. Le contenu global en sulfures de ces filons est généralement faible (1 % à 5 %, au maximum) et les filons contiennent le plus souvent de l'arsénopyrite, de la galène, de la sphalérite et/ou de la chalcopyrite. Ces filons semblent plus abondants et mieux développés dans la zone charnière du pli régional, et, dans cette zone, semblent concentrés dans des corridors à pendage peu profond à forte pression, d'orientation sud-est.

## *Exploration et forage*

D'importants travaux d'exploration ont été réalisés sur la propriété Meadowbank depuis 1985, y compris des levés géophysiques, des travaux de prospection, des échantillonnages du till et des forages, principalement du forage au diamant mais également par circulation inverse. Entre 1985 et 2007, année où Agnico Eagle a acquis la propriété, 916 trous totalisant 126 796 mètres ont été forés sur le terrain de Meadowbank.

En 2019, les travaux de forage réalisés à Amaruq ont totalisé 228 trous (60 935 mètres), dont 65 trous (27 221 mètres) au gisement Whale Tail aux fins de conversion, de prolongement et d'exploration en profondeur et 51 trous (19 331 mètres) dans la zone V aux fins de conversion, de prolongement et d'exploration. Les travaux de forage d'exploration effectués le long des linéaments Mammoth ont donné lieu au forage de 11 trous (2 109 mètres). En outre, des travaux de forage de délimitation ont été effectués au gisement Whale Tail et 76 trous (7 244 mètres) y ont été forés. De plus, 13 trous géotechniques (1 500 mètres, y compris 2 trous aux fins de conversion) et 6 trous d'exploration (1 228 mètres) ont été forés dans la partie nord de la propriété. Enfin, 30 trous ont été forés au diamant (4 023 mètres) en 2019 pour explorer d'autres zones de la propriété Meadowbank.

En 2020, au gisement satellite Amaruq, la Société prévoit affecter 2,9 millions de dollars à des forages d'exploration sur 8 400 mètres pour vérifier des cibles régionales, en recherchant plus particulièrement les gisements présentant un potentiel d'exploitation à ciel ouvert. Les forages testeront également les prolongements verticaux des venues minérales proches de la surface au lac Mammoth. La somme de 2,0 millions de dollars est



prévue au budget pour des travaux de forage d'exploration sur 5 500 mètres dans d'autres propriétés entourant le gisement satellite Amaruq pour vérifier des cibles d'exploitation à ciel ouvert situées près de la surface, à proximité d'infrastructures routières entre le gisement satellite Amaruq et le lac Baker.

### **Réserves minérales et ressources minérales**

La quantité d'or combinée dans les réserves minérales prouvées aux gisements Portage et Vault à la fin de 2019 s'établissait à 2 643 onces (36 776 tonnes de minerai d'une teneur de 2,24 g/t d'or), ce qui représente une diminution d'environ 94 900 onces d'or par rapport à la fin de 2018, à la suite de la production de 41 537 onces d'or. Cette diminution est attribuable principalement aux activités minières en 2019. Les ressources minérales indiquées à ciel ouvert ont diminué de 0,6 million de tonnes pour s'établir à 1,14 million de tonnes d'une teneur de 2,46 g/t d'or au 31 décembre 2019. Les ressources minérales présumées à ciel ouvert ont diminué de 59 769 tonnes pour s'établir à 3 723 tonnes d'une teneur de 2,06 g/t d'or au 31 décembre 2019.

La quantité d'or combinée dans les réserves minérales prouvées et probables au gisement satellite Amaruq à Meadowbank à la fin de 2019 s'est établie à 3,32 millions d'onces (26,1 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 3,96 g/t d'or), ce qui représente une augmentation d'environ 436 600 onces d'or par rapport à la fin de 2018, à la suite de la production de 118 895 onces d'or. Cette augmentation est attribuable principalement à la conversion de ressources minérales souterraines en réserves minérales probables. Les ressources minérales mesurées et indiquées à ciel ouvert et souterraines ont augmenté de 0,93 million de tonnes pour s'établir à 9,8 millions de tonnes d'une teneur de 3,40 g/t d'or au 31 décembre 2019 en raison d'ajustements au titre des limites extérieures de la fosse et de la conversion de ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées au gisement de la zone V. Les ressources minérales présumées à ciel ouvert ont diminué de 0,33 million de tonnes pour s'établir à 0,57 million de tonnes d'une teneur de 4,78 g/t d'or au 31 décembre 2019 en raison de la conversion de ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées au gisement de la zone V.

### **Mine Meliadine**

La mine Meliadine est située près de la rive ouest de la baie d'Hudson, dans la région de Kivalliq, au Nunavut, à environ 25 kilomètres au nord du hameau de Rankin Inlet et à 290 kilomètres au sud-est de la mine Meadowbank. La grande ville la plus près est Winnipeg, au Manitoba, à environ 1 500 kilomètres au sud. En février 2017, le conseil a approuvé la construction de la mine Meliadine. La mise en production commerciale de la mine Meliadine a commencé en mai 2019.

La Société a acquis sa participation exclusive dans le projet Meliadine dans le cadre de l'acquisition de Comaplex en juillet 2010.

Au 31 décembre 2019, il était estimé que les réserves minérales et les ressources minérales de la mine Meliadine renfermaient des réserves minérales prouvées et probables de 4,1 millions d'onces d'or contenues dans 20,7 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 6,10 grammes d'or par tonne.

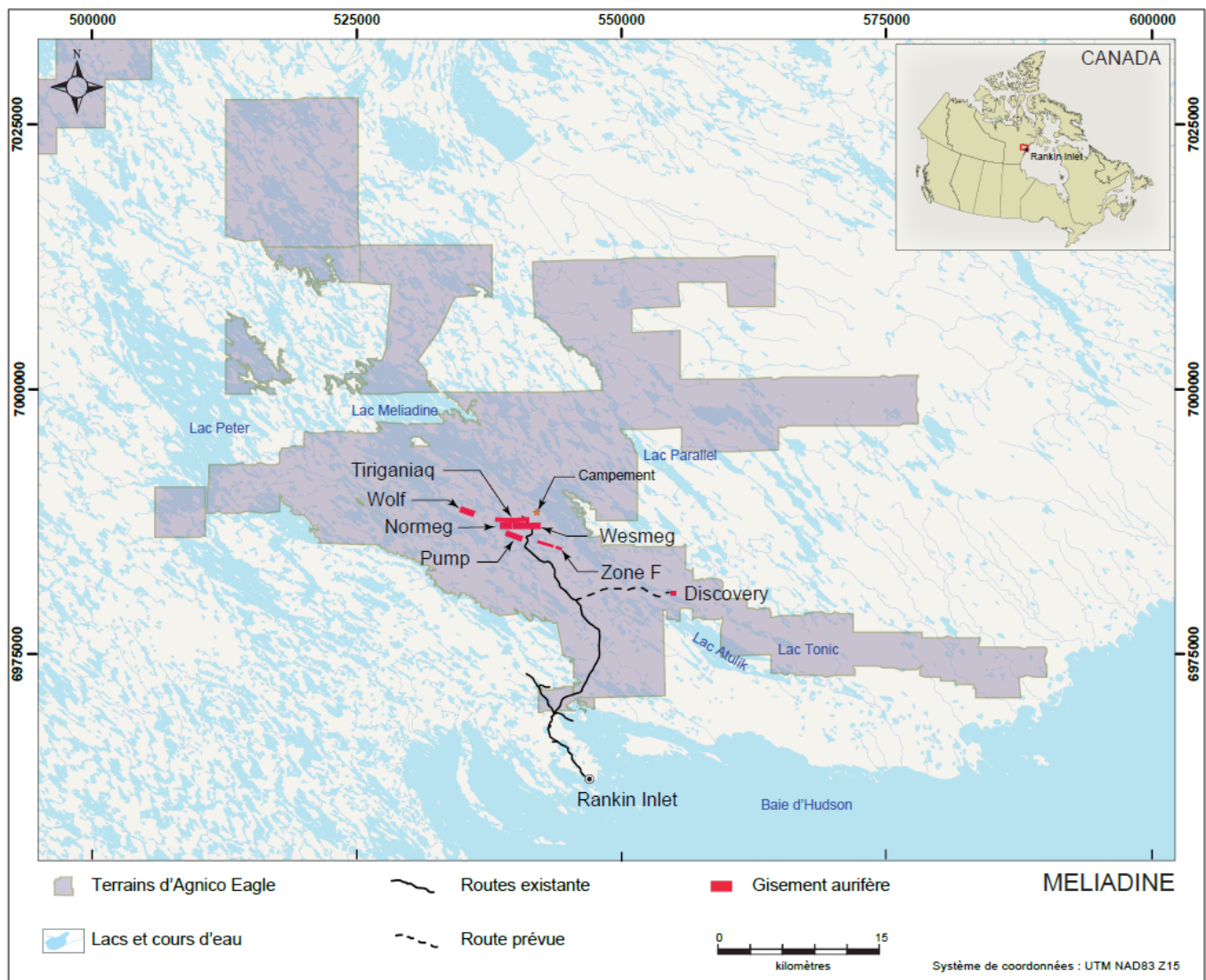
La propriété Meliadine est un vaste terrain de près de 80 kilomètres de long. Elle consiste en droits miniers, dont une partie est détenue en vertu du *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut* et administrée par le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et désignée comme une terre de la Couronne. Cette terre de la Couronne est constituée de claims miniers et de baux miniers. On y trouve aussi des concessions souterraines détenues par NTI et administrées par une division du gouvernement du territoire du Nunavut. En 2019, environ 155 639 \$ CA ont été versés au ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour le bail minier. NTI exige un loyer annuel global d'environ 114 000 \$ CA et des dépenses d'exploration globales d'environ 1 008 000 \$ CA.

La région de Kivalliq a un climat arctique aride. Les travaux géologiques de surface peuvent être effectués de la mi-mai à la mi-octobre, et les travaux d'extraction, de broyage et de forage d'exploration peuvent se dérouler tout au long de l'année, quoique les travaux à l'extérieur puissent être limités en décembre et en janvier en raison du froid et de la noirceur.

L'équipement, le carburant et les marchandises sèches sont transportés au moyen de barges depuis la baie d'Hudson jusqu'à Rankin Inlet pendant la saison de navigation. Des barges adaptées à la navigation sur l'océan provenant de Churchill, au Manitoba, ou de ports de l'est du Canada peuvent joindre le hameau de la fin de juin au début d'octobre. Churchill, qui est située à environ 470 kilomètres au sud de Rankin Inlet, possède des installations portuaires en profondeur et une liaison ferroviaire à l'année vers des destinations au sud. En octobre 2013, la

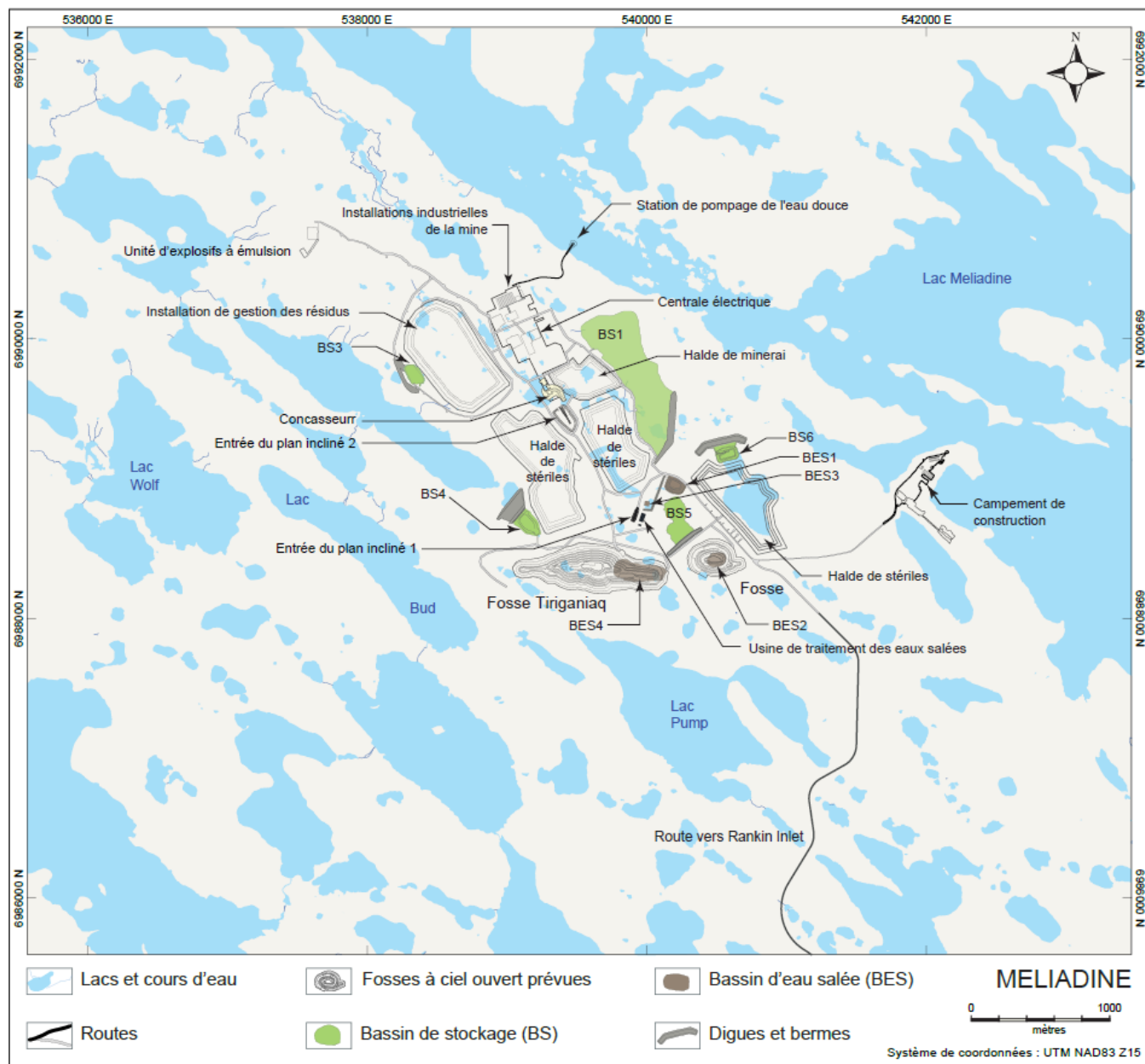
Société a terminé la construction d'une route en gravier de 24 kilomètres praticable en tout temps entre Rankin Inlet et le site du projet.

Emplacement de la mine Meliadine (au 31 décembre 2019)



## Installations

Plan de surface de la mine Meliadine (au 31 décembre 2019)



L'infrastructure de surface à Meliadine est indiquée sur le plan de surface ci-dessus et consiste en structures modulaires pour le dortoir, la cuisine, ainsi que les locaux électriques et les modules mécaniques. Une structure préfabriquée abrite les bureaux administratifs, l'atelier d'entretien et l'entrepôt. Des bâtiments standards abritent l'usine de traitement, les laboratoires d'essai et la centrale électrique. Le plan indique également les entrées de la mine, les puits de ventilation, les fosses à ciel ouvert, les haldes de stériles, les remblais de minerai, les structures de gestion de l'eau, le bassin d'atténuation et les piles de résidus secs.

En 2019, la Société a complété la phase 1 de la construction de la mine Meliadine. Ces travaux comprenaient le parachèvement du bassin de stockage n° 3 pour permettre la mise en service de l'installation de gestion des résidus, du bassin de stockage n° 4 pour permettre la mise en service de l'installation de stockage des stériles n° 1, de la station de traitement de l'eau salée permettant le rejet de l'eau salée dans la mer pendant les mois d'été et du bassin d'eau salée n° 2 devant fournir une capacité de stockage d'eau salée supplémentaire au site minier et enfin le transfert de deux ailes de dortoirs du campement d'exploration au campement principal. En 2020, la Société s'attend à compléter la construction du bassin d'eau salée n° 4 et du bassin de stockage n° 6 et à faire certains autres ajouts au campement.

### *Méthodes d'extraction*

L'extraction à la mine Meliadine sera effectuée au moyen de 12 fosses à ciel ouvert et de deux exploitations minières souterraines. Une descenderie donne accès à la mine souterraine, qui est exploitée selon la méthode de l'abattage par trous profonds. Chaque chambre d'abattage est ensuite entièrement comblée par des remblais de pâte cimentés, dans le cas des chambres primaires, ou par des remblais de roche sèche, dans le cas des chambres secondaires. On prévoit que les fosses à ciel ouvert seront exploitées de façon traditionnelle au moyen de pelles et de camions à benne.

En 2019, les travaux d'extraction ont été faits sous terre principalement à Triganiaq. Environ 1,5 million de tonnes de stériles et de minerai ont été abattus sous terre, environ 1,5 million de tonnes de matière (minerai et stériles) ont été transportés en surface et environ 1,1 million de tonnes de minerai ayant une teneur de 6,62 g/t d'or ont été transportés en surface.

### *Installations de surface*

Les installations de la mine Meliadine comprennent le campement principal et le campement d'exploration. Le campement principal, ouvert en 2017, est situé à environ 1,8 kilomètre au nord du gisement Triganiaq. Il est constitué de 12 ailes de roulottes modulaires pouvant accueillir jusqu'à 550 personnes environ, et comprend aussi une cuisine complète et des installations de loisir. Le campement principal est alimenté en électricité par des génératrices diesel pouvant être converties au gaz naturel et équipées d'un système de récupération de la chaleur qui fournit le chauffage à toutes les grandes infrastructures connectées à la centrale. Des groupes chaudières ont également été installés et peuvent servir de système de chauffage auxiliaire. L'eau potable consommée au campement principal est puisée dans le lac Meliadine et traitée au moyen d'un système de stérilisation par rayons ultra-violet. Le campement d'exploration est situé sur la rive du lac Meliadine, à environ 2,3 kilomètres à l'est du gisement Tiriganiaq. Le campement d'exploration est constitué de trois ailes de roulottes modulaires pouvant accueillir jusqu'à 139 personnes et comprend une cuisine complète. Le campement d'exploration est alimenté en électricité par le système de génération d'électricité situé au campement principal, avec des génératrices au diesel auxiliaires. L'eau potable consommée au campement d'exploration est puisée dans le lac Meliadine et traitée au moyen d'un système de stérilisation par rayons ultra-violet.

La majeure partie des déchets inflammables est brûlée dans un incinérateur. Toutes les matières dangereuses solides et liquides sont recueillies puis transportées à une société de gestion des déchets du sud du Canada. Les cendres de l'incinérateur, le plastique et le bois sont déposés dans un site d'enfouissement et les objets en métal sont soit recyclés, soit enfouis.

La présence d'eau salée dans les exploitations souterraines sous la limite du pergélisol a nécessité la construction d'une station de traitement de l'eau salée en 2018. En 2019, la Société a achevé la construction de l'infrastructure permettant de rejeter l'eau salée à la mer par camion.

En 2007 et en 2008, une entrée du plan incliné pour les travaux d'exploration a été aménagée au gisement Tiriganiaq afin d'extraire un échantillon en vrac aux fins d'analyse. Ce plan incliné donne maintenant accès aux services et aux activités souterraines et permet le transport du personnel. Un second passage, dont la construction a été achevée en 2018, sert principalement aux activités de production, notamment l'acheminement du minerai vers le concasseur qui alimente l'usine.

Pendant la phase de développement, au-delà de 39 programmes d'essais métallurgiques ont été effectués à la mine Meliadine. Les résultats de ces essais ont mené à la construction d'un circuit conventionnel de récupération de l'or, qui comprend le concassage, le broyage, la séparation par gravité et de la cyanuration, avec un circuit de lixiviation au carbone, suivi de la destruction du cyanure et de la filtration des résidus destinés aux piles de résidus secs. L'usine a été complétée et était prête à entrer en production au début de 2019 avec une capacité nominale de 3 750 tonnes par jour.

En plus de l'usine, les installations de surface comprennent une installation de gestion des résidus, une usine de remblai en pâte, un immeuble polyvalent abritant les bureaux administratifs, un atelier d'entretien et un entrepôt, ainsi qu'un autre immeuble abritant le laboratoire d'essai, un abri pour les carottes de forage et une installation d'intervention en cas d'urgence.

#### *Production et récupération des métaux*

En 2019, la production payable de la mine Meliadine a atteint 238 394 onces d'or (incluant la production précommerciale de 47 281 onces d'or) tirées de 1,0 million de tonnes de minerai d'une teneur de 7,60 g/t d'or. Les coûts de production par once d'or produite à Meliadine en 2019 se sont établis à 748 \$. Le total des coûts au comptant par once d'or produite à Meliadine en 2019 a été de 748 \$ pour les sous-produits et de 750 \$ pour les coproduits, et l'usine de traitement a traité en moyenne 3 346 tonnes de minerai par jour et a fonctionné 84,9 % du temps disponible. Durant 2019, le taux de récupération de l'or a atteint en moyenne 94,58 %. Les coûts de production par tonne à la mine Meliadine se sont établis à 244 \$ CA et les coûts du site minier par tonne, à 246 \$ CA en 2019. Le calcul des coûts par once d'or produite à la mine Meliadine pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ne tient pas compte de la production de 47 281 onces d'or payable antérieure à la mise en production commerciale le 14 mai 2019.

Le tableau suivant présente les taux de récupération des métaux à la mine Meliadine en 2019.

|           | Teneur du<br>minerai traité | Taux de<br>récupération<br>global des métaux | Production<br>payable |
|-----------|-----------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Or</b> | 7,60 g/t                    | 94,58 %                                      | 238 394 oz            |

#### *Environnement, permis (y compris l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits) et facteurs sociaux*

La gestion des terrains et la gestion environnementale dans la région du projet Meliadine sont régies par les dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales. Le projet Meliadine est situé sur des terres inuites; les Inuits détiennent les droits d'exploitation du sous-sol (dont la gestion est assurée par NTI) et les droits de surface (dont la gestion est assurée par la KIA pour le compte des bénéficiaires inuits aux termes de l'Accord sur les revendications territoriales). Par conséquent, l'exploration et le développement du projet sont subordonnés à l'obtention, par la Société, de baux d'utilisation des terres auprès de la KIA. La KIA a accordé à la Société un bail commercial à l'égard du projet Meliadine pour les besoins des activités d'exploration et de développement souterrain, un bail de prospection et d'utilisation des terres a été accordé pour les besoins des activités d'exploration et de développement, un bail d'exploration a été accordé pour les besoins d'exploration et de forage sur les terres inuites de la zone Meliadine East et un permis de forage de parcelles de terrain a été octroyé pour les besoins des activités de forage sur les terres inuites. Divers baux visant des droits de passage sur la route menant au terrain du projet Meliadine et l'exploitation en carrière d'eskers sur les terres inuites ont également été accordés par la KIA.

Conformément aux exigences de l'Accord sur les revendications territoriales et de la *Loi sur les eaux du Nunavut* et le *Tribunal des droits de surface du Nunavut*, la Société a obtenu plusieurs permis d'utilisation des eaux auprès de l'OEN, lesquels couvrent l'utilisation continue d'eau pour les besoins du campement d'exploration du projet Meliadine, du programme d'échantillonnage en vrac souterrain et des activités continues de forage d'exploration.

Le 26 février 2015, la Société a reçu de la CNER un certificat de projet, qui énonçait les modalités et les conditions de la construction de la mine Meliadine. Un permis d'utilisation des eaux de type A a été demandé à l'OEN en 2015 et a été obtenu en avril 2016. Un bail d'utilisation des terres aux fins de la production commerciale accordé par la KIA a été signé le 30 juin 2017.

Une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits à l'égard du projet Meliadine (l'« ERAI relative au projet Meliadine ») a été signée avec la KIA en juillet 2015 et modifiée en mars 2017. L'ERAI relative au projet Meliadine traite de l'inclusion des valeurs, de la culture et de la langue inuites au site de la mine ainsi que de la protection des terres, de l'eau et de la faune, prévoit des compensations financières pour les Inuits pendant la durée de vie de la mine et prévoit la formation et l'embauche d'employés inuits ainsi que l'octroi de contrats à des entreprises inuites. Afin de conserver le permis social lui permettant de développer et d'exploiter la mine Meliadine, la Société met en œuvre les engagements prévus par l'ERAI et les surveille étroitement. En outre, la mise en œuvre de cette ERAI est gérée par des groupes de travail dont les représentants proviennent de la Société et de la KIA et révisée par un comité de mise en œuvre représenté par des hauts responsables de chacune des parties. Ces groupes se réunissent périodiquement pour surveiller les procédés de mise en œuvre et les questions s'y rapportant.

Une station de traitement de l'eau salée a été construite et mise en service en 2018 pour l'eau de dénoyage de la mine souterraine. Un certificat révisé d'évacuation des eaux ainsi que des autorisations de l'administration fédérale permettant de rejeter de l'eau salée propre dans la baie d'Hudson ont été obtenus au début de 2019. Le processus de rejet par camion a commencé en juillet 2019. En 2020, la Société continue de déployer des efforts en vue d'évaluer des stratégies à court et à long terme pour améliorer le plan existant de gestion des eaux à la mine Meliadine. Le certificat de projet et le permis d'utilisation des eaux actuels permettent à la mine de recueillir l'eau salée souterraine naturelle et l'eau de ruissellement de surface en contact dans des bassins séparés. Ces deux sources d'eau sont traitées et contrôlées conformément aux exigences du certificat de projet et du permis d'utilisation des eaux avant d'être rejetées dans le lac Meliadine, pour l'eau de surface en contact, et dans l'environnement marin (la baie d'Hudson), pour l'eau salée souterraine naturelle.

Environnement et Changement climatique Canada a fait parvenir une lettre d'avertissement en décembre 2019 concernant les dépassements des critères établis par le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants* pour les rejets d'eau dans la mer. À la suite de cet avertissement, les mesures de correctives ont été prises conformément aux directives reçues d'Environnement et Changement climatique Canada.

#### *Dépenses d'investissement*

En 2019, les dépenses d'investissement à la mine Meliadine ont totalisé environ 122,5 millions de dollars et comprenaient les coûts de développement souterrain, les charges de maintien, les frais d'exploration capitalisés ainsi que les coûts associés au reste des activités de construction avant que ne soit déclarée l'entrée en production commerciale le 14 mai 2019.

Le budget de 2020 prévoit des dépenses d'investissement de 109,2 millions de dollars pour la mine Meliadine, qui seront affectées principalement au développement souterrain, au décapage de la mine à ciel ouvert, à l'équipement mobile, au forage de conversion, à la gestion des eaux et à l'exploration du site minier.

#### *Travaux de développement*

En 2019, des travaux de développement horizontal sur 10 612 mètres et de développement vertical sur 220 mètres ont été effectués à la mine Meliadine. En 2020, la Société prévoit effectuer des travaux de développement horizontal sur environ 12 638 mètres et des travaux de développement vertical sur environ 289 mètres.

#### Géologie, minéralisation, exploration et forage

##### *Géologie et minéralisation*

Le terrain repose sur des roches sédimentaires et volcaniques de la période archéenne de la ceinture de roches vertes de Rankin Inlet. Le terrain, qui est principalement couvert par des débris glaciaires et caractérisé par la présence d'un pergélisol en profondeur, et la ceinture fait partie du supergroupe Western Churchill du nord du Canada. Les couches de roches ont été pliées, charriées, cisailées et métamorphosées et ont été tronquées par la faille Pyke, structure régionale qui s'étend sur toute la longueur de 80 kilomètres du terrain.

La faille Pyke semble contrôler la minéralisation aurifère du terrain de la propriété Meliadine. À l'extrémité sud de la faille se trouve une série de formations de fer à faciès oxydé qui encaissent les sept gisements de la propriété Meliadine actuellement connus. Les gisements comprennent de multiples veines de stockwerks de filons quartziques mésothermaux, de filons laminés et une minéralisation de roches ferreuses sulfurées dont les étendues longitudinales peuvent atteindre trois kilomètres. La formation de fer Upper Oxide englobe les zones Tiriganiaq et Wolf Nord. Les deux formations de fer Lower Lean comprennent les gisements zone F, Pump, Wolf Main et Wesmeg. La zone Normeg a été découverte en 2011, du côté est de la zone Wesmeg, près de Tiriganiaq. La zone Wolf (Nord et principale), la zone F ainsi que les gisements Pump et Wesmeg/Normeg sont tous situés dans un rayon de cinq kilomètres de Tiriganiaq. Le gisement Discovery, situé à 17 kilomètres à l'est-sud-est de Tiriganiaq, est encaissé dans la formation de fer Upper Oxide. Chacun de ces gisements comporte une minéralisation située à moins de 120 mètres de la surface, de sorte qu'ils peuvent être exploités au moyen de méthodes d'exploitation à ciel ouvert. Ils renferment également du minerai plus en profondeur qui pourrait être exploité à l'aide de méthodes d'exploitation souterraine; cette question fait actuellement l'objet de diverses études.

Deux échantillons en vrac ont été extraits du plan incliné pour les travaux d'exploration. Les résultats ont confirmé le modèle d'estimation des ressources qui a été élaboré pour les deux principales zones (les zones 1000 et 1100) à Tiriganiaq et indiqué environ 6 % plus d'or que ce qui avait été prévu par le modèle de bloc dans ces zones. La campagne d'échantillonnage en vrac de 2011 a également confirmé l'évaluation antérieure du modèle de bloc de la Société pour ce qui est de la constance, de la répartition et de la continuité des teneurs, et l'évaluation des terrains miniers connexes au moyen de la cartographie géologique, au moyen d'échantillonnage souterrain par saignées ou d'échantillonnage souterrain de matériaux abattus, et des observations géotechniques.

## *Exploration et forage*

La minéralisation aurifère de la propriété Meliadine a été constatée pour la première fois en 1972, mais les travaux d'exploration intensive n'ont été entrepris qu'en 1987 par Asamera Minerals et Comaplex. La première estimation des ressources minérales du projet Meliadine a été réalisée par Strathcona Mineral Services en 2005 pour le compte du propriétaire de l'époque, Comaplex. Le rapport faisait état de ressources minérales indiquées de 2,5 millions de tonnes d'une teneur de 10,8 g/t d'or (contenant 853 000 onces d'or) et de ressources minérales présumées de 1,1 million de tonnes d'une teneur de 13,2 g/t d'or (contenant 486 000 onces d'or), la totalité de ces ressources minérales se trouvant dans le gisement de Tiriganiaq. Par la suite, les estimations annuelles ont progressivement inclus de nouveaux gisements, comme Discovery, la zone F, Pump et Wolf. La dernière estimation des ressources minérales réalisée avant que la Société acquière la propriété a été effectuée par Snowden Mining Industry Consultants pour le compte de Comaplex en janvier 2010. Le rapport faisait état de ressources minérales mesurées et indiquées de 12,9 millions de tonnes d'une teneur de 7,9 g/t d'or (contenant 3,3 millions d'onces d'or) et de ressources minérales présumées de 8,4 millions de tonnes d'une teneur de 6,4 g/t d'or (contenant 1,7 million d'onces d'or).

En 2019, la Société a affecté 4,0 millions de dollars canadiens à un programme de forage de conversion (16 318 mètres) aux gisements Tiriganiaq et Wesmeg. La Société a aussi affecté 7,7 millions de dollars canadiens à des forages de délimitation (18 801 mètres) aux fosses à ciel ouvert Tiriganiaq, Normeg, Wesmeg, Pump et zone F ainsi que 25 491 mètres de forage souterrain au gisement Tiriganiaq. De plus, la Société a affecté 2,5 millions de dollars canadiens à des travaux de forage d'exploration (10 167 mètres) surtout à Tiriganiaq, certains trous ciblant des prolongements des gisements Normeg et Wesmeg.

En 2020, la Société prévoit des dépenses de 1,7 million de dollars pour des activités de forage d'exploration passées en charges (4 900 mètres) afin de vérifier diverses nouvelles zones minéralisées qui se trouvent sous les réserves minérales et les ressources minérales connues, ainsi que des dépenses de 6,9 millions de dollars pour des travaux d'exploration capitalisés visant divers gisements à la mine.

### Réserves minérales et ressources minérales

La quantité d'or combinée dans les réserves minérales prouvées et probables à la mine Meliadine à la fin de 2019 s'établissait à 4,1 millions d'onces (20,8 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 6,10 g/t d'or). Cela représente une augmentation de 0,3 million d'onces d'or dans les réserves minérales par rapport à la fin de 2018, après la production de 239 434 onces d'or (253 324 onces d'or extraites *in situ*). Cette augmentation s'explique en grande partie par la conversion de ressources minérales indiquées et présumées en réserves minérales prouvées et probables soutenue par les résultats de forages au diamant et des études économiques. Les ressources minérales mesurées et indiquées à la mine Meliadine ont diminué de 1,2 million de tonnes, pour s'établir à 24,7 millions de tonnes d'une teneur de 3,52 g/t d'or, en raison principalement de la conversion de ressources minérales indiquées en réserves minérales prouvées et probables. En 2019, les ressources minérales présumées ont augmenté d'environ 1,1 tonne pour passer à 14,6 millions de tonnes d'une teneur de 5,60 g/t d'or. Cette augmentation des ressources minérales présumées s'explique principalement par la réduction de la teneur limite liée aux hypothèses d'augmentation des prix de l'or. Les réserves minérales et les ressources minérales à la mine Meliadine se trouvent dans des gisements à ciel ouvert et des gisements souterrains.

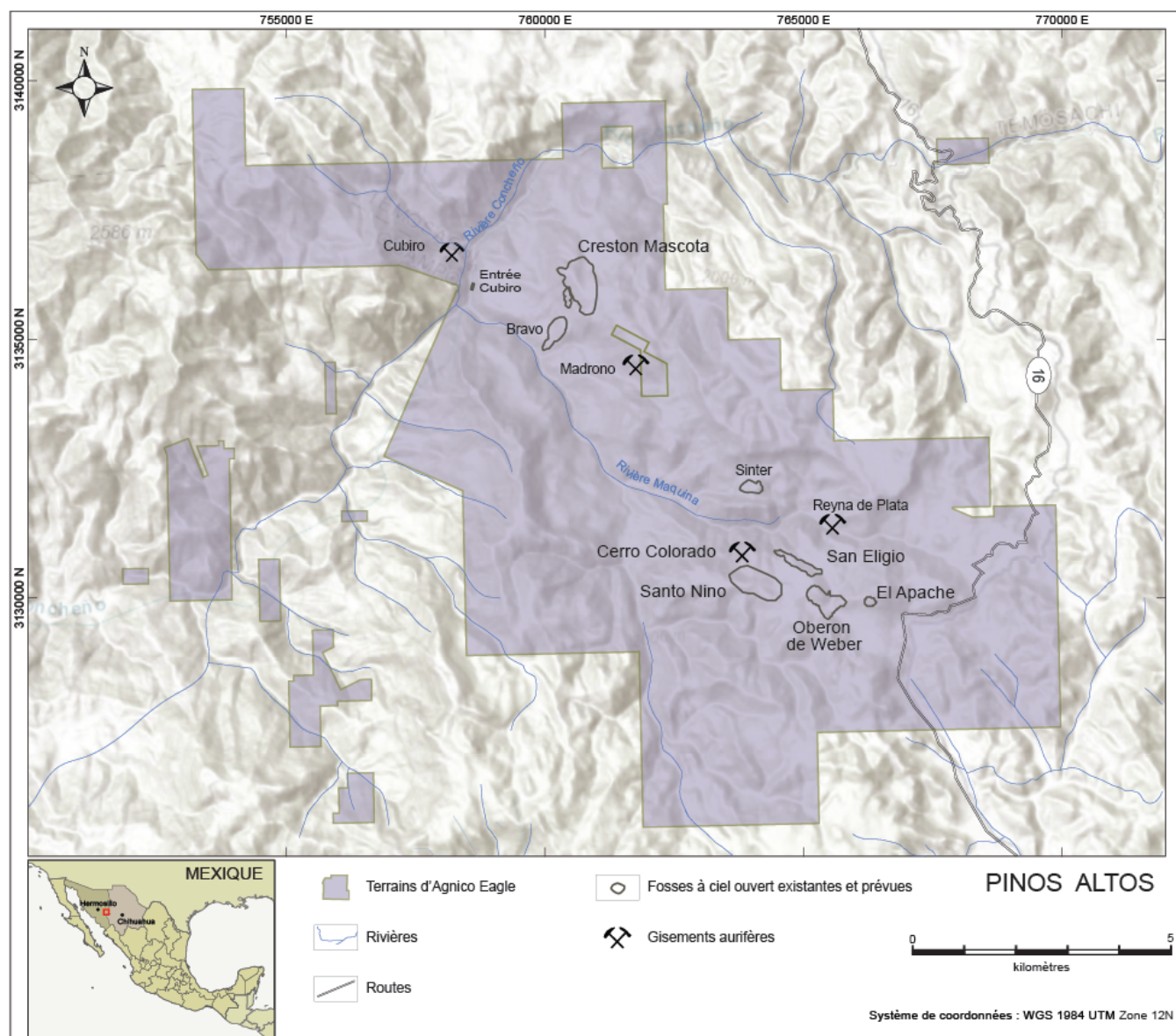


## Activités du Sud

### Mine Pinos Altos (y compris le gisement Creston Mascota)

La mine Pinos Altos est entrée en production commerciale en novembre 2009. Elle se trouve dans la ceinture aurifère de la Sierra Madre, à 285 kilomètres à l'ouest de la ville de Chihuahua, dans l'État de Chihuahua, dans le nord du Mexique. Au 31 décembre 2019, selon les estimations, la mine Pinos Altos renfermait des réserves minérales prouvées et probables de 0,96 million d'onces d'or et de 24,5 millions d'onces d'argent, contenues dans 14,5 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,06 grammes d'or par tonne et de 52,63 grammes d'argent par tonne. Le gisement Creston Mascota de la mine Pinos Altos est entré en production commerciale au premier trimestre de 2011. Au 31 décembre 2019, selon les estimations, le gisement Creston Mascota renfermait des réserves minérales prouvées et probables de 60 800 onces d'or et de 1,5 million d'onces d'argent, contenues dans 0,8 million de tonnes de minerai d'une teneur de 2,49 grammes d'or par tonne et de 63,05 grammes d'argent par tonne. La propriété Pinos Altos est constituée de deux blocs, soit les concessions Agnico Eagle Mexico (25 concessions) et les concessions Pinos Altos (19 concessions).

Emplacement de la mine Pinos Altos (au 31 décembre 2019)



Environ 43 % des réserves minérales actuelles de la mine Pinos Altos sont assujetties à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 3,5 % payable à Pinos Altos Explotación y Exploración S.A. de C.V. (« PAEyE »), et les 57 % restants des réserves minérales et des ressources minérales actuelles sont assujettis à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2,5 % payable à Servicio Geológico Mexicano, organisme du gouvernement



fédéral mexicain. Après 2029, cette partie du terrain sera également assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 3,5 % payable à PAEyE.

Les actifs acquis par la Société auprès de PAEyE et de l'Asociación de Pequeños Proprietarios Forestales de Pinos Altos S de R.L. en 2008 comprenaient le droit d'utiliser jusqu'à 400 hectares de terrains aux fins d'installations minières pour une durée de 20 ans après le début officiel des opérations minières. En outre, la Société a obtenu le droit de propriété exclusif des concessions d'Agnico Eagle Mexico qui appartenaient auparavant à Compania Minera La Parreña S.A. de C.V. En 2008, la Société et PAEyE ont conclu une convention aux termes de laquelle la Société a acquis d'autres droits de surface visant l'exploitation de fosses à ciel ouvert et des installations supplémentaires. Des paiements relatifs aux infrastructures, des paiements de droits de surface et des paiements de redevances par anticipation totalisant 35,5 millions de dollars ont été effectués à PAEyE et à l'Asociación de Pequeños Proprietarios Forestales de Pinos Altos S de R.L. en 2008 aux termes de cette convention.

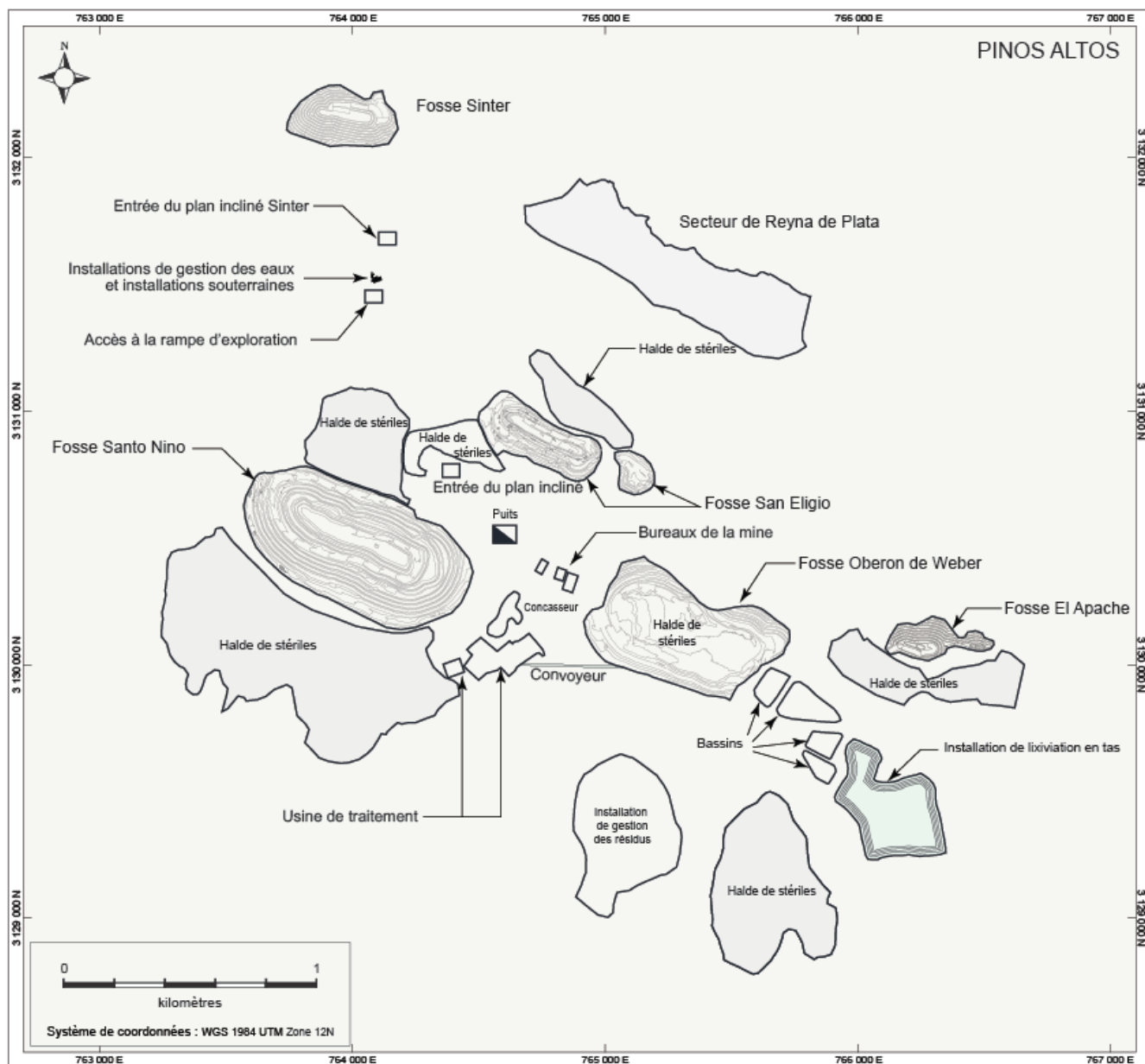
Depuis 2006, la Société a acquis des droits de surface d'une superficie de 7 670 hectares compris dans les concessions d'Agnico Eagle Mexico et les concessions Pinos Altos. Les conventions, sauf celle qui a trait à la zone Bravo, expirent en 2028 ou en 2036. Une convention d'occupation temporaire relative à la zone Bravo a été signée en 2017, expire en 2025 et est assortie d'une option de renouvellement jusqu'en 2033. Les conventions, y compris celle qui a trait à la zone Bravo, peuvent également être renouvelées au gré de la Société. On peut accéder directement à la mine Pinos Altos par une autoroute pavée inter-États qui relie les villes de Chihuahua et de Hermosillo.

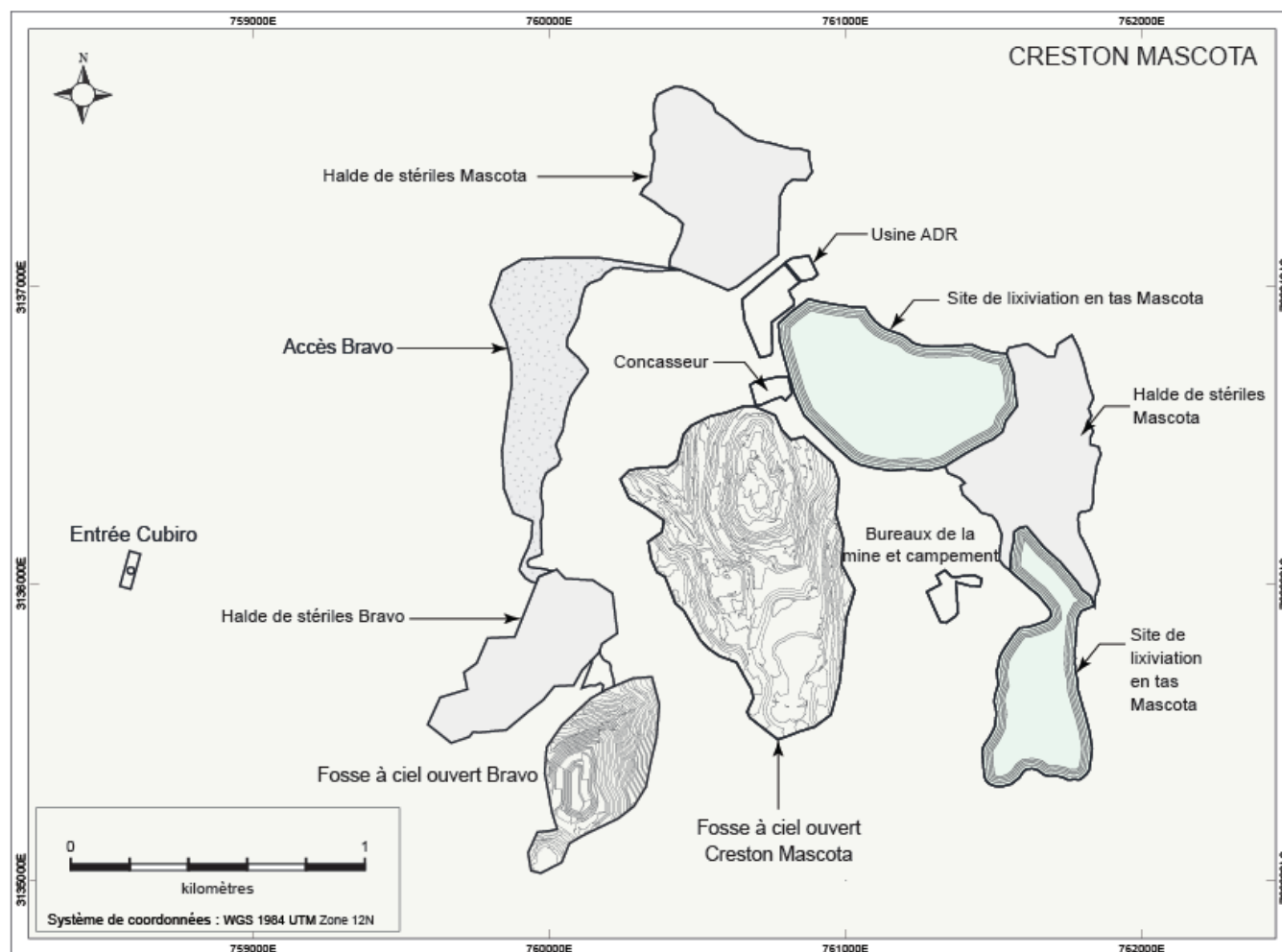
En 2019, la Société a entrepris des activités souterraines à Sinter (au nord-ouest du filon de Santo Nino) ainsi que des travaux sur un plan incliné et une galerie d'exploration à Cubiro (à l'ouest de la fosse Bravo à Creston Mascota). En 2020, la Société s'attend à commencer la production à la mine souterraine de Sinter et à épuiser la fosse Bravo à Creston Mascota.

La Société continue d'évaluer les possibilités de développement d'autres ressources minérales découvertes dans le secteur de Pinos Altos comme exploitations satellites.

## Installations d'extraction et de broyage

Plan de surface de la mine Pinos Altos (au 31 décembre 2019)





En 2019, les installations de broyage et de lixiviation en tas de Pinos Altos ont traité collectivement en moyenne 8 421 tonnes de minerai par jour. La mine souterraine de Pinos Altos a produit en moyenne 5 000 tonnes de minerai par jour, ce qui correspond à sa capacité nominale. Les fosses à ciel ouvert de Pinos Altos et le gisement Creston Mascota ont produit 11,8 millions de tonnes de minerai, de morts-terrains et de résidus en 2019.

### Méthodes d'extraction

Les activités minières de surface à la mine Pinos Altos utilisent des techniques d'exploitation à ciel ouvert traditionnelles par gradins d'une hauteur de sept mètres avec des gradins doubles à l'éponte inférieure et un gradin simple à l'éponte supérieure. Le minerai est extrait à l'aide de chargeuses frontales, de camions, de perforateurs sur rails et de divers types d'équipement connexe. Suivant les évaluations géotechniques, l'inclinaison des derniers gradins de mine varie de 45 à 50 degrés. Le rendement de l'exploitation minière à ciel ouvert de Pinos Altos au cours de 2019 continue d'indiquer que l'équipement, les méthodes d'extraction et le personnel choisis pour le projet sont appropriés pour les étapes de production futures. En 2019, 2,8 millions de tonnes de minerai, de morts-terrains et de résidus ont été extraites.

La mine souterraine, dont l'exploitation a démarré au deuxième trimestre de 2010, est exploitée selon la méthode d'exploitation par sous-niveaux abattus à trous profonds. Les chambres d'abattage ont une hauteur de 30 mètres et une largeur nominale de 15 mètres. Le minerai est transporté à la surface au moyen d'un treuil d'extraction et par des camions qui empruntent un réseau de rampes. En 2019, environ 1,9 million de tonnes de minerai ont été extraites de la partie souterraine de la mine, soit une moyenne de 5 000 tonnes par jour. La capacité prévue de la mine souterraine pourrait atteindre 4 500 tonnes de minerai par jour et a donc augmenté par rapport à la capacité de 3 500 tonnes de minerai par jour prévue initialement, en raison de la mise en service d'un treuil d'extraction en 2016 et du développement de réserves minérales souterraines supplémentaires. Le treuil devrait permettre de maintenir les quantités de minerai servant de charge d'alimentation à 4 500 tonnes de minerai par jour au cours

des prochaines années, jusqu'à l'épuisement des mines à ciel ouvert de Pinos Altos. Au 31 décembre 2019, des travaux de développement latéral avaient été réalisés sur environ 50,3 kilomètres.

En novembre 2017, l'exploitation souterraine a commencé au pilier de couronne de Santo Niño selon la méthode de l'abattage par sous-niveaux à trous profonds à partir de la surface. Les chambres d'abattage ont une hauteur de 30 mètres et une largeur nominale de 15 mètres. Le minerai est transporté du niveau 16 à la surface par des camions qui empruntent un réseau de plans inclinés. En 2019, le pilier de couronne de Santo Niño a produit environ 46 436 tonnes de minerai d'une teneur de 1,8 g/t d'or et de 56,44 g/t d'argent. Le pilier de couronne de Santo Niño a été entièrement épuisé à la suite de l'extraction de cinq chambres en 2019.

### *Installations de surface*

Les principales usines de traitement à la mine Pinos Altos permettent de traiter 4 000 tonnes de minerai par jour. Ces installations sont dotées d'un circuit de traitement conventionnel où le minerai est concassé en une étape et broyé à l'aide d'un broyeur semi-autogène et d'un broyeur à boulets en boucle fermée, puis séparé par gravitation pour ensuite être soumis à des procédés de lixiviation par agitation et de décantation à contre-courant, après quoi les métaux seront récupérés suivant le procédé Merrill-Crowe. Les résidus sont détoxiqués et filtrés pour être ensuite utilisés dans la pâte servant au remblayage de la mine souterraine ou déposés sous forme de résidus secs dans une aire de retenue des résidus artificielle.

En 2019, les installations de broyage et de lixiviation en tas de Pinos Altos ont traité collectivement en moyenne 6 000 tonnes de minerai par jour (soit 5 500 tonnes de minerai par jour aux installations de broyage et 500 tonnes de minerai par jour aux installations de lixiviation en tas). Le minerai à faible teneur de la mine Pinos Altos est traité dans un système de lixiviation en tas conçu pour recevoir environ huit millions de tonnes de matière minéralisée pendant la durée de vie de la mine. La quantité de métaux produits au moyen du système de lixiviation en tas devrait être relativement faible et ne représentera que 1 % environ de la production totale prévue pour le reste de la durée de vie de la mine (compte non tenu de la production de l'installation de lixiviation en tas de Creston Mascota). De plus, en juillet 2017, la Société a mis en service une usine de flottation de l'argent, qui a permis d'accroître globalement le taux de récupération de l'argent de sorte qu'il s'établisse à 22 % en moyenne à l'usine de flottation.

D'autres installations de surface à la mine Pinos Altos comprennent un chevalement et un bâtiment abritant l'installation de levage, un remblai de lixiviation en tas, un bassin, une membrane et un système de pompage, ainsi que des bureaux de soutien administratif, des installations de campement, un laboratoire, un atelier de traitement, un atelier d'entretien, une centrale énergétique, des lignes de transport d'électricité de surface et des sous-stations, un système de gestion des résidus artificiels et un entrepôt.

Une installation de lixiviation en tas distincte et des installations de soutien connexes ont été construites pour le gisement Creston Mascota, en vue de traiter environ 4 000 tonnes de minerai par jour au moyen d'un circuit permettant l'adsorption du carbone et où le minerai est successivement broyé, aggloméré et lixivié en tas. Ce projet est entré en service à la fin de 2010 et la production commerciale a démarré au premier trimestre de 2011. Au cours de 2019, 1,1 million de tonnes de minerai ont été extraites du gisement Creston Mascota, soit une moyenne de 2 900 tonnes par jour. En fonction du rendement de la mine et des usines de traitement du gisement Creston Mascota à ce jour, l'équipement, les méthodes d'extraction et le personnel sont jugés satisfaisants pour réaliser les phases de production prévues.

Pour le reste de la durée de vie de la mine, le taux de récupération de l'or et de l'argent dans le circuit de broyage à Pinos Altos (exclusion faite du gisement Creston Mascota) devrait s'établir en moyenne à environ 94 % et 43 %, respectivement. La Société prévoit que les taux de récupération des métaux précieux provenant du minerai à faible teneur traité au moyen des installations de lixiviation en tas à Pinos Altos s'établiront en moyenne à 68 % pour l'or et à 16 % pour l'argent. Dans le cas du minerai du gisement Creston Mascota traité par lixiviation en tas, le taux de récupération devrait s'établir en moyenne à 71 % pour l'or et à 30 % pour l'argent.

### *Production et récupération des métaux*

En 2019, la production payable totale de la mine Pinos Altos, y compris celle du gisement Creston Mascota, s'est établie à 203 504 onces d'or et à environ 2,74 millions d'onces d'argent provenant de l'usine de Pinos Altos et des remblais de lixiviation en tas à la mine Pinos Altos et au gisement Creston Mascota.

Du total en 2019, la production payable de l'usine de Pinos Altos s'est établie à 153 208 onces d'or et à 2,14 millions d'onces d'argent tirées de 1,9 million de tonnes de minerai d'une teneur de 2,65 grammes d'or par tonne et de 60,02 grammes d'argent par tonne (y compris la production de l'usine de flottation de 347 096 onces d'argent tirées de 1,8 million de tonnes de minerai d'une teneur de 29,2 grammes d'argent par tonne). Les coûts de

production par once d'or produite à la mine Pinos Altos en 2019 ont été de 839 \$. En 2019, le total des coûts au comptant par once d'or produite à la mine Pinos Altos a été de 639 \$ pour les sous-produits et de 867 \$ pour les coproduits, et l'usine a traité en moyenne 5 214 tonnes de minerai par jour et a fonctionné à 95 % du temps disponible. Le taux de récupération de l'or à l'usine a été de 94 % en moyenne et celui de l'argent, de 47 % en moyenne. En 2019, les coûts de production par tonne à la mine Pinos Altos ont été de 65 \$ et les coûts du site minier par tonne se sont établis à 66 \$.

Le tableau suivant présente des données sur la récupération des métaux à l'usine de Pinos Altos en 2019.

|               | <b>Teneur<br/>du minerai<br/>traité</b> | <b>Taux de<br/>récupération<br/>global des métaux</b> | <b>Production<br/>payable</b> |
|---------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Or</b>     | 2,65 g/t                                | 94 %                                                  | 153 208 oz                    |
| <b>Argent</b> | 60,0 g/t                                | 47 %                                                  | 2,14 millions d'oz            |

Du total en 2019, la production payable tirée des activités de lixiviation en tas de Pinos Altos s'est établie à 1 916 onces d'or et à 21 241 onces d'argent tirées de 103 502 tonnes de minerai d'une teneur de 0,56 gramme d'or par tonne et de 7,60 grammes d'argent par tonne.

Le taux de récupération cumulatif de l'or et de l'argent du remblai de lixiviation en tas à la mine Pinos Altos s'est établi à environ 76 % et à environ 17 %, respectivement. Le taux de récupération de la lixiviation en tas suit la courbe de récupération cumulative prévue et devrait s'établir en définitive à 74 % pour l'or et à 16 % pour l'argent une fois la lixiviation terminée.

Du total en 2019, la production payable tirée des activités de lixiviation en tas du gisement Creston Mascota s'est établie à 48 380 onces d'or et à 580 112 onces d'argent tirées de 1,0 million de tonnes de minerai d'une teneur de 1,87 gramme d'or par tonne et de 41,85 grammes d'argent par tonne. Les coûts de production par once d'or produite au gisement Creston Mascota en 2019 ont été de 740 \$. En 2019, le total des coûts au comptant par once d'or produite au gisement Creston Mascota a été de 554 \$ pour les sous-produits et de 754 \$ pour les coproduits. En 2019, les coûts de production par tonne au gisement Creston Mascota ont été de 34 \$ et les coûts du site minier par tonne se sont établis à 33 \$.

Le taux de récupération cumulatif de l'or et de l'argent du remblai de lixiviation en tas au gisement Creston Mascota s'est établi à environ 56 % et à environ 22 %, respectivement. Le taux de récupération de la lixiviation en tas suit la courbe de récupération cumulative prévue et devrait s'établir en définitive à 67 % pour l'or et à 30 % pour l'argent une fois la lixiviation terminée.

#### *Environnement, permis et facteurs sociaux*

Les autorisations nécessaires ont été obtenues pour les travaux de construction et d'exploitation à la mine Pinos Altos, y compris un permis de changement d'affectation des terrains et une approbation de l'étude d'impact sur l'environnement de l'agence environnementale mexicaine compétente. La mine Pinos Altos utilise une technique d'empilement des résidus à sec afin de réduire au minimum les risques géotechniques et environnementaux pouvant être associés à l'intensité des précipitations et au relief topographique dans la région de Sierra Madre au Mexique. Depuis 2015, des résidus sont déposés dans une installation de gestion des résidus construite dans la fosse épuisée Oberon de Weber.

Les permis d'impact sur l'environnement pour la mine Pinos Altos et du gisement Creston Mascota ont été mis à jour en 2017. À la mine Pinos Altos, 576 hectares de terrains ont été autorisés, y compris Sinter et Reyna de Plata, et au gisement Creston Mascota, 720 hectares de terrains ont été autorisés, y compris l'agrandissement du gisement Bravo et les projets Cubiro et Madrono.

À la suite d'un audit mené par un tiers indépendant, les installations de la mine Pinos Altos et du gisement Creston Mascota ont reçu la certification « Meilleur lieu de travail » pour une septième année et la certification « Entreprise socialement responsable » pour une douzième année. En outre, la mine Pinos Altos a été recertifiée aux termes du Code international de gestion du cyanure.

La Société a intéressé les collectivités locales grâce à des programmes d'embauche, de contrats locaux, d'aide à l'éducation, de projets d'infrastructure et de soutien médical afin que la mine procure des retombées à long terme aux populations qui vivent et travaillent dans la région. Environ 74 % de la main-d'œuvre de la mine Pinos Altos et du gisement Creston Mascota a été embauchée localement et la totalité des effectifs permanents affectés aux activités mexicaines de la Société sont des citoyens mexicains.

### *Dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement engagées à la mine Pinos Altos en 2019 se sont établies à environ 42,0 millions de dollars, compte tenu des frais liés au développement souterrain, des investissements de maintien, des frais d'exploration capitalisés et des frais liés au développement du gisement Sinter.

En 2020, la Société prévoit engager des dépenses d'investissement d'environ 37,8 millions de dollars à la mine Pinos Altos, compte tenu des frais d'exploration capitalisés. Ces dépenses d'investissement seront affectées principalement au développement de la mine souterraine, à des achats d'équipement, au développement des gisements satellites Sinter et Cubiro, à des activités générales de maintien, à la poursuite de l'aménagement du plan incliné et à des travaux préparatoires au décapage de la fosse à ciel ouvert.

### *Travaux de développement*

Au 31 décembre 2019, plus de 141 millions de tonnes de minerai, de morts-terrains et de résidus avaient été retirées de la fosse à ciel ouvert de la mine Pinos Altos et des travaux de développement latéral avaient été exécutés sur environ 50 kilomètres dans la mine souterraine depuis le début de la durée de vie de la mine. Au 31 décembre 2019, environ 81 millions de tonnes de minerai, de morts-terrains et de résidus avaient été retirées de la fosse à ciel ouvert du gisement Creston Mascota.

### Géologie, minéralisation, exploration et forage

#### *Géologie*

La mine Pinos Altos est située dans la partie nord de la province géologique de la Sierra Madre, à la frontière nord-est d'Ocampo Caldera, qui présente de nombreuses occurrences épithermales d'or et d'argent, y compris les mines Ocampo et Moris situées à proximité.

Le sous-sol du terrain contient des roches volcaniques et intrusives du Tertiaire (moins de 45 millions d'années) qui ont été perturbées par la formation de failles. Les roches volcaniques font partie du complexe volcanique inférieur, sur lequel repose le supergroupe volcanique supérieur discordant. Le complexe volcanique inférieur est représenté sur le terrain par les conglomérats Navosaigame (comprenant du grès finement lité et de la siltite finement stratifiée) et les volcanites El Madrono (comprenant des tufs felsiques et de la lave interstratifiés de tufs rhyolitiques, de roches volcanoclastiques et de sédiments arénacés). Le groupe volcanique supérieur est composé des ignimbrites Victoria (roches volcaniques felsiques issues d'une éruption volcanique), des andésites Frijolar (coulées porphyriques massives à rubanements de coulées porphyriques) et des ignimbrites Buenavista (roches pyroclastiques dacitiques à rhyolitiques).

Des dykes intermédiaires et felsiques ainsi que des dômes rhyolitiques font intrusion dans chacune de ces unités. L'andésite Santo Niño forme un dyke qui fait intrusion le long de la zone de faille Santo Niño.

La structure du terrain est dominée par un horst de dix kilomètres sur trois kilomètres, un bloc de roche soulevé par une faille orientée ouest-nord-ouest et qui est borné au sud par la faille Santo Niño, à pendage vers le sud, et au nord par la faille Reyna de Plata, à pendage vers le nord. Des gisements filoniens de quartz aurifère sont présents le long de ces failles qui partent de la faille Santo Niño.

#### *Minéralisation*

La minéralisation aurifère et argentifère à la mine Pinos Altos est constituée de veines, de brèches et d'amas hydrothermaux de type épithermal à faible sulfuration. La structure Santo Niño affleure sur une longueur d'environ six kilomètres. La partie est de la structure présente un azimuth d'environ 60 degrés en direction, tandis que son extrémité ouest présente un azimuth d'environ 90 degrés en direction. La structure présente un pendage de 70 degrés vers le sud. Les quatre secteurs minéralisés contenus dans la structure Santo Niño sont composés de lentilles discontinues riches en quartz qui se nomment, d'est en ouest, El Apache, Oberon de Weber, Santo Niño et Cerro Colorado.

La lentille El Apache présente la plus faible minéralisation. Elle renferme une brèche à prédominance de quartz blanc peu développée. Les teneurs en or sont faibles et erratiques sur sa longueur en direction d'environ 750 mètres. Des forages réalisés antérieurement indiquent que la zone est d'une longueur limitée en profondeur.

La lentille Oberon de Weber a été repérée sur une distance d'environ 500 mètres au moyen d'observations en surface et de forage au diamant. Des forages peu profonds réalisés par la Société indiquent une bonne continuité de la teneur et de l'épaisseur sur environ 550 mètres. Des forages réalisés par un propriétaire antérieur indiquent une continuité erratique en profondeur et un plongement à l'ouest peu défini.

La lentille Santo Niño est la plus verticale. Elle a été repérée jusqu'à une profondeur d'environ 750 mètres sous la surface. La veine est présente en continu en surface sur 550 mètres et, de manière discontinue, jusqu'à 650 mètres. Au-delà de ses extensions ouest et est, l'andésite Santo Niño est massive et peu altérée. Les teneurs en or y sont systématiquement associées avec de l'andésite bréchique de quartz vert.

La lentille Cerro Colorado présente une structure plus complexe que les trois autres lentilles mentionnées précédemment. Près de la surface, elle est caractérisée par une superposition complexe de failles cassantes contenant des zones minéralisées à l'égard desquelles il est difficile de corréler les trous de forage. Sa relation avec la zone de faille Santo Niño n'est pas clairement définie. Deux trous plus profonds forés par la Société laissent supposer une meilleure continuité de la teneur en profondeur.

La zone San Eligio est située à environ 250 mètres au nord de Santo Niño. La roche hôte est de l'ignimbrite Vitoria bréchique, parfois accompagnée d'une minéralisation de type stockwerk. On ne trouve pas d'andésite dans ce secteur. À la différence des autres lentilles, la lentille San Eligio présente un pendage vers le nord. L'étendue latérale de la zone semble se poursuivre de façon continue sur 950 mètres, et sa largeur, de 5 mètres en moyenne, ne dépasse jamais les 15 mètres. Les travaux de cartographie de surface et de prospection ont laissé entrevoir la possibilité de l'existence d'une autre minéralisation le long du linéament et à des profondeurs de plus de 150 mètres. De l'or visible a été observé dans la carotte.

Le gisement Creston Mascota, qui se trouve à sept kilomètres au nord-ouest du gisement Santo Niño, est similaire à ce dernier, mais présente un pendage peu profond vers l'ouest. Le gisement Creston Mascota a une longueur d'environ 1 000 mètres et une largeur qui varie de 4 à 40 mètres, et se trouve à plus de 200 mètres de la surface.

Plusieurs autres zones prometteuses sont associées au horst dans la partie nord-ouest du terrain. Le gisement Cubiro est un gisement près de la surface se trouvant à deux kilomètres à l'ouest du gisement Creston Mascota. Cubiro, qui est orienté nord-ouest, présente un fort pendage et se trouve en bordure du linéament sur environ 850 mètres. Le forage a permis de recouper une importante minéralisation d'or et d'argent dont la largeur atteint jusqu'à 30 mètres par endroits. Le gisement Cubiro est scindé par une faille qui a entraîné une déformation de 200 mètres vers l'ouest, comme l'ont révélé les forages à ce jour. La zone demeure ouverte en direction du sud-est et peut-être en profondeur.

La zone Sinter, située à 1 500 mètres au nord-nord-est de la zone Santo Niño, fait partie de la structure aurifère Reyna de Plata. La minéralisation à fort pendage, d'une longueur de près de 900 mètres, a une largeur variant de 4 à 35 mètres et une profondeur de plus de 350 mètres.

Les autres ressources minérales repérées dans la région de Pinos Altos comprennent la zone d'intérêt Reyna de la Plata située à l'est du gisement Creston Mascota. Des travaux d'exploration seront effectués sur ces zones tandis que le développement se poursuivra à la mine Pinos Altos et au gisement Creston Mascota.

### *Exploration et forage*

En 2019, les activités d'exploration des sites miniers étaient principalement axées sur l'exploration des ressources minérales des projets satellites Cubiro, Reyna East (anciennement appelé Reyna de Plata Este) et Madrono, ainsi que sur les cibles d'exploration La Rampa et Sinter West (linéament Moctezuma). Des travaux de forage d'exploration ont été réalisés sur un total de 26 261 mètres, y compris des travaux de forage d'extension sur 4 539 mètres à Cubiro, des travaux de forage d'extension et d'exploration sur 11 577 mètres à Reyna East, des travaux de forage d'extension sur 3 551 mètres à Madrono et des travaux de forage d'exploration de 6 594 mètres sur de nouvelles cibles d'exploration.

En 2020, la Société prévoit affecter environ 7,8 millions de dollars à des travaux de forage sur 42 000 mètres à la mine Pinos Altos et au gisement satellite Creston Mascota, dont des travaux de forage sur 5 000 mètres pour prolonger la nouvelle zone Reyna East en bordure du linéament et en profondeur et des travaux de forage intercalaire sur 10 000 mètres pour agrandir la ressource minérale dans les zones Cubiro et Cubiro North.

### Réserves minérales et ressources minérales

À la fin de 2019, la quantité combinée de réserves minérales prouvées et probables de la mine Pinos Altos (à l'exclusion de celles du gisement satellite Creston Mascota) s'établissait à 0,96 million d'onces d'or et à 24,5 millions d'onces d'argent (14,46 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 2,06 g/t d'or et de 52,63 g/t d'argent), ce qui représente une diminution des réserves minérales d'or par rapport à la fin de 2018, à la suite de la production de 155 124 onces d'or (164 011 onces d'or in situ extraites) et de 2,2 millions d'onces d'argent. La diminution est en grande partie attribuable à l'extraction et à la révision des paramètres d'extraction. Les ressources minérales mesurées et indiquées ont augmenté de 0,48 million de tonnes pour s'établir à 19,6 millions de tonnes d'une teneur de 1,68 g/t d'or et de 40,66 g/t d'argent, en raison principalement de la révision du taux de récupération métallurgique et des paramètres économiques. En 2019, les ressources minérales présumées ont augmenté d'environ 2,2 millions de tonnes de minerai pour atteindre 7,0 millions de tonnes de minerai d'une teneur

de 1,93 g/t d'or et de 39,89 g/t d'argent. Cette augmentation des ressources minérales présumées est attribuable principalement au succès du forage d'exploration réalisé en grande partie à Reyna de Plata Este, à Cubiro et à Cerro Colorado. Les réserves minérales et les ressources minérales à la mine Pinos Altos (à l'exclusion de celles de Creston Mascota) se trouvent principalement à profondeur de mine souterraine.

À la fin de 2019, la quantité combinée de réserves minérales prouvées et probables des gisements Creston Mascota et Bravo s'établissait à 60 823 onces d'or et à 1,5 million d'onces d'argent (0,76 million de tonnes de minerai d'une teneur de 2,49 g/t d'or et de 63,05 g/t d'argent), ce qui représente une diminution des réserves minérales d'or par rapport à la fin de 2018, à la suite de la production de 64 144 onces d'or (43 380 onces d'or in situ extraites) et de 0,58 million d'onces d'argent. Les réserves minérales restantes se trouvent uniquement dans le gisement Bravo. La diminution est en grande partie attribuable à l'extraction. Les ressources minérales mesurées et indiquées ont diminué de 0,4 million de tonnes pour s'établir à 1,0 million de tonnes d'une teneur de 0,75 g/t d'or et de 7,88 g/t d'argent, en raison principalement de la révision de la configuration de la fosse. En 2019, les ressources minérales présumées ont diminué d'environ 0,1 million de tonnes pour s'établir à 0,3 million de tonnes de minerai d'une teneur de 1,10 g/t d'or et de 5,05 g/t d'argent. Cette diminution des ressources minérales présumées résulte principalement de la révision de la configuration de la fosse. Les réserves minérales et les ressources minérales aux gisements Creston Mascota et Bravo se trouvent toutes à profondeur de mine à ciel ouvert.

### **Mine La India**

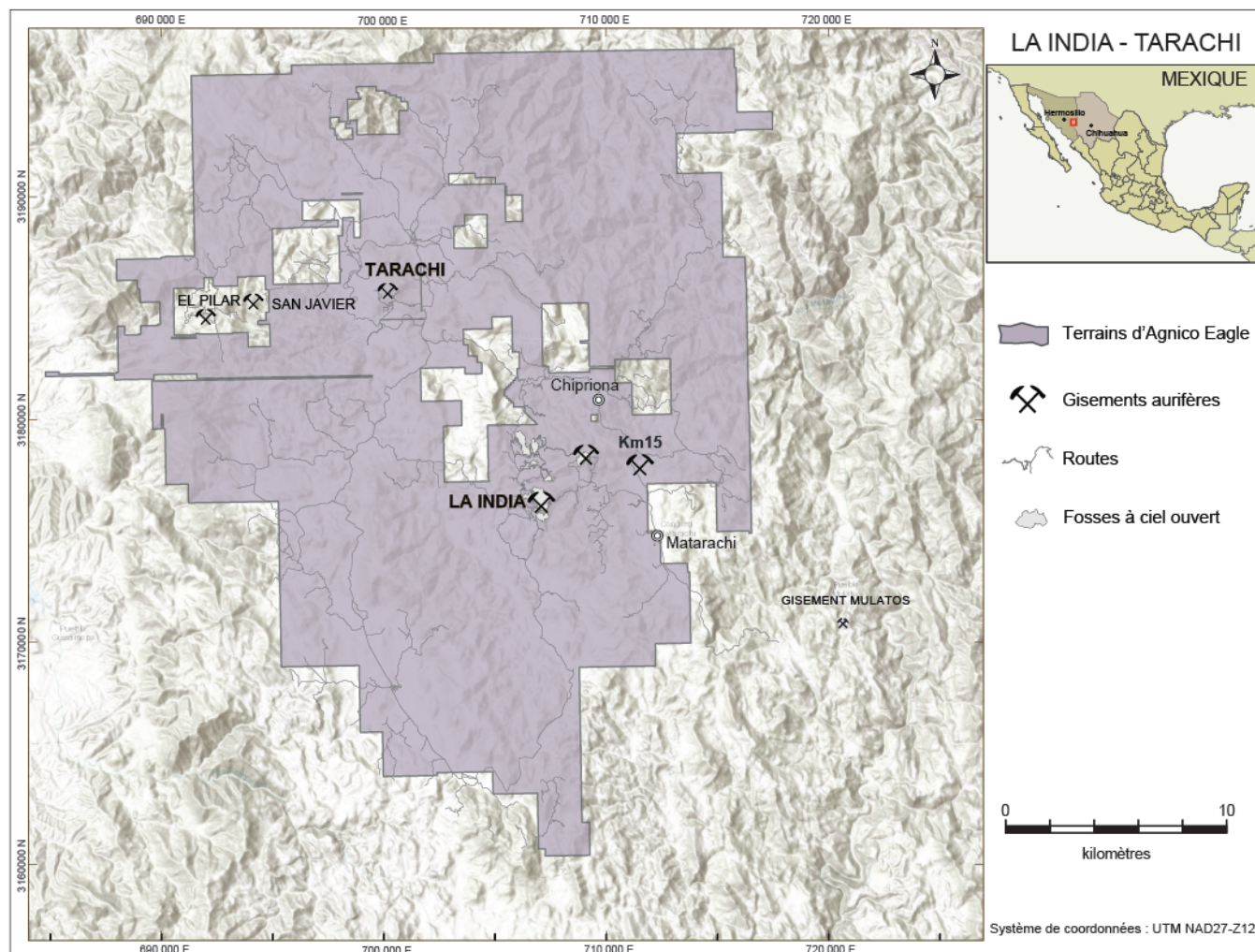
La mine La India se trouve dans la municipalité de Sahuaripa, dans le sud-est de l'État de Sonora, entre les petites villes rurales de Tarachi et de Matarachi. La grande ville la plus près dotée d'un aéroport international est Hermosillo, la capitale de l'État de Sonora, à 210 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de la mine La India. Les déplacements routiers entre Hermosillo et le site de la mine prennent environ sept heures. Il est également possible de se rendre sur le site de la mine au moyen d'un petit avion. La mine La India est approvisionnée en électricité au moyen de génératrices au diesel.

La Société a acquis la propriété La India en novembre 2011 dans le cadre de l'acquisition de Grayd, qui explorait la propriété depuis 2004 et avait réalisé en décembre 2010 une évaluation économique préliminaire du projet, sur le fondement d'une estimation des ressources minérales établie conformément au Règlement 43-101 en juin 2010.

La propriété La India est constituée de 53 concessions minières en propriété exclusive et de 1 concession minière visée par une option dans la ceinture aurifère Mulatos de l'État de Sonora, au Mexique. La propriété La India comprend le gisement Tarachi ainsi que plusieurs autres cibles prometteuses dans la ceinture aurifère Mulatos. Au gisement Tarachi, les droits de surface relatifs au projet appartiennent à la communauté agraire de Tarachi Ejido et à des intérêts privés. Toutes les ressources minérales mesurées, indiquées et présumées se trouvent dans les limites d'un terrain privé ou d'un terrain appartenant à la communauté Ejido.



## Emplacement de la mine La India (au 31 décembre 2019)



La ceinture aurifère Mulatos fait partie de la ceinture aurifère et argentifère Sierra Madre, qui comprend également la mine aurifère en exploitation Mulatos, située immédiatement au sud-est de la propriété La India, et la mine Pinos Altos et le gisement Creston Mascota, à 70 kilomètres au sud-est.

En septembre 2012, la Société a approuvé la construction d'une mine à La India. La mine est entrée en production commerciale en février 2014. La Société continue d'évaluer les possibilités de développement d'autres ressources minérales découvertes dans le secteur de La India.

On estime que la mine La India contenait, au 31 décembre 2019, des réserves minérales prouvées et probables de 0,49 million d'onces d'or et de 1,7 million d'onces d'argent contenues dans 20,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,75 gramme d'or par tonne et de 2,62 grammes d'argent par tonne. Le gisement Tarachi a des ressources minérales indiquées de 22,7 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,40 gramme d'or par tonne et des ressources minérales présumées de 6,5 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,33 gramme d'or par tonne.

### Installations d'extraction et de broyage

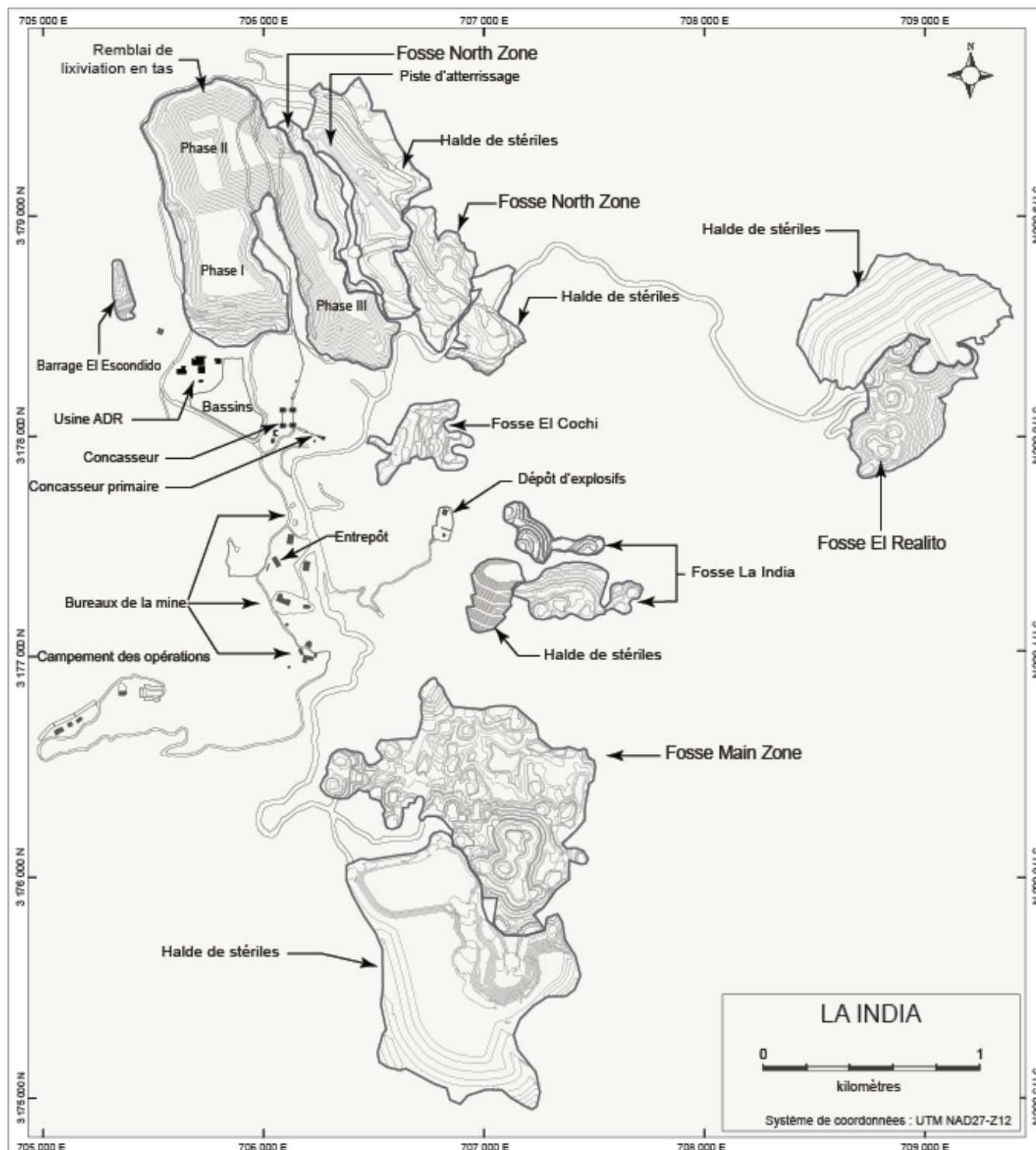
#### *Méthodes d'extraction*

La mine La India est exploitée selon des techniques d'extraction à ciel ouvert traditionnelles par gradins d'une hauteur de six mètres et utilise des chargeuses frontales, des camions, des perforateurs sur rails et divers types d'équipement connexe. D'après les évaluations géotechniques, l'inclinaison des gradins de mine est de 46 degrés. Le minerai extrait est traité par un processus de concassage, de cyanuration et d'extraction au moyen de colonnes de charbon et de cellules électrolytiques.

## Installations de surface

Le plan de surface suivant illustre de façon détaillée le plan de la mine et l'emplacement des fosses et des haldes de stériles, les routes, le remblai de lixiviation et les autres infrastructures.

Plan de surface de la mine La India (au 31 décembre 2019)



Les installations de surface de la mine La India comprennent une installation de broyage du minerai en trois étapes; le remblai de lixiviation en tas recouverte d'une membrane d'une capacité de 35 millions de tonnes, avec des bassins de traitement et un système de pompage; une usine d'adsorption sur charbon; un laboratoire; une usine de traitement; un atelier d'entretien du matériel d'exploitation minière; un bloc électrogène; des lignes de transport d'électricité de surface et des sous-stations; un entrepôt; des bureaux de soutien administratif; et des camps. L'électricité qui alimente ces installations est produite au moyen de génératrices au diesel et l'eau provient d'un système de puits et de captage des eaux. Les effluents septiques se déversent dans leur champ de lixiviation respectif. Par ailleurs, la Société a entrepris des démarches pour obtenir les permis environnementaux requis au premier trimestre de 2020 afin de commencer la construction d'une ligne de transport d'électricité de plus de 100 kilomètres se rendant jusqu'au site. Une fois sa construction achevée, cette ligne de transport d'électricité devrait permettre à la Société de réduire sa consommation de diesel et ses charges liées au fret et, du même coup, ses émissions de gaz à effet de serre. Fait important, le projet de ligne de transport d'électricité bénéficiera indirectement à près de 8 000 personnes déjà reliées au réseau existant du fait qu'il augmentera la qualité du service.

#### *Production et récupération de métaux*

En 2019, la production payable de la mine La India a été de 82 190 onces d'or tirées d'environ 5,4 millions de tonnes de minerai déposées sur le remblai de lixiviation en tas d'une teneur de 0,68 gramme d'or par tonne. Les coûts de production par once d'or produite à la mine La India en 2019 se sont établis à 799 \$. En 2019, le total des coûts au comptant par once d'or produite à la mine La India s'est établi à 823 \$ pour les sous-produits et à 849 \$ pour les coproduits. En 2019, les coûts de production par tonne à la mine La India ont été de 12 \$ et les coûts du site minier par tonne ont été de 13 \$. En moyenne, 14 800 tonnes de minerai par jour ont été empilées.

Le taux de récupération cumulatif de l'or du remblai de lixiviation en tas à la mine La India s'est établi à environ 67 %. Le taux de récupération de la lixiviation en tas suit la courbe de récupération cumulative prévue et le taux de récupération de l'or devrait s'établir en définitive à 19 % une fois la lixiviation terminée. Ce taux de récupération ultime projeté est inférieur à celui qui a été initialement estimé dans l'étude de faisabilité en raison de l'ajout de grandes quantités de matières de transition et de sulfures. Ces matières à teneur économique n'étaient pas comprises dans l'étude, mais, à la suite de la réalisation de travaux d'essais métallurgiques ayant prouvé leurs avantages économiques malgré un taux de récupération inférieur, elles ont depuis été ajoutées aux réserves minérales.

Le tableau suivant présente des données sur la récupération des métaux à la mine La India en 2019.

|           | <b>Teneur du<br/>minerai traité</b> | <b>Taux de<br/>récupération<br/>cumulatif des métaux</b> | <b>Production<br/>payable</b> |
|-----------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Or</b> | 0,68 g/t                            | 67 %                                                     | 82 190 oz                     |

#### *Environnement, permis et facteurs sociaux*

La mine La India se trouve dans une zone ne bénéficiant pas d'une protection environnementale spéciale du gouvernement fédéral. Au 31 décembre 2019, tous les permis nécessaires à l'exploitation de la mine La India avaient été obtenus.

La Société a intéressé les collectivités locales grâce à des programmes d'embauche locale, de contrats avec des entreprises locales, d'aide à l'éducation et de soutien médical afin que la mine La India procure des retombées à long terme aux populations qui vivent et travaillent dans la région. Environ 47 % de la main-d'œuvre de la mine La India a été embauchée localement et la totalité des effectifs permanents sont des citoyens mexicains.

#### *Dépenses d'investissement*

En 2019, les dépenses d'investissement à la mine La India se sont élevées à environ 15,4 millions de dollars et comprenaient des dépenses d'investissement de maintien, des charges différées et des frais d'exploration capitalisés. La Société prévoit que les dépenses d'investissement atteindront en 2020 environ 37,8 millions de dollars, compte tenu des frais d'exploration capitalisés, et qu'elles seront affectées à la construction du remblai de lixiviation en tas et de la ligne de transport d'électricité.

#### *Travaux de développement*

Au 31 décembre 2019, environ 72,8 millions de tonnes de minerai, de morts-terrains et de résidus avaient été retirés de la mine à ciel ouvert La India depuis le début de la durée de vie de la mine.

## *Accords et licences*

La Société contrôle, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive indirecte, les concessions minières relatives à la mine La India et au gisement Tarachi, en vertu de son droit de propriété direct. Les claims qui englobent toutes les ressources minérales mesurées, indiquées et présumées ont été payés intégralement. Certaines concessions sont assujetties à des redevances calculées à la sortie de la fonderie sous-jacentes de 0,5 %.

Dans le cas de la zone entourant la mine La India, y compris les zones Chivitas, San Javier et Salto Colorado, la Société a versé des paiements totalisant 1,4 million de dollars aux termes de deux conventions distinctes pour pouvoir acquérir une participation de 100 % dans les concessions pertinentes. Certaines concessions sont assujetties à des redevances calculées à la sortie de la fonderie sous-jacentes allant de 2 % à 3,5 % et la Société pourrait en faire partiellement l'acquisition, en conséquence de quoi les redevances calculées à la sortie de la fonderie totales qui resteraient pourraient être ramenées à au plus 2,5 %. En outre, en 2016, la Société a acquis les claims La Chipriona, Los Pinos et Santa Clara.

Les réserves minérales et les ressources minérales définies et l'ensemble des terrains requis pour l'installation des infrastructures de la mine La India se trouvent entièrement dans les limites de trois terrains privés et d'une communauté agraire à l'égard desquels la Société a acquis un droit d'accès pour pouvoir exercer des activités d'exploration, de construction et de développement minier.

## Géologie, minéralisation, exploration et forage

### *Géologie et minéralisation*

La mine La India se trouve dans la province du Sierra Madre Occidental, champ volcanique important dont l'âge varie de l'Éocène au Miocène et qui s'étend de la frontière entre les États-Unis et le Mexique jusqu'à la région centrale du Mexique. La mine La India se trouve dans les limites occidentales de la province du Sierra Madre Occidental dans une région dominée par des affleurements de tufs andésitiques et dacitiques, recouverte par des rhyolites et des tufs rhyolitiques qui ont subi l'influence de larges failles normales orientées nord-nord-ouest et pénétrée par des stocks granodioritiques et dioritiques. Des dépressions fluviales recoupent la strate supérieure et exposent les strates volcaniques inférieures.

La région où se trouve la mine est recouverte en grande partie par une séquence de roches volcaniques comprenant des strates de roches volcaniques extrusives de type andésitique, dacitique et felsique interstratifiées de roches épiclastiques de même composition. Les venues minérales présentes dans la région et le type de gisement recherché sont des gîtes d'or, d'argent et d'or porphyriques épithermaux hydrothermaux à fort degré de sulfuration encaissés dans des roches volcaniques. Ces gîtes peuvent être présents sous la forme de filons et/ou de gîtes disséminés et/ou de brèches. La zone où est située le gîte de la mine La India est l'un des centres de minéralisation épithermale à fort degré de sulfuration les plus connus de la région.

La minéralisation épithermale à fort degré de sulfuration de la mine La India s'est développée comme un réseau filonien de zones aurifères (la zone principale et les zones La India, El Cochi et nord) avec alignement nord-sud, et la zone El Realito, avec alignement nord-est, encaissé dans une zone spatialement reliée d'altérations hydrothermales de plus de 20 kilomètres carrés. La minéralisation aurifère est comprise dans des roches d'âge éocène tardif dans des zones d'altérations argillitiques intermédiaires et avancées qui renfermaient à l'origine du minerai sulfuré, lequel a été ultérieurement oxydé par des processus supergènes. Les zones nord et principale sont distantes de deux kilomètres, et les zones principale et El Realito sont distantes de cinq kilomètres.

Jusqu'à maintenant, les travaux de cartographie de la surface et les données relatives aux trous de forage indiquent que le réseau aurifère du gisement Tarachi est probablement classé comme un gisement porphyrique d'or.

### *Exploration et forage*

En 2019, la Société a effectué des travaux de forage sur 18 330 mètres au moyen de 155 trous de forage au diamant et de 53 trous de forage par circulation inverse à la mine La India. Ces travaux incluaient des forages d'exploration au diamant sur 14 318 mètres sur le site minier au coût de 3,1 millions de dollars aux gisements El Realito, El Cochi et Los Tubos. De plus, des travaux de forage par circulation inverse intercalaire sur 4 012 mètres à la zone principale ont été réalisés au coût de 0,6 million de dollars.

À El Realito, la Société a commencé la première phase de forage au troisième trimestre de 2016. À la fin de 2017, on trouvait à El Realito une ressource minérale indiquée initiale. En 2019, les activités d'exploration se sont traduites par une augmentation des réserves minérales probables dans la zone El Realito, qui sont passées à

106 000 onces d'or et à 485 000 onces d'argent en minerai oxydé à profondeur de mine à ciel ouvert (4,7 millions de tonnes d'une teneur de 0,7 g/t d'or et de 3,2 g/t d'argent).

En 2020, la Société prévoit engager des dépenses d'exploration capitalisées d'environ 0,7 million de dollars (5 000 mètres) et des dépenses d'exploration passées en charges de 6,6 millions de dollars (22 000 mètres), dont 6 000 mètres au gisement satellite Chipriona au premier semestre de 2020, dans le but de confirmer et d'accroître la minéralisation en profondeur du corridor principal du gisement Chipriona et des filons subsidiaires.

### Réserves minérales et ressources minérales

La quantité combinée de réserves minérales prouvées et probables de la mine La India à la fin de 2019 s'établissait à 0,49 million d'onces d'or (20,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,75 g/t d'or), ce qui représente une diminution d'or dans les réserves minérales depuis la fin de 2018, à la suite de la production de 82 190 onces d'or (118 110 onces d'or in situ extraites). Cette diminution est attribuable principalement à l'extraction. Les ressources minérales indiquées et mesurées ont diminué de 2,4 millions de tonnes pour s'établir à 14,7 millions de tonnes d'une teneur de 0,57 g/t d'or et de 3,44 g/t d'argent, principalement en raison de la conversion en réserves minérales de ces ressources et de la conception révisée de la mine. En 2019, les ressources minérales présumées ont diminué d'environ 1,0 million de tonnes pour atteindre 1,8 million de tonnes d'une teneur de 0,53 g/t d'or et de 3,37 g/t d'argent. Cette diminution des ressources minérales présumées est attribuable principalement à un changement de la teneur limite applicable à ces ressources. Les réserves minérales et les ressources minérales à la mine La India se trouvent toutes à profondeur de mine à ciel ouvert.

Au 31 décembre 2019, le gisement Tarachi situé à proximité a des ressources minérales indiquées à profondeur de fosse à ciel ouvert de 22,7 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,4 g/t d'or et des ressources minérales présumées à profondeur de fosse à ciel ouvert de 6,5 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,33 g/t d'or. Au 31 décembre 2019, le gisement Chipriona situé à proximité a des ressources minérales indiquées à profondeur de fosse à ciel ouvert de 1,3 million de tonnes d'une teneur de 1,1 g/t d'or, de 50,99 g/t d'argent, de 0,03 % de cuivre et de 1,36 % de zinc et des ressources minérales présumées de 10,7 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,69 g/t d'or, de 85,44 g/t d'argent, de 0,14 % de cuivre et de 0,81 % de zinc.

### **Activités d'exploration régionales**

En 2019, la Société a fait de l'exploration active au Canada, plus précisément au Québec, au Nunavut et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis, en Finlande, en Suède et au Mexique. Les activités d'exploration régionales au Canada étaient axées sur la propriété Amaruq, au Nunavut, et sur les projets Upper Beaver et Upper Canada près de Kirkland Lake, en Ontario. Aux États-Unis, les activités d'exploration menées en 2019 ont été axées sur l'évaluation de projets. Au Mexique, l'exploration régionale était concentrée sur les propriétés Santa Gertrudis, La India et Pinos Altos. En Finlande, l'exploration régionale était concentrée au nord de la mine Kittila le long de la faille Kiistala, y compris le gisement Kuotko. En Suède, la Société a exploré le projet Barsele. La Société en nom collectif a concentré l'exploration sur les projets East Gouldie, Odyssey et East Malartic situés à proximité de la mine Canadian Malartic. À ses mines en exploitation, la Société (ou la Société en nom collectif, dans le cas de la mine Canadian Malartic) a poursuivi ses programmes d'exploration autour des mines. La majeure partie du budget d'exploration a été consacrée aux programmes de forage près de l'infrastructure des mines, le long de linéaments aurifères déjà confirmés.

À la fin de 2019, les avoirs fonciers totaux de la Société consistaient en 109 projets comprenant 8 317 titres miniers couvrant une superficie totale de 1 002 997 hectares. Les avoirs fonciers de la Société au Canada consistaient en 78 projets comprenant 5 588 titres miniers couvrant une superficie totale de 594 064 hectares (de ce total au Canada, la Société détient une participation de 50 % avec Yamana dans 6 projets comprenant 300 titres miniers couvrant une superficie totale de 12 399 hectares, y compris la mine Canadian Malartic). Les avoirs fonciers aux États-Unis consistaient en 5 terrains comprenant 2 371 titres miniers couvrant une superficie totale de 34 389 hectares. Les avoirs fonciers en Finlande consistaient en 3 groupes de terrains comprenant 76 titres miniers couvrant une superficie totale de 26 726 hectares. En Suède, les avoirs fonciers consistaient en 2 projets comprenant 35 titres miniers couvrant une superficie totale de 60 002 hectares (dans lesquels la Société détient une participation de 55 % avec Barsele Minerals Corp.). Au Mexique, les avoirs fonciers consistaient en 21 projets comprenant 247 concessions minières couvrant une superficie totale de 287 816 hectares.

Le montant total des dépenses engagées pour les activités d'exploration régionales réalisées sur les terrains d'exploration de la Société en plus des coûts indirects du siège social, d'évaluation de projet et des activités d'expansion de l'entreprise en 2019 s'est établi à 95,6 millions de dollars. Ce montant comprend le forage de 573 trous totalisant environ 169 kilomètres sur les terrains détenus en propriété exclusive ainsi que la part de 50 %

de la Société des coûts du forage de 44 trous totalisant environ 22 kilomètres sur les terrains d'exploration de CCM.

Pour 2020, le budget des dépenses affectées aux activités d'exploration régionales des terrains d'exploration de la Société en plus des coûts indirects du siège social, d'évaluation de projet et des activités d'expansion de l'entreprise s'établit à environ 129,9 millions de dollars, dont des travaux de forage sur environ 231 kilomètres sur des terrains détenus en propriété exclusive et 50 % des coûts du forage de la mine Canadian Malartic. De plus amples détails sur les éléments du budget d'exploration de 2020 sont présentés dans le communiqué de la Société daté du 13 février 2020. Voir la rubrique « Développement général de l'activité – Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices – 2020 » pour obtenir un exposé sur la suspension des activités d'exploration au Canada du 24 mars 2020 au 13 avril 2020.

### Information scientifique et technique

L'information scientifique et technique présentée dans la présente notice annuelle a été approuvée par les « personnes qualifiées » suivantes au sens attribué à ce terme dans le Règlement 43-101 : réserves minérales et ressources minérales pour tous les terrains, sauf pour la mine Canadian Malartic – Dyane Duquette, géol., directrice corporative, Développement des réserves; réserves minérales et ressources minérales pour la mine Canadian Malartic et autres projets de la Société en nom collectif, notamment Odyssey, East Malartic et East Gouldie – Sylvie Lampron, ing., ingénieure de projet principale – Mines à CCM (ingénierie) et Pascal Lehouiller, géol., géologue en ressources principal à CCM (géologie); exploration – Guy Gosselin, ing., géol., vice-président principal, Exploration; environnement – Louise Grondin, ing., vice-présidente principale, Ressources humaines et culture; exploitation minière, Activités du Sud – Marc Legault, ing., vice-président principal, Exploitation – États-Unis, Mexique et Amérique latine; métallurgie – Paul Cousin, ing., vice-président, Durabilité opérationnelle; exploitation minière, mine Kittila – Francis Brunet, ing., directeur corporatif, Stratégie d'affaires; exploitation minière, mines du Nunavut – Dominique Girard, ing., vice-président, Exploitation – Nunavut; et exploitation minière, mines du Québec – Daniel Paré, ing., vice-président, Activités, Est du Canada.

### Réserves minérales et ressources minérales

Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales de la Société découlent de données établies à l'interne ou de rapports géologiques. Par le passé, les réserves minérales et les ressources minérales de toutes les propriétés étaient estimées à l'aide de la moyenne historique sur trois ans des prix des métaux et des taux de change conformément aux lignes directrices de la SEC. Ces lignes directrices exigent que les prix utilisés reflètent la conjoncture économique courante au moment de l'établissement des réserves minérales, c'est-à-dire, selon l'interprétation du personnel de la SEC, les prix historiques moyens sur trois ans. Compte tenu du contexte actuel du prix des marchandises, la Société a décidé d'utiliser des hypothèses de prix inférieures aux prix moyens sur trois ans pour l'estimation de ses réserves minérales et de ses ressources minérales depuis 2017.

Le tableau qui suit présente les hypothèses utilisées pour l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales de toutes les mines et de tous les projets avancés que la Société a déclarées en 2019.

|                                                                                                                 | Prix des métaux  |                      |                      |                    | Cours du change       |                                  |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                 | Or<br>(\$ US/oz) | Argent<br>(\$ US/oz) | Cuivre<br>(\$ US/lb) | Zinc<br>(\$ US/lb) | \$ CA /<br>1,00 \$ US | Peso<br>mexicain /<br>1,00 \$ US | \$ US /<br>1,00 € |
| Exploitations et projets à long terme –                                                                         |                  |                      |                      |                    | 1,25 \$ CA            | 17,00 MXN                        | 1,15 \$ US        |
| Exploitations à court terme –<br>exploitations satellites Creston<br>Mascota (Bravo) et Sinter à<br>Pinos Altos | 1 200 \$         | 15,50 \$             | 2,50 \$              | 1,00 \$            | 1,30 \$ CA            | 18,00 MXN                        | Sans objet        |
| Upper Beaver*,<br>mine Canadian Malartic**                                                                      | 1 200 \$         | Sans objet           | 2,75 \$              | Sans objet         | 1,25 \$ CA            | Sans objet                       | Sans objet        |

\* Le projet Upper Beaver affiche une valeur limite à la sortie de la fonderie de 125 \$ CA/tonne.

\*\* La mine Canadian Malartic utilise une teneur limite en or variant entre 0,40 g/t et 0,43 g/t (selon le gisement).



Le tableau qui suit présente les hypothèses utilisées pour l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales de toutes les mines et de tous les projets avancés que la Société a déclarées en 2018.

|                                                                                                                               | Prix des métaux  |                      |                      |                    | Cours du change       |                                  |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                               | Or<br>(\$ US/oz) | Argent<br>(\$ US/oz) | Cuivre<br>(\$ US/lb) | Zinc<br>(\$ US/lb) | \$ CA /<br>1,00 \$ US | Peso<br>mexicain /<br>1,00 \$ US | \$ US /<br>1,00 € |
| Exploitations et projets à long terme –                                                                                       |                  |                      |                      |                    | 1,20 \$ CA            | 16,00 MXN                        | 1,15 \$ US        |
| Exploitations à court terme –<br>mine Meadowbank, fosse Santo Niño et exploitation satellite<br>Creston Mascota à Pinos Altos | 1 150 \$         | 16,00 \$             | 2,50 \$              | 1,00 \$            | 1,25 \$ CA            | 17,00 MXN                        | Sans objet        |
| Upper Canada,<br>Upper Beaver*,<br>mine Canadian Malartic**                                                                   | 1 200 \$         | Sans objet           | 2,75 \$              | Sans objet         | 1,25 \$ CA            | Sans objet                       | Sans objet        |

\* Le projet Upper Beaver affiche une valeur limite à la sortie de la fonderie de 125 \$ CA/tonne.

\*\* La mine Canadian Malartic utilisait une teneur limite en or variant entre 0,37 g/t et 0,38 g/t (selon le gisement).

Le tableau qui suit présente les hypothèses utilisées pour l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales de toutes les mines et de tous les projets avancés que la Société a déclarées en 2017.

|                                                                                                                                           | Prix des métaux  |                      |                      |                    | Cours du change       |                                  |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                           | Or<br>(\$ US/oz) | Argent<br>(\$ US/oz) | Cuivre<br>(\$ US/lb) | Zinc<br>(\$ US/lb) | \$ CA /<br>1,00 \$ US | Peso<br>mexicain /<br>1,00 \$ US | \$ US /<br>1,00 € |
| Exploitations et projets à long terme –                                                                                                   |                  |                      |                      |                    | 1,20 \$ CA            | 16,00 MXN                        | 1,15 \$ US        |
| Exploitations à court terme –<br>Lapa, mine Meadowbank,<br>fosse Santo Niño et exploitation<br>satellite Creston Mascota à<br>Pinos Altos | 1 150 \$         | 16,00 \$             | 2,50 \$              | 1,00 \$            | 1,25 \$ CA            | 17,00 MXN                        | Sans objet        |
| Upper Canada,<br>Upper Beaver*,<br>mine Canadian Malartic**                                                                               | 1 200 \$         | Sans objet           | 2,75 \$              | Sans objet         | 1,25 \$ CA            | Sans objet                       | Sans objet        |

\* Le projet Upper Beaver affiche une valeur limite à la sortie de la fonderie de 125 \$ CA/tonne.

\*\* La mine Canadian Malartic a utilisé une teneur limite en or variant entre 0,35 g/t et 0,37 g/t (selon le gisement).

Le tableau suivant présente les estimations des réserves minérales et des ressources minérales établies au 31 décembre 2019 conformément au Règlement 43-101 (les tonnages et les quantités d'or contenu sont arrondis au millier près).

|                                    |                      |           | RÉSERVES MINÉRALES<br>Au 31 décembre 2019 |              |                              |                       |              |                              |                       |              |                              |
|------------------------------------|----------------------|-----------|-------------------------------------------|--------------|------------------------------|-----------------------|--------------|------------------------------|-----------------------|--------------|------------------------------|
| EXPLOITATION                       |                      |           | PROUVÉES                                  |              |                              | PROBABLES             |              |                              | PROUVÉES ET PROBABLES |              |                              |
| OR                                 | Méthode d'extraction | Propriété | en milliers de tonnes                     | g/t          | en milliers d'onces d'or     | en milliers de tonnes | g/t          | en milliers d'onces d'or     | en milliers de tonnes | g/t          | en milliers d'onces d'or     |
| LaRonde                            | Souterraine          | 100 %     | 4 802                                     | 5,05         | 780                          | 10 117                | 6,48         | 2 108                        | 14 920                | 6,02         | 2 888                        |
| Zone 5 de LaRonde                  | Souterraine          | 100 %     | 3 307                                     | 2,13         | 226                          | 5 980                 | 2,39         | 460                          | 9 287                 | 2,30         | 686                          |
| Canadian Malartic                  | À ciel ouvert        | 50 %      | 23 847                                    | 0,83         | 635                          | 43 057                | 1,27         | 1 754                        | 66 904                | 1,11         | 2 389                        |
| Goldex                             | Souterraine          | 100 %     | 272                                       | 1,85         | 16                           | 20 709                | 1,61         | 1 072                        | 20 980                | 1,61         | 1 088                        |
| Akasaba Ouest                      | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                         | -            | -                            | 5 413                 | 0,85         | 147                          | 5 413                 | 0,85         | 147                          |
| Amaruq                             | À ciel ouvert        | 100 %     | 172                                       | 1,83         | 10                           | 22 600                | 3,76         | 2 731                        | 22 773                | 3,74         | 2 741                        |
| Amaruq                             | Souterraine          | 100 %     | -                                         | -            | -                            | 3 303                 | 5,43         | 577                          | 3 303                 | 5,43         | 577                          |
| <b>Amaruq – Total</b>              |                      |           | <b>172</b>                                | <b>1,83</b>  | <b>10</b>                    | <b>25 903</b>         | <b>3,97</b>  | <b>3 308</b>                 | <b>26 075</b>         | <b>3,96</b>  | <b>3 318</b>                 |
| Meadowbank                         | À ciel ouvert        | 100 %     | 37                                        | 2,24         | 3                            | -                     | -            | -                            | 37                    | 2,24         | 3                            |
| <b>Complexe Meadowbank – Total</b> |                      |           | <b>209</b>                                | <b>1,90</b>  | <b>13</b>                    | <b>25 903</b>         | <b>3,97</b>  | <b>3 308</b>                 | <b>26 112</b>         | <b>3,96</b>  | <b>3 320</b>                 |
| Meliadine                          | À ciel ouvert        | 100 %     | 144                                       | 3,19         | 15                           | 5 671                 | 4,72         | 861                          | 5 816                 | 4,69         | 876                          |
| Meliadine                          | Souterraine          | 100 %     | 722                                       | 7,92         | 184                          | 14 212                | 6,58         | 3 007                        | 14 933                | 6,65         | 3 191                        |
| <b>Meliadine – Total</b>           |                      |           | <b>866</b>                                | <b>7,14</b>  | <b>199</b>                   | <b>19 883</b>         | <b>6,05</b>  | <b>3 868</b>                 | <b>20 749</b>         | <b>6,10</b>  | <b>4 067</b>                 |
| Upper Beaver                       | Souterraine          | 100 %     | -                                         | -            | -                            | 7 992                 | 5,43         | 1 395                        | 7 922                 | 5,43         | 1 395                        |
| Kittila                            | Souterraine          | 100 %     | 1 444                                     | 4,55         | 211                          | 27 481                | 4,40         | 3 885                        | 28 925                | 4,40         | 4 096                        |
| Pinos Altos                        | À ciel ouvert        | 100 %     | 60                                        | 1,55         | 3                            | 3 550                 | 0,97         | 111                          | 3 611                 | 0,98         | 114                          |
| Pinos Altos                        | Souterraine          | 100 %     | 3 274                                     | 2,56         | 270                          | 7 573                 | 2,35         | 573                          | 10 847                | 2,42         | 843                          |
| <b>Pinos Altos – Total</b>         |                      |           | <b>3 334</b>                              | <b>2,55</b>  | <b>273</b>                   | <b>11 124</b>         | <b>1,91</b>  | <b>684</b>                   | <b>14 457</b>         | <b>2,06</b>  | <b>957</b>                   |
| Creston Mascota                    | À ciel ouvert        | 100 %     | 1                                         | 5,55         | 0                            | 757                   | 2,49         | 61                           | 758                   | 2,49         | 61                           |
| La India                           | À ciel ouvert        | 100 %     | 279                                       | 0,49         | 4                            | 20 152                | 0,75         | 486                          | 20 432                | 0,75         | 490                          |
| <b>Totaux</b>                      |                      |           | <b>38 361</b>                             | <b>1,91</b>  | <b>2 357</b>                 | <b>198 569</b>        | <b>3,01</b>  | <b>19 227</b>                | <b>236 930</b>        | <b>2,83</b>  | <b>21 585</b>                |
|                                    |                      |           |                                           |              |                              |                       |              |                              |                       |              |                              |
| ARGENT                             | Méthode d'extraction | Propriété | en milliers de tonnes                     | g/t          | en milliers d'onces d'argent | en milliers de tonnes | g/t          | en milliers d'onces d'argent | en milliers de tonnes | g/t          | en milliers d'onces d'argent |
| LaRonde                            | Souterraine          | 100 %     | 4 802                                     | 17,09        | 2 639                        | 10 117                | 18,92        | 6 156                        | 14 920                | 18,33        | 8 794                        |
| Pinos Altos                        | À ciel ouvert        | 100 %     | 60                                        | 39,07        | 76                           | 3 550                 | 26,09        | 2 978                        | 3 611                 | 26,31        | 3 054                        |
| Pinos Altos                        | Souterraine          | 100 %     | 3 274                                     | 59,33        | 6 244                        | 7 573                 | 62,29        | 15 166                       | 10 847                | 61,40        | 21 411                       |
| <b>Pinos Altos – Total</b>         | <b>Sous-total</b>    |           | <b>3 334</b>                              | <b>58,96</b> | <b>6 320</b>                 | <b>11 124</b>         | <b>50,74</b> | <b>18 145</b>                | <b>14 457</b>         | <b>52,63</b> | <b>24 464</b>                |
| Creston Mascota                    | À ciel ouvert        | 100 %     | 1                                         | 331,49       | 12                           | 757                   | 62,65        | 1 525                        | 758                   | 63,05        | 1 537                        |
| La India                           | À ciel ouvert        | 100 %     | 279                                       | 1,64         | 15                           | 20 152                | 2,63         | 1 704                        | 20 432                | 2,62         | 1 719                        |
| <b>Totaux</b>                      |                      |           | <b>8 417</b>                              | <b>33,20</b> | <b>8 985</b>                 | <b>42 151</b>         | <b>20,31</b> | <b>27 530</b>                | <b>50 567</b>         | <b>22,46</b> | <b>36 515</b>                |
|                                    |                      |           |                                           |              |                              |                       |              |                              |                       |              |                              |
| CUIVRE                             | Méthode d'extraction | Propriété | en milliers de tonnes                     | %            | en tonnes de cuivre          | en milliers de tonnes | %            | en tonnes de cuivre          | en milliers de tonnes | %            | en tonnes de cuivre          |
| LaRonde                            | Souterraine          | 100 %     | 4 802                                     | 0,22         | 10 461                       | 10 117                | 0,28         | 28 690                       | 14 920                | 0,26         | 39 151                       |
| Akasaba Ouest                      | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                         | -            | -                            | 5 413                 | 0,48         | 25 891                       | 5 413                 | 0,48         | 25 891                       |
| Upper Beaver                       | Souterraine          | 100 %     | -                                         | -            | -                            | 7 992                 | 0,25         | 19 980                       | 7 992                 | 0,25         | 19 980                       |
| <b>Totaux</b>                      |                      |           | <b>4 802</b>                              | <b>0,22</b>  | <b>10 461</b>                | <b>23 522</b>         | <b>0,32</b>  | <b>74 561</b>                | <b>28 325</b>         | <b>0,30</b>  | <b>85 022</b>                |
|                                    |                      |           |                                           |              |                              |                       |              |                              |                       |              |                              |
| ZINC                               | Méthode d'extraction | Propriété | en milliers de tonnes                     | %            | en tonnes de zinc            | en milliers de tonnes | %            | en tonnes de zinc            | en milliers de tonnes | %            | en tonnes de zinc            |
| LaRonde                            | Souterraine          | 100 %     | 4 802                                     | 0,59         | 28 112                       | 10 117                | 0,90         | 91 524                       | 14 920                | 0,80         | 119 636                      |
| <b>Totaux</b>                      |                      |           | <b>4 802</b>                              | <b>0,59</b>  | <b>28 112</b>                | <b>10 117</b>         | <b>0,90</b>  | <b>91 524</b>                | <b>14 920</b>         | <b>0,80</b>  | <b>119 636</b>               |



|                             |                      |           | RESSOURCES MINÉRALES<br>Au 31 décembre 2019 |                                 |                          |                       |                                 |                          |                       |                                 |                          |                       |                                 |                          |
|-----------------------------|----------------------|-----------|---------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------------|--------------------------|
| EXPLOITATION                |                      |           | MESUREES                                    |                                 |                          | INDIQUEES             |                                 |                          | MESUREES ET INDIQUEES |                                 |                          | PRESUMÉES             |                                 |                          |
| OR                          | Méthode d'extraction | Propriété | en milliers de tonnes                       | en milliers d'onces d'or<br>g/t | en milliers d'onces d'or | en milliers de tonnes | en milliers d'onces d'or<br>g/t | en milliers d'onces d'or | en milliers de tonnes | en milliers d'onces d'or<br>g/t | en milliers d'onces d'or | en milliers de tonnes | en milliers d'onces d'or<br>g/t | en milliers d'onces d'or |
| LaRonde                     | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 4 436                 | 3,42                            | 488                      | 4 436                 | 3,42                            | 488                      | 5 940                 | 4,47                            | 854                      |
| Zone 5 de LaRonde           | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 8 466                 | 2,29                            | 624                      | 8 466                 | 2,29                            | 624                      | 4 701                 | 4,04                            | 611                      |
| Ellison                     | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 722                   | 3,04                            | 71                       | 722                   | 3,04                            | 71                       | 5 466                 | 2,62                            | 461                      |
| Canadian Malartic           | À ciel ouvert        | 50 %      | 177                                         | 0,53                            | 3                        | 468                   | 0,59                            | 9                        | 644                   | 0,57                            | 12                       | 475                   | 0,94                            | 23                       |
| Canadian Malartic           | Souterraine          | 50 %      | 1 843                                       | 1,51                            | 89                       | 6 252                 | 1,64                            | 330                      | 8 096                 | 1,61                            | 420                      | 1 609                 | 1,35                            | 70                       |
| Canadian Malartic – Total   |                      |           | 2 020                                       | 1,42                            | 92                       | 6 720                 | 1,57                            | 339                      | 8 740                 | 1,54                            | 431                      | 2 354                 | 1,22                            | 92                       |
| Odyssey                     | Souterraine          | 50 %      | -                                           | -                               | -                        | 1 011                 | 2,10                            | 68                       | 1 011                 | 2,10                            | 68                       | 11 684                | 2,22                            | 833                      |
| East Malartic               | Souterraine          | 50 %      | -                                           | -                               | -                        | 4 962                 | 2,18                            | 347                      | 4 962                 | 2,18                            | 347                      | 39 382                | 2,05                            | 2 596                    |
| East Gouldie                | Souterraine          | 50 %      | -                                           | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | 12 760                | 3,34                            | 1 369                    |
| Goldex                      | Souterraine          | 100 %     | 12 360                                      | 1,86                            | 739                      | 26 838                | 1,47                            | 1 272                    | 39 197                | 1,60                            | 2 011                    | 25 180                | 1,50                            | 1 211                    |
| Akasaba Ouest               | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 4 870                 | 0,63                            | 98                       | 4 870                 | 0,63                            | 98                       | -                     | -                               | -                        |
| Zulapa                      | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | 391                   | 3,14                            | 39                       |
| Meadowbank                  | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 1 145                 | 2,46                            | 90                       | 1 145                 | 2,46                            | 90                       | 4                     | 2,06                            | 0                        |
| Amaruq                      | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 6 679                 | 3,20                            | 687                      | 6 679                 | 3,20                            | 687                      | 568                   | 4,78                            | 87                       |
| Amaruq                      | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 3 102                 | 3,84                            | 383                      | 3 102                 | 3,84                            | 383                      | 8 073                 | 5,52                            | 1 432                    |
| Amaruq – Total              |                      |           | -                                           | -                               | -                        | 9 782                 | 3,40                            | 1 070                    | 9 782                 | 3,40                            | 1 070                    | 8 642                 | 5,47                            | 1 520                    |
| Complexe Meadowbank – Total |                      |           | -                                           | -                               | -                        | 10 927                | 3,30                            | 1 160                    | 10 927                | 3,30                            | 1 160                    | 8 645                 | 5,47                            | 1 520                    |
| Meliadine                   | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 11 065                | 3,11                            | 1 106                    | 11 065                | 3,11                            | 1 106                    | 1 321                 | 4,42                            | 188                      |
| Meliadine                   | Souterraine          | 100 %     | 72                                          | 4,00                            | 9                        | 13 583                | 3,85                            | 1 683                    | 13 655                | 3,85                            | 1 692                    | 13 290                | 5,72                            | 2 443                    |
| Meliadine – Total           |                      |           | 72                                          | 4,00                            | 9                        | 24 648                | 3,52                            | 2 789                    | 24 721                | 3,52                            | 2 799                    | 14 611                | 5,60                            | 2 631                    |
| Hammond Reef                | À ciel ouvert        | 100 %     | 165 662                                     | 0,70                            | 3 724                    | 42 754                | 0,57                            | 777                      | 208 416               | 0,67                            | 4 501                    | 501                   | 0,74                            | 12                       |
| Upper Beaver                | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 3 636                 | 3,45                            | 403                      | 3 636                 | 3,45                            | 403                      | 8 688                 | 5,07                            | 1 416                    |
| Projet AK                   | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 1 268                 | 6,51                            | 265                      | 1 268                 | 6,51                            | 265                      | 2 373                 | 5,32                            | 406                      |
| Anoki-McBean                | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 1 868                 | 5,33                            | 320                      | 1 868                 | 5,33                            | 320                      | 2 526                 | 4,70                            | 382                      |
| Upper Canada                | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 1 842                 | 1,72                            | 102                      | 1 842                 | 1,72                            | 102                      | 1 034                 | 1,38                            | 46                       |
| Upper Canada                | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 7 808                 | 2,36                            | 592                      | 7 808                 | 2,36                            | 592                      | 16 037                | 3,34                            | 1 723                    |
| Upper Canada – Total        |                      |           | -                                           | -                               | -                        | 9 650                 | 2,23                            | 693                      | 9 650                 | 2,23                            | 693                      | 17 071                | 3,22                            | 1 768                    |
| Kittila                     | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 229                   | 3,41                            | 25                       | 229                   | 3,41                            | 25                       | 373                   | 3,89                            | 47                       |
| Kittila                     | Souterraine          | 100 %     | 2 895                                       | 2,54                            | 237                      | 15 022                | 2,60                            | 1 258                    | 17 916                | 2,59                            | 1 495                    | 13 447                | 3,90                            | 1 688                    |
| Kittila – Total             |                      |           | 2 895                                       | 2,54                            | 237                      | 15 251                | 2,62                            | 1 283                    | 18 145                | 2,60                            | 1 520                    | 13 820                | 3,90                            | 1 735                    |
| Kuotko                      | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | 284                   | 3,18                            | 29                       |
| Kylmäkangas                 | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | 1 896                 | 4,11                            | 250                      |
| Barsele                     | À ciel ouvert        | 55 %      | -                                           | -                               | -                        | 3 178                 | 1,08                            | 111                      | 3 178                 | 1,08                            | 111                      | 2 260                 | 1,25                            | 91                       |
| Barsele                     | Souterraine          | 55 %      | -                                           | -                               | -                        | 1 158                 | 1,77                            | 66                       | 1 158                 | 1,77                            | 66                       | 13 552                | 2,10                            | 914                      |
| Barsele – Total             |                      |           | -                                           | -                               | -                        | 4 335                 | 1,27                            | 176                      | 4 335                 | 1,27                            | 176                      | 15 811                | 1,98                            | 1 005                    |
| Pinos Altos                 | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 2 728                 | 0,92                            | 80                       | 2 728                 | 0,92                            | 80                       | 981                   | 0,92                            | 29                       |
| Pinos Altos                 | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 16 853                | 1,80                            | 977                      | 16 853                | 1,80                            | 977                      | 6 051                 | 2,09                            | 407                      |
| Pinos Altos – Total         |                      |           | -                                           | -                               | -                        | 19 581                | 1,68                            | 1 057                    | 19 581                | 1,68                            | 1 057                    | 7 032                 | 1,93                            | 435                      |
| Creston Mascota             | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 988                   | 0,75                            | 24                       | 988                   | 0,75                            | 24                       | 281                   | 1,10                            | 10                       |
| La India                    | À ciel ouvert        | 100 %     | 10 840                                      | 0,60                            | 209                      | 1 402                 | 0,64                            | 29                       | 12 241                | 0,60                            | 238                      | 809                   | 0,57                            | 15                       |
| Tarachi                     | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 22 665                | 0,40                            | 294                      | 22 665                | 0,40                            | 294                      | 6 476                 | 0,33                            | 68                       |
| Chipriona                   | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 1 255                 | 1,11                            | 45                       | 1 255                 | 1,11                            | 45                       | 10 744                | 0,69                            | 238                      |
| El Barqueño – Or            | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 8 176                 | 1,21                            | 318                      | 8 176                 | 1,21                            | 318                      | 8 326                 | 1,21                            | 325                      |
| Santa Gertrudis             | À ciel ouvert        | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | 5 065                 | 0,64                            | 104                      | 5 065                 | 0,64                            | 104                      | 19 054                | 1,17                            | 717                      |
| Santa Gertrudis             | Souterraine          | 100 %     | -                                           | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | -                     | -                               | -                        | 3 064                 | 4,58                            | 451                      |
| Santa Gertrudis – Total     |                      |           | -                                           | -                               | -                        | 5 065                 | 0,64                            | 104                      | 5 065                 | 0,64                            | 104                      | 22 118                | 1,64                            | 1 168                    |
| Totaux                      |                      |           | 193 848                                     | 0,80                            | 5 010                    | 231 491               | 1,75                            | 13 045                   | 425 340               | 1,32                            | 18 055                   | 249 869               | 2,67                            | 21 480                   |

| ARGENT               | Méthode d'extraction | Propriété | en milliers de tonnes | en milliers d'onces d'argent<br>g/t | en milliers d'onces d'argent | en milliers de tonnes | en milliers d'onces d'argent<br>g/t | en milliers d'onces d'argent | en milliers de tonnes | en milliers d'onces d'argent<br>g/t | en milliers d'onces d'argent | en milliers de tonnes | en milliers d'onces d'argent<br>g/t | en milliers d'onces d'argent |
|----------------------|----------------------|-----------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| LaRonde              | Souterraine          | 100 %     | -                     | -                                   | -                            | 4 436                 | 27,33                               | 3 897                        | 4 436                 | 27,33                               | 3 897                        | 5 940                 | 14,95                               | 2 855                        |
| Kylmäkangas          | Souterraine          | 100 %     | -                     | -                                   | -                            | -                     | -                                   | -                            | -                     | -                                   | -                            | 1 896                 | 31,11                               | 1 896                        |
| Pinos Altos          | À ciel ouvert        | 100 %     | -                     | -                                   | -                            | 2 728                 | 24,60                               | 2 157                        | 2 728                 | 24,60                               | 2 157                        | 981                   | 25,38                               | 801                          |
| Pinos Altos          | Souterraine          | 100 %     | -                     | -                                   | -                            | 16 853                | 43,25                               | 23 437                       | 16 853                | 43,25                               | 23 437                       | 6 051                 | 42,24                               | 8 218                        |
| Pinos Altos – Total  |                      |           | -                     | -                                   | -                            | 19 581                | 40,66                               | 25 594                       | 19 581                | 40,66                               | 25 594                       | 7 032                 | 39,89                               | 9 018                        |
| Creston Mascota      | À ciel ouvert        | 100 %     | -                     | -                                   | -                            | 988                   | 7,88                                | 250                          | 988                   | 7,88                                | 250                          | 281                   | 5,05                                | 46                           |
| La India             | À ciel ouvert        | 100 %     | 10 840                | 3,24                                | 1 130                        | 1 402                 | 3,17                                | 143                          | 12 241                | 3,23                                | 1 273                        | 809                   | 3,56                                | 93                           |
| Chipriona            | À ciel ouvert        | 100 %     | -                     | -                                   | -                            | 1 255                 | 50,99                               | 2 057                        | 1 255                 | 50,99                               | 2 057                        | 10 744                | 85,44                               | 29 511                       |
| El Barqueño – Argent | À ciel ouvert        | 100 %     | -                     | -                                   | -                            | -                     | -                                   | -                            | -                     | -                                   | -                            | 3 998                 | 129,49                              | 16 646                       |
| El Barqueño – Or     | À ciel ouvert        | 100 %     | -                     | -                                   | -                            | 8 176                 | 4,63                                | 1 216                        | 8 176                 | 4,63                                | 1 216                        | 8 326                 | 17,25                               | 4 617                        |
| Totaux               |                      |           | 10 840                | 3,24                                | 1 130                        | 35 836                | 28,78                               | 33 157                       | 46 676                | 22,85                               | 34 287                       | 39 025                | 51,55                               | 64 682                       |

| CUIVRE           | Méthode d'extraction | Propriété | en milliers de tonnes | en tonnes de cuivre<br>% | en tonnes de cuivre | en milliers de tonnes | en tonnes de cuivre<br>% | en tonnes de cuivre | en milliers de tonnes | en tonnes de cuivre<br>% | en tonnes de cuivre | en milliers de tonnes | en tonnes de cuivre<br>% | en tonnes de cuivre |
|------------------|----------------------|-----------|-----------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------|
| LaRonde          | Souterraine          | 100 %     | -                     | -                        | -                   | 4 436                 | 0,19                     | 8 629               | 4 436                 | 0,19                     | 8 629               | 5 940                 | 0,23                     | 13 751              |
| Akasaba Ouest    | À ciel ouvert        | 100 %     | -                     | -                        | -                   | 4 870                 | 0,37                     | 18 246              | 4 870                 | 0,37                     | 18 246              | -                     | -                        | -                   |
| Upper Beaver     | Souterraine          | 100 %     | -                     | -                        | -                   | 3 636                 | 0,14                     | 5 135               | 3 636                 | 0,14                     | 5 135               | 8 688                 | 0,20                     | 17 284              |
| Chipriona        | À ciel ouvert        | 100 %     | -                     | -                        | -                   | 1 255                 | 0,03                     | 359                 | 1 255                 | 0,03                     | 359                 | 10 744                | 0,14                     | 15 411              |
| El Barqueño – Or | À ciel ouvert        | 100 %     | -                     | -                        | -                   | 8 176                 | 0,18                     | 15 028              | 8 176                 | 0,18                     | 15 028              | 8 326                 | 0,22                     | 18 210              |
| Totaux           |                      |           | -                     | -                        | -                   | 22 372                | 0,21                     | 47 397              | 22 372                | 0,21                     | 47 397              | 33 697                | 0,19                     | 64 657              |

| ZINC      | Méthode d'extraction | Propriété | en milliers de tonnes | en tonnes de zinc<br>% | en tonnes de zinc | en milliers de tonnes | en tonnes de zinc<br>% | en tonnes de zinc | en milliers de tonnes | en tonnes de zinc<br>% | en tonnes de zinc | en milliers de tonnes | en tonnes de zinc<br>% | en tonnes de zinc |
|-----------|----------------------|-----------|-----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|
| LaRonde   | Souterraine          | 100 %     | -                     | -                      | -                 | 4 436                 | 1,15                   | 51 161            | 4 436                 | 1,15                   | 51 161            | 5 940                 | 0,64                   | 38 066            |
| Chipriona | À ciel ouvert        | 100 %     | -                     | -                      | -                 | 1 255                 | 1,36                   | 17 031            | 1 255                 | 1,36                   | 17 031            | 10 744                | 0,81                   | 86 897            |
| Totaux    |                      |           | -                     | -                      | -                 | 5 691                 | 1,20                   | 68 192            | 5 691                 | 1,20                   | 68 192            | 16 684                | 0,75                   | 124 963           |

Dans les tableaux ci-dessous, qui présentent des renseignements sur les réserves minérales des projets miniers de la Société, et ailleurs dans la présente notice annuelle, le total des onces d'or contenu ne tient pas compte des onces d'or équivalentes relatives aux sous-produits des métaux compris dans les réserves minérales. Les réserves minérales ne sont pas indiquées comme une sous-catégorie des ressources minérales. Étant donné que les tonnages et les quantités de métal contenu des tableaux ont été arrondis au millier près, les quantités totales peuvent être différentes des totaux des colonnes. Les chiffres indiqués représentent la participation en pourcentage de la Société dans les propriétés au 31 décembre 2019. Pour toutes les réserves minérales, les teneurs en métal indiquées tiennent compte de la dilution après récupération. Pour toutes les ressources minérales mesurées et les ressources minérales indiquées relatives aux propriétés dont la Société est entièrement propriétaire, les teneurs en métal indiquées tiennent compte de la dilution après récupération. Tous les autres chiffres relatifs aux ressources minérales ne tiennent pas compte de la dilution après récupération. Les données relatives aux réserves minérales et aux ressources minérales indiquées dans la présente notice annuelle sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront obtenus, ni que le niveau de récupération indiqué sera atteint.

L'information scientifique et technique contenue dans la présente notice annuelle a été approuvée par des personnes qualifiées, au sens attribué à ce terme dans le Règlement 43-101. Cela comprend les méthodes d'échantillonnage, les mesures de contrôle de la qualité, les mesures de sécurité prises pour assurer la validité et l'intégrité des échantillons recueillis, les méthodes d'analyse de la teneur et d'analyse des échantillons et les procédures de contrôle de la qualité et de vérification des données. Les méthodes utilisées par la Société suivent les lignes directrices de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») intitulées *Exploration Best Practice Guidelines* (Lignes directrices des meilleures pratiques en exploration minérale) et *Estimation of Mineral Resources and Mineral Reserves Best Practice Guidelines* (Lignes directrices des meilleures pratiques en estimation des ressources minérales et des réserves minérales) et les pratiques du secteur. La préparation des échantillons et les analyses sont effectuées par des laboratoires externes indépendants de la Société. Dans certains cas, la préparation des échantillons et les analyses sont effectuées par les laboratoires internes de la Société, qui suivent les mêmes protocoles de contrôle de la qualité que les laboratoires externes. Les échantillons testés à l'interne représentent moins de 10 % de tous les échantillons utilisés pour l'interpolation des teneurs.

La Société traite le minerai et effectue des essais métallurgiques à chacune de ses mines et à chacun de ses projets d'exploration dotés de réserves minérales et de ressources minérales indiquées. Les essais sont effectués en conformité avec les protocoles internes de la Société et les bonnes pratiques de traitement du minerai. Pour autant qu'on le sache, il n'existe pas de facteur de traitement ou d'élément nuisible dont on pourrait s'attendre à ce qu'ils aient un effet important sur l'extraction économique, réelle ou potentielle, d'or aux mines ou aux projets d'exploration avancés de la Société.

## **Réserves minérales et ressources minérales**

### **Activités du Nord**

#### **Réserves minérales et ressources minérales de la mine LaRonde**

|                                                                    | Au 31 décembre    |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                    | 2019              | 2018              | 2017              |
| <b>Or</b>                                                          |                   |                   |                   |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 4 802 000         | 4 817 000         | 5 746 000         |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 5,05              | 4,87              | 4,94              |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 10 117 000        | 11 561 000        | 9 533 000         |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 6,48              | 6,26              | 5,66              |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>14 920 000</b> | <b>16 378 000</b> | <b>15 279 000</b> |
| <b>Teneur moyenne – grammes d'or par tonne</b>                     | <b>6,02</b>       | <b>5,85</b>       | <b>5,39</b>       |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>2 888 000</b>  | <b>3 081 000</b>  | <b>2 647 000</b>  |

Notes :

- 1) Les réserves minérales prouvées et probables présentées pour 2019 dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction d'une valeur limite du minerai calculée à la sortie de la fonderie de 119 \$ CA à 132 \$ CA par tonne. Il n'y a pas de réserves minérales dans les gisements à ciel ouvert. Les taux moyens de récupération métallurgique à la mine LaRonde ont été de 95 % pour l'or, de 86,37 % pour l'argent, de 84,33 % pour le zinc et de 84,62 % pour le cuivre en 2019. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$

(10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 1,0 % ou une diminution d'environ 1,3 % des réserves minérales.

- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2019, la mine LaRonde renfermait des ressources minérales indiquées de 4 436 000 tonnes d'une teneur de 3,42 g/t d'or, de 27,33 g/t d'argent, de 0,19 % de cuivre et de 1,15 % de zinc et des ressources minérales présumées de 5 940 000 tonnes d'une teneur de 4,47 g/t d'or, de 14,95 g/t d'argent, de 0,23 % de cuivre et de 0,64 % de zinc. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales ont été fixées à 75 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales.
- 3) Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine LaRonde, par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales ou d'autres catégories de réserves minérales, ainsi que les réserves minérales ajoutées à la suite des activités d'exploration menées en 2019.

|                         | Réserves<br>prouvées | Réserves<br>probables | Total         |
|-------------------------|----------------------|-----------------------|---------------|
| 31 décembre 2018        | 4 817                | 11 561                | 16 378        |
| Traitées en 2019        | (2 057)              | –                     | (2 057)       |
| Révision                | 2 042                | (1 444)               | 599           |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>4 802</b>         | <b>10 117</b>         | <b>14 920</b> |

- 4) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, du délai de récupération prévu du capital, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans la présente notice annuelle au sujet de la mine LaRonde sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on the 2005 LaRonde Mineral Resource & Mineral Reserve Estimate*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 23 mars 2005 et qui a été établi par Guy Gosselin, ing., géol.

Réserves minérales et ressources minérales de la zone 5 de la mine LaRonde

|                                                                    | Au 31 décembre   |                  |                  |
|--------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                                    | 2019             | 2018             | 2017             |
| <b>Or</b>                                                          |                  |                  |                  |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 3 307 000        | 4 053 000        | 3 758 000        |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 2,13             | 2,03             | 2,02             |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 5 980 000        | 5 377 000        | 2 477 000        |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 2,39             | 2,41             | 1,97             |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>9 287 000</b> | <b>9 430 000</b> | <b>6 236 000</b> |
| <b>Teneur moyenne – grammes d'or par tonne</b>                     | <b>2,30</b>      | <b>2,25</b>      | <b>2,00</b>      |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>686 000</b>   | <b>681 000</b>   | <b>401 000</b>   |

Notes :

- 1) Les réserves minérales prouvées et probables présentées pour 2019 dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction d'une valeur limite du minerai calculée à la sortie de la fonderie de 65 \$ CA à 70 \$ CA par tonne. Il n'y a pas de réserves minérales dans les gisements à ciel ouvert. Le taux moyen de récupération métallurgique à la zone 5 de la mine LaRonde a été de 95 % pour l'or en 2019. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$ (10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 6,5 % ou une diminution d'environ 7,8 % des réserves minérales.
- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2019, la zone 5 de la mine LaRonde renfermait des ressources minérales indiquées de 8 466 000 tonnes d'une teneur de 2,29 g/t d'or et des ressources minérales présumées de 4 701 000 tonnes d'une teneur de 4,04 g/t d'or. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales ont été fixées à 75 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales.
- 3) Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la zone 5 de la mine LaRonde, par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales ou d'autres catégories de réserves minérales, ainsi que les réserves minérales ajoutées à la suite des activités d'exploration menées en 2019.

|                         | Réserves prouvées | Réserves probables | Total        |
|-------------------------|-------------------|--------------------|--------------|
| 31 décembre 2018        | 4 053             | 5 377              | 9 430        |
| Traitées en 2019        | (870)             | –                  | (870)        |
| Révision                | 124               | 603                | 727          |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>3 307</b>      | <b>5 980</b>       | <b>9 287</b> |

## Réserves minérales et ressources minérales de la mine Goldex

|                                                                    | Au 31 décembre    |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                    | 2019              | 2018              | 2017              |
| <b>Or</b>                                                          |                   |                   |                   |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 272 000           | 207 000           | 181 000           |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 1,85              | 2,06              | 1,61              |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 20 709 000        | 18 717 000        | 18 006 000        |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 1,61              | 1,58              | 1,57              |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>20 980 000</b> | <b>18 925 000</b> | <b>18 186 000</b> |
| <b>Teneur moyenne – grammes d'or par tonne</b>                     | <b>1,61</b>       | <b>1,58</b>       | <b>1,57</b>       |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>1 088 000</b>  | <b>962 000</b>    | <b>917 000</b>    |

### Notes :

- 1) Les réserves minérales prouvées et probables présentées pour 2019 dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction de taux de récupération métallurgique de l'or hypothétiques allant de 77,5 % à 92,3 %. Au 31 décembre 2019, les coûts d'exploitation estimés par tonne se situaient dans une fourchette allant de 37,7 \$ CA à 64,46 \$ CA. Les réserves minérales ont été estimées en fonction d'une teneur limite allant de 0,90 à 2,60 g/t d'or, selon la zone. Il n'y a pas de réserves minérales dans les gisements à ciel ouvert. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$ (10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 0,2 % ou une diminution d'environ 2,5 % des réserves minérales.
- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2019, la mine Goldex renfermait des ressources minérales mesurées de 12 360 000 tonnes d'une teneur de 1,86 g/t d'or, des ressources minérales indiquées de 26 840 000 tonnes d'une teneur de 1,47 g/t d'or et des ressources minérales présumées de 25 180 000 tonnes d'une teneur de 1,50 g/t d'or. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales ont été fixées à 75 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales.
- 3) Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine Goldex, par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales ou d'autres catégories de réserves minérales ainsi que les réserves minérales ajoutées à la suite des activités d'exploration menées en 2019.

|                         | Réserves prouvées | Réserves probables | Total         |
|-------------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| 31 décembre 2018        | 207               | 18 717             | 18 925        |
| Traitées en 2019        | (2 495)           | –                  | (2 495)       |
| Révision                | 2 560             | 1 990              | 4 550         |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>272</b>        | <b>20 709</b>      | <b>20 980</b> |

- 4) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, du délai de récupération prévu du capital, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans la présente notice annuelle au sujet de la mine Goldex sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on Production of the M and E Zones at Goldex Mine*, daté du 14 octobre 2012, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et qui a été établi par Richard Genest, géol., ing., Jean-François Lagueux, ing., François Robichaud, ing., et Sylvain Boily, ing.

Réserves minérales et ressources minérales de la mine Canadian Malartic (participation de 50 % d'Agnico Eagle)

|                                                                    | Au 31 décembre    |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                    | 2019              | 2018              | 2017              |
| <b>Or</b>                                                          |                   |                   |                   |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 23 847 000        | 23 029 000        | 24 990 000        |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 0,83              | 0,89              | 0,95              |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 43 057 000        | 55 799 000        | 65 509 000        |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 1,27              | 1,18              | 1,15              |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>66 904 000</b> | <b>78 828 000</b> | <b>90 499 000</b> |
| <b>Teneur moyenne – grammes d'or par tonne</b>                     | <b>1,11</b>       | <b>1,10</b>       | <b>1,10</b>       |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>2 389 000</b>  | <b>2 780 000</b>  | <b>3 189 000</b>  |

Notes :

- 1) Le propriétaire de la propriété Canadian Malartic est la Société en nom collectif, dans laquelle la Société et Yamana détiennent chacune, directement et indirectement, une participation de 50 %. Les réserves minérales prouvées et probables présentées pour 2019 dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction d'un taux de récupération métallurgique de l'or hypothétique allant de 88 % à 97 % et d'une teneur limite allant de 0,40 à 0,43 g/t d'or, selon le gisement. Au 31 décembre 2019, il n'y avait pas de réserves minérales dans les gisements souterrains. Au 31 décembre 2019, les coûts d'exploitation par tonne ont été estimés à 11,55 \$ CA pour la mine Canadian Malartic et le gisement Barnat. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$ (10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 4,3 % ou une diminution d'environ 5,7 % des réserves minérales.
- 2) Le gisement Odyssey (la participation de 50 % d'Agnico Eagle), qui est situé à proximité de la mine Canadian Malartic, renfermait des ressources minérales indiquées souterraines de 1 011 000 tonnes d'une teneur de 2,10 g/t d'or et des ressources minérales présumées souterraines de 11 684 000 tonnes d'une teneur de 2,22 g/t d'or. Le gisement East Malartic (la participation de 50 % d'Agnico Eagle), qui est situé à proximité de la mine Canadian Malartic, renfermait des ressources minérales indiquées souterraines de 4 962 000 tonnes d'une teneur de 2,18 g/t d'or et des ressources minérales présumées souterraines de 39 382 000 tonnes d'une teneur de 2,05 g/t d'or. Le gisement East Gouldie (la participation de 50 % d'Agnico Eagle), qui est situé à proximité de la mine Canadian Malartic, renfermait des ressources minérales présumées souterraines de 12 760 000 tonnes d'une teneur de 3,34 g/t d'or. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales des gisements Odyssey, East Malartic et East Gouldie ont été fixées à 80 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales. Les teneurs limites des ressources minérales du gisement Odyssey varient selon la profondeur de 1,15 g/t d'or à 1,35 g/t d'or. Les teneurs limites des ressources minérales du gisement East Malartic varient selon la profondeur de 1,30 g/t d'or à 1,60 g/t d'or, et une teneur limite de 1,0 g/t d'or a été utilisée pour les ressources minérales sous la fosse à ciel ouvert de la mine Canadian Malartic. Les teneurs limites des ressources minérales du gisement East Gouldie varient selon la profondeur de 1,35 g/t d'or à 1,55 g/t d'or.
- 3) Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine Canadian Malartic (la participation de 50 % d'Agnico Eagle), par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales en 2019.

|                         | Réserves prouvées | Réserves probables | Total         |
|-------------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| 31 décembre 2018        | 23 029            | 55 799             | 78 828        |
| Traitées en 2019        | (10 524)          | –                  | (10 524)      |
| Révision                | 11 342            | (12 742)           | (1 400)       |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>23 847</b>     | <b>43 057</b>      | <b>66 904</b> |

- 4) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, du délai de récupération prévu du capital, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans la présente notice annuelle au sujet de la mine Canadian Malartic sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on the Mineral Resource and Mineral Reserve Estimates for the Canadian Malartic Property*, daté du 16 juin 2014, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 13 août 2014 et qui a été établi par Donald Gervais, géol., Christian Roy, ing., Alain Thibault, ing., Carl Pednault, ing., et Daniel Doucet, ing.

## Réserves minérales et ressources minérales de la mine Kittila

|                                                                    | Au 31 décembre    |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                    | 2019              | 2018              | 2017              |
| <b>Or</b>                                                          |                   |                   |                   |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 1 444 000         | 491 000           | 971 000           |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 4,55              | 4,12              | 4,26              |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 27 481 000        | 30 040 000        | 25 894 000        |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 4,40              | 4,50              | 4,75              |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>28 925 000</b> | <b>30 531 000</b> | <b>26 865 000</b> |
| <b>Teneur moyenne – grammes d'or par tonne</b>                     | <b>4,40</b>       | <b>4,50</b>       | <b>4,74</b>       |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>4 096 000</b>  | <b>4 414 000</b>  | <b>4 090 000</b>  |

Notes :

- 1) Les réserves minérales prouvées et probables pour 2019 présentées dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction d'un taux de récupération métallurgique de l'or de 86,2 %. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des réserves minérales souterraines se situaient entre 2,69 g/t d'or et 2,97 g/t d'or compte tenu de la dilution, selon la profondeur. Au 31 décembre 2019, il n'y avait pas de réserves minérales pouvant faire l'objet d'une exploitation à ciel ouvert. Au 31 décembre 2019, les coûts d'exploitation de la mine souterraine ont été estimés entre 76,33 € et 84,01 € par tonne. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$ (10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 16,3 % ou une diminution d'environ 9,0 % des réserves minérales.
- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2019, la mine Kittila renfermait des ressources minérales mesurées de 2 895 000 tonnes d'une teneur de 2,54 g/t d'or, des ressources minérales indiquées de 15 251 000 tonnes d'une teneur de 2,62 g/t d'or et des ressources minérales présumées de 13 820 000 tonnes d'une teneur de 3,90 g/t d'or. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales ont été fixées à 75 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales.
- 3) Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine Kittila, par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales ou d'autres catégories de réserves minérales, ainsi que les réserves minérales ajoutées à la suite des activités d'exploration menées en 2019.

|                         | Réserves prouvées | Réserves probables | Total         |
|-------------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| 31 décembre 2018        | 491               | 30 040             | 30 531        |
| Traitées en 2019        | (4 096)           | –                  | (4 096)       |
| Révision                | 5 049             | (2 559)            | 2 490         |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>1 444</b>      | <b>27 481</b>      | <b>28 925</b> |

- 4) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, du délai de récupération prévu du capital, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans la présente notice annuelle au sujet de la mine Kittila sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on the December 31, 2009 Mineral Resource and Mineral Reserve Estimate and the Suuri Extension Project, Kittila Mine, Finland*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 4 mars 2010 et qui a été établi par Daniel Doucet, ing., Dominique Girard, ing., Louise Grondin, ing., et Pierre Matte, ing.

Réserves minérales et ressources minérales du complexe Meadowbank (y compris la mine Meadowbank et le gisement satellite Amaruq à Meadowbank)

|                                                                    | Au 31 décembre    |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                    | 2019              | 2018              | 2017              |
| <b>Or</b>                                                          |                   |                   |                   |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 209 000           | 1 230 000         | 1 820 000         |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 1,90              | 1,68              | 1,36              |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 25 903 000        | 25 315 000        | 22 951 000        |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 3,97              | 3,58              | 3,57              |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>26 112 000</b> | <b>26 546 000</b> | <b>24 771 000</b> |
| <b>Teneur moyenne – grammes d'or par tonne</b>                     | <b>3,96</b>       | <b>3,49</b>       | <b>3,40</b>       |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>3 320 000</b>  | <b>2 979 000</b>  | <b>2 710 000</b>  |

Notes :

- 1) Les réserves minérales prouvées et probables présentées pour 2019 dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction d'une teneur limite utilisant des taux de récupération métallurgique de l'or allant de 93 % ou de 95 %, selon le gisement et la teneur. La teneur limite utilisée pour l'établissement des estimations des réserves minérales à ciel ouvert variait de 2,04 g/t d'or à 2,08 g/t d'or, selon le gisement. Les coûts d'exploitation utilisés pour l'établissement des estimations des réserves minérales à ciel ouvert au 31 décembre 2019 étaient de 99,07 \$ CA par tonne, y compris des coûts de transport supplémentaires de 14,64 \$ CA par tonne pour les réserves minérales du gisement satellite Amaruq. La teneur limite utilisée pour l'établissement des réserves minérales souterraines du gisement Amaruq variait de 3,67 g/t d'or à 3,80 g/t d'or, selon le gisement. Les coûts d'exploitation utilisés pour l'établissement des estimations des réserves minérales souterraines au gisement Amaruq au 31 décembre 2019 étaient de 164,69 \$ CA par tonne. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$ (10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 3 % ou une diminution d'environ 10,7 % des réserves minérales.
- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2019, le complexe Meadowbank renfermait des ressources minérales indiquées de 10 927 000 tonnes d'une teneur de 3,30 g/t d'or et des ressources minérales présumées de 8 645 000 tonnes d'une teneur de 5,47 g/t d'or. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales ont été fixées à 75 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales.
- 3) Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) au complexe Meadowbank, par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales ou d'autres catégories de réserves minérales et tient compte d'une mise à jour des réserves minérales par suite de la modification des plans de mine ainsi que des réserves minérales ajoutées à la suite des activités d'exploration menées en 2019.

|                         | Réserves prouvées | Réserves probables | Total         |
|-------------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| 31 décembre 2018        | 1 230             | 25 315             | 26 546        |
| Traitées en 2019        | (2 750)           | –                  | (2 750)       |
| Révision                | 1 729             | 587                | 2 316         |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>209</b>        | <b>25 903</b>      | <b>26 112</b> |

- 4) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, du délai de récupération prévu du capital, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans la présente notice annuelle au sujet du complexe Meadowbank sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on the Mineral Resources and Mineral Reserves at the Meadowbank Gold Complex including the Amaruq Satellite Mine Development, Nunavut, Canada*, daté du 31 décembre 2017, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 22 mars 2018 et qui a été établi par David Paquin Bilodeau, géol., Robert Badiu, géol., Pierre McMullen, ing. et Karl Leetmaa, ing.



## Réserves minérales et ressources minérales de la mine Meliadine

|                                                                    | Au 31 décembre    |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                    | 2019              | 2018              | 2017              |
| <b>Or</b>                                                          |                   |                   |                   |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 866 000           | 150 000           | 48 000            |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 7,14              | 5,67              | 7,17              |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 19 883 000        | 16 585 000        | 16 010 000        |
| Teneur moyenne – grammes d'or par tonne                            | 6,05              | 6,99              | 7,12              |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>20 749 000</b> | <b>16 736 000</b> | <b>16 058 000</b> |
| <b>Teneur moyenne – grammes d'or par tonne</b>                     | <b>6,10</b>       | <b>6,97</b>       | <b>7,12</b>       |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>4 067 000</b>  | <b>3 753 000</b>  | <b>3 677 000</b>  |

Notes :

- 1) Les réserves minérales prouvées et probables présentées pour 2019 dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction d'un taux de récupération métallurgique de l'or allant de 88,03 % à 96,5 %, selon le gisement et la teneur. Les teneurs limites utilisées pour l'établissement des réserves minérales à ciel ouvert variaient de 1,85 g/t d'or à 2,02 g/t d'or, compte tenu de la dilution, selon le gisement et la teneur. Les teneurs limites utilisées étaient de 3,73 g/t d'or, compte tenu de la dilution, pour le minerai souterrain du gisement Tiriganiaq, de 1,66 g/t d'or, compte tenu de la dilution, pour le minerai marginal souterrain du gisement Tiriganiaq, de 3,79 g/t d'or, compte tenu de la dilution, pour le minerai marginal souterrain des gisements Tiriganiaq et Wesmeg. Les coûts d'exploitation estimatifs utilisés pour l'établissement des estimations des réserves minérales au 31 décembre 2019 étaient de 84,83 \$ CA par tonne pour le minerai de la fosse à ciel ouvert Tiriganiaq, de 72,61 \$ CA par tonne pour le minerai marginal de la fosse à ciel ouvert Tiriganiaq, de 167,34 \$ CA par tonne pour le minerai souterrain des gisements Tiriganiaq et Wesmeg et de 72,40 \$ CA par tonne pour le minerai marginal souterrain des gisements Tiriganiaq et Wesmeg. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$ (10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 2,7 % ou une diminution d'environ 6,8 % des réserves minérales.
- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2019, la mine Meliadine renfermait des ressources minérales mesurées de 72 000 tonnes d'une teneur de 4,00 g/t d'or, des ressources minérales indiquées de 24 648 000 tonnes d'une teneur de 3,52 g/t d'or et des ressources minérales présumées de 14 611 000 tonnes d'une teneur de 5,60 g/t d'or. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales ont été fixées à 75 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales.
- 3) Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine Meliadine, par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales ou d'autres catégories de réserves minérales et tient compte d'une mise à jour des réserves minérales par suite de la modification des plans de mine ainsi que des réserves minérales ajoutées à la suite des activités d'exploration menées en 2019.

|                         | Réserves prouvées | Réserves probables | Total         |
|-------------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| 31 décembre 2018        | 150               | 16 585             | 16 736        |
| Traitées en 2019        | (1 037)           | –                  | (1 037)       |
| Révision                | 1 754             | 3 296              | 5 050         |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>867</b>        | <b>19 883</b>      | <b>20 749</b> |

- 4) La répartition des réserves minérales à ciel ouvert et des réserves minérales souterraines prévues au projet Meliadine s'établit comme suit (les tonnages et les onces contenues sont arrondis au millier près) au 31 décembre 2019 :

| Catégorie                                                 | Méthode d'extraction | Tonnes        | Teneur en or (g/t) | Or contenu (oz) |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|---------------|--------------------|-----------------|
| Réserves minérales prouvées                               | Halde à ciel ouvert  | 144           | 3,19               | 15              |
| Réserves minérales prouvées                               | Souterraine          | 722           | 7,92               | 184             |
| Réserves minérales probables                              | À ciel ouvert        | 5 671         | 4,72               | 861             |
| Réserves minérales probables                              | Souterraine          | 14 212        | 6,58               | 3 007           |
| <b>Total des réserves minérales probables</b>             |                      | <b>19 883</b> | <b>6,05</b>        | <b>3 868</b>    |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables</b> |                      | <b>20 749</b> | <b>6,10</b>        | <b>4 067</b>    |

- 5) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, du délai de récupération prévu du capital, des paramètres, des méthodes ainsi qu'une description détaillée d'autres

facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans la présente notice annuelle au sujet du projet Meliadine sont fournis dans le document intitulé *Updated Technical Report on the Meliadine Gold Project, Nunavut, Canada* daté du 11 février 2015, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 12 mars 2015 et qui a été établi par Julie Larouche, géol., Denis Caron, ing., Larry Connell, ing., Dany Laflamme, ing., François Robichaud, ing., François Petrucci, ing., et Alexandre Proulx, ing.

## Activités du Sud

### Réserves minérales et ressources minérales de la mine Pinos Altos

|                                                                    | Au 31 décembre    |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                    | 2019              | 2018              | 2017              |
| <b>Or et argent</b>                                                |                   |                   |                   |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 3 334 000         | 4 782 000         | 4 304 000         |
| Teneur moyenne en or – grammes par tonne                           | 2,55              | 2,70              | 2,55              |
| Teneur moyenne en argent – grammes par tonne                       | 58,96             | 63,36             | 68,29             |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 11 124 000        | 12 323 000        | 12 132 000        |
| Teneur moyenne en or – grammes par tonne                           | 1,91              | 1,94              | 2,36              |
| Teneur moyenne en argent – grammes par tonne                       | 50,74             | 52,45             | 62,98             |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>14 457 000</b> | <b>17 104 000</b> | <b>16 435 000</b> |
| <b>Teneur moyenne en or – grammes par tonne</b>                    | <b>2,06</b>       | <b>2,15</b>       | <b>2,41</b>       |
| <b>Teneur moyenne en argent – grammes par tonne</b>                | <b>52,63</b>      | <b>55,50</b>      | <b>64,37</b>      |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>957 000</b>    | <b>1 184 000</b>  | <b>1 273 000</b>  |
| <b>Total des onces d'argent contenu</b>                            | <b>24 464 000</b> | <b>30 519 000</b> | <b>34 015 000</b> |

#### Notes :

- 1) Les réserves minérales prouvées et probables de la mine Pinos Altos (sauf le gisement Creston Mascota) présentées pour 2019 dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction d'une valeur limite du minerai à ciel ouvert calculée à la sortie de la fonderie allant de 11,28 \$ par tonne à 29,85 \$ par tonne, selon la méthode de traitement, et d'une valeur limite du minerai souterrain calculée à la sortie de la fonderie allant de 54,20 \$ par tonne à 62,04 \$ par tonne, selon le gisement. Le taux de récupération métallurgique de l'or utilisé pour l'établissement des estimations des réserves variait de 40 % à 94,06 %, selon le gisement et la méthode de traitement. Le taux de récupération métallurgique de l'argent utilisé pour l'établissement des estimations des réserves variait de 12 % à 53,57 %, selon le gisement et la méthode de traitement. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$ (10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 1,1 % ou une diminution d'environ 6,9 % des réserves minérales.
- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2019, la mine Pinos Altos renfermait des ressources minérales indiquées de 19 581 000 tonnes d'une teneur de 1,68 g/t d'or et de 40,66 g/t d'argent et des ressources minérales présumées de 7 032 000 tonnes d'une teneur de 1,93 g/t d'or et de 39,89 g/t d'argent. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales ont été fixées à 75 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales.
- 3) La répartition des réserves minérales à ciel ouvert et des réserves minérales souterraines à la mine Pinos Altos s'établit comme suit (les tonnages et les onces contenues sont arrondis au millier près) au 31 décembre 2019 :

| Catégorie                                                 | Méthode d'extraction | Tonnes        | Teneur en or (g/t) | Teneur en argent (g/t) | Or contenu (oz) | Argent contenu (oz) |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|---------------|--------------------|------------------------|-----------------|---------------------|
| Réserves minérales prouvées                               | Halde à ciel ouvert  | 60            | 1,55               | 39,07                  | 3               | 76                  |
| Réserves minérales prouvées                               | Souterraine          | 3 274         | 2,56               | 59,33                  | 270             | 6 244               |
| <b>Total des réserves minérales prouvées</b>              |                      | <b>3 334</b>  | <b>2,55</b>        | <b>58,96</b>           | <b>273</b>      | <b>6 320</b>        |
| Réserves minérales probables                              | À ciel ouvert        | 3 550         | 0,97               | 26,09                  | 111             | 2 978               |
| Réserves minérales probables                              | Souterraine          | 7 573         | 2,35               | 62,29                  | 573             | 15 166              |
| <b>Total des réserves minérales probables</b>             |                      | <b>11 124</b> | <b>1,91</b>        | <b>50,74</b>           | <b>684</b>      | <b>18 145</b>       |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables</b> |                      | <b>14 457</b> | <b>2,06</b>        | <b>52,63</b>           | <b>957</b>      | <b>24 464</b>       |

- 4) Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine Pinos Altos (sauf le gisement Creston Mascota), par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales ou d'autres catégories de réserves minérales, ainsi que les réserves minérales ajoutées à la suite des activités d'exploration menées en 2019.

|                         | Réserves<br>prouvées | Réserves<br>probables | Total         |
|-------------------------|----------------------|-----------------------|---------------|
| 31 décembre 2018        | 4 782                | 12 323                | 17 104        |
| Traitées en 2019        | (957)                | –                     | (957)         |
| Révision                | (491)                | (1 199)               | (1 690)       |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>3 334</b>         | <b>11 124</b>         | <b>14 457</b> |

- 5) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, du délai de récupération prévu du capital, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans la présente notice annuelle au sujet de la mine Pinos Altos sont fournis dans le document intitulé *Pinos Altos Gold-Silver Mining Project, Chihuahua State, Mexico, Technical Report on the Mineral Resources and Reserves as of December 31, 2008*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 25 mars 2009 et qui a été établi par Dyane Duquette, géol., Louise Grondin, ing., Pierre Matte, ing., et Camil Prince, ing.

### Réserves minérales et ressources minérales du gisement Creston Mascota de la mine Pinos Altos

|                                                                    | Au 31 décembre   |                  |                  |
|--------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                                    | 2019             | 2018             | 2017             |
| <b>Or et argent</b>                                                |                  |                  |                  |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 1 000            | –                | 21 000           |
| Teneur moyenne en or – grammes par tonne                           | 5,55             | –                | 0,90             |
| Teneur moyenne en argent – grammes par tonne                       | 331,49           | –                | 9,56             |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 757 000          | 1 434 000        | 2 368 000        |
| Teneur moyenne en or – grammes par tonne                           | 2,49             | 1,77             | 1,47             |
| Teneur moyenne en argent – grammes par tonne                       | 62,65            | 40,89            | 30,36            |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>758 000</b>   | <b>1 434 000</b> | <b>2 389 000</b> |
| <b>Teneur moyenne en or – grammes par tonne</b>                    | <b>2,49</b>      | <b>1,77</b>      | <b>1,47</b>      |
| <b>Teneur moyenne en argent – grammes par tonne</b>                | <b>63,05</b>     | <b>40,89</b>     | <b>30,18</b>     |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>61 000</b>    | <b>82 000</b>    | <b>113 000</b>   |
| <b>Total des onces d'argent contenu</b>                            | <b>1 537 000</b> | <b>1 886 000</b> | <b>2 318 000</b> |

#### Notes :

- Les réserves minérales prouvées et probables du gisement Mina Bravo à Creston Mascota présentées pour 2019 dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction d'une valeur limite du minerai à ciel ouvert calculée à la sortie de la fonderie de 12,53 \$ par tonne. Il n'y a pas de réserves minérales dans les gisements souterrains. En ce qui concerne le gisement Mina Bravo, le taux de récupération métallurgique utilisé pour l'établissement des estimations des réserves était de 71 % pour l'or et de 24 % pour l'argent. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$ (10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 10,3 % ou une diminution d'environ 3,3 % des réserves minérales.
- Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2019, le gisement Creston Mascota de la mine Pinos Altos renfermait des ressources minérales indiquées de 988 000 tonnes d'une teneur de 0,75 g/t d'or et de 7,88 g/t d'argent et des ressources minérales présumées de 281 000 tonnes d'une teneur de 1,10 g/t d'or et de 5,05 g/t d'argent. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales ont été fixées à 75 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales.
- Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) au gisement Creston Mascota, par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales ou d'autres catégories de réserves minérales ainsi que les réserves minérales ajoutées à la suite des activités d'exploration menées en 2019.

|                         | Réserves<br>prouvées | Réserves<br>probables | Total      |
|-------------------------|----------------------|-----------------------|------------|
| 31 décembre 2018        | –                    | 1 434                 | 1 434      |
| Traitées en 2019        | (1 067)              | –                     | (1 067)    |
| Révision                | 1 068                | (677)                 | 391        |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>1</b>             | <b>757</b>            | <b>758</b> |

- 4) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, du délai de récupération prévu du capital, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée d'autres

facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans la présente notice annuelle au sujet du gisement Creston Mascota de la mine Pinos Altos sont fournis dans le document intitulé *Pinos Altos Gold-Silver Mining Project, Chihuahua State, Mexico, Technical Report on the Mineral Resources and Reserves as of December 31, 2008*, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 25 mars 2009 et qui a été établi par Dyane Duquette, géol., Louise Grondin, ing., Pierre Matte, ing., et Camil Prince, ing.

### Réserves minérales et ressources minérales de la mine La India

|                                                                    | Au 31 décembre    |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                    | 2019              | 2018              | 2017              |
| <b>Or</b>                                                          |                   |                   |                   |
| Réserves minérales prouvées – tonnes                               | 279 000           | 228 000           | 266 000           |
| Teneur moyenne en or – grammes par tonne                           | 0,49              | 0,49              | 0,49              |
| Teneur moyenne en argent – grammes par tonne                       | 1,64              | 3,73              | 3,40              |
| Réserves minérales probables – tonnes                              | 20 152 000        | 24 256 000        | 30 394 000        |
| Teneur moyenne en or – grammes par tonne                           | 0,75              | 0,74              | 0,69              |
| Teneur moyenne en argent – grammes par tonne                       | 2,63              | 2,54              | 2,14              |
| <b>Total des réserves minérales prouvées et probables – tonnes</b> | <b>20 432 000</b> | <b>24 484 000</b> | <b>30 660 000</b> |
| <b>Teneur moyenne en or – grammes par tonne</b>                    | <b>0,75</b>       | <b>0,74</b>       | <b>0,69</b>       |
| <b>Teneur moyenne en argent – grammes par tonne</b>                | <b>2,62</b>       | <b>2,55</b>       | <b>2,15</b>       |
| <b>Total des onces d'or contenu</b>                                | <b>490 000</b>    | <b>581 000</b>    | <b>679 000</b>    |
| <b>Total des onces d'argent contenu</b>                            | <b>1 719 000</b>  | <b>2 008 000</b>  | <b>2 123 000</b>  |

#### Notes :

- 1) Les réserves minérales prouvées et probables de la mine La India présentées pour 2019 dans le tableau ci-dessus ont été estimées en fonction d'un taux de récupération métallurgique de l'or du minerai oxydé allant de 72 % à 89 % selon la zone et le domaine lithologique, et d'un taux de récupération métallurgique de l'or du minerai sulfuré allant de 20,3 % à 65,3 % selon le domaine lithologique. La teneur limite utilisée pour l'établissement des estimations des réserves minérales variait de 0,20 g/t d'or à 1,08 g/t d'or selon le gisement et le type de minerai. La teneur limite marginale variait de 0,20 g/t d'or à 1,01 g/t d'or, selon le domaine. Au 31 décembre 2019, il n'y avait pas de réserves minérales dans les gisements souterrains. Les coûts d'exploitation estimatifs utilisés pour l'établissement des estimations des réserves minérales au 31 décembre 2019 allaient de 6,63 \$ à 8,68 \$ par tonne pour le minerai oxydé et de 7,88 \$ à 9,93 \$ par tonne pour le minerai sulfuré. La Société estime qu'une augmentation ou une diminution de 125 \$ (10 %) quant à l'hypothèse du prix de l'or entraînerait respectivement une augmentation d'environ 7,3 % ou une diminution d'environ 15,1 % des réserves minérales.
- 2) Outre les réserves minérales présentées ci-dessus, au 31 décembre 2019, la mine La India (à l'exclusion du gisement Tarachi) renfermait des ressources minérales mesurées de 10 840 000 tonnes d'une teneur de 0,60 g/t d'or et de 3,24 g/t d'argent, des ressources minérales indiquées de 1 402 000 tonnes d'une teneur de 0,64 g/t d'or et de 3,17 g/t d'argent et des ressources minérales présumées de 809 000 tonnes d'une teneur de 0,57 g/t d'or et de 3,56 g/t d'argent. Le gisement Tarachi, qui est situé à proximité de la mine La India, renfermait des ressources minérales indiquées de 22 665 000 tonnes d'une teneur de 0,40 g/t d'or et des ressources minérales présumées de 6 476 000 tonnes d'une teneur de 0,33 g/t d'or. Le gisement Chipirona, qui est situé à proximité de la mine La India, renfermait des ressources minérales indiquées de 1 255 000 tonnes d'une teneur de 1,11 g/t d'or, de 50,99 g/t d'argent, de 0,03 % de cuivre et de 1,36 % de zinc et des ressources minérales présumées de 10 744 000 tonnes d'une teneur de 0,69 g/t d'or, de 85,44 g/t d'argent, de 0,14 % de cuivre et de 0,81 % de zinc. Les teneurs limites en or utilisées pour l'établissement des estimations des ressources minérales ont été fixées à 75 % de la teneur limite applicable aux réserves minérales.
- 3) Le tableau suivant présente le rapprochement des réserves minérales (arrondies au millier de tonnes près) à la mine La India, par catégorie, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018. La ligne « Révision » indique les réserves minérales supplémentaires provenant de la conversion de ressources minérales ou d'autres catégories de réserves minérales ainsi que les réserves minérales ajoutées à la suite des activités d'exploration et des essais métallurgiques menés en 2019.

|                         | Réserves prouvées | Réserves probables | Total         |
|-------------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| 31 décembre 2018        | 228               | 24 256             | 24 484        |
| Traitées en 2019        | (5 402)           | –                  | (5 402)       |
| Révision                | 5 453             | (4 103)            | 1 350         |
| <b>31 décembre 2019</b> | <b>279</b>        | <b>20 152</b>      | <b>20 432</b> |

- 4) Des renseignements complets au sujet des procédures de vérification, du programme d'assurance de la qualité, des procédures de contrôle de la qualité, du délai de récupération prévu du capital, des paramètres et des méthodes ainsi qu'une description détaillée d'autres facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur les données scientifiques et techniques présentées dans la présente notice annuelle au sujet du projet minier La India sont fournis dans le document intitulé *Technical Report on the June 30, 2012 Update of the Mineral Resources and Mineral Reserves, La India Gold Project, Municipality of Sahuaripa, Sonora, Mexico*, daté du 31 août 2012, qui a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR, le 12 octobre 2012 et qui a été établi par Daniel Doucet, ing., Tim Haldane, ing., et Michel Julien, ing.

## Principaux produits et distribution

La Société tire la quasi-totalité de ses produits de la production et de la vente d'or, sous forme d'argent aurifère et de concentré. Le reste des produits provient de la production et de la vente de sous-produits des métaux, à savoir l'argent, le zinc et le cuivre. L'or produit par la Société est vendu sous forme raffinée, principalement sur le marché au comptant de Londres. La Société ne dépend d'aucun acheteur en particulier pour son principal produit.

## Employés

Au 31 décembre 2019, la Société comptait 11 101 employés, soit 6 193 employés permanents, 4 506 entrepreneurs, 294 employés temporaires et 108 étudiants. Sur l'ensemble des employés permanents, 936 travaillaient au complexe LaRonde, 411 à la mine Goldex, 792 à la mine Canadian Malartic (dont sept employés au bureau de Canadian Malartic), 450 à la mine Kittila (et sept autres employés au groupe d'exploration en Finlande), 789 au complexe Meadowbank (dont deux au bureau de Baker Lake et 26 au Québec), 596 à la mine Meliadine (dont un au bureau de Rankin Inlet et 33 au Québec), 1 069 à la mine Pinos Altos (et 42 autres au groupe d'exploration au Mexique, deux au groupe exploitation de projets au Mexique et neuf au bureau régional du Mexique), 266 au gisement Creston Mascota de la mine Pinos Altos, 392 à la mine La India, 60 au groupe d'exploration au Mexique, 53 au groupe d'exploration au Canada et aux États-Unis (incluant les propriétés Kirkland Lake et Hammond Reef), 160 au bureau technique régional en Abitibi, 10 au bureau régional en Suède et 149 au siège social à Toronto. Le nombre d'employés permanents de la Société à la fin de 2019, de 2018 et de 2017 s'élevait respectivement à 6 193, à 5 990 et à 5 514.

## Concurrence

Le secteur de l'exploration et de l'extraction de métaux précieux est un marché hautement compétitif. La Société est en concurrence avec d'autres sociétés d'exploration et d'extraction pour ce qui est de l'acquisition de claims et de baux miniers, de la recherche de fournisseurs des matières premières et des fournitures utilisés dans les opérations minières, ainsi que du recrutement et du maintien en poste d'employés qualifiés.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités minières dépendra non seulement de son aptitude à développer les terrains qu'elle possède déjà, mais aussi de sa faculté de choisir et d'acquérir des terrains producteurs ou des zones d'intérêt qui conviennent au développement ou à l'exploration de métaux précieux. Voir la rubrique « Facteurs de risque » pour la description d'autres risques que la Société doit affronter sur le plan de la concurrence.

## Développement durable

En 2019, la Société a continué d'intégrer la santé, la sécurité et la viabilité environnementale dans toutes les sphères et toutes les étapes de ses activités, des objectifs globaux de l'entreprise et de la responsabilité de la direction de « maintenir des normes élevées de durabilité » à la fermeture des sites, en passant par les activités d'exploration et d'acquisition et les opérations quotidiennes. L'intégration officielle de ce processus s'est amorcée en 2012 avec l'adoption d'une politique intégrée sur la santé, la sécurité, l'environnement et l'acceptabilité sociale (la « politique de développement durable ») qui reflète l'engagement de la Société à appliquer des pratiques minières responsables. Cette politique a été mise à jour en 2019 afin de renforcer les engagements envers la protection des droits de la personne et d'accorder une plus grande importance à la gestion des risques. La Société est d'avis que la politique de développement durable favorisera l'adoption de pratiques plus durables au moyen de la surveillance et de la responsabilisation.

La politique de développement durable est appliquée au moyen de la mise au point et de l'instauration d'un système formel et intégré de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement appelé « système de surveillance et de gestion des risques » (le « SSGR ») dans toutes les divisions de la Société. La Société en nom collectif s'est engagée à instaurer un système similaire à la mine Canadian Malartic. Avec le SSGR, la Société vise à promouvoir sa culture de responsabilisation et de leadership dans la gestion des questions de santé, de sécurité, d'environnement et d'acceptabilité sociale. Le SSGR est mis en place au moyen de logiciels largement utilisés dans l'industrie minière canadienne et qui sont conformes à la norme ISO 14001 – Systèmes de management environnemental et à la norme intitulée Occupational Health and Safety Assessment Series 18001 – Systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Le SSGR intègre les engagements de la Société en tant que signataire du Code de gestion du cyanure, un programme volontaire pour la production, le transport, le stockage, la manutention et l'élimination en toute sécurité du cyanure. La Société a signé le Code de gestion du cyanure en septembre 2011.

Le SSGR intègre également l'initiative à la pointe de l'industrie appelée Vers le développement minier durable (l'« initiative VDMD ») de L'Association minière du Canada, ainsi que les principes directeurs du Global Reporting Initiative (le « GRI ») en matière d'information sur le développement durable pour le secteur minier. En décembre 2010, la Société est devenue membre de L'Association minière du Canada et a adhéré à l'initiative VDMD. Cette initiative a pour but d'aider les sociétés minières à évaluer la qualité, l'exhaustivité et la robustesse de leurs systèmes de gestion en fonction des huit indicateurs de performance suivants : gestion des crises; gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre; gestion des résidus; gestion du maintien de la biodiversité; santé et sécurité; relations avec les Autochtones et les collectivités; la prévention du travail des enfants et du travail forcé; et l'intendance de l'eau.

La Société a adopté et mis en œuvre la Norme sur l'or libre de conflits (*Conflict-Free Gold Standard*) du World Gold Council. Cette norme a commencé à être mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2013. En 2019, la Société s'est engagée à appliquer les principes de gestion minière responsable du World Gold Council. Ces engagements seront également intégrés dans le SSGR.

En 2017, la Société a adopté les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, un ensemble de principes conçus pour guider les sociétés dans le maintien d'activités sécuritaires selon un cadre d'exploitation qui favorise le respect des droits de la personne. Un audit indépendant de l'application des Principes volontaires a été réalisé à la mine La India en 2018 et à la mine Pinos Altos en 2019.

En 2018, la Société a adopté une politique d'engagement auprès des Autochtones et une politique en matière de diversité et d'inclusion et, en 2019, un conseil consultatif sur la diversité a été constitué. Un examen interne a été effectué à chaque site pour recenser les pratiques exemplaires ainsi que les obstacles ou les barrières à la mise en œuvre réussie de ces politiques.

On peut consulter la politique de développement durable de la Société sur le site Web de celle-ci, au [www.agnicoeagle.com](http://www.agnicoeagle.com). Le rapport de développement durable de la mine Canadian Malartic peut être consulté sur le site Web de celle-ci, au [www.canadianmalartic.com](http://www.canadianmalartic.com).

## **Santé et sécurité des employés**

Le bilan global de la Société en matière de santé et de sécurité, mesuré en fonction de la fréquence des accidents, s'est amélioré en 2019. Le taux de fréquence combiné des accidents entraînant une perte de temps et une restriction des activités (compte non tenu de la mine Canadian Malartic) s'est établi à 0,98, ce qui représente une diminution par rapport au taux de 1,27 enregistré en 2018 et un taux inférieur au taux cible de 1,1. La Société a continué à offrir une formation poussée en santé et sécurité à ses employés en 2019.

Le taux de fréquence combiné des accidents à la mine Canadian Malartic s'est établi à 1,20 en 2019, ce qui représente une légère diminution par rapport au taux de 1,21 en 2018, mais demeure supérieur du taux cible de 0,95.

L'une des mesures mises en place par la Société afin d'améliorer la performance sur le plan de la sécurité est le système de fiche de sécurité au poste de travail. Ce système a été appliqué à toutes les activités de la Société, en soutien au programme de formation axé sur les risques. Élaboré par l'Association minière du Québec (l'« AMQ »), le système de fiches de sécurité au poste de travail enseigne aux travailleurs et aux superviseurs à aborder leurs responsabilités en tenant compte des risques. Les travailleurs et leurs superviseurs doivent se réunir quotidiennement pour discuter de questions de santé et de sécurité sur les lieux de travail. Le système de fiche de sécurité permet également aux travailleurs et aux superviseurs de la Société de documenter les inspections quotidiennes et de consigner leurs observations sur les conditions des lieux de travail, ainsi que la nature des risques, les problèmes qui surviennent et d'autres renseignements utiles. De plus, le système permet au superviseur d'analyser tous les renseignements pertinents et de les transmettre au superviseur du quart suivant ou aux divers services techniques, afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité.

En 2019, l'AMQ a salué la bonne performance de la Société dans le domaine de la santé et sécurité en récompensant 23 de ses superviseurs en poste aux mines LaRonde et Goldex d'avoir préservé la sécurité des travailleurs. Les superviseurs se sont en effet vu octroyer un prix de l'AMQ pour 50 000 heures ou plus travaillées sans accident entraînant une perte de temps. Collectivement, ce groupe de 23 personnes a supervisé plus de 2,10 millions d'heures travaillées sans accident pour les membres de leurs équipes. L'AMQ a également loué le travail de 14 superviseurs de la mine Canadian Malartic qui ont atteint 2,25 millions d'heures travaillées sans accident entraînant une perte de temps.

En 2019, l'Association minière nationale du Mexique a attribué à la mine La India la distinction Jorge Rangel Zamorano – Silver Helmet à titre de mine la plus sécuritaire au Mexique parmi les exploitations à ciel ouvert (500 employés) pour la deuxième année de suite.

Toutes les mines de la Société disposent de leur propre plan d'intervention en cas d'urgence et comptent des employés formés pour réagir en cas de situation d'urgence touchant la sécurité, les incendies et l'environnement. Chaque mine de la Société s'est également pourvue de l'équipement d'intervention d'urgence approprié. En 2014, le plan global de gestion des crises a été actualisé et harmonisé avec les pratiques exemplaires du secteur et les exigences de l'initiative VDMD. Des simulations d'intervention en cas d'urgence sont réalisées annuellement dans toutes les divisions. L'initiative VDMD renferme aussi un protocole en matière de santé et de sécurité, qui a été mis en œuvre dans chacune des exploitations minières de la Société.

## Collectivités

À chacune de ses exploitations dans le monde, la Société a pour objectif d'embaucher le plus grand nombre possible des membres de son personnel, y compris ses équipes de direction, parmi la main-d'œuvre locale. En 2019, la moyenne globale de la Société pour l'embauche locale s'est établie à 59 %. La Société est d'avis que la création d'emplois est l'un de ses apports les plus significatifs aux collectivités où elle exerce ses activités.

La Société a poursuivi ses efforts visant à conclure des ententes de développement des collectivités au Nunavut. En 2015, l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (l'« ERAI ») relative à la mine Meadowbank a été reconduite et une entente semblable relativement au projet Meliadine a été signée et, en 2018, l'ERAI relative au gisement Amaruq a été signée. En 2019, la Société a poursuivi son dialogue avec les Premières Nations de l'Abitibi et avec les Premières Nations avoisinant le projet Kirkland Lake.

La Société a adopté un plan d'action de réconciliation conforme à l'appel à l'action 92 de la *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* dont la première étape consistait à offrir aux cadres supérieurs de la Société une formation sur les questions autochtones, et cette étape a été accomplie en 2018. En 2019, la Société a continué de progresser dans cet appel à l'action en entreprenant des discussions avec les communautés des Premières Nations dans les régions où sont situés ses mines et ses projets au Nunavut, au Québec et en Ontario.

La mine Canadian Malartic a continué à contribuer au fonds de développement économique qui a été établi avant le développement de la mine dans le but de diversifier l'économie locale pendant toute la durée de vie de la mine et à bien préparer la ville de Malartic à la fermeture à venir de la mine. Des responsables de la mine Canadian Malartic ont également participé à des forums sur l'avenir de la ville de Malartic organisés par le conseil municipal. Dans le cadre des initiatives concernant le maintien d'un dialogue avec les parties prenantes, un projet d'entente avec quatre groupes des Premières Nations a été rédigé et présenté aux communautés aux fins de consultation. À l'instar de ce qu'elle fait grâce au « Guide de cohabitation » et à ses autres initiatives en matière de relations avec les collectivités à Canadian Malartic, la Société en nom collectif collabore avec les parties prenantes pour établir des relations de coopération qui soutiennent le potentiel à long terme de la mine.

Un Guide de cohabitation a été adopté à la mine LaRonde en 2019 et sera mis en œuvre en 2020. Goldex est en voie d'adopter un guide semblable.

La Société continue de soutenir un certain nombre d'initiatives communautaires en santé et en éducation dans la région de la mine Pinos Altos, y compris la mise sur pied d'une initiative Bonnes Actions dans le cadre de laquelle des membres de la communauté, des leaders du secteur minier et des représentants du gouvernement se sont réunis et ont accompli au-delà de 2 000 bonnes actions visant l'environnement, l'éducation locale, la santé ainsi que des actes de bienveillance envers des membres de la communauté.

On peut consulter le code de conduite professionnelle et d'éthique de la Société sur le site Web de celle-ci, au [www.agnicoeagle.com](http://www.agnicoeagle.com).

## Protection de l'environnement

Les activités d'exploration et les opérations d'extraction et de traitement de la Société sont assujetties à la législation et à la réglementation en matière d'environnement des autorités fédérales, étatiques, provinciales, territoriales, régionales et locales dans les territoires où elles sont exercées et où sont situées les installations de la Société. Il s'agit entre autres d'obligations relatives à la planification et à l'exécution de la fermeture et de la restauration des terrains miniers et aux garanties financières connexes. Chaque mine est tenue de respecter des processus d'évaluation environnementale et d'obtention de permis pendant les travaux de développement et, en phase d'exploitation, applique un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001 ainsi

qu'un programme d'audits internes. La Société travaille étroitement avec les organismes de réglementation de chaque territoire où elle est active pour veiller à s'acquitter en permanence de ses obligations à cet égard.

Depuis 2007, la Société rend des comptes tous les ans au Carbon Disclosure Project concernant les émissions de gaz à effet de serre et les facteurs de risque de changement climatique.

À l'égard des activités menées en 2019, la Société en nom collectif a reçu quatre avis de non-conformité, dont deux liés à la suppression et deux liés aux émissions de NOx. L'équipe d'experts environnementaux du site de la mine surveille de façon continue la conformité à la réglementation en ce qui a trait aux approbations, aux permis et au respect des directives et des exigences et poursuit la mise en œuvre de mesures d'amélioration.

Au 31 décembre 2019, le passif total de la Société au titre de ses obligations de restauration et de fermeture s'élevait à 439,8 millions de dollars (y compris la quote-part de la Société dans les coûts de restauration de la mine Canadian Malartic) et ses coûts au titre de mesures environnementales correctives pour l'exercice clos à cette date s'élevaient à 2,8 millions de dollars. Pour plus de renseignements, voir la note 12 des états financiers annuels.

On peut consulter la politique en matière d'environnement de la Société sur le site Web de celle-ci, au [www.agnicoeagle.com](http://www.agnicoeagle.com).



## FACTEURS DE RISQUE

Les activités de la Société sont spéculatives étant donné le haut niveau de risque de son entreprise, dont l'objet est l'acquisition, le financement, l'exploration, le développement et l'exploitation de terrains miniers. De tels facteurs de risque pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière et/ou les résultats d'exploitation futurs de la Société et avoir comme conséquence que les faits réels soient sensiblement différents de ceux dont il est fait mention dans les énoncés prospectifs concernant la Société. Ces incertitudes et ces risques ne sont pas les seuls auxquels la Société est confrontée. D'autres incertitudes et risques dont la Société n'a pas connaissance ou qu'elle considère actuellement comme négligeables pourraient également nuire à ses activités commerciales.

***La Société est exposée aux risques liés aux pandémies et aux éclosions de maladies transmissibles, ainsi qu'aux incidences économiques qui en résultent.***

La Société est exposée aux risques liés aux pandémies et aux éclosions de maladies transmissibles, qui pourraient perturber considérablement ses activités et avoir un effet défavorable important sur sa performance financière et ses résultats d'exploitation. En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus, appelée COVID-19, a éclo à Wuhan, en Chine, et s'est propagée dans le monde entier entraînant des perturbations économiques et sociales. La COVID-19 a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. La rapidité et l'étendue de la propagation de la COVID-19, ainsi que la durée et l'intensité de la perturbation de l'activité économique et l'impact financier et social en découlant, sont incertaines. En outre, il est impossible de prédire avec certitude dans quelle mesure et de quelle manière la COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements, par la Société et par d'autres entités pour en réduire la propagation peuvent toucher la Société. La COVID-19 et ces mesures pourraient avoir un effet défavorable sur plusieurs aspects des activités de la Société, notamment, la santé de ses employés, la productivité et la disponibilité de la main-d'œuvre, les restrictions sur les déplacements, la disponibilité des entrepreneurs, la disponibilité des fournitures, la capacité de vendre et de livrer des barres ou des concentrés d'argent aurifère ainsi que la disponibilité et le coût de l'assurance, et ces facteurs, pris individuellement ou combinés à d'autres impacts, pourraient être importants pour la Société. Les mesures prises par les gouvernements, par la Société et par d'autres entités, ou l'obtention d'un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 associé à l'un des sites miniers de la Société pourraient contraindre la Société à réduire ou à suspendre l'exploitation d'une ou de plusieurs de ses mines. La COVID-19 et les mesures qu'elle entraîne pourraient également avoir un effet défavorable sur la capacité de la Société de se procurer les intrants nécessaires à ses exploitations et ses projets. La survenance d'une ou de plusieurs de ces circonstances et d'un ou de plusieurs de ces événements pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société. Par exemple, le 23 mars 2020, le gouvernement du Québec a ordonné la fermeture, du 25 mars au 13 avril 2020, de toutes les entreprises dont les activités ne sont pas essentielles au Québec. En conséquence de cet ordre, la Société a suspendu ses activités d'extraction au complexe LaRonde, à la mine Goldex et à la mine Canadian Malartic. La Société a également réduit ses activités aux exploitations minières de Meliadine et de Meadowbank, au Nunavut, qui sont desservies par navette aérienne seulement depuis Mirabel et Val-d'Or, au Québec. En conséquence de cet ordre, le 24 mars 2020, la Société a retiré ses indications en matière de production et de coût pour l'exercice 2020. La Société ne saurait garantir que cette fermeture ordonnée de toutes les entreprises dont les activités ne sont pas essentielles ne sera pas prolongée au-delà du 13 avril 2020 ou qu'elle réussira à reprendre ses activités normales rapidement et de façon sécuritaire après la levée de toutes les restrictions. En outre, la Société ne saurait nullement garantir que les gouvernements des autres régions où elle exerce ses activités ne mettront pas en œuvre des mesures entraînant la suspension ou la réduction des activités à une ou plusieurs de ses mines.

Le complexe Meadowbank (y compris le gisement satellite Amaruq) et la mine Meliadine sont situés en région éloignée et ne sont accessibles que par navette aérienne, ce qui signifie que les employés et les entrepreneurs sont logés dans des installations sur place pendant qu'ils y travaillent. En raison de la concentration du personnel qui travaille et vit dans un espace restreint, les risques liés aux maladies transmissibles y sont plus élevés. Par mesure de précaution, le 19 mars 2020, la Société a décidé de retourner chez eux tous les membres du personnel du complexe Meadowbank et de la mine Meliadine qui sont des résidents du Nunavut et, le 24 mars 2020, elle a annoncé qu'elle réduisait ses activités aux exploitations minières de Meliadine et de Meadowbank, au Nunavut. Si les restrictions sur les déplacements liées à la COVID-19 nuisent au transport du personnel vers ces sites, la Société pourrait devoir réduire davantage ou suspendre ses activités à ces sites. La Société pourrait dans l'avenir, en fonction de son évaluation des risques présents au moment en cause, choisir de réduire, de réduire davantage ou de suspendre ses activités à ces sites ou à d'autres sites par mesure de précaution ou en conséquence de mesures prises par le gouvernement ou par la communauté ou en réponse à ces mesures. En outre, la COVID-19 et les mesures prises pour tenter d'en réduire la propagation pourraient nuire à la capacité de la Société d'acheminer le matériel dont elle a besoin pour l'exploitation du complexe Meadowbank et de la mine Meliadine pendant la courte saison annuelle au cours de laquelle il est possible d'acheminer du matériel au Nunavut.

L'incapacité de la Société d'acquérir et de transporter le matériel nécessaire durant cette période pourrait entraîner un ralentissement ou un arrêt des activités au complexe Meadowbank et à la mine Meliadine et retarder les projets de construction ou d'agrandissement prévus pour ces sites. Voir la rubrique « – La Société pourrait éprouver de la difficulté à exploiter son complexe Meadowbank et sa mine Meliadine en raison de leur éloignement. ». N'importe laquelle de ces situations ou circonstances pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société.

En outre, la propagation réelle ou appréhendée de la COVID-19 à l'échelle mondiale et les mesures des gouvernements et d'autres entités face à cette situation pourraient avoir un effet défavorable important sur l'économie mondiale, continuer d'avoir une incidence négative sur les marchés des capitaux, y compris sur le cours de l'or et sur le cours des actions de la Société, nuire à la capacité de la Société de mobiliser des capitaux et entraîner une volatilité et des mouvements continus des taux d'intérêt, ce qui pourrait rendre plus difficile ou onéreux l'obtention du financement ou du refinancement de la dette. Si le cours de l'or recule, les produits d'exploitation générés par les activités de la Société diminueront également. Voir la rubrique « – La performance et les résultats financiers de la Société pourraient fluctuer considérablement en raison de la volatilité et de l'imprévisibilité des prix des marchandises. ». N'importe laquelle de ces situations, ou d'autres événements, pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société.

***La performance et les résultats financiers de la Société pourraient fluctuer considérablement en raison de la volatilité et de l'imprévisibilité des prix des marchandises.***

Le bénéfice de la Société est directement lié aux prix des marchandises puisque ses produits d'exploitation proviennent de la vente d'or, d'argent, de zinc et de cuivre. Le prix de l'or, qui a l'incidence la plus grande sur la performance financière de la Société, fluctue énormément en fonction d'un grand nombre de facteurs qui sont tous indépendants de la volonté de la Société, tels que les achats et les ventes de réserves d'or par les banques centrales, l'établissement et l'élimination de couvertures par les producteurs, les prévisions sur l'inflation, les prévisions sur l'activité économique, la demande des investisseurs, le cours du change du dollar américain par rapport aux autres grandes devises, les taux d'intérêt, la demande mondiale et régionale, la conjoncture politique et économique, les coûts de production dans les principales régions productrices d'or, les positions spéculatives prises par les investisseurs et les négociateurs sur le marché de l'or et les variations de l'approvisionnement, incluant les taux de production à l'échelle mondiale. Il est impossible de prévoir avec justesse l'effet global de ces facteurs. En outre, le prix de l'or a, à l'occasion, connu des mouvements à court terme très rapides en raison de la spéculation ou d'événements mondiaux, y compris les inquiétudes soulevées par la propagation de la nouvelle souche de coronavirus appelée COVID-19. Par exemple, du 6 mars au 16 mars 2020, le cours en après-midi à Londres (au sens attribué à ce terme ci-dessous) a chuté de près de 200 \$ l'once, passant de 1 683,65 \$ l'once à 1 487,70 \$ l'once. La fluctuation du prix de l'or peut nuire considérablement à la performance financière ou aux résultats d'exploitation de la Société. Si le cours de l'or tombe en deçà des charges de maintien tout compris engagées ou prévues par once d'or produite de la Société à une ou à plusieurs de ses mines, à un ou à plusieurs de ses projets ou à d'autres propriétés et demeure à ce niveau pendant une longue période, la Société pourrait subir des pertes et/ou pourrait décider de réduire ou d'interrompre une partie ou la totalité de ses activités d'exploitation minière, d'exploration ou de développement aux mines, aux projets ou aux propriétés concernés ou à d'autres mines ou projets. De plus, ces fluctuations peuvent entraîner la modification des plans de mine. Les plans de mine et les estimations des réserves minérales et des ressources minérales actuels de la Société sont fondés sur un cours de l'or de 1 200 \$ l'once (voir la rubrique « Exploitation et production – Réserves minérales et ressources minérales – Information concernant les réserves minérales et les ressources minérales de la Société »). Si le cours de l'or tombe en deçà de ces niveaux, les mines pourraient devenir non rentables et la production pourrait être interrompue. En outre, des cours de l'or inférieurs pourraient entraîner la modification des plans de mine, ce qui pourrait se traduire par une réduction de la production, une hausse des coûts au-delà des prévisions, ou les deux, et une révision à la baisse des estimations des réserves minérales et des ressources minérales. En outre, une volatilité accrue du prix de l'or pourrait contraindre la Société à retarder ou à abandonner certains de ses projets de croissance. De plus, les prix obtenus pour la vente des sous-produits des métaux de la Société provenant de la mine LaRonde (argent, zinc et cuivre) et des mines Pinos Altos, La India et Canadian Malartic (argent) influent sur la capacité de la Société d'atteindre ses objectifs concernant le total des coûts au comptant par once ou les charges de maintien tout compris par once d'or produite si ces mesures sont calculées pour les sous-produits. Le prix des sous-produits des métaux fluctue aussi considérablement et est touché par de nombreux facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. La Société a pour politique et pour pratique de ne pas vendre à terme sa production future d'or; toutefois, sa politique de gestion du risque lié aux prix, que le conseil de la Société a approuvée, permet à la Société de revoir cette pratique projet par projet. Voir les rubriques « Profil des risques – Prix des métaux et devises » et « Profil des risques – Instruments financiers » dans le rapport de gestion annuel de la Société pour de plus amples détails sur l'utilisation des instruments dérivés par la Société. La Société

a parfois recours aux dérivés afin de limiter l'effet de la fluctuation du prix des sous-produits des métaux; toutefois, ces mesures pourraient être infructueuses.

La volatilité des prix de l'or est illustrée dans le tableau suivant, qui présente, pour les périodes indiquées, les cours extrêmes et moyens de l'or fixés en après-midi sur le marché des lingots de Londres (le « cours en après-midi à Londres »).

|                       | 2020<br>(jusqu'au 17 mars) |       | 2019  | 2018  | 2017  | 2016  | 2015 |
|-----------------------|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|
| Haut (\$/once)        | 1 684                      | 1 546 | 1 355 | 1 346 | 1 366 | 1 296 |      |
| Bas (\$/once)         | 1 488                      | 1 270 | 1 178 | 1 151 | 1 077 | 1 049 |      |
| Cours moyen (\$/once) | 1 585                      | 1 392 | 1 269 | 1 257 | 1 251 | 1 160 |      |

Le 17 mars 2020, le cours de l'or en après-midi à Londres s'établissait à 1 536 \$ l'once.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les estimations des résultats d'exploitation futurs et les stratégies utilisées pour atténuer l'incidence des fluctuations des prix des métaux sont énoncées sous la rubrique « Exploitation et production – Réserves minérales et ressources minérales – Information concernant les réserves minérales et les ressources minérales de la Société » de la présente notice annuelle et sous la rubrique « Profil des risques » dans le rapport de gestion annuel.

***La Société est largement dépendante de ses activités d'extraction minière et de broyage à ses mines LaRonde et Canadian Malartic, au Québec, et à sa mine Meliadine et à son complexe Meadowbank, au Nunavut, et toute situation qui nuirait à ces activités pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.***

Les activités des mines LaRonde et Canadian Malartic, au Québec, ont représenté respectivement environ 22,6 % et 18,8 % de la production d'or de la Société en 2019 et devraient représenter une portion importante de sa production d'or dans l'avenir. De plus, en 2019, les activités du complexe LaRonde et de la mine Canadian Malartic ont représenté respectivement environ 30,2 % et 20,7 % de la marge d'exploitation de la Société. De plus, la mine Meliadine et le complexe Meadowbank devraient représenter une portion importante de la production d'or de la Société dans l'avenir. Toute situation qui nuirait aux activités d'extraction minière ou de broyage à ces mines pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance financière et les résultats d'exploitation de la Société (voir les rubriques « – En cas d'accidents miniers ou d'autres conditions défavorables, la production d'or de la Société pourrait être inférieure aux estimations. » et « La Société est exposée aux risques liés aux pandémies et aux écloisions de maladies transmissibles, ainsi qu'aux incidences économiques qui en résultent. »).

De plus, la Société s'attend à une importante production provenant de la mine Meliadine et du complexe Meadowbank dans l'avenir. Cependant, le démarrage de ces deux exploitations est assujéti aux risques associés aux nouvelles exploitations minières, ainsi qu'aux risques liés à l'exploitation de mines en région éloignée (voir les rubriques « – La Société pourrait éprouver de la difficulté à exploiter le complexe Meadowbank et la mine Meliadine en raison de leur éloignement. » et « – Les nouvelles mines en exploitation et les projets d'expansion de la Société sont assujettis à des risques liés au développement de mines; ces risques pourraient retarder l'optimisation des exploitations minières et le déroulement des activités actuelles et entraîner des coûts imprévus. »).

À moins que la société n'acquière ou ne développe d'autres actifs productifs d'or importants, une partie substantielle de sa production d'or et de ses flux de trésorerie d'exploitation continuera de dépendre des activités au complexe LaRonde, à la mine Canadian Malartic, à la mine Meliadine et au complexe Meadowbank. Rien ne garantit que les programmes d'exploration et de développement en cours de la société se traduiront par une nouvelle exploitation minière viable sur le plan économique ni par la découverte de réserves minérales pouvant remplacer la production et les réserves minérales actuelles ou s'y ajouter.

***La Société pourrait éprouver de la difficulté à exploiter le complexe Meadowbank et la mine Meliadine en raison de leur éloignement.***

Le complexe Meadowbank est situé dans le district de Kivalliq, au Nunavut, dans le nord du Canada, à environ 70 kilomètres au nord de Baker Lake, et le gisement satellite Amaruq à Meadowbank est situé à 50 kilomètres au nord-ouest du site minier Meadowbank. La grande ville la plus près du complexe Meadowbank est Winnipeg, au Manitoba, à environ 1 500 kilomètres au sud. La Société a construit, entre Baker Lake et le site minier Meadowbank, une route de 110 kilomètres praticable en tout temps qui assure en été l'acheminement au complexe Meadowbank des expéditions en provenance de la baie d'Hudson, et une route de 64 kilomètres praticable en tout

temps entre le site minier Meadowbank et le gisement satellite Amaruq. Néanmoins, les activités de la Société sont assujetties à des contraintes en raison de l'éloignement du complexe et de l'exploitation satellite, surtout que le port de Baker Lake n'est accessible qu'environ 10 semaines par année. La plupart des matériaux dont la Société a besoin pour l'exploitation du complexe Meadowbank doivent transiter par le port de Baker Lake pendant la saison de navigation, qui peut être raccourcie en raison des conditions météorologiques. Si la Société est incapable d'acquérir et de transporter les fournitures nécessaires pendant cette période, ou si le transport de minerai d'Amaruq à Meadowbank est perturbé ou ne peut se faire comme prévu, l'exploitation du complexe Meadowbank ou du gisement satellite Amaruq pourrait ralentir ou être interrompue et/ou les coûts pourraient augmenter. En outre, en cas de défaillance d'une pièce d'équipement importante, le matériel nécessaire au remplacement ou à la réparation de cette pièce d'équipement pourrait devoir transiter par Baker Lake pendant cette période d'expédition limitée. Si le matériel nécessaire à l'exploitation ou à la réparation ou au remplacement d'une pièce d'équipement défectueuse n'est pas disponible, la Société pourrait être obligée de ralentir ou d'interrompre l'exploitation. Par exemple, en mars 2011, un incendie dans les cuisines de la mine Meadowbank a entraîné une réduction des activités d'exploitation en conséquence de laquelle le niveau de production d'or de cette mine a été inférieur à celui prévu pour 2011.

La mine Meliadine, à 290 kilomètres au sud-est de la mine Meadowbank, est également située dans le district de Kivalliq, au Nunavut, à environ 25 kilomètres au nord-ouest du hameau de Rankin Inlet, sur la côte ouest de la baie d'Hudson. La plupart des matériaux dont la Société a besoin pour exploiter la mine Meliadine doivent transiter par le port de Rankin Inlet pendant la saison de navigation, d'une durée d'environ 14 semaines. Si la Société est incapable d'acquérir et de transporter les fournitures nécessaires pendant cette période, l'exploitation pourrait ralentir ou être interrompue et/ou les coûts pourraient augmenter. En outre, en cas de défaillance d'une pièce d'équipement importante, le matériel nécessaire au remplacement ou à la réparation de cette pièce d'équipement pourrait devoir transiter par Rankin Inlet pendant cette période de navigation limitée. Si le matériel nécessaire à l'exploitation ou à la réparation ou au remplacement d'une pièce d'équipement défectueuse n'est pas disponible, la Société pourrait être contrainte de ralentir ou d'interrompre l'exploitation.

En raison de l'éloignement du complexe Meadowbank, du gisement satellite Amaruq à Meadowbank et de la mine Meliadine, les employés et les entrepreneurs doivent être transportés au moyen d'un service de navette aérienne et logés dans des campements, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société à recruter et à maintenir à son service du personnel qualifié pour exécuter les travaux d'exploitation minière, d'exploration et de construction. En outre, les activités de la Société au complexe Meadowbank et à la mine Meliadine sont exposées aux risques liés au transport du personnel à destination et en provenance de ces sites. Voir la rubrique « – La Société est exposée aux risques liés aux pandémies et aux éclosions de maladies transmissibles, ainsi qu'aux incidences économiques qui en résultent. ». L'incapacité éventuelle de la Société de recruter en temps opportun et de maintenir à son service un nombre suffisant d'employés ou d'entrepreneurs pourrait avoir un effet défavorable sur les activités au complexe Meadowbank (y compris sur le gisement satellite Amaruq à Meadowbank) et sur l'exploitation de la mine Meliadine.

***En cas d'accidents miniers ou d'autres conditions défavorables, la production d'or de la Société pourrait être inférieure aux estimations.***

La production d'or de la Société peut subir l'incidence négative d'accidents miniers, comme les affaissements, les éboulements, les coups de toit, les effondrements des parois des fosses, les incendies ou les inondations, ou d'autres problèmes d'exploitation, notamment une défaillance de l'installation de levage, de l'autoclave, du filtre presse ou du broyeur semi-autogène, une défaillance ou une capacité insuffisante des installations de gestion des résidus ou de stockage d'eau, ou les impacts de la faune, incluant les caribous, sur les activités minières. En outre, la production pourrait être réduite si, entre autres choses, au cours de l'extraction minière ou du traitement, les conditions du sol ou les conditions météorologiques étaient défavorables, si l'on rencontrait des zones de tensions géomécaniques élevées ou s'il se produisait une activité sismique, si les teneurs du minerai étaient inférieures aux prévisions, si les caractéristiques physiques ou métallurgiques du minerai compliquaient l'extraction ou le traitement, si la dilution augmentait, si l'alimentation électrique était interrompue ou si la lixiviation en tas entraînait des déversements. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur la performance financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La mine LaRonde continue d'être le théâtre d'épisodes sismiques, qui ont occasionné la fermeture périodique de certains secteurs de la mine afin d'atténuer le risque de sismicité et de procéder à des activités de remise en état. À mesure que la Société poursuit l'extraction de plus en plus profondément dans la mine LaRonde, le risque que se produisent des phénomènes sismiques plus fréquents et plus intenses s'accroît. En outre, l'activité sismique pourrait endommager les infrastructures dont le complexe LaRonde est tributaire (y compris l'usine de traitement et les installations de gestion des résidus) en plus de nuire aux relations avec la collectivité. La Société ne peut être

certaine qu'il ne se produira pas d'épisode sismique majeur qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa performance financière et ses résultats d'exploitation.

Bien que la Société ait atteint ou dépassé son niveau de production d'or prévu depuis 2012, sa production a été inférieure aux prévisions de 2008 à 2011, principalement en raison de retards dans la mise en service de l'installation de levage à la mine Goldex et de l'autoclave à la mine Kittila en 2008, de problèmes touchant l'autoclave à la mine Kittila, de problèmes de filtrage à la mine Pinos Altos et de problèmes de dilution à la mine Lapa en 2009, d'un rendement moindre que prévu à l'usine de Meadowbank en raison de la congestion du circuit de concassage et de problèmes continus touchant l'autoclave à la mine Kittila au premier semestre de l'exercice en 2010 et de l'interruption temporaire des activités d'extraction à la mine Goldex occasionnée par des problèmes géotechniques concernant la roche au-dessus de la couche productrice, d'un incendie dans les cuisines de la mine Meadowbank qui a eu une incidence négative sur la production et de teneurs moindres que prévues aux mines Meadowbank et LaRonde en 2011.

En dépit de l'atteinte ou du dépassement du niveau de production prévu depuis 2012, la production d'or a subi l'effet négatif de l'interruption temporaire des activités de lixiviation en tas au gisement Creston Mascota de la mine Pinos Altos, par suite de problèmes touchant la membrane de la première phase du remblai de lixiviation en 2012, du prolongement de la période de fermeture pour maintenance à la mine Kittila au cours du deuxième trimestre de 2013, pendant lequel la mine a seulement été en exploitation 14 jours, et de l'arrêt imprévu, pendant 16 jours, du moteur de l'installation de levage de la mine LaRonde en 2013, de 10 jours d'arrêt découlant d'une panne d'un moteur de l'installation de levage de production à la mine LaRonde en 2014; de teneurs plus basses que prévu à la mine Kittila et de la décision d'agrandir la fosse Vault à la mine Meadowbank, qui a été prise au cours de l'année et qui a occasionné une production inférieure aux prévisions en 2015; un arrêt imprévu du circuit de concassage secondaire aux fins de maintenance à Meadowbank et des travaux de maintenance imprévus portant sur des composantes du réservoir de lixiviation, du broyeur à boulets et du concasseur de l'usine de traitement à la mine Canadian Malartic en 2016; un arrêt imprévu de l'installation de levage et du broyeur à la mine Goldex en 2017; une fermeture imprévue de cinq jours de l'usine de traitement de la mine LaRonde et des teneurs plus faibles que prévu à la mine Kittila en 2018; et une mise en production plus lente que prévue du gisement satellite Amaruq au complexe Meadowbank, des conditions du sol difficiles dans l'exploitation souterraine de Cerro Colorado à Pinos Altos et une teneur en argile plus élevée dans le minerai de La India qui a eu une incidence sur les tonnes de minerai en tas sur le remblai de lixiviation en 2019.

Si des événements de cette nature, des accidents, des conditions défavorables ou des problèmes opérationnels surviennent au cours d'exercices à venir, la Société pourrait être incapable d'atteindre les niveaux de production estimatifs actuels ou futurs.

***Les fluctuations des cours du change par rapport au dollar américain pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.***

Les fluctuations du cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien ont une incidence importante sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société. La Société reçoit tous ses produits en dollars américains, mais engage la majeure partie des coûts d'exploitation du complexe LaRonde, de la mine Goldex, de la mine Canadian Malartic, du complexe Meadowbank et de la mine Meliadine en dollars canadiens. Le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien a fluctué considérablement au cours des dernières années. Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019, le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien (tel que publié par la Banque du Canada) a fluctué entre un plafond de 0,85 \$ CA pour 1,00 \$ et un plancher de 0,69 \$ CA pour 1,00 \$. Les fluctuations antérieures du cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien ne sont pas nécessairement indicatives des fluctuations futures. Afin de tenter d'atténuer son risque de change et de réduire au minimum l'effet des fluctuations du cours du change sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie, la Société a périodiquement recours à des contrats d'options sur devises et à des contrats de change à terme pour acheter des dollars canadiens; toutefois, rien ne garantit que ces stratégies seront efficaces. On trouvera un exposé des hypothèses qui sous-tendent les calculs de la sensibilité sous la rubrique « Profil des risques – Produits de base et devises » dans le rapport de gestion annuel. En outre, la majeure partie des coûts d'exploitation de la mine Kittila sont engagés en euros et une partie importante des coûts d'exploitation des mines Pinos Altos et La India sont engagés en pesos mexicains. De plus, ces devises ont connu d'importantes fluctuations par rapport au dollar américain au cours des dernières années. Rien ne garantit que les stratégies faisant appel à des dérivés de change auxquelles la Société a recours réussiront à la protéger ou que les fluctuations des cours du change n'auront pas un effet défavorable important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

***Les nouvelles mines en exploitation et les projets d'expansion de la Société sont assujettis à des risques liés au développement de mines; ces risques pourraient retarder l'optimisation des exploitations minières et le déroulement des activités actuelles et entraîner des coûts imprévus.***

Les prévisions de production de la Société sont fondées sur l'hypothèse de la pleine capacité de production de toutes ses mines. La capacité de la Société à maintenir ses niveaux de production d'or actuels ou d'atteindre les niveaux prévus dépend en partie de la réussite du développement et de l'exploitation de nouvelles mines et/ou de l'agrandissement de mines existantes. Les risques et incertitudes propres à tout nouveau projet incluent l'exactitude des estimations des réserves minérales, les quantités de métaux récupérées, les hypothèses techniques, notamment en géotechnique, les coûts d'investissement et d'exploitation et les cours futurs des marchandises. Des circonstances imprévues, dont celles touchant la quantité et la nature de la minéralisation au site de développement, les problèmes technologiques qui entravent l'extraction et le traitement, les exigences d'ordre juridique, les interventions gouvernementales, les limites des infrastructures, les questions environnementales, les relations avec les collectivités locales ou d'autres événements, pourraient compromettre la réalisation ou la rentabilité d'un ou de plusieurs projets planifiés de la Société. En outre, les coûts et les rendements réels d'un projet pourraient différer considérablement des estimations de la Société ou la Société pourrait ne pas obtenir les autorisations et permis gouvernementaux nécessaires à l'égard d'un projet ou éprouver des retards dans l'obtention de tels permis et autorisations, ce qui pourrait en empêcher ou en retarder la réalisation.

Il arrive fréquemment que de nouvelles exploitations minières éprouvent des problèmes imprévus durant la phase de démarrage de même que des retards avant que la production n'atteigne les niveaux constants prévus. Il se pourrait également que les coûts d'investissement et d'exploitation et les résultats d'exploitation de la Société diffèrent considérablement de ceux prévus. En outre, les activités d'extraction ou de traitement réelles pourraient révéler des situations nouvelles ou imprévues susceptibles de réduire la production ou de faire augmenter les coûts d'investissement et d'exploitation par rapport aux estimations actuelles. Par exemple, en 2019, la Société a été confrontée à des problèmes attribuables au dénoyage de la fosse et à la disponibilité d'équipement plus faible que prévu au complexe Meadowbank et au distributeur à lattes mécaniques à la mine Meliadine.

La Société estime que le prolongement de la mine LaRonde, dont l'exploitation a commencé vers la fin de 2011, est l'exploitation minière la plus profonde de l'hémisphère occidentale, avec une profondeur maximale actuellement prévue de plus de trois kilomètres sous la surface. L'exploitation par la Société de la mine LaRonde fait appel à une infrastructure mise en place dans le cadre du prolongement de la mine pour le roulage du minerai et des matières à la surface qui inclut une descenderie et un ensemble de plans inclinés reliant les gisements miniers au puits Penna, qui sert aux activités de longue date à la mine LaRonde. La profondeur de l'exploitation pose à la Société de multiples défis liés notamment aux risques géomécaniques et sismiques et aux besoins en matière de ventilation et de climatisation, ce qui pourrait créer des difficultés et retarder l'atteinte des objectifs de la Société en matière de production d'or. L'exploitation dans la partie profonde de la mine LaRonde est exposée à des niveaux élevés de tension géomécanique, et peu de ressources existent pour aider la Société à modéliser les conditions géomécaniques à ces profondeurs, ce qui pourrait entraîner l'incapacité, pour la Société, d'extraire le minerai à ces niveaux comme il est actuellement prévu. En 2012, des difficultés liées à la chaleur excessive et à la congestion dans les parties inférieures de la mine ont retardé l'augmentation graduelle de la production et, en 2013, la production de la mine LaRonde a été réduite par suite de l'arrêt imprévu, pendant 16 jours, du moteur de l'installation de levage. En 2014, la production annuelle à la mine LaRonde a été d'environ 10 000 onces en deçà des attentes de la Société en raison des 10 jours d'arrêt découlant d'une panne d'un moteur de l'installation de levage de production. Au cours de 2017-2018, bon nombre des retards qui se sont produits à la mine LaRonde étaient dus à l'activité sismique, l'exploitation quotidienne étant interrompue par des protocoles interdisant l'accès au chantier à la suite d'un épisode sismique; habituellement, ces retards duraient environ 12 heures; aucun n'a duré plus de 48 heures avant que l'accès au front de taille actif ne soit autorisé; et, en décembre 2019, la Société a temporairement suspendu les activités d'extraction dans la partie ouest de la mine afin de renforcer le soutènement du plan incliné principal et des voies d'accès à divers niveaux en raison d'une augmentation de la sismicité dans la partie ouest de la mine plus élevée que prévu par les protocoles de sécurité normaux. Par ailleurs, la Société continue d'évaluer le potentiel d'une poursuite de l'extraction en deçà de la profondeur actuellement prévue de 3,1 kilomètres à la mine LaRonde, soit le gisement LaRonde 3, ce qui posera vraisemblablement des défis similaires, voire plus importants, en raison de l'exploitation en profondeur.

La poursuite du développement des mines Kittila et Pinos Altos de même que le développement des nouvelles zones d'exploitation minière à la mine Goldex et la construction de l'agrandissement de la fosse Canadian Malartic nécessitent la construction et l'exploitation de nouvelles infrastructures minières et, dans le cas de la mine Kittila, un agrandissement des installations de broyage et la construction d'un puits. La construction et l'exploitation

d'installations minières souterraines et l'agrandissement des installations de broyage sont assujettis à des risques, notamment la rencontre de formations géologiques imprévues, la mise en œuvre de nouveaux procédés d'extraction ou de broyage, les retards pour l'obtention des permis de construction et d'exploitation ou des autorisations environnementales nécessaires, et les ajustements à la conception de la mine ou de l'usine et aux travaux techniques, dont chacun peut retarder la production ou la réduire à un niveau inférieur aux attentes.

***Le total des coûts au comptant par once et les charges de maintien tout compris par once d'or produite de la Société sont en partie tributaires de facteurs externes qui peuvent fluctuer et, si ces coûts ou ces charges augmentent, la totalité ou une partie des activités de la Société pourraient cesser d'être rentables.***

Le total des coûts au comptant par once et les charges de maintien tout compris par once d'or de la Société sont tributaires d'un certain nombre de facteurs, dont le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien, à l'euro et au peso mexicain, les frais de fonderie et d'affinage, les redevances sur la production, le prix de l'or et des sous-produits des métaux (s'ils sont calculés pour les sous-produits) ainsi que les coûts des intrants utilisés dans le cadre des activités minières. Pour le complexe LaRonde, le total des coûts au comptant par once et les charges de maintien tout compris par once d'or produite (s'ils sont calculés pour les sous-produits) dépendent des prix et des niveaux de production du zinc, de l'argent et du cuivre récupérés comme sous-produits, dont la Société tire des produits qui réduisent le coût de la production d'or. Pour les mines Canadian Malartic, Pinos Altos et La India, le total des coûts au comptant par once et les charges de maintien tout compris par once d'or produite (s'ils sont calculés pour les sous-produits) dépendent des prix et des niveaux de production de l'argent récupéré comme sous-produit, dont la Société tire des produits qui réduisent le coût de la production d'or. Pour les mines situées au Canada, au Mexique et en Finlande, le total des coûts au comptant par once et les charges de maintien tout compris par once sont touchés par les variations du cours du change entre le dollar américain et le dollar canadien, le peso mexicain et l'euro, respectivement. Pour l'ensemble des mines de la Société, le total des coûts au comptant par once et les charges de maintien tout compris par once sont également touchés par le coût des intrants utilisés dans le cadre des activités minières, dont la main-d'œuvre (y compris les entrepreneurs), l'énergie, l'acier et les réactifs. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société. Si le total des coûts au comptant par once ou les charges de maintien tout compris par once d'or de la Société deviennent supérieurs au cours de l'or et demeurent à ce niveau pendant une longue période, la Société pourrait subir des pertes et décider de réduire ou d'interrompre une partie ou la totalité de ses activités d'exploration, de développement et/ou d'exploitation minière.

Le total des coûts au comptant par once et les charges de maintien tout compris par once ne sont pas des mesures reconnues selon les PCGR des États-Unis ou les IFRS, et ces données pourraient ne pas être comparables à celles qui sont présentées par d'autres sociétés aurifères. Voir le rapport de gestion annuel pour connaître le rapprochement entre le total des coûts au comptant par once, les charges de maintien tout compris par once et les mesures financières conformes aux IFRS qui s'en rapprochent le plus, ainsi que la rubrique « Notes préliminaires – Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant certaines mesures du rendement » de la présente notice annuelle pour l'exposé de ces mesures non conformes aux PCGR.

***Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales pourraient ne pas refléter avec exactitude le taux de récupération futur du minerai.***

Les réserves minérales et les ressources minérales publiées par la Société sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnes et les teneurs prévues seront atteintes ni que le degré de récupération de l'or indiqué sera réalisé. Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales sont fondées sur les taux de récupération aurifère au cours de tests en laboratoire à petite échelle et pourraient ne pas être indicatives de la minéralisation de l'ensemble du corps minéralisé et la Société pourrait ne pas être en mesure d'atteindre des résultats similaires dans des tests à grande échelle in situ ou en cours de production. La teneur du minerai réellement récupérée par la Société peut différer des teneurs estimatives des réserves minérales et des ressources minérales. Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales ont été établies selon des prix de l'or, des taux de change et des coûts d'exploitation présumés. Par exemple, la Société a des réserves minérales estimatives prouvées et probables calculées notamment en fonction d'un prix de 1 200 \$ l'once d'or. Le prix annuel moyen de l'or est supérieur à 1 200 \$ l'once depuis 2010 (sauf en 2015), mais il était auparavant inférieur à ce niveau. Un déclin prolongé du prix de l'or (ou d'autres métaux pertinents) pourrait rendre non rentable la récupération des réserves minérales contenant des teneurs relativement faibles en minéralisation et réduire considérablement les réserves minérales de la Société. Si cette réduction avait lieu, la Société pourrait devoir dévaluer de manière marquée ses investissements dans des terrains miniers, réduire la valeur comptable d'un ou de plusieurs de ses actifs ou encore retarder ou interrompre la production ou le développement de nouveaux projets, ce qui pourrait entraîner une augmentation des pertes nettes et une diminution des flux de trésorerie. Par exemple, la Société a comptabilisé une perte de valeur d'un montant total de 389,7 millions de dollars en date du 31 décembre 2018 relativement à la

mine Canadian Malartic, à la mine La India et au projet El Barqueño. La fluctuation du prix de l'or (ou d'autres sous-produits des métaux pertinents), ainsi que l'augmentation des frais de production ou la diminution des taux de récupération, peuvent rendre non rentable la récupération de réserves minérales renfermant du minerai à teneur relativement faible, ce qui pourrait ultimement entraîner une réévaluation des ressources minérales. Les facteurs à court terme liés aux réserves minérales, tels que la nécessité d'un développement ordonné des gisements ou le traitement de teneurs nouvelles ou différentes, peuvent nuire à la rentabilité d'une mine au cours d'une période comptable donnée. Voir la note 24 des états financiers annuels pour obtenir plus de renseignements au sujet des pertes de valeur réalisées au 31 décembre 2018.

Les estimations des ressources minérales pour les terrains qui n'ont pas été mis en production ou les gisements qui n'ont pas encore été exploités sont établies, dans la plupart des cas, selon les renseignements obtenus au moyen de forages très limités et largement espacés, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des conditions entre les forages et autour de ceux-ci. Par conséquent, ces estimations des ressources minérales pourraient devoir être révisées au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires tirés de forages seront disponibles ou que l'expérience de la production sera acquise. Voir la rubrique « Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant certaines mesures du rendement ».

***Les terrains et les activités minières de la Société pourraient être assujettis à des droits de groupes autochtones qui, s'ils sont revendiqués, pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de développer ou d'exploiter ses terrains miniers.***

La Société exerce actuellement des activités dans des régions actuellement ou traditionnellement habitées ou utilisées par des peuples autochtones et à l'égard desquelles ceux-ci peuvent revendiquer des droits, et elle pourrait exercer des activités et faire de l'exploration dans d'autres régions de ce genre dans l'avenir. L'exploitation d'une entreprise dans ces régions peut faire entrer en jeu des lois, des résolutions, des conventions, des lignes directrices et des codes nationaux et internationaux et obliger les gouvernements et la Société à respecter les droits des peuples autochtones. Le gouvernement ou la Société pourraient par conséquent être obligés de consulter les collectivités installées près des mines, des projets de développement ou des activités d'exploration de la Société, ou de conclure des ententes avec ces collectivités, au sujet de mesures touchant les parties intéressées locales, avant que la Société obtienne des droits et des permis d'exploitation minière, des approbations ou d'autres autorisations.

Les droits des Premières Nations ou des peuples autochtones, notamment celui d'être consultés, pourraient nécessiter la mise en place d'arrangements, comme des engagements concernant les emplois, le versement de redevances, l'approvisionnement et d'autres paiements, entre autres choses. Ces arrangements pourraient nuire à la capacité de la Société d'acquérir un titre de propriété, des licences ou des permis miniers dans ces territoires, y compris dans certaines régions du Canada et du Mexique où des Premières Nations et d'autres peuples autochtones revendiquent des titres de propriété et d'autres droits, et pourraient influencer sur les calendriers et les coûts de développement et d'exploitation de terrains miniers dans ces territoires.

De plus, certains terrains de la Société au Mexique appartiennent à des groupes de communautés agraires, ou Ejidos, de sorte que la Société doit conclure des ententes avec les collectivités entourant ses terrains afin d'obtenir les droits de surface sur les terrains nécessaires à ses activités d'extraction, de développement et d'exploration. L'incapacité éventuelle de la Société de maintenir et de renouveler périodiquement ou d'augmenter ces droits de surface, notamment à des conditions avantageuses, pourrait avoir un effet défavorable sur l'entreprise et la situation financière de la Société.

On assiste à une hausse des préoccupations du public au sujet de l'incidence perçue des activités minières sur les collectivités autochtones. Les attentes changeantes concernant les droits de la personne, les droits des Autochtones et la protection de l'environnement pourraient entraîner une opposition aux activités actuelles ou futures de la Société. Cette opposition pourrait se traduire par des procédures administratives ou judiciaires contre le gouvernement et/ou la Société, ou par des protestations, le retard ou la prolongation des consultations, des barrages routiers ou d'autres formes de manifestations publiques contre les activités de la Société ou contre la position du gouvernement. Rien ne garantit que ces relations pourront être gérées de manière fructueuse. L'intervention des groupes susmentionnés pourrait avoir un effet défavorable important sur la réputation, les résultats d'exploitation et la performance financière de la Société.

***La Société pourrait éprouver des difficultés opérationnelles dans le cadre de ses activités à l'étranger.***

Les activités de la Société incluent des mines en Finlande et dans le nord du Mexique. Collectivement, ces mines ont représenté environ 26,5 % de la production d'or de la Société en 2019 et devraient représenter une portion importante de sa production d'or dans l'avenir. Ces activités sont assujetties à divers risques et incertitudes,



notamment sur les plans économique et politique, qui sont différents de ceux auxquels sont exposés les terrains de la Société au Canada. Ces risques et incertitudes varient d'un pays à l'autre et peuvent comprendre les fluctuations extrêmes des taux de change; les taux d'inflation élevés; les agitations ouvrières; les risques de guerre ou d'agitation civile; l'expropriation et la nationalisation; la renégociation ou l'annulation de concessions, de licences, de permis et de contrats existants; l'exploitation minière illégale; la corruption; les restrictions de change et les restrictions sur le rapatriement; les restrictions sur les déplacements; la prise d'otages; les questions de sécurité (y compris les vols d'or dans une mine); l'évolution de la situation politique; et le contrôle des devises. En outre, la Société doit se conformer à une multitude de règlements potentiellement contradictoires au Canada, aux États-Unis, en Finlande et au Mexique, notamment des prescriptions relatives aux exportations, des impôts, des taxes, des tarifs, des droits d'importation et d'autres barrières commerciales, ainsi que des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Toute modification des politiques d'exploitation minière et de placement ou tout changement d'opinion politique en Finlande ou au Mexique pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et la rentabilité de la Société. Les règlements gouvernementaux concernant notamment les restrictions relatives à la production, le contrôle des prix, le contrôle des exportations, le contrôle ou la restriction des devises, la remise de devises, l'impôt sur le revenu et les autres impôts et taxes, l'expropriation de terrains, les placements à l'étranger, le maintien en vigueur de claims miniers, les lois sur l'environnement, l'utilisation du sol, les revendications territoriales de la population locale, l'utilisation de l'eau et la sécurité dans les mines pourraient avoir des répercussions à divers degrés sur les activités de la Société. Le défaut de respecter strictement les lois et les règlements applicables et les pratiques locales relatives à l'application des droits miniers et au mode de tenure pourrait entraîner la perte, la réduction ou l'expropriation des droits, ou encore l'obligation, pour la Société, de former une coentreprise avec d'autres parties locales ou étrangères ayant des intérêts passifs ou autres.

Par ailleurs, la Finlande et le Mexique sont régis par des lois et des règlements sensiblement différents de ceux du Canada et se distinguent également du Canada par leur culture et leur langue. En outre, la Société doit composer avec les défis liés à la gestion efficace d'employés répartis sur une grande distance géographique, notamment pour ce qui est du recrutement de personnel, de la gestion d'activités à divers endroits à l'étranger et de la mise en œuvre d'un ensemble approprié de systèmes, de politiques, d'avantages sociaux et de programmes de conformité. Ces défis pourraient détourner l'attention de la direction au détriment des autres activités de la Société. Rien ne garantit que la Société parviendra à gérer efficacement les difficultés associées à ses activités à l'étranger.

Dans l'avenir, la Société pourrait décider d'exercer des activités dans d'autres territoires que la Finlande et le Mexique. Par exemple, la Société possède actuellement des terrains d'exploration aux États-Unis et en Suède, ainsi que des investissements stratégiques dans des sociétés qui ont des terrains en République dominicaine, en Colombie et au Panama. Ces activités seraient forcément assujetties à divers niveaux d'incertitudes et de risques, notamment sur les plans politique et économique, différents de ceux auxquels sont assujetties ses propriétés canadiennes, finlandaises et mexicaines.

***La Société pourrait éprouver de la difficulté à réaliser des acquisitions ou à gérer les acquisitions réalisées et à les intégrer à ses activités.***

La Société évalue régulièrement des possibilités d'acquisition de la totalité ou d'une partie des titres ou des actifs d'autres entreprises minières. Ces acquisitions peuvent être d'envergure, modifier la taille de l'entreprise de la Société et exposer la Société à de nouveaux risques géographiques, politiques, opérationnels, financiers, géologiques ou d'atteinte à la réputation. Le succès de la Société en ce qui concerne ses activités d'acquisition repose sur sa capacité de repérer des candidats appropriés, de les acquérir selon des modalités acceptables et de réussir à intégrer leurs activités aux siennes. Toute acquisition comporte des risques, notamment les suivants : la possibilité que la Société ne relève pas tous les éléments problématiques dans le cadre du contrôle diligent; la difficulté d'intégrer les activités et le personnel de l'entreprise acquise; la perturbation possible des activités courantes de la Société; l'incapacité de la direction de maximiser la situation financière et stratégique de la Société au moyen de l'intégration des actifs et des entreprises acquis; le maintien de normes, de systèmes de contrôle, de procédures et de politiques uniformisés; l'incidence défavorable sur les relations avec les employés, les fournisseurs et les entrepreneurs de toute intégration du nouveau personnel de direction; les responsabilités inconnues éventuelles (y compris les responsabilités environnementales éventuelles, l'absence de permis, les questions communautaires, les titres de propriété autochtones et les questions de consultation et d'accommodement et celles qui découlent d'activités de corruption antérieures) liées aux actifs et aux entreprises acquis; et, pour les acquisitions se traduisant par une propriété conjointe, les risques associés à l'exploitation d'une entreprise commune (voir la rubrique « – La Société est exposée aux risques normalement associés à l'exploitation d'une entreprise commune. »). Il se peut que des entreprises visées par une acquisition éventuelle soient exploitées dans des territoires où la Société n'exerce pas d'activités et dont le profil de risque pourrait être différent

de celui des territoires où la Société exerce actuellement ses activités (voir la rubrique « – La Société pourrait éprouver des difficultés opérationnelles dans le cadre de ses activités à l'étranger. »). En outre, la Société pourrait avoir besoin de capitaux supplémentaires pour financer une acquisition. Le financement par emprunt lié à une acquisition peut exposer la Société aux risques liés à un effet de levier accru, tandis que le financement par actions peut donner lieu à une dilution pour les actionnaires existants. La Société est autorisée, selon les modalités de sa facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie et de ses billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté dont il est question sous la rubrique « Contrats importants » ci-dessous, à contracter des dettes non garanties supplémentaires à condition de respecter certains ratios et certains engagements financiers et, dans le cas de la facilité de crédit bancaire, à condition qu'il ne se soit produit, aux termes de la facilité de crédit bancaire, aucun cas de défaut qui se poursuit et qu'il ne se produise aucun cas de défaut en raison de la dette contractée ou prise en charge. Rien ne garantit que la Société réussira à surmonter ces risques ni quelque autre problème auquel elle pourrait faire face dans le cadre de ces acquisitions.

***La Société est exposée aux risques normalement associés à l'exploitation d'une entreprise commune.***

La Société détient une participation indirecte de 50 % dans la mine Canadian Malartic par l'intermédiaire de la Société en nom collectif, Yamana détenant indirectement la participation restante. La participation de la Société dans la mine Canadian Malartic est assujettie aux risques normalement associés à l'exploitation d'une société en nom collectif et d'autres entreprises communes. L'existence ou la survenance d'une ou de plusieurs des circonstances ou situations suivantes pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société ou la viabilité des participations qu'elle détient dans des entreprises communes et, par le fait même, sur sa performance financière et ses résultats d'exploitation : (i) absence de contrôle à l'égard de l'entreprise commune et désaccord avec les associés sur la manière de prospecter, de développer ou d'exploiter les mines efficacement; (ii) incapacité d'influer sur certaines décisions stratégiques prises à l'égard de terrains détenus conjointement; (iii) incapacité des associés de remplir leurs obligations envers l'entreprise commune ou des tiers; (iv) différends entre les coentrepreneurs au sujet de questions concernant l'entreprise commune; et (v) possibilité que les associés doivent assumer la responsabilité découlant d'un manquement de la coentreprise ou de la Société en nom collectif à ses obligations. En sus de la Société en nom collectif, en 2015, la Société a créé une coentreprise avec Barsele Minerals Corp. relativement au projet Barsele en Suède. La Société pourrait se joindre à d'autres coentreprises ou sociétés en nom collectif à l'avenir.

Si elle n'est pas l'exploitant de terrains visés par une coentreprise dont elle fait partie, la Société dépendra des échéanciers établis par les exploitants et sera dans une large mesure incapable d'exercer un contrôle ou une emprise sur les activités des exploitants. De plus, la Société devra se soumettre aux décisions prises par les exploitants concernant les activités exercées sur les terrains et compter sur les exploitants pour lui fournir de l'information exacte au sujet des terrains. Bien que la Société s'attende à ce que les exploitants des terrains dans lesquels elle détient une participation en coentreprise exploiteront ceux-ci en respectant les normes du secteur et en conformité avec toute convention d'exploitation applicable, rien ne garantit que toutes les décisions des exploitants atteindront les objectifs fixés. En outre, si la Société est l'exploitant, elle est assujettie aux limites qui lui sont imposées par une convention de coentreprise ou toute autre entente régissant le projet. De telles limites peuvent empêcher la Société de mener l'exploitation comme elle le ferait si elle était l'unique propriétaire du projet.

***La Société estime la valeur recouvrable des actifs à long terme et du goodwill au moyen d'hypothèses et si la valeur comptable d'un actif ou du goodwill est déterminée comme étant supérieure à sa valeur recouvrable réelle, une perte de valeur est constatée, ce qui réduit le bénéfice de la Société.***

La Société effectue annuellement des tests de dépréciation du goodwill et, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, détermine s'il y a des indications de dépréciation des actifs à long terme (comme les propriétés minières et les immobilisations). S'il existe un indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est calculée pour déterminer si une perte de valeur doit être constatée. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable du groupe d'actifs ou de l'unité d'exploitation est supérieure à sa valeur recouvrable. Par exemple, la Société a comptabilisé une perte de valeur d'un montant total de 389,7 millions de dollars en date du 31 décembre 2018 relativement à la mine Canadian Malartic, à la mine La India et au projet El Barqueño.

Le test de dépréciation est subjectif et exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses pour un certain nombre de facteurs, y compris des estimations des niveaux de production, des réserves minérales et des ressources minérales, des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement qui figurent dans les plans portant sur la durée de vie des mines de la Société, ainsi que pour des facteurs économiques qui sont indépendants de sa volonté, comme les prix de l'or, les taux d'actualisation et les multiples observables de la valeur de l'actif net. Si les

estimations et les hypothèses de la direction concernant ces facteurs se révèlent inexactes, la Société pourrait devoir constater des pertes de valeur, ce qui diminuera son bénéfice. Il est difficile de prévoir le montant de ces pertes de valeur et le moment de leur constatation.

***Si la Société ne respecte pas les clauses restrictives prévues dans ses instruments d'emprunt, elle pourrait n'avoir qu'une capacité d'emprunt limitée aux termes de sa facilité de crédit bancaire renouvelable non assortie d'une sûreté et être en défaut aux termes d'autres conventions d'emprunt, ce qui pourrait nuire à ses activités.***

La facilité de crédit bancaire renouvelable non assortie d'une sûreté limite, entre autres choses, la capacité de la Société et de certaines de ses filiales qui sont garantes de cette facilité de permettre la création de certaines charges, d'investir ailleurs que dans des entreprises du secteur minier ou dans des entreprises exerçant des activités connexes ou complémentaires à l'exploitation minière, d'aliéner des actifs importants ou, dans certaines circonstances, de verser des dividendes. En outre, les billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté limitent, entre autres choses, la capacité de la Société et de certaines de ses filiales qui sont garantes de ces billets de permettre la création de certaines charges, d'exploiter une entreprise sans lien avec l'exploitation minière et d'aliéner des actifs importants. En outre, conformément à la facilité de crédit bancaire et aux billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté, la Société doit maintenir des ratios financiers précis et respecter des clauses restrictives relatives à sa situation financière. Des événements indépendants de la volonté de la Société, y compris un changement de la conjoncture économique et commerciale générale et des crises sanitaires mondiales ou des pandémies (y compris la COVID-19), pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société à respecter ces engagements, ce qui pourrait entraîner un cas de défaut aux termes de la facilité de crédit bancaire ou des billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté et, par conséquent, aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE (au sens attribué à ce terme ci-dessous). Au 17 mars 2020, une somme de 1,0 milliard de dollars avait été prélevée sur la facilité de crédit bancaire (y compris sur des lettres de crédit), et environ 385 millions de dollars canadiens avaient été prélevés sur les autres facilités sous forme de lettres de crédit de la Société. Si un cas de défaut se produit aux termes de la facilité de crédit bancaire renouvelable non assortie d'une sûreté ou des billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté, la Société ne pourrait plus faire de prélèvement sur la facilité de crédit bancaire et les prêteurs pourraient déclarer dus et exigibles immédiatement tous les montants en capital impayés aux termes de celle-ci plus les intérêts courus, ce qui donnerait également lieu à un cas de défaut aux termes des billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté et d'autres facilités sous forme de lettres de crédit de la Société. Un cas de défaut aux termes de la facilité de crédit bancaire renouvelable non assortie d'une sûreté, des billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté ou des facilités sous forme de lettre de crédit non engagées pourrait également donner lieu à un cas de défaut aux termes d'autres conventions d'emprunt actuelles ou futures et, dans de telles circonstances, la Société pourrait ne pas disposer des fonds nécessaires pour rembourser les sommes exigibles aux termes de ces conventions.

***L'exploration minière est une activité très spéculative qui exige des dépenses considérables et qui est souvent infructueuse.***

La performance financière de la Société est fortement influencée par les coûts et les résultats de ses programmes d'exploration et de développement. Comme les mines ont des durées de vie limitées qui dépendent des réserves minérales prouvées et probables, la Société cherche activement à remplacer et à augmenter ses réserves minérales, principalement au moyen de travaux d'exploration et de développement ainsi qu'au moyen d'acquisitions stratégiques. L'exploration minière est une activité très spéculative qui comporte un grand nombre de risques et qui est souvent infructueuse. Parmi les nombreuses incertitudes inhérentes à l'exploration et au développement de l'or, on compte l'emplacement de gisements de minerai rentables, la mise au point de procédés métallurgiques appropriés, l'obtention des permis gouvernementaux nécessaires, l'acceptation par les parties prenantes locales ou leur soutien et la construction d'installations d'extraction et de traitement. Des dépenses considérables sont nécessaires afin d'exercer ces activités d'exploration et de développement. Advenant la découverte d'un gisement rentable, selon le type d'exploitation minière nécessaire, plusieurs années peuvent s'écouler entre les étapes initiales de forage et le début de l'exploitation commerciale, et au cours de cette période, la faisabilité économique de la production peut changer. Par conséquent, rien ne garantit que les programmes d'exploration et de développement actuels ou futurs de la Société se traduiront par une nouvelle exploitation minière économiquement viable ou par la découverte de réserves minérales pouvant remplacer les réserves minérales actuelles ou s'y ajouter.

***L'industrie minière est hautement concurrentielle et la Société pourrait ne pas être en mesure de rivaliser avec ses concurrents sur le plan de l'acquisition de nouveaux terrains miniers.***

Il existe un nombre limité de terrains miniers intéressants susceptibles de faire l'objet de jalonnements de claims, de baux, d'activités d'exploration ou d'acquisitions dans les régions où la Société envisage de mener des activités. Bon nombre de sociétés et de particuliers se consacrent aux activités minières, y compris de grandes sociétés minières bien établies jouissant de ressources considérables et d'un long historique de bénéfice. La Société pourrait être désavantagée face à la concurrence pour faire l'acquisition de terrains miniers, car elle doit se mesurer à des sociétés et à des particuliers qui disposent dans certains cas de ressources financières plus importantes et d'un personnel technique plus nombreux que les siens. Par conséquent, il n'est pas certain que la Société sera en mesure de soutenir la concurrence au chapitre de l'acquisition de nouveaux terrains miniers.

***Le succès de la Société est tributaire du maintien de bonnes relations de travail et de la capacité de la Société à recruter et à maintenir à son service des employés et du personnel clé.***

Le succès des mines, des projets de développement et des projets d'exploration de la Société dépend de l'effort des employés et des entrepreneurs de la Société. À tous les niveaux, la Société rivalise à l'échelle mondiale avec d'autres sociétés afin de recruter et de maintenir à son service des employés possédant les compétences techniques et l'expérience nécessaires à l'exploitation de ses mines. Les organismes gouvernementaux compétents des territoires où la Société exerce ses activités pourraient modifier le régime des relations de travail, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les relations entre la Société et ses employés. Des changements dans la législation applicable ou dans les relations entre la Société et ses employés ou ses entrepreneurs pourraient avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

La Société est également tributaire des membres de la direction clés. La perte d'un ou de plusieurs de ceux-ci pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société. La capacité de la Société à gérer ses activités d'exploitation, de développement, d'exploration et de financement dépendra en grande partie de l'apport de ces personnes.

Le personnel qualifié est en forte demande et rien ne garantit que la Société sera en mesure de continuer de recruter et de maintenir à son service du personnel qualifié.

***La Société pourrait éprouver de la difficulté à financer ses besoins en matière de capital accrus découlant des travaux de construction de mines, d'agrandissement, d'exploration et de développement prévus.***

Le capital requis pour l'exploitation (y compris l'exploitation d'installations nouvelles ou agrandies) et la poursuite de projets d'exploration et de développement au Québec, au Nunavut, en Finlande, en Suède, au Mexique et aux États-Unis nécessiteront d'importantes dépenses. La Société s'attend à ce que les dépenses d'investissement s'établissent à environ 740 millions de dollars en 2020. Si les flux de trésorerie provenant de l'exploitation sont inférieurs aux prévisions, notamment en raison de la COVID-19, ou si les dépenses d'investissement des mines ou des projets de la Société sont supérieures aux estimations actuelles, si la Société engage des dépenses imprévues et importantes liées à l'exploration, au développement ou à l'entretien de ses terrains, ou encore à d'autres fins, ou si la Société ne pouvait plus effectuer de prélèvements sur la facilité de crédit bancaire, la Société pourrait avoir besoin de financement supplémentaire, ou pourrait juger avantageux d'obtenir du financement supplémentaire, pour maintenir ses dépenses d'investissement aux niveaux prévus. En outre, la Société aura d'autres besoins en matière de capital si elle décide de développer ses activités d'exploitation et d'exploration actuelles ou d'entreprendre d'autres activités d'extraction ou de traitement à l'un de ses terrains, ou encore de tirer avantage des occasions d'acquisitions, de coentreprises, ou d'autres occasions d'affaires qui pourraient se présenter.

La Société pourrait ne pas obtenir de financement supplémentaire lorsqu'elle en aura besoin ou, si elle en obtient, les modalités de financement qui lui seront offertes pourraient ne pas être avantageuses; si la Société obtient du financement supplémentaire au moyen du placement de titres de capitaux propres ou de titres convertibles en titres de capitaux propres, cela pourrait avoir un effet de dilution important pour les actionnaires existants. L'incapacité éventuelle de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour ses dépenses d'investissement prévues pourrait retarder ou interrompre pour une période indéterminée l'exploration, le développement ou la production de l'ensemble de ses terrains ou de certains d'entre eux, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La détérioration des marchés du crédit et des capitaux ou la déstabilisation soudaine ou rapide de la conjoncture économique mondiale pourraient avoir un effet défavorable important sur les liquidités de la Société et sur sa capacité à mobiliser des capitaux, ainsi que sur le coût des capitaux. Si la Société a des problèmes d'accès aux marchés du crédit et/ou aux marchés des capitaux, elle pourrait tenter de recourir à des options de financement

différentes, y compris, sans limitation, des contrats de paiement de la production volumétrique, des accords portant sur les redevances et la vente d'actifs. L'incapacité éventuelle de la Société à mobiliser des capitaux au moment où elle en a besoin et selon des modalités raisonnables pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

De plus, la déstabilisation soudaine ou rapide de la conjoncture économique mondiale pourrait causer des baisses des valeurs d'actifs jugées comme n'étant pas temporaires, ce qui pourrait entraîner une dépréciation ou d'autres pertes pour la Société.

***Les activités de la Société sont assujetties à un vaste ensemble de lois et de règlements gouvernementaux qui pourraient nécessiter des dépenses importantes ou entraîner une baisse des niveaux de production, des retards dans la production ou empêcher le développement de nouveaux terrains miniers ou obliger autrement la Société à engager des coûts, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.***

Les activités d'extraction, de traitement du minerai et d'exploration de la Société ainsi que ses terrains sont assujettis aux lois et aux règlements des autorités fédérales, provinciales, territoriales, étatiques et locales des territoires où la Société exerce ses activités et à l'obtention et au respect des permis applicables. Ces lois, ces règlements et ces permis constituent un vaste ensemble régissant la prospection, l'exploration, le développement, la production, les exportations, les impôts, les taxes, les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, l'élimination des déchets, la gestion des résidus, les substances toxiques, la protection de l'environnement, la sécurité minière, la déclaration des paiements à l'État et d'autres questions. La conformité avec ces lois, règlements et permis augmente les coûts de planification, de conception, de forage, de développement, de construction, d'exploitation, de gestion, de fermeture, de restauration et de remise en état de mines et d'autres installations. De nouvelles lois et de nouveaux règlements de même que les modifications pouvant être apportées aux lois et aux règlements actuels régissant l'exploitation de terrains miniers et les activités sur ceux-ci ou l'application ou l'interprétation plus rigoureuse de ces lois et règlements pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société, faire augmenter les coûts, entraîner une baisse des niveaux de production et retarder ou empêcher le développement de nouveaux terrains miniers. Certaines des mines de la Société ont fait l'objet de mesures d'application de la réglementation, sous forme d'avis d'infraction ou de demande de conformité, et, bien qu'on ne s'attende pas à ce que les risques actuels liés à ces mesures soient importants, le risque d'amendes importantes ou d'imposition de mesures correctives ne peut pas être écarté pour l'avenir.

#### ***La Société est assujettie à la législation anticorruption.***

Les activités de la Société sont régies par divers paliers de gouvernement de nombreux pays et impliquent des échanges avec ceux-ci. La Société doit se conformer à la législation anticorruption, y compris la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) et la loi des États-Unis intitulée *Foreign Corrupt Practices Act*, ainsi qu'aux lois similaires des pays où elle-même ou ses contreparties contractuelles exercent leurs activités. Il y a eu une augmentation généralisée de la fréquence des sanctions et de la sévérité des pénalités imposées aux termes de la législation anticorruption, ce qui a entraîné une surveillance plus étroite et des peines plus sévères pour les sociétés reconnues coupables de violation de cette législation. La Société pourrait être reconnue coupable de violations commises non seulement par ses employés, mais aussi par ses tiers mandataires. Les mesures que la Société a adoptées pour atténuer de tels risques pourraient ne pas toujours suffire pour garantir qu'elle-même et ses employés ou tiers mandataires se conforment rigoureusement à la législation anticorruption. Si la Société fait l'objet d'une mesure d'application ou est déclarée coupable d'une violation d'une telle législation, elle pourrait se voir imposer des pénalités, des amendes et/ou des sanctions importantes susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur sa réputation, sa performance financière et ses résultats d'exploitation. Si la Société choisit d'exercer ses activités dans d'autres territoires étrangers dans l'avenir, elle pourrait être assujettie à d'autres lois anticorruption dans ces territoires. Voir la rubrique « La Société pourrait éprouver des difficultés opérationnelles dans le cadre de ses activités à l'étranger. »

#### ***La réglementation des émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques pourraient nuire aux activités de la Société.***

Certains des territoires dans lesquels la Société exerce ses activités ont imposé des exigences réglementaires en matière de surveillance, de déclaration et/ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La réglementation de plus en plus stricte et l'incertitude réglementaire concernant les émissions de gaz à effet de serre et les inquiétudes liées aux changements climatiques pourraient nuire aux activités de la Société. Il est difficile de prédire les coûts qu'il faudra engager pour respecter la réglementation actuelle et future. Même si les nouvelles exigences réglementaires concernant les gaz à effet de serre et les coûts supplémentaires qui devront être engagés pour les respecter ne devraient pas avoir d'incidence défavorable importante sur les activités de la Société, ces exigences

pourraient être modifiées ou pourraient avoir des incidences imprévues, voire des effets défavorables importants, sur la performance financière et les résultats d'exploitation de la Société.

En 2015, le Canada s'est fixé comme objectif de réduire d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % sous les niveaux de 2005 et a signé l'Accord de Paris qui vise à limiter la hausse mondiale des températures moyennes en deçà de 2 degrés Celsius et à poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5 degré Celsius. Un nouveau régime fédéral de tarification du carbone est entré en vigueur en 2019; il crée une redevance sur certains combustibles et un Système de tarification fondé sur le rendement (le « STFR ») s'appliquant aux installations industrielles où sont exercées certaines activités prescrites et qui émettent des gaz à effet de serre au-delà d'un seuil déterminé. Le régime fédéral de tarification du carbone s'applique aux exploitations canadiennes de la Société dans les territoires où le régime provincial ou territorial ne respecte pas les exigences fédérales, y compris au Nunavut où la Société produit de l'électricité à partir du diesel. Le STFR et la tarification du carbone sont entrés en vigueur au Nunavut le 2 juillet 2019 et augmenteront pour s'établir à 30 \$ la tonne en 2020, à 40 \$ en 2021 et à 50 \$ en 2022. Le taux d'augmentation n'a pas encore été établi pour les années suivantes. Les mines de la Société au Québec continueront d'être assujetties au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de cette province. De même, la Finlande a signé l'Accord de Paris et des secteurs comme les mines participent au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de l'Union européenne. La loi finlandaise sur les changements climatiques fixe comme objectif de réduire d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 80 % sous les niveaux de 1990. Le Mexique est également partie à l'Accord de Paris et a promulgué une loi sur les changements climatiques prévoyant une cible de réduction des gaz à effet de serre de 25 % (inconditionnelle) à 40 % (conditionnelle) par rapport aux niveaux courants de 2013 d'ici 2030.

La Société surveille et déclare chaque année ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre à l'organisme international Carbon Disclosure Project. Le combustible fossile utilisé dans les activités d'extraction et de traitement représente la source la plus importante d'émission de gaz à effet de serre de la Société. Au Québec, la Société utilise principalement l'énergie hydroélectrique et ne produit pas de quantités importantes de gaz à effet de serre. Par conséquent, les exigences réglementaires du Québec ne devraient pas avoir d'effet défavorable important sur la Société. En 2019, le total des émissions (directes et indirectes) de gaz à effet de serre de la Société s'est établi à environ 520 832 tonnes d'équivalents de CO<sub>2</sub> (compte non tenu de la mine Canadian Malartic). En 2019, les exploitations de la Société au Nunavut (le complexe Meadowbank et la mine Meliadine) ont produit environ 300 722 tonnes de gaz à effet de serre (émissions directes et indirectes) provenant essentiellement de la production d'électricité au moyen de génératrices au diesel, ce qui représente environ 58 % des émissions totales de gaz à effet de serre de la Société (compte non tenu de la mine Canadian Malartic). La mine Pinos Altos achète de l'électricité qui est produite en grande partie au moyen de combustibles fossiles et, par conséquent, se classe au troisième rang (derrière le complexe Meadowbank et la mine Meliadine) parmi les installations de la Société pour ce qui est de la production de gaz à effet de serre (avec environ 98 739 tonnes de gaz à effet de serre en 2019), ce qui représente environ 19 % du total des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de la Société (compte non tenu de la mine Canadian Malartic).

En outre, les impacts physiques potentiels des changements climatiques sur les installations de la Société sont hautement incertains et peuvent être propres aux caractéristiques géographiques uniques associées à chacune de ses installations, notamment des phénomènes météorologiques extrêmes, des changements dans la configuration des pluies, des pénuries d'eau et des changements dans les températures. Il peut également y avoir des impacts sur la chaîne d'approvisionnement lors de l'acheminement des fournitures aux installations de la Société, notamment des problèmes liés au transport.

***Compte tenu de la nature de ses activités minières, la Société pourrait engager sa responsabilité et être exposée à des retards et à des hausses des coûts en raison de responsabilités environnementales et d'accidents industriels, et la couverture d'assurance de la Société pourrait se révéler insuffisante pour couvrir des réclamations futures contre la Société.***

L'extraction de l'or est une activité généralement exposée à des risques et à des dangers, y compris les risques environnementaux (notamment en ce qui a trait aux matières dangereuses, comme le cyanure), les accidents industriels, les formations rocheuses inusitées ou imprévues, les changements dans le contexte réglementaire, la sismicité, les affaissements, les coups de toit, les éboulements, les effondrements des parois des fosses, les inondations ainsi que les pertes de lingots d'or (notamment en raison de vols). Ces événements pourraient entraîner, entre autres, l'endommagement ou la destruction de terrains miniers ou d'installations de production, des blessures ou le décès de personnes, des dommages à l'environnement, des retards dans l'extraction minière, des pertes financières et éventuellement une responsabilité légale. Des risques existent également dans le contexte de la gestion des résidus et des stériles, de la fermeture de mines, de la remise en état et de la gestion de sites miniers fermés (que la Société ait exploité les sites miniers ou qu'elle les ait acquis après qu'ils ont été exploités

par des tiers). La couverture offerte par les assurances de la Société pourrait se révéler insuffisante dans certaines circonstances imprévues ou pourrait par ailleurs ne pas convenir adéquatement à ses besoins. La responsabilité de la Société pourrait également être engagée, entre autres, en cas de pollution, d'affaissements ou d'autres sinistres contre lesquels elle ne peut obtenir d'assurance ou contre lesquels elle a choisi de ne pas s'assurer en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs, ou encore la Société pourrait voir sa responsabilité engagée au-delà des limites de ses polices. Dans ces cas, la Société pourrait engager des frais importants susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Des garanties financières pourraient également être requises en ce qui concerne les coûts de fermeture et de remise en état, pourraient augmenter considérablement au fil du temps et les sommes mises en réserve pourraient n'être pas suffisantes pour régler les obligations au moment du démantèlement et de la remise en état.

***La Société est exposée au risque de litige, dont les causes et les coûts sont inconnus.***

La Société peut faire l'objet de litiges dans le cours normal de ses activités et pourrait dans l'avenir avoir avec d'autres parties des différends qui pourraient se solder par des litiges. Les causes d'éventuels litiges ne sauraient être connues et pourraient notamment comprendre les activités commerciales, la législation en matière d'environnement, la volatilité des cours des actions ou le non-respect, réel ou allégué, des obligations d'information. L'issue de litiges ne saurait être prévue avec certitude. L'incapacité de la Société à les résoudre favorablement, par voie de décision judiciaire ou de règlement, pourrait avoir un effet défavorable important sur sa performance financière et ses résultats d'exploitation. Par exemple, voir la rubrique « Poursuites et application de la loi – Canadian Malartic » pour un exposé des litiges réglés récemment impliquant la mine Canadian Malartic.

En cas de différend touchant ses activités à l'étranger, la Société pourrait être assujettie à la compétence exclusive de tribunaux étrangers ou pourrait ne pas réussir à soumettre des étrangers à la compétence de tribunaux canadiens. L'incapacité de la Société à faire respecter ses droits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses flux de trésorerie, son résultat net, ses résultats d'exploitation et sa situation financière dans l'avenir.

***Les titres des terrains de la Société pourraient être incertains et assujettis à des risques.***

L'acquisition de titres de terrains miniers est un processus très complexe qui demande un temps considérable. Les titres et la superficie des concessions minières peuvent faire l'objet de contestations. Rien ne garantit que les titres des terrains de la Société ne seront pas contestés ou compromis. Des tiers pourraient avoir des réclamations valides à l'égard d'une partie des intérêts de la Société, y compris aux termes de privilèges, d'ententes, de transferts ou de revendications prioritaires non enregistrés, dont des revendications territoriales de groupes autochtones, et la validité d'un titre pourrait être compromise, entre autres choses, par un vice non détecté. Par ailleurs, la Société pourrait être incapable d'exercer ses activités dans un ou plusieurs de ses terrains de la manière actuellement prévue ou permise ou de faire valoir ses droits à l'égard de ses terrains.

***L'utilisation d'instruments dérivés à l'égard de la production de sous-produits des métaux de la Société pourrait empêcher la Société de bénéficier de la hausse éventuelle des prix des sous-produits des métaux.***

La Société a déjà eu recours, et elle pourrait dans l'avenir recourir, à diverses stratégies faisant appel à des instruments dérivés en ce qui a trait aux sous-produits des métaux, comme la vente de contrats à terme et l'achat d'options de vente. Rien ne garantit que l'utilisation d'instruments dérivés à l'égard des sous-produits des métaux sera avantageuse pour la Société dans l'avenir. La Société pourrait fixer pour des livraisons à terme des prix inférieurs au prix du marché au moment de la livraison. En outre, la Société pourrait ne pas produire suffisamment de sous-produits des métaux pour acquitter ses obligations de livraison à terme, ce qui l'obligerait à acheter des métaux à des prix plus élevés sur le marché au comptant afin de respecter ses obligations ou, dans le cas des contrats réglés en espèces, à effectuer aux contreparties des paiements en espèces supérieurs aux produits d'exploitation tirés des sous-produits des métaux. Si un contrat à terme de la Société prévoit un prix inférieur au marché ou si la Société doit acheter des sous-produits des métaux à des prix plus élevés, cela pourrait avoir un effet défavorable sur le bénéfice net de la Société. Aucun des contrats actuels établissant les positions sur dérivés à l'égard des sous-produits des métaux n'est admissible à la comptabilité de couverture aux termes des IFRS et, par conséquent, les évaluations à la valeur de marché effectuées en fin d'exercice sont constatées au poste « (Gain) perte sur les instruments financiers dérivés » dans les états du résultat et du résultat global consolidés. Pour obtenir des renseignements complémentaires, voir la rubrique « Profil des risques – Instruments financiers » du rapport de gestion annuel.

***Le cours des titres de la Société est volatil.***

Le cours des actions ordinaires de la Société a connu dans le passé et pourrait continuer de connaître d'importantes fluctuations, ce qui pourrait entraîner des pertes pour les investisseurs. Certaines circonstances ou

certaines facteurs peuvent provoquer une hausse ou une baisse du cours des actions ordinaires de la Société, notamment les suivants :

- les fluctuations du prix de l'or et des autres sous-produits des métaux vendus par la Société;
- les événements influant sur la conjoncture économique au Canada, aux États-Unis et ailleurs, notamment la COVID-19;
- les tendances dans le secteur minier et sur les marchés où la Société exerce ses activités;
- les changements dans les estimations financières et les recommandations des analystes en valeurs mobilières;
- les acquisitions, les investissements, les dessaisissements et les financements;
- les variations trimestrielles des résultats d'exploitation;
- la conformité à la nouvelle réglementation et à la réglementation existante, y compris relativement à la gestion de l'eau et des résidus et aux émissions de gaz à effet de serre;
- les mesures prises par d'autres sociétés du secteur minier;
- le rendement de l'exploitation et le rendement des actions d'autres sociétés que les investisseurs peuvent juger comparables;
- les achats ou les ventes d'importants blocs d'actions ordinaires de la Société ou de titres convertibles en actions ordinaires de la Société ou échangeables contre des actions ordinaires de la Société.

Les variations de cours importantes sont fréquentes à l'heure actuelle sur les marchés où sont négociés les titres de la Société. Cette volatilité peut avoir un effet défavorable sur le cours des actions ordinaires de la Société, peu importe le rendement de la Société sur le plan de l'exploitation.

#### ***La Société dépend des systèmes de technologie de l'information.***

Pour exploiter son entreprise dans l'ensemble, la Société dépend largement de ses systèmes de technologie de l'information, à savoir ses réseaux, ses équipements, son matériel, ses logiciels, ses systèmes de télécommunications et d'autres systèmes de technologie de l'information (collectivement, les « systèmes de TI »), ainsi que des systèmes de TI de fournisseurs de services indépendants. Les activités de la Société dépendent de la maintenance, de la mise à niveau et du remplacement de ses systèmes de TI effectués en temps opportun, ainsi que des efforts de prévention pour atténuer le risque d'atteinte à la cybersécurité et d'autres perturbations des systèmes de TI.

Les systèmes de TI sont assujettis à des risques croissants et en constante évolution liés à la cybersécurité. Ces risques découlent de problèmes comme les virus informatiques, les cyberattaques, les catastrophes naturelles, les pannes d'électricité, les défauts de conception, les atteintes à la sécurité et d'autres manipulations ou mauvaises utilisations des systèmes et des réseaux de la Société, qui entraînent notamment l'accès non autorisé, les perturbations, les dommages ou les pannes des systèmes de TI de la Société (collectivement, les « perturbations des systèmes de TI »). Même si la Société n'a pas jusqu'à présent subi de perte importante par suite d'une perturbation des systèmes de TI, rien ne garantit qu'elle ne subira pas une telle perte dans l'avenir.

La survenance d'une ou de plusieurs perturbations des systèmes de TI pourrait avoir des incidences comme celles qui suivent : l'endommagement de l'équipement de la Société, dont l'équipement minier; des arrêts de la production; des retards dans l'exploitation; la destruction ou la corruption de données; l'augmentation des dépenses d'investissement; les pertes de production ou des déversements accidentels; des mesures de remise en état coûteuses; la distraction de l'attention de la direction; des atteintes à la réputation de la Société; des cas de non-conformité qui pourraient entraîner des amendes ou des pénalités réglementaires; et le paiement de rançons. N'importe quel événement qui précède pourrait avoir des effets défavorables importants sur les résultats d'exploitation et la performance financière de la Société.

#### ***La Société pourrait être incapable de respecter les exigences de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.***

Aux termes de l'article 404 de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (la « loi Sarbanes-Oxley »), la direction est tenue de fournir chaque année une appréciation de l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley stipule également que les auditeurs indépendants de la Société doivent fournir un rapport d'attestation annuel sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière. La Société a produit son appréciation aux termes de l'article 404 et a reçu le rapport d'attestation des auditeurs en date du 31 décembre 2019.



Si la Société était incapable de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, conformément aux normes dans leur version modifiée ou complétée à l'occasion, elle pourrait ne pas être en mesure de conclure qu'elle possède un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière, conformément à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley. Si la Société était incapable de respecter en temps opportun et de façon permanente les exigences de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley, les investisseurs pourraient douter de la fiabilité des états financiers de la Société, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et avoir un effet défavorable sur le cours de ses actions ordinaires ou sur la valeur marchande de ses autres titres. En outre, toute incapacité ou difficulté à mettre en œuvre les nouveaux contrôles ou les améliorations aux contrôles requis pourrait nuire aux résultats d'exploitation de la Société ou empêcher celle-ci de respecter ses obligations d'information. La Société pourrait éprouver de la difficulté à mettre en œuvre les processus, les procédures et les contrôles requis au sein des sociétés éventuellement acquises. Les sociétés acquises pourraient ne pas disposer de contrôles et de procédures de communication de l'information ou d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière aussi complets ou efficaces que l'exige la législation en valeurs mobilières à laquelle la Société est actuellement assujettie.

Aucune évaluation ne peut fournir une assurance totale que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société permettra d'empêcher les inexactitudes résultant d'une erreur ou d'une fraude ou de détecter les problèmes de contrôle ou les cas de fraude, le cas échéant. L'efficacité des contrôles et des procédures de la Société pourrait également être limitée en raison d'erreurs simples ou de mauvais jugements. En outre, à mesure que la Société poursuit son expansion, les défis associés au maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière s'accroîtront et la Société devra continuer d'améliorer ce contrôle interne. La Société ne peut être certaine qu'elle sera en mesure de continuer de respecter l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

## **DIVIDENDES**

La Société a actuellement pour politique de verser des dividendes trimestriels sur ses actions ordinaires et, le 13 février 2020, elle a déclaré un dividende trimestriel de 0,20 \$ par action ordinaire, qui a été versé le 16 mars 2020. En 2019, les dividendes versés se sont établis à 0,55 \$ par action ordinaire (soit des versements trimestriels de 0,125 \$ par action ordinaire aux premier, deuxième et troisième trimestres et de 0,175 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre). En 2018, les dividendes versés se sont établis à 0,44 \$ par action ordinaire (soit des versements trimestriels de 0,11 \$ par action ordinaire). En 2017, les dividendes versés se sont établis à 0,41 \$ par action ordinaire (soit des versements trimestriels de 0,10 \$ par action ordinaire aux premier, deuxième et troisième trimestres et de 0,11 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre). Même si la Société prévoit continuer de verser un dividende en espèces, les dividendes futurs seront à l'appréciation du conseil et seront assujettis à divers facteurs comme les résultats, la situation financière et les besoins en matière de capital de la Société. La facilité de crédit bancaire de la Société contient une clause qui limite la capacité de la Société à déclarer ou à verser des dividendes si certains cas de défaut aux termes de la facilité de crédit bancaire se sont produits et qu'ils perdurent.

## **DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL**

Le capital autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions d'une seule catégorie désignées sous le nom d'actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires en circulation de la Société sont entièrement libérées et non susceptibles d'appels de versement. Les porteurs des actions ordinaires ont droit à une voix par action aux assemblées des actionnaires ainsi qu'aux dividendes déclarés par le conseil, le cas échéant. En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société, après le règlement de toutes les dettes impayées, le reliquat de l'actif de la Société pouvant être distribué sera réparti au prorata entre les porteurs des actions ordinaires. Les porteurs des actions ordinaires de la Société n'ont aucun droit préférentiel de souscription ni aucun droit de rachat, d'échange ou de conversion. La Société ne peut créer une catégorie ou une série d'actions ni apporter des modifications aux dispositions qui se rattachent à ses actions ordinaires sans le consentement obtenu par le vote affirmatif aux deux tiers des voix exprimées par les porteurs des actions ordinaires.

## **NOTATION**

En date du 31 décembre 2019, l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a attribué une note de BBB (bas) avec perspective positive aux billets de la Société (les « billets ») émis aux termes des conventions de souscription de billets (au sens attribué à ce terme sous la rubrique « Contrats importants – Conventions de souscription de billets »).

DBRS attribue des notes aux titres de créance à long terme selon un barème de notation de la qualité qui s'échelonne de AAA, pour la qualité la plus élevée, à D, pour la qualité la moins élevée. La note BBB attribuée par DBRS aux billets de la Société est la quatrième parmi les 10 catégories de notes attribuées aux titres de créance à

long terme. Cette note indique que la solvabilité est adéquate et que la capacité à régler les obligations financières est jugée acceptable, mais que le débiteur est raisonnablement susceptible d'être touché par l'évolution défavorable des conjonctures financière et économique, ou que d'autres conditions défavorables peuvent à un moment donné avoir pour effet de diminuer sa solidité. La désignation « élevé » ou « bas » indique la qualité relative au sein d'une catégorie de notes. DBRS a également attribué une perspective positive à la note, ce qui indique la direction que la note va prendre, selon DBRS, si les tendances se maintiennent.

La Société croit savoir que la note qui lui a été attribuée est fondée, entre autres choses, sur les renseignements qu'elle a fournis à DBRS et sur ceux que DBRS a obtenus de sources publiques. La note attribuée aux billets de la Société par DBRS n'est pas une recommandation d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de créance puisqu'elle ne se veut pas une appréciation du cours des billets ni de leur convenance à un investisseur en particulier. Il n'est pas certain qu'une note demeurera en vigueur pendant une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée ou retirée complètement par une agence de notation si celle-ci juge que les circonstances le justifient. Les notes visent à présenter aux investisseurs : (i) une évaluation indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres; (ii) une indication de la probabilité de paiement à l'égard d'une émission de titres et (iii) une indication de la capacité et de la volonté de l'émetteur de remplir ses engagements financiers conformément aux modalités de ces titres. Les notes attribuées aux billets pourraient ne pas tenir compte de l'incidence que tous les risques pourraient avoir sur la valeur de ces titres, y compris les risques liés au marché ou aux autres facteurs mentionnés dans la présente notice annuelle. Si DBRS abaissait la note des billets, surtout si elle l'abaissait en deçà des notes de première qualité, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Société et sa capacité d'accéder à des sources de liquidité et de capitaux. Voir également la rubrique « Facteurs de risque ». La Société verse des honoraires annuels à DBRS en lien avec la notation des billets ainsi que des honoraires supplémentaires si de nouveaux billets sont émis. La Société a également versé la somme de 68 365 \$ à DBRS en 2019 (196 000 \$ en 2018).

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

### Actions ordinaires

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites et négociées à la TSX et à la New York Stock Exchange (la « NYSE ») sous le symbole « AEM ». Le 17 mars 2020, le cours de clôture des actions ordinaires s'établissait à 58,92 \$ CA à la TSX et à 41,55 \$ à la NYSE.

Le tableau suivant présente les cours vendeurs extrêmes des actions ordinaires de la Société et le volume quotidien moyen des opérations composées sur celles-ci à la TSX et à la NYSE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

|           | TSX             |                |                              | NYSE         |             |                              |
|-----------|-----------------|----------------|------------------------------|--------------|-------------|------------------------------|
|           | Haut<br>(\$ CA) | Bas<br>(\$ CA) | Volume<br>quotidien<br>moyen | Haut<br>(\$) | Bas<br>(\$) | Volume<br>quotidien<br>moyen |
| 2019      |                 |                |                              |              |             |                              |
| Janvier   | 57,37           | 51,39          | 742 944                      | 43,72        | 38,72       | 359 373                      |
| Février   | 58,44           | 54,79          | 706 432                      | 44,31        | 41,30       | 308 921                      |
| Mars      | 61,03           | 55,53          | 889 221                      | 45,59        | 41,49       | 339 260                      |
| Avril     | 58,78           | 53,23          | 767 911                      | 44,15        | 39,67       | 326 347                      |
| Mai       | 59,87           | 53,69          | 920 417                      | 44,27        | 39,97       | 249 579                      |
| Juin      | 69,13           | 59,49          | 1 039 415                    | 52,50        | 44,27       | 385 180                      |
| Juillet   | 71,96           | 65,42          | 710 253                      | 54,63        | 49,66       | 308 486                      |
| Août      | 86,39           | 67,81          | 927 597                      | 64,86        | 51,22       | 411 871                      |
| Septembre | 85,55           | 70,61          | 952 340                      | 64,17        | 53,34       | 497 194                      |
| Octobre   | 81,18           | 68,06          | 732 146                      | 61,64        | 51,47       | 422 910                      |
| Novembre  | 81,05           | 75,16          | 653 260                      | 61,47        | 56,82       | 288 772                      |
| Décembre  | 84,20           | 76,04          | 564 554                      | 63,26        | 57,78       | 244 393                      |

|                         | TSX             |                |                              | NYSE         |             |                              |
|-------------------------|-----------------|----------------|------------------------------|--------------|-------------|------------------------------|
|                         | Haut<br>(\$ CA) | Bas<br>(\$ CA) | Volume<br>quotidien<br>moyen | Haut<br>(\$) | Bas<br>(\$) | Volume<br>quotidien<br>moyen |
| 2020                    |                 |                |                              |              |             |                              |
| Janvier                 | 83,99           | 75,09          | 664 525                      | 63,59        | 57,48       | 326 293                      |
| Février                 | 81,41           | 61,92          | 1 332 919                    | 61,48        | 46,14       | 613 857                      |
| Mars (jusqu'au 17 mars) | 71,98           | 43,25          | 1 610 601                    | 53,72        | 31,01       | 818 875                      |

## ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

### Administrateurs

Le texte qui suit présente une courte biographie de chacun des administrateurs de la Société.

**Leanne M. Baker**, de Labadie, au Missouri, est une administratrice indépendante d'Agnico Eagle. De novembre 2011 à juin 2013, M<sup>me</sup> Baker a été présidente et chef de la direction de Sutter Gold Mining Inc. Auparavant, elle a travaillé pour Salomon Smith Barney, où elle comptait parmi les meilleurs analystes boursiers du secteur minier aux États-Unis. M<sup>me</sup> Baker est titulaire d'une maîtrise ès sciences et d'un doctorat en économie minérale de la Colorado School of Mines. Elle est administratrice d'Agnico Eagle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et est également administratrice d'Aurora Resources Corporation (société pétrolière et gazière), de la Corporation Aurifère Réunion (société d'exploration minière dont les titres sont négociés à la Bourse de croissance TSX) et de McEwen Mining Inc. (société productrice d'or et d'argent dont les titres sont négociés à la NYSE Arca et à la TSX).

**Sean Boyd, CPA, CA**, de Toronto, en Ontario, est vice-président du conseil et chef de la direction d'Agnico Eagle, dont il est également administrateur. M. Boyd travaille pour Agnico Eagle depuis 1985. Avant d'être nommé vice-président du conseil et chef de la direction en avril 2015, il a occupé les postes de vice-président du conseil, président et chef de la direction de 2012 à 2015, de vice-président du conseil et chef de la direction de 2005 à 2012, de président et chef de la direction de 1998 à 2005, de vice-président et chef des finances de 1996 à 1998, de trésorier et chef des finances de 1990 à 1996, de secrétaire-trésorier pendant une partie de l'année 1990 et de contrôleur de 1985 à 1990. Avant d'entrer au service d'Agnico Eagle en 1985, il était auditeur adjoint au sein du cabinet d'experts-comptables Clarkson Gordon (Ernst & Young). M. Boyd est comptable agréé et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto. Il est administrateur d'Agnico Eagle depuis le 14 avril 1998.

**Martine A. Celej**, de Toronto, en Ontario, est administratrice d'Agnico Eagle. M<sup>me</sup> Celej est actuellement vice-présidente, Conseils en placements à RBC Dominion valeurs mobilières et évolue dans le secteur du placement depuis 1989. Titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé du Victoria College de l'Université de Toronto, M<sup>me</sup> Celej est administratrice d'Agnico Eagle depuis le 14 février 2011. *Champ d'expertise* : Gestion de placements.

**Robert J. Gemmell**, de Toronto, en Ontario, est un administrateur indépendant d'Agnico Eagle. Maintenant à la retraite, M. Gemmell a été pendant 25 ans un banquier d'investissement aux États-Unis et au Canada. Le plus récent poste qu'il a occupé a été celui de président et chef de la direction de Citigroup Global Markets Canada et des sociétés que celle-ci a remplacées (Salomon Brothers Canada et Salomon Smith Barney Canada), de 1996 à 2008. Il a en outre été membre du comité d'exploitation mondial de Citigroup Global Markets de 2006 à 2008. M. Gemmell a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Cornell, un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School et une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business. M. Gemmell est administrateur d'Agnico Eagle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et il est également administrateur de Rogers Communications Inc. (société évoluant dans le secteur des communications et des médias dont les titres sont négociés à la TSX et à la NYSE).

**Mel Leiderman, FCPA, FCA, TEP, IAS.A**, de Toronto, en Ontario, est un administrateur indépendant d'Agnico Eagle. M. Leiderman est consultant principal de Lipton LLP, comptables agréés, cabinet d'experts-comptables de Toronto. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Windsor et a obtenu le titre d'administrateur agréé (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est administrateur d'Agnico Eagle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003; en outre, il est administrateur et président du comité d'audit de Morguard North American Residential REIT.

**Deborah McCombe, géol.**, de Toronto, en Ontario, est une administratrice indépendante d'Agnico Eagle. M<sup>me</sup> McCombe est directrice technique, Services-conseils – Secteur minier mondial, de SLR Consulting (« SLR »).

Elle possède plus de 30 ans d'expérience dans la gestion de projets d'exploration, la réalisation d'études de faisabilité, l'estimation des réserves et l'exécution de contrôles diligents et d'études d'évaluation à l'échelle internationale. Elle était présidente et chef de la direction de Roscoe Postle Associates Inc. (« RPA ») au moment de l'achat de cette dernière par SLR en 2019. Avant d'entrer au service de RPA, M<sup>me</sup> McCombe était conseillère en chef pour les questions minières à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et a participé à l'élaboration et à la mise en application du Règlement 43-101. Membre active d'associations professionnelles, elle est membre du Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards – Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM »), a été présidente de l'Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario en 2010 et en 2011, a été administratrice de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs de 1999 à 2011, est une éminente conférencière de l'ICM sur le Règlement 43-101, en plus d'être coprésidente du comité sur les ressources minérales et les réserves minérales de l'ICM et membre du comité consultatif technique de surveillance du secteur minier des ACVM, et elle a été chargée de cours invitée à la Schulich School of Business, dans le cadre du programme de maîtrise en administration des affaires, spécialisation en gestion minière mondiale, de l'Université York. M<sup>me</sup> McCombe est titulaire d'un diplôme en géologie de l'Université Western. Elle est administratrice d'Agnico Eagle depuis le 12 février 2014.

**James D. Nasso, IAS.A**, de Toronto, en Ontario, est président du conseil d'administration d'Agnico Eagle, dont il est également un administrateur indépendant. M. Nasso, qui est maintenant à la retraite, était un entrepreneur indépendant qui a fondé et exploité avec succès sa propre entreprise. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université St. Francis Xavier et a obtenu le titre d'administrateur agréé (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est administrateur d'Agnico Eagle depuis le 27 juin 1986.

**Sean Riley**, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, est un administrateur indépendant d'Agnico Eagle. Maintenant à la retraite, M. Riley a été président de l'Université St. Francis Xavier de 1996 à 2014. Avant 1996, M. Riley menait sa carrière en finances et en gestion, d'abord dans le secteur des services bancaires aux entreprises, ensuite dans le secteur de la fabrication. M. Riley est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé de l'Université St. Francis Xavier ainsi que d'une maîtrise en philosophie et d'un doctorat en philosophie (relations internationales) de l'Université d'Oxford. Il est administrateur d'Agnico Eagle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**J. Merfyn Roberts, CA**, de Londres, en Angleterre, est un administrateur indépendant d'Agnico Eagle. Maintenant à la retraite, M. Roberts a été gestionnaire de fonds et conseiller en placement pendant plus de 25 ans et entretient des liens étroits avec le secteur minier. De 2007 jusqu'à sa retraite en 2011, il a été gestionnaire de fonds principal à CQS Management Ltd. à Londres. M. Roberts est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en géologie de l'Université de Liverpool et d'une maîtrise ès sciences en géochimie de l'Université d'Oxford, et est membre de l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales. M. Roberts est administrateur d'Agnico Eagle depuis le 17 juin 2008. Il siège aussi au conseil d'administration et au comité d'audit de Newport Exploration Limited, et au conseil d'administration de Rugby Mining Inc.

**Jamie Sokalsky, CPA, CA**, de Toronto, en Ontario, est un administrateur indépendant d'Agnico Eagle. Maintenant à la retraite, M. Sokalsky possède plus de 20 ans d'expérience à titre de haut dirigeant dans l'industrie minière, ses plus récents postes ayant été celui de chef de la direction et président de la Société aurifère Barrick (« Barrick »), qu'il a occupé de juin 2012 à septembre 2014, celui de chef des finances de Barrick, qu'il a occupé de 1999 à juin 2012, et celui de vice-président directeur de Barrick, qu'il a occupé d'avril 2004 à juin 2012. Avant d'entrer dans le secteur minier, M. Sokalsky a occupé divers postes de gestion financière chez George Weston Limitée et a démarré sa carrière professionnelle chez Ernst & Whinney, Comptables agréés (KPMG). Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce de la Lakehead University. M. Sokalsky est administrateur d'Agnico Eagle depuis le 2 juin 2015, en plus d'être président du conseil d'administration de Probe Metals Inc. et administrateur de Royal Gold, Inc.

Les règlements administratifs d'Agnico Eagle prévoient que les administrateurs occuperont leur poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires d'Agnico Eagle, jusqu'à l'élection ou la nomination de leur remplaçant ou jusqu'à ce que leur poste soit laissé vacant. Le conseil nomme annuellement les dirigeants d'Agnico Eagle, qui peuvent être destitués à tout moment par voie de résolution du conseil, avec ou sans motif valable (en l'absence d'entente écrite à l'effet contraire).

## Comités

Les membres du comité d'audit sont Leanne M. Baker (présidente), Mel Leiderman et Jamie Sokalsky.

Les membres du comité de la rémunération sont Robert J. Gemmell (président), Martine A. Celej et J. Merfyn Roberts.

Les membres du comité de gouvernance sont J. Merfyn Roberts (président), Martine A. Celej et Jamie Sokalsky.

Les membres du comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et du développement durable sont Deborah McCombe (présidente), James D. Nasso et Sean Riley.

## Dirigeants

Le texte qui suit présente une courte biographie de chacun des dirigeants de la Société (dans le cas de M. Boyd, voir la rubrique « Administrateurs et dirigeants de la Société – Administrateurs »).

**Ammar Al-Joundi**, de Toronto, en Ontario, est président d'Agnico Eagle, poste qu'il occupe depuis le 6 avril 2015. De septembre 2010 à juin 2012, M. Al-Joundi a été vice-président principal et chef des finances d'Agnico Eagle. Avant de revenir à Agnico Eagle en 2015, M. Al-Joundi a occupé diverses fonctions au sein de Barrick, dont celles de chef des finances de juillet 2012 à février 2015, celles de premier vice-président directeur de juillet 2014 à février 2015 et celles de vice-président directeur de juillet 2012 à juillet 2014. Avant d'entrer au service d'Agnico Eagle en 2010, il a travaillé pendant 11 ans au sein de Barrick, où il a occupé divers postes de haute direction dans le secteur financier, notamment celui de vice-président principal, Stratégie d'affaires et répartition du capital, celui de vice-président principal, Finances et celui de directeur général et chef des finances – Barrick Amérique du Sud. Avant d'entrer dans le secteur minier, M. Al-Joundi a été vice-président, Financement structuré à Citibank, Canada. M. Al-Joundi est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation de l'University of Western Ontario et d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université de Toronto.

**Guy Gosselin, ing., géol.**, de Val-d'Or, au Québec, est vice-président principal, Exploration d'Agnico Eagle depuis août 2019. Auparavant, M. Gosselin était vice-président, Exploration et, avant d'occuper ce poste, il était directeur de l'exploration pour l'Est du Canada, géologue en chef à la Division LaRonde et géologue prospecteur. M. Gosselin est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'Université du Québec à Chicoutimi (M.Sc.). Il est ingénieur et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ – Québec) et de l'Ordre des géologues du Québec (OGQ – Québec).

**Louise Grondin, ing.**, de Toronto, en Ontario, est vice-présidente principale, Ressources humaines et culture d'Agnico Eagle depuis janvier 2020. Avant sa nomination à ce poste, M<sup>me</sup> Grondin était vice-présidente principale, Environnement, développement durable et ressources humaines et a occupé auparavant le poste de vice-présidente principale, Environnement et développement durable. Avant de travailler au sein d'Agnico Eagle, M<sup>me</sup> Grondin a été au service de Billiton Canada Ltd. en qualité de directrice, Environnement, ressources humaines et sécurité. M<sup>me</sup> Grondin est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université d'Ottawa et d'une maîtrise ès sciences de l'Université McGill. M<sup>me</sup> Grondin est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**R. Gregory Laing**, d'Oakville, en Ontario, est chef du contentieux et vice-président principal, Affaires juridiques d'Agnico Eagle depuis janvier 2020; auparavant, M. Laing exerçait les fonctions de chef du contentieux et vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire depuis décembre 2006. Avant de se joindre à Agnico Eagle, il a été vice-président, Affaires juridiques de Goldcorp Inc. d'octobre 2003 à juin 2005, ainsi que chef du contentieux, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire d'Or TVX Inc. d'octobre 1995 à janvier 2003. Auparavant, M. Laing a exercé le droit des valeurs mobilières au sein de deux cabinets d'avocats de premier plan, à Toronto. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Windsor et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Queen's.

**Marc Legault, ing.**, de Mississauga, en Ontario, est vice-président principal, Exploitation – États-Unis et Amérique latine d'Agnico Eagle depuis février 2017. Il était auparavant vice-président principal, Évaluation de projet depuis 2012. M. Legault est au service d'Agnico Eagle depuis 1988, où il a été embauché initialement à titre de géologue prospecteur à Val-d'Or, au Québec. Depuis, il a assumé des responsabilités sans cesse croissantes auprès de la Société dans les domaines de l'exploration, de la géologie minière et de l'évaluation de projet. M. Legault a obtenu une maîtrise en géologie de l'Université Carleton et un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en génie géologique de l'Université Queen's. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**Carol-Ann Plummer-Thériault, ing.**, de Pont-Rouge, au Québec, est vice-présidente, Développement durable d'Agnico Eagle depuis janvier 2020. Auparavant, elle était vice-présidente, Développement de l'entreprise depuis 2018. Elle s'est jointe à Agnico Eagle en 2004 et a occupé divers postes clés, dont ceux de directrice générale de la mine Lapa, de directrice générale de la mine Kittila, de directrice générale de la mine LaRonde, de directrice corporative, Exploitation minière, de directrice corporative principale, Ingénierie et développement de projets, États-Unis et Amérique latine, et de vice-présidente, Développement de projets, Activités du Sud. M<sup>me</sup> Plummer est titulaire d'un baccalauréat en génie minier de l'université Queen's et détient un permis d'ingénieur (Québec).

**Jean Robitaille**, d'Oakville, en Ontario, est vice-président principal, Stratégie d'entreprise, services techniques et développement de l'entreprise d'Agnico Eagle depuis janvier 2020. Auparavant, et depuis 1988, il a occupé divers postes au sein d'Agnico Eagle, dont ceux, récemment, de vice-président principal, Services techniques et stratégie d'affaires, de vice-président principal, Services techniques et développement de projet, de vice-président, Métallurgie et commercialisation, de directeur général, Métallurgie et commercialisation et de surintendant d'usine et de directeur de projet pour l'agrandissement de l'usine LaRonde. Avant d'entrer au service d'Agnico Eagle, M. Robitaille a été métallurgiste au sein de Teck Mining Group. M. Robitaille siège au conseil d'administration du Conseil canadien de l'innovation minière depuis mai 2014. Il est titulaire d'un diplôme en exploitation minière du Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, avec une spécialisation en minéralurgie.

**David Smith, ing.**, de Toronto, en Ontario, est vice-président principal, Finances et chef des finances d'Agnico Eagle depuis le 24 octobre 2012. Auparavant, M. Smith a été vice-président principal, Planification stratégique et relations avec les investisseurs, poste qu'il occupait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et, avant cela, il a été vice-président principal, Relations avec les investisseurs après avoir occupé le poste de vice-président, Relations avec les investisseurs. Il a commencé à travailler au sein du service des relations avec les investisseurs d'Agnico Eagle en février 2005. Auparavant, il a assumé les fonctions d'analyste en valeurs minières pendant plus de cinq ans, en plus d'occuper divers postes d'ingénieur minier, au Canada et à l'étranger. M. Smith est administrateur agréé et agit comme administrateur suppléant du World Gold Council. M. Smith est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Queen's et d'une maîtrise ès sciences de l'Université de l'Arizona. De plus, M. Smith est ingénieur.

**Yvon Sylvestre**, de Mississauga, en Ontario, est vice-président principal, Exploitation – Canada et Europe depuis février 2014. Avant d'occuper ce poste, il a été vice-président principal, Exploitation, vice-président, Construction, directeur général de mine à la division Goldex d'Agnico Eagle et, auparavant, surintendant d'usine à la division LaRonde. M. Sylvestre est titulaire d'un diplôme en technique de génie métallurgique du Collège Cambrian à Sudbury. Après l'obtention de son diplôme, il a occupé les postes de métallurgiste et de surintendant d'usine à la division Joutel d'Agnico Eagle et a également été surintendant d'usine à la division Troilus de la Corporation minière Inmet.

**Chris Vollmershausen**, de Toronto, en Ontario, est vice-président, Affaires juridiques et secrétaire depuis janvier 2020. Auparavant, il était vice-président, Affaires juridiques depuis 2018. M. Vollmershausen s'est joint à Agnico Eagle en 2014, à titre de directeur corporatif, Affaires juridiques. Auparavant, il était conseiller juridique au sein d'une société manufacturière internationale établie au Canada et avait exercé le droit des valeurs mobilières au sein d'un cabinet d'avocats de premier plan, à Toronto. M. Vollmershausen est titulaire d'un diplôme spécialisé en droit des affaires et d'un baccalauréat en droit de l'Université Western Ontario.

### **Actionnariat des administrateurs et des dirigeants**

Au 17 mars 2020, les administrateurs et les dirigeants d'Agnico Eagle détenaient collectivement en propriété véritable, directement ou indirectement, un total de 669 352 actions ordinaires, soit environ 0,3 % des 240 848 228 actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient directement ou indirectement une emprise sur un tel nombre ou pourcentage d'actions.

### **Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions**

Aucun administrateur ni aucun dirigeant de la Société n'est, ni n'a été au cours des dix années précédant la date des présentes, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (incluant Agnico Eagle) qui remplit l'une des conditions suivantes : (i) elle a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance lui refusant le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs et qui a été prononcée pendant que l'administrateur ou le dirigeant exerçait la fonction d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou (ii) elle a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance lui refusant le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs et qui a été prononcée après que l'administrateur ou le dirigeant a cessé d'exercer la fonction d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances mais qui découlait d'un événement survenu pendant que la personne exerçait cette fonction.

À moins d'indication contraire ci-dessous, aucun administrateur ou dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société : (i) n'est, ni n'a été au cours des dix années précédant la date des présentes, administrateur ou dirigeant d'une société (incluant Agnico Eagle) qui, pendant que cette personne exerçait ces fonctions ou dans l'année suivant la

cessation de ces fonctions, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation en matière de faillite ou d'insolvabilité ou a fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure, d'un arrangement ou d'une transaction avec des créanciers, ou qui a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic nommé à son égard pour détenir son actif ou (ii) n'a, au cours des dix années précédant la date des présentes, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation en matière de faillite ou d'insolvabilité ni n'a fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure, d'un arrangement ou d'une transaction avec des créanciers ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic nommé à son égard pour détenir son actif.

Aucun administrateur ou dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société ne s'est vu imposer : (i) des amendes ou des sanctions par un tribunal aux termes de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu de règlement amiable avec une telle autorité ou (ii) toute autre amende ou sanction par un tribunal ou par un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

M. Leiderman, un administrateur de la Société, a été administrateur de Colossus Minerals Inc. (« Colossus ») du 1<sup>er</sup> août 2011 jusqu'à sa démission le 13 novembre 2013. Le 7 février 2014, Colossus a déposé une proposition concordataire à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Le 25 février 2014, la résolution approuvant une proposition concordataire modifiée a été approuvée à la majorité requise des créanciers de Colossus. Le 30 avril 2014, Colossus a annoncé qu'elle avait terminé la mise en œuvre de la proposition approuvée par le tribunal.

M<sup>me</sup> Baker, administratrice de la Société, a été administratrice de Sutter Gold Mining Company (« Sutter ») du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 21 mai 2019. Le 17 mai 2019, les actifs, les entreprises et les biens de Sutter ont été placés en totalité sous la responsabilité d'un séquestre nommé à la suite d'une demande présentée par le créancier garanti de Sutter, RMB Australia Holdings Inc., avec le consentement de Sutter.

### Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, et sous réserve de l'information contenue dans la présente notice annuelle, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou éventuel connu entre la Société et ses administrateurs ou dirigeants. Toutefois, étant donné que certains des administrateurs et des dirigeants de la Société sont administrateurs et dirigeants d'autres sociétés ouvertes, il se pourrait qu'il survienne un conflit entre leurs obligations en tant qu'administrateurs ou dirigeants de la Société et leurs obligations en tant qu'administrateurs ou dirigeants de ces autres sociétés.

## COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a deux objectifs principaux, dont celui, en premier lieu, de conseiller le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités de supervision relativement à ce qui suit :

- la qualité et l'intégrité de l'information et des rapports financiers de la Société;
- la conformité de la Société aux exigences de la loi et de la réglementation;
- l'efficacité des contrôles internes de la Société en matière de finances, de comptabilité, d'audit interne, d'éthique et de conformité légale et réglementaire;
- l'exécution des fonctions d'audit, de comptabilité et de communication de l'information financière;
- l'équité des conventions entre parties reliées et des ententes entre la Société et des parties reliées;
- le travail, les compétences et l'indépendance des auditeurs indépendants.

En second lieu, le comité d'audit doit préparer les rapports qui doivent être inclus dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction de la Société conformément aux lois applicables ou aux règles des organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents.

Le conseil a adopté des règles du comité d'audit qui prévoient que chaque membre du comité d'audit doit être non relié à la Société et indépendant de celle-ci, ainsi qu'il est déterminé par le conseil conformément aux exigences des lois régissant la Société, des bourses auxquelles les titres de la Société sont inscrits et des autorités en valeurs mobilières compétentes. En outre, chaque membre doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du comité d'audit doit être un expert financier, selon le sens donné à ce terme dans les règles de la SEC. Les règles du comité d'audit sont reproduites à l'annexe A de la présente notice annuelle.

## Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est entièrement composé d'administrateurs qui sont non reliés à la Société et indépendants de celle-ci (actuellement, M<sup>me</sup> Baker (présidente du comité) et MM. Leiderman et Sokalsky), chacun d'eux ayant des compétences financières, au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM. En outre, MM. Leiderman et Sokalsky sont des comptables agréés, et le conseil a établi qu'ils peuvent tous deux être considérés comme des experts financiers du comité d'audit, au sens attribué au terme *audit committee financial expert* dans les règles de la SEC.

## Formation et expérience pertinentes

La formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit sont présentées sous la rubrique « Administrateurs et dirigeants de la Société – Administrateurs » ci-dessus.

## Politiques et procédures d'approbation préalable

En 2003, le comité d'audit a adopté une politique nécessitant l'approbation préalable de tous les services fournis par l'auditeur indépendant de la Société, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le comité d'audit détermine les services non liés à l'audit que les auditeurs indépendants ne peuvent fournir et autorise les services non liés à l'audit que les auditeurs indépendants peuvent rendre, dans la mesure où ces services sont autorisés par la loi Sarbanes-Oxley et les autres lois et règlements applicables. Tous les honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en 2019 ont été approuvés au préalable par le comité d'audit.

## Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été l'auditeur indépendant de la Société pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2019 et 2018. Les honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en 2019 et en 2018 sont présentés ci-dessous.

|                                                       | Exercices clos<br>les 31 décembre |              |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------|
|                                                       | 2019                              | 2018         |
|                                                       | (en milliers de \$ CA)            |              |
| Honoraires d'audit                                    | 2 939                             | 2 641        |
| Honoraires pour services liés à l'audit <sup>1)</sup> | 99                                | 82           |
| Honoraires pour services fiscaux <sup>2)</sup>        | 1 001                             | 1 038        |
| Autres honoraires <sup>3)</sup>                       | 48                                | 157          |
| <b>Total<sup>4)</sup></b>                             | <b>4 087</b>                      | <b>3 918</b> |

### Notes :

- 1) Les honoraires pour services liés à l'audit ont été payés pour les services de certification et les services connexes fournis par les auditeurs qui sont raisonnablement liés à l'audit des états financiers de la Société. Les services fournis comprennent des conseils à l'égard de la présentation de l'information financière, des normes comptables et de la conformité à l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley.
- 2) Les honoraires pour services fiscaux ont été payés pour les services professionnels fournis en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Ces services comprenaient l'examen des déclarations de revenus ainsi que des services de planification fiscale et des services-conseils liés à des questions fiscales internationales et nationales.
- 3) Les autres honoraires ont été payés pour les services autres que les services précisés ci-dessus et comprennent des honoraires liés aux services professionnels fournis par les auditeurs à l'occasion de la traduction des documents en valeurs mobilières dont le dépôt est prescrit par la loi de certains territoires canadiens.
- 4) Aucuns autres honoraires n'ont été payés aux auditeurs au cours des deux exercices précédents.



## POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

### *Canadian Malartic*

#### *Action collective*

Le 2 août 2016, une action collective intentée auprès de la Cour supérieure du Québec concernant des allégations visant la mine Canadian Malartic a été signifiée à la Société en nom collectif. La plainte portait sur des « troubles de voisinage » causés par la poussière, le bruit, les vibrations et l'abattage à l'explosif à la mine. Les demandeurs réclamaient des dommages-intérêts d'un montant indéterminé ainsi que des dommages-intérêts punitifs d'un montant de 20 millions de dollars canadiens. L'action collective a été autorisée en mai 2017. Un jugement déclaratoire rendu en novembre 2017 a permis à la Société en nom collectif de conclure un règlement individuellement avec les membres du groupe pour 2017 aux termes de son Guide de cohabitation (le « Guide »). En septembre 2018, la Cour supérieure a introduit une révision annuelle de la date de la fin de la période visée par l'action collective et instauré un mécanisme d'exclusion partielle des membres du groupe, permettant aux résidents de conclure un règlement individuellement pour une période déterminée (soit, habituellement, une année civile) et de s'exclure du groupe pour cette période. Ces deux jugements ont été confirmés par la Cour d'appel et les membres du groupe ont continué ainsi d'avoir l'option de profiter des avantages offerts par le Guide. En janvier 2018, un jugement rendu en faveur de la Société en nom collectif a soustrait de l'action collective la période antérieure à l'opération, allant d'août 2013 au 16 juin 2014, au cours de laquelle la mine Canadian Malartic n'était pas exploitée par la Société en nom collectif. La demanderesse n'a pas déposé de demande d'autorisation en vue d'interjeter appel de cette décision et a plutôt ajouté de nouvelles allégations afin que la période antérieure à l'opération soit de nouveau visée par l'action collective. Le 19 juillet 2019, la Cour a refusé de rajouter la période antérieure à l'opération sur le fondement de ces nouvelles allégations. La demanderesse a déposé une demande d'autorisation en vue d'interjeter appel de ce jugement.

On trouvera un exposé de certaines initiatives de collaboration entre la Société en nom collectif et la collectivité de Malartic sous la rubrique « Exploitation et production – Activités du Nord – Mine Canadian Malartic – Installations d'extraction et de broyage – Environnement, permis et facteurs sociaux » de la présente notice annuelle.

#### *Injonction*

Le 15 août 2016, la Société en nom collectif a reçu un avis de demande d'injonction visant la mine Canadian Malartic. La demande avait été présentée par Dave Lemire en Cour Supérieure du Québec aux termes de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Québec). L'audience relative à la demande d'injonction interlocutoire a pris fin le 17 mars 2017 et la Cour Supérieure du Québec a rejeté la demande d'injonction interlocutoire.

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, la Société en nom collectif s'est vu signifier un pourvoi en contrôle judiciaire visant l'annulation d'un décret du gouvernement. La Société en nom collectif était mise en cause dans cette procédure. La demanderesse tentait d'obtenir l'annulation d'un décret qui autorise l'agrandissement de la mine Canadian Malartic. À la suite d'une audience sur le fond, en octobre 2018, la Cour supérieure a refusé ce contrôle judiciaire le 13 mai 2019 et la demanderesse a déposé, le 20 juin 2019, une demande d'autorisation en vue d'interjeter appel de ce jugement, demande qui lui a été accordée le 19 septembre 2019.

Le 15 octobre 2019, les parties ont annoncé un accord de principe relativement à l'action collective, à l'injonction permanente et aux procédures de contrôle judiciaire. Une entente de règlement officielle a été signée le 11 novembre 2019 et homologuée par le tribunal le 13 décembre 2019. Cette entente prévoit : (i) la réouverture des périodes de compensation 2013 à 2018 du Guide au bénéfice des résidents qui n'ont pas conclu de règlement individuellement pour ces périodes aux termes du Guide; (ii) la mise en œuvre d'un nouveau programme de rénovation au bénéfice des propriétaires de résidences dans le quartier sud, qu'ils soient membres du groupe ou non; (iii) la libération totale et définitive de la Société en commandite pour la période visée par l'action collective; (iv) la fixation du montant des compensations actuelles aux termes du Guide comme seuil pour les trois prochaines années de compensation (2019 à 2021); et (v) le retrait par la demanderesse des demandes d'injonction et de contrôle judiciaire. Le tribunal a également approuvé certains autres éléments peu importants dont les parties avaient convenu avant et pendant l'audience sur le fond du règlement qui a eu lieu le 11 décembre 2019. Étant donné qu'il n'a pas été interjeté appel, le jugement homologuant le règlement est définitif et la demanderesse s'est par conséquent retirée de l'injonction et du contrôle judiciaire le 20 janvier 2020.

## **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

À l'exception de ce qui est décrit dans la présente notice annuelle, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, aucun actionnaire détenant 10 % des titres de la Société, aucune personne qui a des liens avec les personnes précitées et aucun membre du même groupe que celles-ci n'a ni n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou ses filiales.

## **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est la Société de fiducie Computershare du Canada, à Toronto, en Ontario.

## **CONTRATS IMPORTANTS**

La Société est d'avis que les contrats décrits ci-dessous (autres que la convention de souscription des billets de 2015 et la facilité sous forme de lettre de crédit de la TD, toutes deux définies ci-dessous) constituent les seuls contrats importants auxquels elle est partie.

### **Facilité de crédit**

Le 25 octobre 2017, la Société a modifié et mis à jour la facilité de crédit qu'elle a conclue avec un groupe d'institutions financières et qui met à sa disposition une facilité de crédit bancaire renouvelable non assortie d'une sûreté de 1,2 milliard de dollars et l'a modifiée de nouveau le 14 décembre 2018 (dans sa version modifiée, la « facilité de crédit »). Elle arrive à échéance le 22 juin 2023 et toutes les dettes contractées aux termes de celle-ci deviennent exigibles à cette date. Avec le consentement des prêteurs représentant au moins 66⅔ % de l'ensemble des engagements aux termes de la facilité de crédit, la Société peut prolonger la durée de la facilité de crédit d'autres cycles de un an. La facilité de crédit est offerte en plusieurs monnaies, et les sommes peuvent être prélevées sous forme d'avances au taux préférentiel ou au taux de base établi au taux applicable, auquel s'ajoute une marge qui varie entre 0,20 % et 1,75 %, sous forme d'avances au taux TIOL, sous forme d'acceptations bancaires et de lettres de crédit financières dont le prix est établi au taux applicable, auquel s'ajoute une marge qui varie entre 1,20 % et 2,75 %, et sous forme de lettres de crédit, dont le prix est établi au taux applicable, auquel s'ajoute une marge qui varie de 0,80 % à 1,83 %. Chaque prêteur aux termes de la facilité de crédit touche une commission d'attente à un taux variant entre 0,24 % et 0,55 % de la partie non utilisée de la facilité. Dans chaque cas, la marge ou la commission d'attente applicable varie selon la note attribuée à la Société et le ratio dette nette totale/BAIIA de la Société. La facilité de crédit contient une clause accordéon sans engagement permettant à la Société de demander une augmentation du capital de la facilité jusqu'à concurrence de 300 millions de dollars. Pour que le capital de la facilité puisse être augmenté aux termes de la clause accordéon, il faut qu'au moins un

prêteur accepte d'augmenter son engagement ou qu'un nouveau prêteur accepte de s'engager à accorder du crédit aux termes de la facilité de crédit. Le remboursement de la dette et l'exécution des obligations de la Société aux termes de la facilité de crédit sont garantis par chacune des filiales importantes de la Société et par certaines de ses autres filiales (les « garants », ainsi que par la Société, chacune étant un « débiteur »).

La facilité de crédit renferme des engagements qui limitent, entre autres, la capacité d'un débiteur à faire ce qui suit :

- contracter d'autres dettes;
- verser ou déclarer des dividendes ou faire d'autres distributions ou versements faisant l'objet de restrictions à l'égard de titres de capitaux propres de la Société, si l'un de certains cas de défaut s'est produit et qu'il se poursuit;
- effectuer la vente ou toute autre aliénation d'actifs importants;
- créer des priorités, des hypothèques légales ou des droits de rétention sur ses actifs actuels ou futurs, sauf des charges permises;
- conclure des opérations avec des membres du même groupe autres que les débiteurs, sauf si ces opérations sont conclues d'une manière raisonnable sur le plan commercial comme s'il n'existait pas de lien de dépendance entre les parties;
- consentir des prêts à des entreprises qui ne sont pas liées au secteur minier ou à un secteur connexe ou complémentaire ou investir dans de telles entreprises, investir dans des équivalents de trésorerie, ou encore effectuer certains placements ou consentir certains prêts intersociétés;
- conclure des opérations sur certains instruments dérivés ou conserver certains instruments dérivés;
- fusionner ou céder autrement ses actifs.

La Société doit également respecter un ratio dette nette totale/BAIIA en deçà d'une certaine valeur maximale. Les situations suivantes constituent des cas de défaut aux termes de la facilité de crédit :

- un défaut de paiement du capital à l'échéance ou de l'intérêt, des frais ou des autres montants payables dans les cinq jours ouvrables suivant la date d'exigibilité de ces montants;
- un manquement de la part de la Société à un engagement relatif au ratio dette nette totale/BAIIA;
- un manquement de la part d'un débiteur à ses obligations ou à ses engagements prévus par la facilité de crédit ou par des conventions ou des documents connexes auquel il n'est pas remédié dans les 30 jours suivant la remise à la Société d'un avis écrit faisant état de ce manquement;
- un défaut aux termes d'une autre dette des débiteurs si le défaut a pour effet d'avancer ou de permettre d'avancer la date d'exigibilité de cette dette d'un montant global de 75 millions de dollars ou plus;
- un changement de contrôle de la Société qui se produit dans les circonstances suivantes : a) à l'acquisition, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, par une personne ou par un groupe de personnes agissant de concert (collectivement, un « initiateur »), de la propriété véritable de titres de la Société, ou à l'acquisition du pouvoir d'exercer une emprise sur de tels titres ou à l'acquisition de titres dont la conversion ou l'échange donne droit à de tels titres, conférant au total plus de 50 % des droits de vote rattachés aux titres avec droit de vote émis et en circulation à ce moment-là (dans l'hypothèse de l'exercice de tous les droits de conversion et d'échange que possède l'initiateur) ou permettant par ailleurs à l'initiateur d'élire la majorité des membres du conseil d'administration de la Société ou b) au remplacement à tout moment, par voie d'élection ou de nomination, d'au moins la moitié des membres du conseil d'administration de la Société qui sont en poste, ou à l'élection ou à la nomination de nouveaux administrateurs représentant au moins la moitié des membres du conseil d'administration qui sont en poste immédiatement après l'élection ou la nomination, à moins que, dans chaque cas, la mise en candidature de ces administrateurs ou leur nomination n'ait été approuvée par les membres du conseil d'administration de la Société qui sont en poste immédiatement avant la mise en candidature ou la nomination si la mise en candidature ou la nomination ne résulte pas de la sollicitation publique de procurations par un dissident, réelle ou imminente (un « changement de contrôle »);
- divers événements relatifs à la faillite, à l'insolvabilité, à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'un débiteur.

Au 17 mars 2020, une somme d'environ 1,0 milliard de dollars au total avait été prélevée sur la facilité de crédit (y compris sur des lettres de crédit). En mars 2020, la Société a prélevé une somme de 1,0 milliard de dollars sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 1,2 milliard de dollars. La Société a prélevé ces fonds par mesure de précaution en raison de l'incertitude soulevée par la pandémie de la COVID-19 et n'a pas actuellement de plan pour utiliser ces fonds, quoiqu'elle pourrait en affecter une tranche au remboursement partiel de ses billets de série B à 6,67 % échéant en 2020 d'un capital de 360 millions de dollars. Voir la rubrique « Facteurs de risque – La Société est exposée aux risques liés aux pandémies et aux éclosions de maladies transmissibles, ainsi qu'aux incidences économiques qui en résultent. ».

## **Facilité sous forme de lettre de crédit**

### *Facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE*

Le 26 juin 2012, la Société a conclu avec La Banque de Nouvelle-Écosse, à titre de prêteur, une facilité sous forme de lettre de crédit mettant à sa disposition une facilité sous forme de lettre de crédit non engagée de 150 millions de dollars canadiens (la « facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE »). À la suite de modifications apportées à la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE durant la période allant du 5 novembre 2013 au 27 septembre 2016, la Société et le prêteur ont porté à 350 millions de dollars canadiens l'encours maximal global aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE.

Aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE, la Société peut demander à la banque de lui émettre une ou plusieurs lettres de crédit en dollars canadiens ou américains dont l'encours maximal global ne doit à aucun moment excéder 350 millions de dollars canadiens. La Société peut utiliser la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE pour honorer : a) ses obligations de restauration des lieux ou celles de ses filiales ou b) ses obligations non financières ou d'exécution ou celles de ses filiales qui ne sont pas liées directement à des obligations de restauration des lieux. Si la Société omet de payer une somme au titre d'une obligation de remboursement prévue à la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE, y compris l'intérêt sur celle-ci, à la date à laquelle cette somme devient exigible, la somme en souffrance portera intérêt à un taux équivalant à 2 % de plus que le taux de référence (calculé aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE). Le remboursement de la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE et l'exécution des obligations de la Société aux termes de celle-ci sont garantis par les garants.

Les situations suivantes constituent des cas de défaut aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE :

- un défaut de paiement de toute somme prélevée sur la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE dans les trois jours ouvrables suivant l'avis ou la demande du prêteur à cet égard;
- un manquement de la part d'un débiteur à une obligation ou à un engagement prévu aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE ou à un cautionnement fourni aux termes de celle-ci auquel il n'a pas été remédié dans les 30 jours suivant la transmission à la Société par le prêteur d'un avis écrit dénonçant ce manquement;
- un défaut aux termes d'une autre dette des débiteurs d'une somme globale d'au moins 50 millions de dollars qui a pour effet d'avancer ou de permettre d'avancer la date d'exigibilité de cette dette;
- un changement de contrôle.

Aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE, s'il se produit un cas de défaut, La Banque de Nouvelle-Écosse peut déclarer que toutes les sommes prélevées sur la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE sont immédiatement exigibles.

Au 17 mars 2020, une somme d'environ 255 millions de dollars canadiens au total restait due aux termes de lettres de crédit en cours accordées aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la BNE.

### *Facilité sous forme de lettre de crédit de la TD*

Le 23 septembre 2015, la Société a conclu avec La Banque Toronto-Dominion, à titre de prêteur, une facilité sous forme de lettre de crédit de soutien, qui met actuellement à sa disposition une facilité sous forme de lettre de crédit sans engagement de 150 millions de dollars canadiens (dans sa version modifiée, la « facilité sous forme de lettre de crédit de la TD »).

Aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la TD, la Société peut demander à la TD de lui émettre une ou plusieurs lettres de crédit en dollars canadiens ou américains dont l'encours global maximal ne doit à aucun moment excéder 150 millions de dollars canadiens. La Société peut utiliser la facilité sous forme de lettre de crédit

de la TD pour honorer : a) ses obligations de restauration des lieux, celles de ses filiales ou celles d'une entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou b) ses obligations, celles de ses filiales ou celles d'une entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte (à l'exception d'une dette au titre d'un emprunt) qui ne sont pas directement liées à des obligations de restauration des lieux.

Le remboursement de la dette et l'exécution des obligations de la Société aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la TD s'appuient sur une marge pour garanties de cautionnements bancaires d'Exportation et développement Canada (« EDC ») en faveur du prêteur. EDC a donné la garantie de cautionnement aux termes d'une Déclaration et indemnisation datée du 23 septembre 2015 intervenue entre EDC et les débiteurs (dans sa version complétée, l'« indemnisation d'EDC »). Aux termes de l'indemnisation d'EDC, chacun des débiteurs a convenu d'indemniser EDC à l'égard des réclamations et des demandes faites relativement à une indemnisation pour produits de cautionnement émise par EDC aux termes de l'indemnisation d'EDC.

Au 17 mars 2020, une somme d'environ 130 millions de dollars canadiens au total restait due aux termes de lettres de crédit en cours accordées aux termes de la facilité sous forme de lettre de crédit de la TD.

## **Conventions de souscription de billets**

Le 7 avril 2010, la Société a conclu avec certains investisseurs institutionnels une convention de souscription de billets prévoyant l'émission de billets de premier rang de série A à 6,13 % échéant en 2017 d'un capital de 115 millions de dollars, de billets de premier rang de série B à 6,67 % échéant en 2020 d'un capital de 360 millions de dollars et de billets de premier rang de série C à 6,77 % échéant en 2022 d'un capital de 125 millions de dollars (la « convention de souscription des billets de 2010 »). Les billets de premier rang de série A émis aux termes de la convention de souscription des billets de 2010 sont arrivés à échéance en 2017. Le 24 juillet 2012, la Société a conclu avec certains investisseurs institutionnels une autre convention de souscription de billets prévoyant l'émission de billets de premier rang de série A à 4,87 % échéant en 2022 d'un capital de 100 millions de dollars et de billets de premier rang de série B à 5,02 % échéant en 2024 d'un capital de 100 millions de dollars (la « convention de souscription des billets de 2012 »).

Le 30 septembre 2015, la Société a conclu avec Ressources Québec Inc., filiale d'Investissement Québec, une convention de souscription de billets prévoyant l'émission de billets non garantis de premier rang à 4,15 % échéant en 2025 d'un capital de 50 millions de dollars (la « convention de souscription des billets de 2015 »). Le 30 juin 2016, la Société a conclu avec certains investisseurs institutionnels une autre convention de souscription de billets prévoyant l'émission de billets de premier rang de série A à 4,54 % échéant en 2023 d'un capital de 100 millions de dollars, de billets de premier rang de série B à 4,84 % échéant en 2026 d'un capital de 200 millions de dollars et de billets de premier rang de série C à 4,94 % échéant en 2028 d'un capital de 50 millions de dollars (la « convention de souscription des billets de 2016 »). Le 5 mai 2017, la Société a conclu avec certains investisseurs institutionnels une autre convention de souscription de billets prévoyant l'émission de billets de premier rang de série A à 4,42 % échéant en 2025 d'un capital de 40 millions de dollars, de billets de premier rang de série B à 4,64 % échéant en 2027 d'un capital de 100 millions de dollars, de billets de premier rang de série C à 4,74 % échéant en 2029 d'un capital de 150 millions de dollars et de billets de premier rang de série D à 4,89 % échéant en 2032 d'un capital de 10 millions de dollars (la « convention de souscription des billets de 2017 »). Le 27 février 2018, la Société a conclu avec certains investisseurs institutionnels une autre convention de souscription de billets prévoyant l'émission de billets de premier rang de série A à 4,38 % échéant en 2028 d'un capital de 45 millions de dollars, de billets de premier rang de série B à 4,48 % échéant en 2030 d'un capital de 55 millions de dollars et de billets de premier rang de série C à 4,63 % échéant en 2033 d'un capital de 250 millions de dollars (la « convention de souscription des billets de 2018 ») et, collectivement avec la convention de souscription des billets de 2010, la convention de souscription des billets de 2012, la convention de souscription des billets de 2015, la convention de souscription des billets de 2016 et la convention de souscription des billets de 2017, les « conventions de souscription de billets »).

Les paiements et l'exécution des obligations de la Société aux termes des conventions de souscription de billets, les billets émis aux termes de ces conventions et les obligations des garants aux termes des garanties connexes sont garantis par les garants.

Les conventions de souscription de billets renferment des clauses restrictives qui limitent, entre autres, la capacité d'un débiteur à faire ce qui suit :

- conclure des opérations avec des membres du même groupe autres que les débiteurs, sauf si ces opérations sont conclues d'une manière raisonnable sur le plan commercial selon des modalités non moins avantageuses pour le débiteur que celles qu'il obtiendrait dans le cadre d'une opération comparable sans lien de dépendance;

- fusionner ou céder autrement ses actifs;
- exploiter une entreprise qui n'est pas liée au secteur minier ou à un secteur connexe ou complémentaire;
- créer des priorités, des hypothèques légales ou des droits de rétention sur ses actifs actuels ou futurs, sauf des charges permises;
- contracter des dettes à titre de filiale, si le débiteur est une filiale de la Société;
- effectuer la vente ou toute autre aliénation d'actifs importants.

Aux termes des conventions de souscription de billets, la Société est également tenue de respecter le même ratio de la dette nette totale/BAIIA que celui qu'elle doit respecter aux termes de la facilité de crédit, sauf à l'égard de la convention de souscription des billets de 2018, et de maintenir une valeur corporelle nette minimale. Les situations suivantes constituent des cas de défaut aux termes des conventions de souscription de billets :

- un défaut de paiement du capital ou de montants compensatoires à l'échéance ou de l'intérêt, des frais ou des autres montants payables dans les cinq jours ouvrables suivant la date d'exigibilité de ces montants;
- un manquement de la part d'un débiteur à une autre modalité ou à un autre engagement auquel il n'est pas remédié dans les 30 jours ouvrables suivant la remise à la Société d'un avis écrit faisant état du manquement ou, s'il est antérieur, le moment où l'existence du manquement est connue;
- la constatation qu'une déclaration ou une garantie d'un débiteur était fausse ou inexacte à quelque égard important à la date à laquelle elle a été faite ou donnée;
- un défaut aux termes d'une autre dette des débiteurs si le défaut a pour effet d'avancer ou de permettre d'avancer la date d'exigibilité de cette dette d'un montant global de 50 millions de dollars ou plus;
- divers événements relatifs à la faillite, à l'insolvabilité, à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'un débiteur.

Les conventions de souscription de billets prévoient que, à la survenance de certains cas de défaut, les billets deviennent automatiquement exigibles sans qu'il soit nécessaire de prendre d'autres mesures.

Les conventions de souscription de billets renferment également une « clause du prêteur le plus favorisé » qui a pour effet de rendre exécutoires, à la survenance d'un cas de défaut, les périodes de grâce prévues dans la convention de crédit qui sont plus courtes que celles prévues dans les conventions de souscription de billets. En outre, aux termes de la « clause du prêteur le plus favorisé » contenue dans la convention de souscription des billets de 2018, si les modalités de la facilité de crédit ou des titres de créance émis ultérieurement par la Société renferment un engagement relatif à la valeur corporelle nette, cet engagement sera réputé avoir été intégré par renvoi dans la convention de souscription des billets de 2018.

## INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs de la Société, ont informé cette dernière qu'ils sont indépendants de la Société conformément au Code de déontologie des comptables professionnels agréés de l'Ontario et qu'ils satisfont aux règles de la SEC sur l'indépendance des auditeurs.

Alain Thibault, ing., Alexandre Proulx, ing., Camil Prince, ing., Carl Pednault, ing., Christian Roy, ing., Daniel Doucet, ing., Daniel Paré, ing., Dany Laflamme, ing., David Paquin Bilodeau, géol., Denis Caron, ing., Dominique Girard, ing., Donald Gervais, géol., Dyane Duquette, géol., Francis Brunet, ing., François Petrucci, ing., François Robichaud, ing., Guy Gosselin, ing., géol., Jean-François Lagueux, ing., Julie Larouche, géol., Karl Leetmaa, ing., Larry Connell, ing., Louise Grondin, ing., Marc Legault, ing., Michel Julien, ing., Pascal Lehouiller, géol., Paul Cousin, ing., Pierre Matte, ing., Pierre McMullen, ing., Richard Genest, géol., ing., Robert Badiu, géol., Sylvain Boily, ing., Sylvie Lampron, ing. ou Tim Haldane, ing. (qui sont tous des « personnes qualifiées »), dont chacun a établi ou certifié un rapport aux termes du Règlement 43-101 ou approuvé l'information scientifique ou technique à laquelle il est fait renvoi dans un document déposé par la Société en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* au cours de son dernier exercice ou à l'égard de cet exercice, n'ont reçu aucun intérêt direct ou indirect dans des biens de la Société ou d'une personne qui a un lien avec elle ou d'un membre du même groupe qu'elle. En date des présentes, chacune des personnes qualifiées est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de moins de un pour cent des titres de capitaux propres en circulation de la Société ou d'une personne qui a un lien avec elle ou d'un membre du même groupe qu'elle. Chacune des personnes qualifiées est, ou était au moment où elle a établi ou certifié un rapport aux termes du Règlement 43-101 ou approuvé l'information scientifique ou technique, un dirigeant ou un employé de la Société

et/ou d'une ou de plusieurs personnes qui ont un lien avec elle ou d'un ou de plusieurs membres du même groupe qu'elle.

## **INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

D'autres renseignements concernant la Société sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sur le site Web de la SEC, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov), et sur le site Web de la Société, au [www.agnicoeagle.com](http://www.agnicoeagle.com). On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de capitaux propres, dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société datée du 17 mars 2020 concernant l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société prévue pour le 1<sup>er</sup> mai 2020. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers annuels et le rapport de gestion annuel.

## **ANNEXE A**

### **RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT DE LA SOCIÉTÉ**

Les présentes règles régissent les activités du comité d'audit (le « comité d'audit ») du conseil d'administration (le « conseil ») de Mines Agnico Eagle Limitée (la « Société »).

#### **I. FONCTION DU COMITÉ D'AUDIT**

Le comité d'audit a pour fonction : a) d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance relativement à ce qui suit : (i) l'intégrité des états financiers de la Société et de ceux de ses filiales, (ii) la conformité de la Société avec les exigences des lois et des règlements, (iii) la compétence et l'indépendance de l'auditeur externe et (iv) l'exécution des fonctions d'audit interne et externe de la Société; et b) d'établir les rapports du comité d'audit devant être inclus dans le rapport annuel, les documents de sollicitation de procurations ou d'autres documents déposés de la Société. Le chef de la fonction d'audit interne de la Société et les auditeurs externes de la Société doivent être en mesure de communiquer directement et facilement avec le président du comité d'audit (le « président »).

Le comité d'audit a le droit de déléguer à un ou à plusieurs de ses membres la responsabilité de formuler des recommandations qui seront examinées par le comité d'audit à l'égard de toutes les questions prévues dans les présentes règles.

#### **II. COMPOSITION**

Le comité d'audit est composé d'un minimum de trois administrateurs. Aucun des membres du comité d'audit ne doit être un dirigeant ou un employé de la Société ou d'un membre du même groupe qu'elle au sens de la loi sur les sociétés applicable. Chaque membre du comité d'audit doit être un administrateur non relié à la Société et indépendant de celle-ci, ainsi qu'il est établi par le conseil conformément aux exigences applicables des lois régissant la Société, des bourses auxquelles les titres de la Société sont inscrits et des autorités en valeurs mobilières compétentes.

Chaque membre du comité d'audit doit posséder des compétences financières. À moins que le comité d'audit n'en décide autrement, un membre du comité d'audit est réputé posséder des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables qui, sur les plans de l'ampleur et du degré de complexité, sont comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Au moins un des membres du comité d'audit doit être un expert financier, ainsi qu'il est déterminé par le conseil d'administration conformément aux exigences des lois régissant la Société, des bourses auxquelles les titres de la Société sont inscrits et des autorités en valeurs mobilières compétentes.

Les membres du comité d'audit sont nommés annuellement par le conseil à l'occasion de la première réunion du conseil suivant une assemblée des actionnaires au cours de laquelle des administrateurs sont élus, et ils exercent leurs fonctions à ce titre jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, jusqu'à leur démission, jusqu'à la nomination en bonne et due forme de leurs successeurs ou jusqu'à leur destitution par le conseil d'administration. Le conseil nomme un membre du comité d'audit au poste de président ou, s'il ne le fait pas, les membres du comité d'audit nomment un président parmi eux.

Aucun membre du comité d'audit ne peut recevoir de la Société ou de ses filiales une rémunération autre que celle qui est versée aux administrateurs (laquelle peut comprendre une somme en espèces, des actions, des unités d'actions incessibles et/ou une autre rémunération en nature qu'il est d'usage de verser aux administrateurs, ainsi que tous les avantages habituellement offerts aux autres administrateurs). Il est entendu qu'aucun membre du comité d'audit ne doit accepter que la Société lui verse des honoraires compensatoires, notamment pour des services de consultation ou de conseil.

#### **III. RÉUNIONS**

Le comité d'audit se réunit au moins chaque trimestre ou plus souvent au besoin.

À chacune de ses réunions à l'occasion desquelles il recommande que le conseil approuve les états financiers annuels audités ou à l'occasion desquelles il examine les états financiers trimestriels, le comité d'audit rencontre séparément les auditeurs externes et, s'il le souhaite, la direction et/ou l'auditeur interne. En outre, le comité d'audit ou son président et la direction se réunissent trimestriellement afin d'examiner les états financiers de la Société, conformément au paragraphe 5 de l'article IV ci-dessous, et le comité d'audit ou l'un de ses membres qu'il désigne et les auditeurs externes se réunissent afin d'examiner les états financiers de la Société trimestriellement ou à une autre fréquence que le comité d'audit juge appropriée.

Le comité d'audit s'efforce d'obtenir un consensus; toutefois, le vote affirmatif de la majorité de ses membres prenant part à une de ses réunions suffit à faire adopter une résolution.



## IV. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

Les principales responsabilités du comité d'audit sont les suivantes :

### Description générale

1. examiner et évaluer au moins une fois l'an le caractère adéquat des présentes règles et, si cela est nécessaire ou souhaitable, recommander au conseil des modifications à y apporter;
2. faire des comptes rendus au conseil au moins quatre fois l'an, aux moments jugés appropriés par le président du comité;
3. suivre la procédure établie à l'intention de tous les comités du conseil pour évaluer sa performance;

### Examen des documents et des rapports

4. examiner les états financiers de la Société et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle et le formulaire 40-F connexe, le rapport annuel et les autres rapports annuels importants de nature financière ou les autres renseignements financiers importants devant être soumis à un organisme gouvernemental ou rendus publics, y compris les attestations, les rapports, les avis ou les examens fournis par les auditeurs externes, avant qu'ils ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public;
5. examiner, avec la direction de la Société et les auditeurs externes, les états financiers trimestriels et le rapport de gestion connexe de la Société avant qu'ils ne soient publiés;
6. veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour examiner la communication faite, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers autre que l'information dont il est question dans les deux paragraphes qui précèdent, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures;
7. examiner l'incidence, sur les états financiers de la Société, des mesures réglementaires et comptables ainsi que des structures hors bilan;
8. examiner avec la direction de la Société les communiqués de la Société qui renferment de l'information financière importante (y compris l'information « pro forma » ou « rajustée » non conforme aux PCGR);
9. examiner et évaluer, chaque trimestre, l'évaluation du risque effectuée par la direction et les stratégies de gestion du risque de cette dernière, y compris les stratégies de couverture et les stratégies relatives aux dérivés;

### Auditeurs externes

10. recommander au conseil des candidats aux postes d'auditeur externe à proposer aux actionnaires en vue de leur nomination et, au besoin, recommander la destitution d'un auditeur externe en fonction;
11. approuver les honoraires et toute autre rémunération devant être versés aux auditeurs externes;
12. approuver au préalable avec les auditeurs externes tous les contrats importants relatifs aux services non liés à l'audit devant être fournis à la Société;
13. exiger que les auditeurs externes remettent régulièrement au comité d'audit (au moins une fois l'an) une déclaration écrite officielle énonçant toutes leurs relations avec la Société et discuter avec eux de toute relation pouvant nuire à leur objectivité et à leur indépendance;
14. recommander au conseil les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance des auditeurs externes;
15. informer les auditeurs externes qu'ils doivent en définitive rendre des comptes au conseil et au comité d'audit;
16. surveiller les travaux des auditeurs externes engagés pour établir un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société;

#### IV. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS (suite)

17. évaluer la compétence, la performance et l'indépendance des auditeurs externes qui relèvent directement du comité d'audit, et faire notamment ce qui suit : (i) examiner et évaluer l'associé des auditeurs externes qui est responsable de la mission auprès de la Société, (ii) déterminer si les contrôles de qualité des auditeurs externes sont adéquats et si la prestation des services non liés à l'audit autorisés est compatible avec le maintien de l'indépendance des auditeurs externes, (iii) établir la fréquence de rotation de l'associé responsable de la mission d'audit externe et du cabinet d'audit externe et (iv) tenir compte des opinions de la direction et de la fonction d'audit interne dans l'évaluation de la compétence, de l'indépendance et de la performance des auditeurs externes;
18. présenter au conseil les conclusions qu'il a tirées de son évaluation des auditeurs externes, prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour s'assurer de la compétence, de la performance et de l'indépendance de ceux-ci et faire au conseil les recommandations qu'il juge nécessaires;
19. au moins une fois l'an, obtenir et examiner un rapport des auditeurs externes concernant ce qui suit : les procédures internes de contrôle de la qualité des auditeurs externes; les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier examen interne du contrôle de la qualité, ou du dernier examen par les pairs, du cabinet des auditeurs externes ou lors d'une enquête menée par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq dernières années relativement à un ou à plusieurs audits effectués par le cabinet des auditeurs externes; les mesures prises pour régler ces questions; et les relations entre les auditeurs externes et la Société;
20. établir des pratiques d'embauche par la Société d'employés actuels ou anciens des auditeurs externes;

##### Auditeur interne

21. recevoir régulièrement de la part de l'auditeur interne de la Société des rapports trimestriels sur la portée et les résultats significatifs de ses activités d'audit interne, en fonction des règles d'audit interne;
22. examiner le code de conduite professionnelle et d'éthique de la Société ainsi que les mesures prises pour surveiller et assurer son respect et discuter de ce code;
23. établir des procédures concernant ce qui suit :
  - (i) la réception, la conservation et le traitement des plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou des audits;
  - (ii) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité, de contrôle interne ou d'audit;
  - (iii) la conformité à la législation, aux lignes directrices et aux pratiques étrangères applicables en matière de corruption;

##### Prévention et détection des fraudes

24. surveiller et évaluer les contrôles et les processus mis en place par la direction pour prévenir et détecter la fraude;
25. recevoir des rapports périodiques des auditeurs internes sur les constats de fraudes ainsi que sur les constats importants concernant la conception et/ou l'application des contrôles internes et les mesures prises par la direction à cet égard;

##### Processus de communication de l'information financière

26. discuter périodiquement de l'intégrité, de l'exhaustivité et de l'exactitude des contrôles internes et des états financiers de la Société avec les auditeurs externes, en l'absence de la direction de la Société;
27. en consultation avec les auditeurs externes, évaluer l'intégrité des processus internes et externes de communication de l'information financière de la Société;
28. tenir compte de l'évaluation des auditeurs externes du caractère adéquat des principes comptables et d'audit appliqués par la Société dans la communication de l'information financière;
29. au moins une fois l'an, examiner avec la direction et les auditeurs externes tout changement important aux méthodes et principes comptables et d'audit que les auditeurs externes, le personnel chargé de l'audit interne ou la direction ont suggéré, discuter d'un tel changement avec la direction et les auditeurs externes et l'approuver, s'il y a lieu;

#### IV. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS (suite)

30. examiner les procédures suivies par le chef de la direction et le chef des finances pour l'attestation des documents annuels ou intermédiaires déposés auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes et en discuter avec ces personnes;
31. examiner l'information fournie par le chef de la direction et le chef des finances au cours du processus d'attestation des documents annuels et intermédiaires à déposer auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes au sujet des lacunes importantes dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à consigner, à traiter, à résumer et à présenter les données financières, ou au sujet de toute faiblesse importante des contrôles internes et de toute fraude mettant en cause des membres de la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans les contrôles internes de la Société;
32. établir des mécanismes périodiques et distincts permettant à la direction et aux auditeurs externes de communiquer au comité d'audit les décisions importantes prises par la direction au moment de l'établissement des états financiers, y compris l'opinion de la direction et des auditeurs externes quant à la pertinence de telles décisions;
33. pendant l'audit annuel, discuter de toutes les questions importantes soulevées dans le contexte de l'audit par la direction, le chef de l'audit interne ou les auditeurs externes, notamment les restrictions qui limitent la portée des travaux ou l'accès aux renseignements requis, et examiner ces questions séparément avec la direction et les auditeurs externes;
34. résoudre les désaccords entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière;
35. examiner avec les auditeurs externes et la direction dans quelle mesure les modifications ou les améliorations apportées aux méthodes comptables ou aux pratiques financières approuvées par le comité d'audit ont été mises en œuvre à un moment opportun;
36. retenir les services de conseillers juridiques ou d'experts-comptables indépendants ou de tout autre conseiller indépendant pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance et établir la rémunération de ceux-ci (le comité d'audit n'est pas tenu d'obtenir l'approbation du conseil aux fins précitées);
37. discuter des lettres de recommandations, des lettres sur les contrôles internes ou des propositions de service que doivent produire les auditeurs externes de la Société;

##### Contrôles et procédures de communication de l'information

38. obtenir et examiner l'énoncé des contrôles, procédures et politiques de communication de l'information de la Société établi par le comité de communication de l'information du conseil et, s'il le juge approprié, approuver les contrôles et procédures de communication de l'information présentés dans cet énoncé ainsi que toute modification qui y est apportée;
39. recevoir de la part du chef de la direction et du chef des finances la confirmation que les rapports devant être déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et de tout autre organisme de réglementation compétent :
  - a) ont été établis conformément aux contrôles et procédures de communication de l'information de la Société;
  - b) ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse à un égard important, n'omettent aucun fait important et donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour la période visée par les rapports;
40. recevoir de la part du chef de la direction et du chef des finances la confirmation de leur conclusion selon laquelle les contrôles et procédures de communication de l'information sont efficaces à la fin de la période visée par les rapports;
41. discuter avec le chef de la direction et le chef des finances des motifs pour lesquels ceux-ci ne peuvent fournir les confirmations dont il est question dans les deux paragraphes précédents;

#### Conformité avec les lois

42. confirmer que la direction de la Société a mis en place un système d'examen adéquat pour s'assurer que les états financiers, les rapports, les communiqués et les autres documents d'information financière de la Société répondent aux exigences de la législation;

#### **IV. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS (suite)**

43. examiner avec les conseillers juridiques de la Société les questions relatives à la conformité avec les lois;
44. examiner avec les conseillers juridiques de la Société les questions d'ordre juridique qui, selon le comité d'audit, pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société;
45. mener ou autoriser des enquêtes portant sur des questions qui relèvent des responsabilités du comité d'audit;
46. mener toute autre activité conformément aux présentes règles, au règlement administratif de la Société et aux lois applicables que le comité d'audit ou le conseil juge nécessaire ou appropriée;

#### Opérations entre personnes apparentées

47. examiner l'information financière relative à toute opération intervenue entre la Société et un dirigeant, un administrateur ou une autre « personne apparentée » au sens des méthodes comptables de la Société (y compris tout actionnaire qui détient une participation de plus de 5 % dans la Société) ou toute autre entité dans laquelle une telle personne possède un intérêt financier;

#### Rapports et pouvoirs

48. faire rapport au conseil après chaque réunion du comité d'audit et à tout autre moment que le conseil juge approprié;
49. exercer les autres pouvoirs et s'acquitter des autres obligations et responsabilités qui sont liés aux fonctions, aux obligations et aux responsabilités énoncées dans les présentes que le conseil délègue au comité d'audit à l'occasion.

#### **V. LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

Bien que le comité d'audit ait les responsabilités et les pouvoirs prévus dans les présentes règles, il n'est pas chargé de prévoir ou d'effectuer des audits ni d'établir que les états financiers de la Société sont complets, exacts et conformes aux normes internationales d'information financière. Ces responsabilités incombent à la direction (à l'égard de laquelle le comité d'audit exerce des fonctions de surveillance) et aux auditeurs externes.